



Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

La nouvelle économie

La Réunion 2030

Table des matières

Préambule	4
Introduction.....	7
Pourquoi réviser le SRDEII de La Réunion ?.....	7
Chiffres clés de La Réunion.....	10
Partie I. Diagnostic territorial	11
I. Une trajectoire de développement économique façonnée par l’action publique et l’esprit d’entreprendre.....	12
A. UNE ECONOMIE ACCOMPAGNEE ET SOUTENUE PAR L’ACTION PUBLIQUE	12
B. L’ACTION PUBLIQUE, UN ACCELERATEUR DE DEVELOPPEMENT : L’EMERGENCE D’INFRASTRUCTURES ET D’EQUIPEMENTS	20
C. UN MODELE ECONOMIQUE REUNIONNAIS CONSTRUIT AUTOUR DE SECTEURS ECONOMIQUES FONDAMENTAUX ET STRATEGIQUES POUR L’ILE	27
D. UN MODELE REUNIONNAIS MARQUE PAR LA PRESENCE D’UNE ECONOMIE INFORMELLE QUI PERDURE TOUT EN ETANT UN LEVIER DE COHESION SOCIALE	47
II. Des défis structurels, vecteurs d’opportunités pour toute La Réunion.....	49
A. UNE INTEGRATION DES GRANDS DEFIS DEMOGRAPHIQUES REUNIONNAIS.....	49
B. UN DEFI AUTOUR DE L’INSERTION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	52
C. UNE INTEGRATION DES INEGALITES SOCIALES, ECONOMIQUES ET TERRITORIALES DANS LES REFLEXIONS DE L’ILE	54
D. DES GRANDS DEFIS LIES A L’INSULARITE ET A L’ENCLAVEMENT DE LA REUNION	60
E. DES DEFIS ENVIRONNEMENTAUX POUR PRESERVER LA BIODIVERSITE DE L’ILE ET ASSURER SA SOUTENABILITE.....	62
III. Des phénomènes exogènes révélateurs de l’agilité du territoire	66
A. UNE ILE AGILE FACE AUX CHANGEMENTS SOCIAUX, ECONOMIQUES ET GEOPOLITIQUES LIES AUX DIFFERENTES CRISES	66
B. UNE ILE QUI DOIT S’ADAPTER AUX ENJEUX CLIMATIQUES.....	69
C. L’ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS ECONOMIQUES DANS CES TRANSITIONS ET CHOCS EXTERNES.....	70
IV. La nécessité d’une nouvelle économie	72
A. UN ACCOMPAGNEMENT DU TISSU ECONOMIQUE REUNIONNAIS À renouveler.....	72
B. UN RENFORCEMENT DU POSITIONNEMENT DES ENTREPRISES EN LOCAL ET A L’INTERNATIONAL	77
C. UNE ADAPTATION DU MODELE ENTREPRENEURIAL AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE ET ALIMENTAIRE.....	80
D. UN ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS SOCIOECONOMIQUES DANS LEUR TRANSFORMATION NUMERIQUE	84

E. UNE PRISE EN COMPTE DES BESOINS EN FONCIER ECONOMIQUE FACE A UNE OFFRE LIMITEE	85
Partie II. Orientations et Plan d'action.....	89
I. Des enjeux majeurs pour La Réunion à l'horizon 2030	89
II. La Nouvelle Économie en action	93
6 priorités pour bâtir la Nouvelle Économie 2030	95
III. Les 6 priorités de la Nouvelle Économie	96
Priorité 1. TRANSFORMER le tissu économique de La Réunion : pour une économie réunionnaise dynamique	96
Priorité 2. Vers une économie réunionnaise plus coopérative, plus inclusive et équitable	101
Priorité 3. Soutenir les filières répondant aux ambitions du territoire.....	106
Priorité 4. Rapprocher les mondes de la recherche et de l'entreprise, faciliter les innovations : pour une économie réunionnaise plus compétitive	124
Priorité 5. Ouvrir l'économie réunionnaise vers de nouveaux horizons : pour une insertion internationale réussie	128
Priorité 6. Coordonner l'action publique économique : pour une croissance économique équilibrée au plus près de nos territoires	133
Partie III. Gouvernance du SRDEII.....	140
I. Les grands principes de gouvernance du SRDEII	140
II. La gouvernance : instances et suivi du SRDEII.....	140
A. Schéma de représentation de la gouvernance	140
Les instances de gouvernance du SRDEII	141
B. Les comités de filière, en appui à la gouvernance du SRDEII	141
C. L'animation du SRDEII par l'équipe projet	141
D. Les actions événementielles	142
Annexe 1 : Méthodologie d'élaboration du SRDEII	143
I. Les piliers d'élaboration du schéma La nouvelle économie	143
II. Une co-construction de la vision partagée d'un territoire, engagé pour plus de valeur locale	143
Annexe 2 : Bilan synthétique du SRDEII 2017-2022 :.....	147
L'ADOPTION DU PREMIER SRDEII	148
LA STRUCTURATION DU PREMIER SRDEII	149
LES TRAVAUX MENES SUR LES FILIERES.....	153
LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS POUR LA REVISION DU SRDEII.....	160
Annexe 3 : Bibliographie	162

Préambule

Mme Hugnette BELLO, Présidente du Conseil Régional de La Réunion

La Nouvelle Economie pour une Réunion du 21 -ème siècle plus forte, pour une société réunionnaise inclusive, mieux ancrée dans le progrès et l'avenir

Après plusieurs mois de réflexion, d'échanges et de travail collaboratif, nous menons à terme l'exercice de révision du SRDEII. Je voudrais souligner la qualité des contributions qui nous sont parvenues. Je remercie sincèrement l'ensemble des acteurs économiques et des citoyens qui ont participé activement à la concertation qui a été lancée. C'est en effet dans une démarche de co-construction que nous voulions élaborer la vision partagée que nous entendons porter ensemble pour bâtir la nouvelle étape du développement économique de notre île.

A l'écoute des besoins et des aspirations des acteurs du territoire

L'attente est forte, le besoin de s'ouvrir à de nouvelles voies de croissance est prégnant. L'incertitude qui pèse sur chaque entreprise dans son quotidien et dans sa trajectoire de développement ne contribue pas à restaurer la confiance nécessaire à l'heure où le monde entier se trouve enlisé, à la croisée de sévères crises géopolitique et sanitaire.

Le socle que nous bâtissons ensemble s'articule autour des ambitions de la nouvelle mandature régionale qui fixe 3 grandes priorités pour faire de La Réunion un territoire dynamique, solidaire et écologique. Le SRDEII incarne ces changements devenus inéluctables pour initier un nouveau modèle, une nouvelle manière d'agir, avec comme ligne de mire le développement de notre terre réunionnaise.

La Nouvelle Economie se révèle ainsi à l'heure des grandes transitions, pour mieux orienter nos efforts et nos actions autour d'objectifs communs qui nous rendrons plus forts ensemble. Au regard des défis structurels qui continuent à nous faire face, nous observons une force incroyable de résilience et d'agilité chez les acteurs et dans la population. Une envie d'entreprendre intacte et l'audace d'innover et d'investir.

Une nouvelle dynamique collective pour réussir ensemble

Avec nos équipes à la Région, nous avons souhaité appréhender l'exercice non pas comme une simple démarche administrative pour refonder un document réglementaire. Il s'agit d'impulser un nouveau souffle pour La Réunion 2030 en tenant compte des profondes mutations en cours.

L'exploration de ces nouveaux territoires de développement pour La Réunion nous invite chacun d'entre nous à susciter, inventer, encourager et valoriser nos entreprises, nos compétences, nos talents et nos potentialités.

La réussite de ce plan d'actions économique dépend du collectif et de l'action individuelle de chaque entreprise, de chaque acteur. Monde économique, institutions, et population, l'heure est au décloisonnement, à la meilleure interaction, à la création de synergie, parce que notre sort est commun.

Mieux concilier développement économique et cohésion sociale

L'objectif est de renforcer la performance de notre économie et de nos entreprises, de redonner de la visibilité et de l'attractivité à notre territoire, de mieux ancrer la création des richesses, et de mieux valoriser nos talents. L'enjeu de l'emploi reste particulièrement redoutable face aux inégalités sociales qui perdurent. Ce développement doit être plus endogène et permettre de meilleures retombées pour les Réunionnais et le territoire. Il s'agit de mieux concilier développement économique et cohésion sociale, tout en favorisant un équilibre plus fort entre économie et société, entre économie et environnement. Du point de vue de l'institution régionale, ce prisme est fondamental au regard de notre engagement à contribuer au développement global et harmonieux de l'île, en prenant en considération les problèmes grandissants des Réunionnais (pouvoir d'achat, logement, emploi, éducation...). Notre responsabilité est d'accompagner notre jeunesse pour qu'elle soit mieux formée et apte à conduire ces développements demain. La transition intergénérationnelle est un vrai sujet économique. Notre engagement est aussi de permettre aux Réunionnais partis se former et apprendre vers d'autres horizons, de mieux revenir pour contribuer au développement de leur île par les connaissances acquises.

Notre feuille de route est maintenant clairement définie, ce cap fixe la perspective d'un développement économique qui doit stimuler davantage de confiance et d'audace pour maintenant passer à l'action.

Créer les conditions d'une économie performante, agile et tournée vers son futur

Le nouveau cadre SRDEII à travers ses 6 priorités poursuit l'objectif de renforcer le tissu économique tout en favorisant davantage de création de valeur pour le territoire. Les grands enjeux restent structurels, comme celui de réduire notre dépendance en approvisionnement, en énergie et sur le plan alimentaire, celui d'augmenter notre capacité d'adaptation face aux changements climatiques, celui de renforcer la protection de notre biodiversité remarquable et de nos ressources, ou encore celui d'une plus grande prise en compte de notre démographie....

Face à cela, notre responsabilité est de créer les conditions d'une économie performante, agile et tournée vers son futur. Les grands chantiers structurants que nous menons vise à renforcer notre désenclavement et à redéployer notre connectivité dans un monde en mutation accélérée.

La Région est en charge de la politique de déplacement, du déploiement des infrastructures numériques, d'éducation, de formation, de la structuration du foncier économique ..., c'est ainsi tout l'environnement économique qui doit être sécurisé et adapté pour favoriser le développement et la performance de nos entreprises. Pour permettre aux compétences de se déployer au sein des entreprises avec plus de facilité.

Notre économie traditionnelle doit être confortée, elle est notre base, notre socle. Malgré les difficultés intrinsèques liées à notre insularité et notre éloignement, notre île a produit en moyenne annuelle 2 fois plus de richesses en 2021 que la moyenne produite sur le territoire national. Les grands secteurs que sont la construction, le tourisme, l'agriculture, l'agroalimentaire, le commerce, les services, l'économie bleue, sont autant de domaines de croissance sur lesquels nous devons continuer à miser et accompagner. De nouveaux potentiels s'ouvrent pour construire une économie plus forte, plus ouverte sur son avenir, qui parvient à s'adapter à l'évolution des besoins et des pratiques. C'est tout l'enjeu de notre compétitivité et de notre attractivité.

L'économie de la connaissance, la silver économie, l'audiovisuel, le sport, la santé, l'économie bleue, l'économie circulaire, sont les nouvelles voies vers de nouveaux développements possibles. La gestion des déchets, le numérique et les activités en lien avec la transition écologique ou encore l'autonomie alimentaire, restent aussi des priorités dans le cadre de ces nouvelles orientations régionales.

Nous ne clôturons pas la démarche, au contraire, nous souhaitons poursuivre chaque année un plan d'actions le travail collaboratif qui nous permettra d'être régulièrement dans l'échange avec les acteurs afin de procéder à la mise en œuvre de cette feuille de route. « La Réunion 2030 » se construit grâce à cette grande mobilisation et par la volonté de favoriser plus de progrès économique pour tous.

Introduction

Cadre légal du SRDEII

Depuis la loi NOTRe, la Région Réunion est la « collectivité territoriale responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique » en vertu de l'article L.4251-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). À ce titre, elle doit définir un « schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation » (SRDEII) qui définit les orientations en matière d'aide aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier, d'accompagnement à l'innovation des entreprises et d'attractivité du territoire.

Le premier SRDEII a été adopté en décembre 2016 par l'Assemblée plénière de la collectivité régionale et approuvé par les services de l'État en mars 2017. Il définit et organise la stratégie de développement économique de La Réunion et détermine ses orientations stratégiques. Il s'agit d'une feuille de route essentielle pour les acteurs socioéconomiques du territoire afin de les accompagner dans leur croissance.

Pourquoi réviser le SRDEII de La Réunion ?

Devant la multiplication des crises, les territoires doivent régulièrement s'adapter aux nouveaux enjeux en proposant à leurs acteurs et citoyens une trajectoire lisible et claire pour affronter l'avenir.

La Réunion ne déroge pas à cette règle. Au regard des crises qui se sont succédées ces dernières années et compte tenu des changements qu'elle va connaître d'ici à la prochaine décennie, il devient urgent de prendre du recul et de réfléchir collectivement à la trajectoire économique réunionnaise.

C'est ainsi que la Région Réunion, à travers « La nouvelle économie », a lancé une grande consultation pour procéder à la révision de son Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Celle-ci a permis de recueillir plusieurs centaines de contributions de professionnels et d'acteurs économiques de tous milieux. Des travaux et des tables-rondes ont été organisés pour les mobiliser sur une série de thématiques économiques. Les Réunionnais se sont aussi saisis de cette occasion pour exprimer leur point de vue grâce à des moyens déployés en ligne.

Le présent document est, à ce titre, le fruit de cette large concertation qui a démarré en réalité dès le début de cette mandature à travers les travaux des conseillers régionaux sur les questions économiques, par leur travail quotidien en commissions, par leurs rencontres régulières des professionnels au plus près du terrain, par l'ensemble des événements de concertation organisés, à l'image des Comités régionaux de l'innovation territorialisés ou encore des états généraux de l'audiovisuel.

A travers la révision du SRDEII, et devant les attentes exprimées par les acteurs, citoyens, habitants eux-mêmes, c'est le parti-pris choisi par la Région Réunion, collectivité compétente en matière de développement économique, qui entend saisir les possibilités offertes par la loi du 7

août 2015 et jouer ainsi son rôle de repère pour proposer une visibilité et des perspectives claires aux Réunionnais.

Réviser le SRDEII d'abord, parce qu'après une crise sociale en 2018 et une crise sanitaire violente en 2020 et 2021, la donne économique a changé. Ces éléments ne pouvaient évidemment être anticipés par un schéma originel adopté, en 2017, à la veille de ces grandes perturbations. Ainsi, le diagnostic initial méritait d'être réexaminé à l'aune de ces crises à la fois structurelles et conjoncturelles qui ont laissé des marques durables sur l'économie réunionnaise.

Réviser le SRDEII ensuite parce que le pari est fait que La Réunion de 2030 sera radicalement différente de celle d'aujourd'hui. Certaines tendances dessinées par le schéma de 2016 se sont confirmées, voire même amplifiées tout simplement parce que, soit le progrès technologique en cours va ouvrir de nouveaux champs prometteurs, sans doute de manière fulgurante, à côté desquels nous ne pouvons passer mais en laissant néanmoins des interrogations fortes, soit parce que les impératifs climatiques diagnostiqués dans les travaux d'origine se sont accélérés et la prochaine décennie sera marquée par des changements irrémédiables qui vont impacter définitivement notre économie sur les plans énergétiques, des mobilités ou encore de son financement.

En outre, il fallait réviser le SRDEII de 2016 parce que de grandes transformations sociales se profilent avec, en creux, des conséquences économiques considérables. Pic démographique, vieillissement de la population réunionnaise, formation et insertion de nos jeunes sont quelques-unes des grandes questions qu'il va nous falloir aborder sans concession avant la fin de la prochaine décennie. En 2016, le prisme retenu, était celui, quasi-exclusif, de l'offre et des entreprises. Or, depuis maintenant plus d'une dizaine d'années, des questions récurrentes, de vie chère et de pouvoir d'achat, se manifestent de manière régulière dans l'espace public, dans un contexte de ralentissement général de la croissance économique. Les responsables publics ne pourront y déroger quel que soit le champ de compétences des collectivités publiques considérées. Il conviendra, à l'avenir, dans les futurs schémas, de prendre de plus en plus en considération les questions relatives à la demande. C'est là une expression forte qui s'est manifestée lors des consultations lancées pour élaborer le nouveau SRDEII. L'actuelle révision entend aborder ces questions complexes dont les réponses ne peuvent être que collectives et dépendent à la fois des acteurs publics et du secteur privé dans leur ensemble, chacun devant en la matière prendre ses responsabilités. D'autres éléments de cette nature, tels que le vieillissement de la population, nous commandent d'ouvrir de nouveaux champs économiques à l'image de l'économie du « care », de l'économie sociale et solidaire et des services à la personne, dans un contexte inévitable de tarissement des sources publiques de financement tant au niveau de l'Union européenne, de la solidarité nationale, qu'au niveau des financements bancaires privés, à cause de la remontée des taux d'intérêt fixés par les banques centrales pour casser la dynamique d'inflation, de retour après quarante années de baisse.

Enfin, il est une question qui, au regard des évolutions de ces dernières années, mérite une attention particulière tant elle aura des conséquences sur notre territoire, c'est celle de l'évolution de notre environnement géo-économique à travers l'émergence de nouvelles polarités en Afrique et au sein de l'Indopacifique. Si cette reconfiguration offre de nouvelles perspectives à notre territoire français de l'océan Indien, elle est également lourde d'enjeux géopolitiques parce qu'il s'agit d'une zone de tension extrêmement forte.

Néanmoins, au regard de l'ampleur de la tâche qu'imposent ces travaux de révision, il a fallu faire des choix qui se devaient de tenir compte des contributions des acteurs économiques et des Réunionnais. C'est ainsi qu'il a été considéré, par exemple, que le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR), réactualisé et adopté par la Région en 2018

après une large concertation, ne méritait pas de faire l'objet d'une remise en question général malgré la crise de la COVID-19. Il a été fait le choix de s'appuyer sur celui-ci car les constats et diagnostics qui y sont posés, de même que les principaux axes stratégiques qui ont été définis, restent tout à fait d'actualité. Eu égard aux impacts de la crise sanitaire sur le secteur du tourisme, il sera toutefois procédé à une nouvelle priorisation un plan d'actions qui a été arrêté de manière concertée avec les acteurs concernés, afin de l'adapter à l'évolution du contexte. Il en est de même pour la S3 dont les travaux d'élaboration avaient démarré en 2020 et ont dû être interrompus par la crise sanitaire. Le choix a été fait, là aussi, en responsabilité, de donner une nouvelle impulsion à ces travaux en prenant en compte les impacts environnementaux et sociaux (S5).

Ainsi, ce SRDEII nouveau, doit se comprendre, à la fois comme un effort d'harmonisation avec d'autres travaux existants, que comme un exercice d'actualisation et de prise en compte d'éléments nouveaux qui auront un impact pour l'avenir de l'économie réunionnaise. Naturellement, cet exercice est réalisé en articulation étroite avec la construction des Programmes Opérationnels Européens 2021-2027 FEDER, INTERREG, FEAMPA pour lesquels la Région Réunion est autorité de gestion, ainsi qu'avec les autres POE (FSE, FEADER).

La Région Réunion souhaite désormais présenter le fruit de ces travaux afin que tous les Réunionnais puissent s'en saisir.



« Nous le savons, la prochaine décennie sera pour notre île, décisive. Révolution énergétique, évolution des mobilités, digitalisation des entreprises, transition démographique, déplacement du centre de gravité géoéconomique mondial vers l'indopacifique, nombreux sont les changements qui nous attendent sur un horizon temporel très court. »

(Patrick Lebreton, 1^{er} Vice-Président)

Chiffres clés de La Réunion

La Réunion, une des plus petites régions françaises, à la croissance dynamique

2 512 km² de superficie



localisée dans l'archipel des Mascareignes dans l'Océan Indien

L'une des plus petites régions françaises

878 431

habitants estimés en **2022**



avec 346 habitants au km² en 2021, La Réunion est la **3ème région la plus densément** peuplée de France. La population est estimée à **+927 800 à horizon 2030**

20,4 Mds€ de PIB en 2021,

soit 23 400 euros de PIB par habitant



et un **taux de croissance de +6,7% en volume**

Une île disposant de fondations solides pour son économie

1^{ère} région européenne

productrice de sucre de canne soit 1/3 de la production agricole et **17 000 emplois locaux.**



Toutefois, l'île est dépendante des importations et connaît un **déficit commercial de 4,6 Mds€**

1^{ère} Université de l'axe Afrique – Asie



19 000 étudiants accueillis chaque année et un rôle d'ambassadrice de l'enseignement supérieur

3^{ème} Région touristique

des Outre-mer avec un nombre de visiteurs en constante augmentation.



1,8 Mds € générés et presque **14 000 emplois**

Une île avec une dynamique contrastée sur le plan économique

45 600

entreprises

enregistrées sur le territoire réunionnais (hors entreprises agricoles) en 2019, avec un fort taux de création mais également un enjeu autour de la survie des entreprises



37% de taux de pauvreté

en 2019, soit plus de **320 000 personnes concernées.**



Il est en constante réduction mais reste néanmoins bien au-dessus de l'Hexagone (15%)

282 000 salariés

en fin d'année 2022, avec plus de **20 000 personnes** travaillant dans le secteur de **l'industrie**, **119 000** dans le tertiaire non marchand et **122 000** dans le tertiaire marchand (dont **35 000** dans le commerce)



Partie I. Diagnostic territorial

Ce diagnostic territorial présente une photographie de La Réunion en 2022. Il identifie 4 points majeurs :

- I. Une trajectoire de développement économique façonnée par l'action publique et l'esprit d'entreprendre
- II. Des défis structurels, vecteurs d'opportunités pour toute La Réunion
- III. Des phénomènes exogènes révélateurs de l'agilité du territoire
- IV. La nécessité d'une nouvelle économie

I. Une trajectoire de développement économique façonnée par l'action publique et l'esprit d'entreprendre

La Réunion s'est développée en s'appuyant principalement sur deux piliers : l'action publique et l'esprit d'entreprendre. En effet, l'action publique a permis d'accompagner et de soutenir l'économie de l'île (A), au travers notamment de dispositifs publics et du secteur public dynamique. L'action publique est également apparue comme un accélérateur pour la création d'infrastructures et d'équipements performants, au service du développement du territoire (B). En parallèle, le modèle réunionnais peut s'appuyer sur une caractéristique propre : l'esprit d'entreprendre, qui a façonné l'émergence de secteurs économiques fondamentaux et stratégiques pour son développement (C). On ne peut enfin ignorer le rôle particulier de l'économie informelle dans ce modèle, qui contribue à la cohésion sociale du territoire et peut, par sa formalisation progressive, représenter de nouveaux modes d'entreprendre dans l'économie de demain (D).

A. UNE ECONOMIE ACCOMPAGNEE ET SOUTENUE PAR L'ACTION PUBLIQUE

L'histoire et l'identité fortes de La Réunion (1), un soutien conséquent du secteur public (2) et l'appui sur des dispositifs publics (3) ont permis de construire l'économie du territoire.

1. LA REUNION: UNE TRAJECTOIRE ECONOMIQUE MARQUEE PAR L'HISTOIRE POLITIQUE DE L'ÎLE ET PAR UNE GENERATION D'ENTREPRENEURS

Depuis les origines du peuplement de l'île, les premiers habitants ont dû affronter des éléments et contraintes naturelles pour subvenir à leurs besoins vitaux. Ces difficultés ont profondément marqué l'identité réunionnaise, qui se caractérise par sa **capacité d'adaptation et par la grande solidarité entre les individus et groupes de personnes**, dépassant les clivages communautaires et sociaux.

Pendant trois siècles, le développement économique de l'île, comme des autres colonies françaises, s'est d'abord organisé autour des **cultures de subsistance et des grandes cultures de rente à l'exportation** (géranium, sucre et rhum notamment). Les grandes propriétés foncières se sont progressivement diversifiées, élargissant leurs champs d'activités de l'agriculture à l'industrie, puis aux services industriels et marchands. En parallèle se développait une « économie de comptoir », permettant à la population d'accéder à des marchandises importées, mais qui souffrait à la fois de leur rareté et des prix. **Les questions de la vie chère et du pouvoir d'achat, comme de la création d'activité et d'emplois, ont ainsi toujours été simultanément présentes dans l'esprit des réunionnais.**

Après presque 300 ans de colonie, **La Réunion devient en mars 1946 un département français.** Cette date marque le début de nouvelles mesures politiques et sociales qui vont permettre le développement économique de l'île. Devant la nécessité d'équiper le territoire en voies de communication, en logements, en grands équipements, le développement va s'organiser autour de deux grands axes d'intervention publique : **les transferts sociaux vers les collectivités d'une**

part, qui tirent la demande, et la commande publique d'autre part, qui soutient l'offre. Les transformations sociales et économiques attendues peinent toutefois à se mettre en place. La Réunion continue alors d'être marquée par un **taux de pauvreté important**.

A partir des années 1950, La Réunion entre dans une nouvelle ère avec la **mise en place d'équipements publics et administratifs** ainsi qu'avec la mise en place du **système de sécurité sociale à partir de 1955**, permettant d'améliorer les conditions de vie des Réunionnais.

Dans les années 1960, l'économie connaît **une forte modernisation que ce soit en matière d'éducation, d'infrastructures et de logement, mais aussi de santé et d'économie**. La Réunion, encore une société coloniale, devient progressivement **une société de consommation** prédominée par les services. Le développement d'une stratégie d'import/substitution, impulsée par l'Etat mais reposant sur l'engagement volontariste des acteurs économiques et de leur organisation en « filières » va permettre, en l'espace de 40 ans, d'effectuer un **rattrapage considérable dans la réduction de la dépendance d'approvisionnements du territoire**, notamment dans l'agroalimentaire.

Avec le modèle interprofessionnel des filières animales initié en 1970 puis le Plan d'Aménagement des Hauts, et en s'appuyant sur la filière canne à sucre en tant que socle de la diversification agricole¹, **La Réunion voit augmenter ses capacités de production et d'accès au marché local jusqu'à être autonome dans certains produits** (viande de porc frais, volaille fraîche). Cela lui permet de créer de nombreux emplois (installation de près de 1 000 familles d'éleveurs et d'agriculteurs) tout en luttant contre l'exode rural des Hauts vers les Bas de l'île. La Réunion préserve ainsi un équilibre socio-spatial du territoire.

Dans le même temps, la montée en puissance de l'activité du BTP (plus de 70 000 logements construits en 50 ans), l'activité locale de production de matériaux de construction, la conception de logements adaptés aux foyers réunionnais (ex. Case Bourbons, Maison Satec...) contribuent à la **modernisation du territoire, à l'amélioration du cadre de vie et à la création d'emplois pérennes**.

En 1982, La Réunion devient ensuite **une région avec l'entrée en vigueur de la loi de décentralisation, Ce mouvement de régionalisation a accéléré le développement et les mutations de La Réunion**. De nouveaux domaines se développent et permettent **d'accélérer la croissance économique et sociale de l'île**. Les services marchands, le commerce et le tourisme commencent à se développer, et **l'île voit sa population tripler en l'espace de 50 ans**.

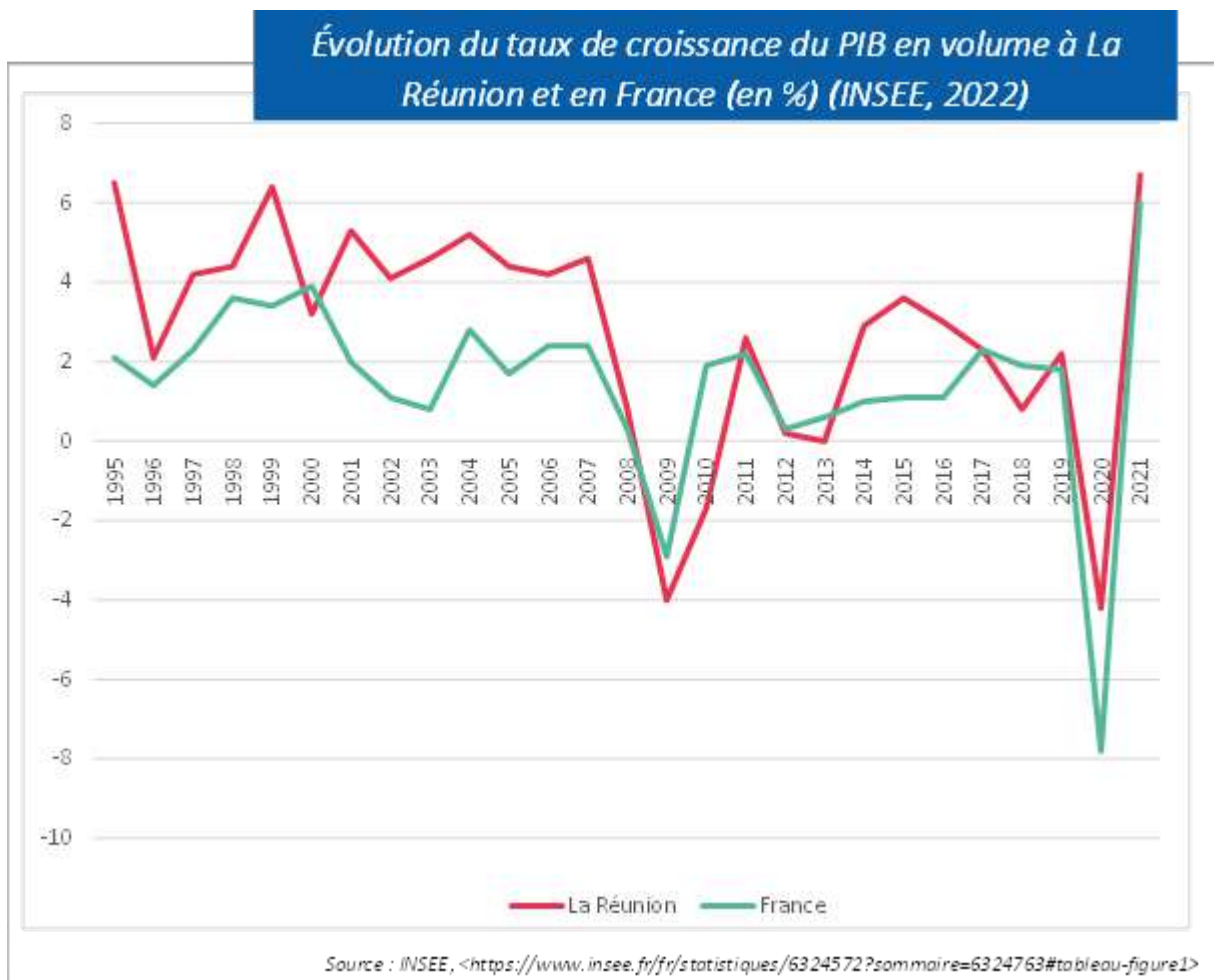
La Réunion est également intégrée à l'Union européenne avec le **statut de Région Ultrapériphérique**. Ce statut, reconnu par le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne, permet de prendre en compte les caractéristiques de La Réunion (et d'autres territoires) justifiant l'adaptation du droit communautaire. Le statut de région ultrapériphérique, inscrit à l'article 349 du TFUE, repose sur la reconnaissance des handicaps structurels dont souffrent ces régions (notamment l'insularité, les conditions climatiques, reliefs difficiles et l'étroitesse des territoires, l'exiguïté des marchés...), qui justifie l'adoption de mesures spécifiques ou dérogatoires au droit commun, en faveur de ces régions. Suite à l'attribution de ce statut, les représentants des territoires concernés ont établi en 1993 un protocole de coopération entre les Régions afin de renforcer la coopération entre Régions Ultrapériphériques en adoptant des positions communes, en développant des actions interrégionales et en établissant des liens techniques et politiques avec d'autres régions européennes par exemple.

¹ 46% des planteurs de canne à sucre ont des revenus complémentaires issus d'autres productions agricoles (<https://sucre.re/pourquoi-continuer-a-faire-de-la-canne-a-la-reunion-pourquoi-la-filiere-canne-sucre-est-elle-si-importante-pour-la-reunion/>)

L'intégration de La Réunion à l'Union européenne contribue également au développement économique de l'île, notamment par le biais de l'allocation par l'Union européenne de fonds spéciaux alloués au titre du FEDER.

En 1996, le PIB est de 7,4 milliards d'euros. Il a pratiquement **triplé en l'espace seulement de 25 ans, témoignant de « l'effet rattrapage » dont La Réunion devait impérativement bénéficier, mais également du dynamisme du territoire.**

La Réunion affiche en 2021 **un taux de croissance annuel moyen deux fois plus élevé que celui de l'Hexagone.**



Le début du XXI^{ème} siècle marque aussi un **renouvellement générationnel**, non seulement au niveau des consommateurs, avec des Réunionnais de plus en plus connectés et exigeants envers le rapport qualité/prix et services qu'ils consomment au quotidien, mais également au niveau des chefs d'entreprise.

Le tissu économique, principalement constitué de très petites entreprises et groupes familiaux jusqu'aux années 1990, se renouvelle dans sa structure et son positionnement vis-à-vis du marché. Des investisseurs extérieurs prennent progressivement position au niveau capitalistique dans les entreprises locales, et la jeune génération d'entrepreneurs réunionnais intègre la dimension internationale et l'innovation dès le début de son projet d'entreprise.

Zoom sur les points clés de l'histoire économique moderne de La Réunion

1946

La Réunion devient un **Département français**. Cette départementalisation marque une accélération de son histoire.

1957

Le **Traité de Rome de 1957** prévoit l'association à la Communauté économique européenne (CEE) des « territoires non européens entretenant avec la Belgique, la France, l'Italie et les Pays-Bas des relations particulières ». La Réunion est dès lors intégrée à la CEE (d'abord pour une période d'essai de 5 ans) dans l'objectif de permettre un développement économique et social des DOM.

1960

Accélération de la modernisation (éducation, santé, économie, démographique, infrastructures, logement) et essor de la société de consommation. Création du premier organisme de logement social (SIDR-1962).

1982

La Réunion devient une **Région française**. Elle bénéficie ainsi de **compétences en matière de développement économique**. Son champ d'action sera progressivement étendu au fur et à mesure des lois de décentralisation et notamment avec la loi NOTRe de 2015.

1992

La Réunion devient une **Région Ultrapériphérique Européenne** avec une déclaration annexée au Traité de Maastricht de 1992. Ce statut permet de reconnaître pleinement les spécificités des territoires d'Outre-Mer, nécessitant une adaptation de certaines mesures européennes. Le Traité d'Amsterdam de 1999 affirme ensuite ce statut dans le corps des traités européens.

2008

La **crise financière** secoue la planète, n'épargnant pas l'île de la Réunion qui connaît, avec un effet décuplé par la crise d'activité liée au contexte local, une décroissance forte et un taux de chômage important, notamment dans le BTP.

2017

La Réunion connaît une **reprise économique** et 2017 devient une année touristique record.

2018

La fin d'année 2018 est marquée par la **crise des gilets jaunes** qui bouleverse fortement l'économie de la Réunion (blocages routiers, difficultés d'approvisionnement, paquebots touristiques déroutés, arrêt des récoltes, violences urbaines...) pendant plusieurs semaines, entraînant des pertes estimées à environ 600 millions d'euros pour les entrepreneurs.

2020

La Réunion est touchée par la **crise sanitaire mondiale** de la COVID-19 qui a engendré une chute de l'activité économique de 28% (vs 33% dans l'Hexagone).

2022

Malgré une relance du tourisme, l'année 2022 se ponctue de **nouveaux épisodes de crises**, qui apparaissent comme de nouveaux défis à surmonter pour La Réunion à horizon 2030 : crise du pouvoir d'achat et hausse de l'inflation, crise des urgences sanitaires ou géopolitiques, crise énergétique, gestion des ressources face à la crise climatique...

2. LE SECTEUR PUBLIC, SOUTIEN DE LA DYNAMIQUE DE CROISSANCE REUNIONNAISE

Le marché du travail réunionnais connaît une dynamique importante à la fois sur les emplois publics et privés, avec une augmentation de **43% sur la période 2000-2017** (5x plus vite qu'en France entière), qui continue d'augmenter jusqu'à 2019. Cette augmentation continue en 2019. En raison de la politique de contrats aidés de 2000 à 2017, la dynamique de l'emploi s'est accélérée : les contrats aidés (contrats bénéficiant d'aides publiques) représentent 11,2% des emplois salariés sur l'année 2015.

L'emploi public participe à la dynamique globale de croissance sur le marché du travail : en 2018 à La Réunion, 28% des personnes en emploi travaillent dans la fonction publique (soit un écart de 9% par rapport aux régions de l'Hexagone – hors Ile de France). **L'île occupe ainsi la 3^e position des régions françaises avec les taux d'administration les plus élevés** (données Insee 2018).

Le secteur public a contribué à la constitution de la société réunionnaise actuelle, par la formation d'une classe moyenne avec un pouvoir d'achat plus important que les salariés du secteur privé (en moyenne, les salariés des administrations publiques gagnent 34% de plus que ceux du privé à La Réunion en 2015). Les emplois du secteur public ont d'ailleurs **récemment participé à réduire l'impact négatif de la crise sanitaire de la COVID-19 sur l'économie**, en limitant la perte d'activité induite par le premier confinement (perte de 28% contre 33% au niveau national).

La trajectoire économique de La Réunion s'est ainsi construite sur un secteur public dynamique mais aussi sur la capacité de l'île à optimiser les outils publics de soutien au développement.

3. UN DEVELOPPEMENT STIMULE PAR D'IMPORTANTES DISPOSITIFS D'AIDES PUBLIQUES

Pour développer l'économie de son territoire, **l'île de la Réunion s'appuie sur des financements publics importants**, provenant notamment de la **Région**, mais également de **l'Etat** au travers d'engagements contractuels (environ 5,5 milliards d'euros de transferts publics par an) ou encore de **l'Union européenne**.

Si la Région Réunion se place depuis toujours aux côtés des acteurs économiques, la crise de la COVID-19 a accéléré ses accompagnements pour les soutenir dans leurs difficultés et encourager leurs développements. **Une série de dispositifs** ont ainsi été mis en place en faveur **du Tourisme** (exemples : Plan de solidarité régional ; Fonds de solidarité régional pour le tourisme ; Chèque « Tourisme mon île 974 »), **des acteurs culturels** (exemple : Fonds d'urgence événementiel d'1.5M€) ou encore la population des lycéens avec une aide spéciale COVID. Au travers de son plan de relance régional, la **Région Réunion a ainsi mobilisé 470M€** sur les fonds propres de la collectivité (section investissement du plan financier 2021) pour faire face à la crise et soutenir les acteurs économiques locaux.

L'action locale est également soutenue par l'Etat. La Cour des comptes souligne ainsi dans un récent rapport l'engagement renforcé de l'Etat aux côtés des territoires ultramarins. Ainsi, en 2021, l'Etat a mis en œuvre un budget global (dépenses budgétaires et dépenses fiscales) destiné à **soutenir les politiques publiques ultramarines qui s'est élevé à 27,3 milliards d'euros - hors**

dépenses sociales, soit 11% de plus qu'en 2020. L'île de La Réunion a également bénéficié de la dotation générale de décentralisation à hauteur de 69,7 millions d'euros en 2021. Par ailleurs, le plan France Relance pour l'Outre-Mer a permis de réaliser plusieurs actions pour l'île de la Réunion telles que l'optimisation de l'efficacité énergétique du port maritime de la Réunion (1,2M€), la construction du groupe scolaire ZAC Avenir à Saint-Louis, la rénovation thermique de bâtiments publics (29,6M€) ou encore la protection du parc national et du Conservatoire du littoral (1,7M€).

Par ailleurs, des **instruments financiers publics**, tels que ceux de BPIFrance, permettent de **venir compléter l'offre d'appui aux acteurs économiques du territoire, aux côtés de la Région Réunion.** 607 entreprises (PME majoritairement) ont ainsi bénéficié d'**outils des prêts, aides à l'innovation, garantie bancaire ou prêt rebond en 2021.**

Pour soutenir l'économie du territoire et en réponse à ses spécificités, l'Outre-Mer bénéficie d'un régime fiscal attractif tels qu'une TVA à taux réduit (8,5 et 2,1%), l'exonération de TVA sur des produits comme le riz ou encore la mise en place de l'octroi de mer, un impôt spécifique sur les produits importés. **Ces dispositifs contribuent à générer des recettes directes pour le territoire, à participer à l'autonomie financière des collectivités locales, à encourager le développement de l'activité locale et réduire les écarts de développement avec l'Hexagone.**

En tant que région européenne, La Réunion bénéficie **également de financements européens** sur plusieurs domaines clés pour le développement économique de l'île, tels que l'agriculture, la pêche, le social et l'emploi. Par exemple, La Réunion bénéficie du programme européen POSEI (Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité), avec des allocations financières qui permettent d'accompagner les filières canne, sucre et rhum (74,8 M€ prévus sur le programme) ou encore en faveur des productions animales. **Face à la crise, la Région Réunion a renforcé son plan de relance régional en enclenchant la mise en œuvre opérationnelle du programme REACT'UE (325M€)** adossé à la programmation 2014-2020 ou a encore réorienté les crédits du FEDER pour accompagner des TPE des secteurs du BTP, de l'agroalimentaire et du commerce de proximité.

Exemples d'aides reçues de l'Union européenne permettant de contribuer au développement économique de la Réunion

Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) 2014 - 2020



- Développement et augmentation des capacités de l'aéroport de La Réunion Roland Garros
- Rénovation thermique d'établissements
- 341 M€ supplémentaire via le Fond FEDER par le programme REACT-EU pour relancer l'économie

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural



- Construction des retenues collinaires du Piton Sa haies (16,8M€) et du Piton Rouge (9,9M€)
- Extension des périmètres irrigués du Sud (20,4M€)
- Construction d'une chaîne de refoulement dans les hauts de l'Ouest (9,2 M€)

Fonds Social Européen (FSE) 2014 - 2020



- Facilité d'achat de plus de 1,7M de masques et 30 000 litres de solution hydroalcoolique pendant la période de pénurie
- 148 M€ supplémentaire via le Fond FSE par le programme REACT-EU pour financer de petits investissements nécessaires à la relance post-crise

Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) 2014 - 2020



- Accompagnement à la recherche d'emploi de 500 jeunes de la région
- Favoriser l'insertion avec le régime militaire (17,1M€)

Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture 2021-2027



- Investissement dans l'infrastructure physique des ports de pêche
- Soutien financier des organismes de recherche et d'innovation

Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité



- Aides pour les actions en faveur des productions animales
- Aides pour la filière canne, sucre et rhum et aide au tonnage de canne à sucre

Ces accompagnements, qu'ils soient issus de la Région, de l'Etat ou de l'Union européenne, constituent des socles nécessaires au développement réunionnais en raison de sa situation géographique et économique spécifiques. L'action publique devient ainsi un accélérateur de développement pour le territoire.

B. L'ACTION PUBLIQUE, UN ACCELERATEUR DE DEVELOPPEMENT : L'EMERGENCE D'INFRASTRUCTURES ET D'EQUIPEMENTS

L'investissement public a permis de réaliser une grande variété d'infrastructures et d'équipements qui contribuent au développement de la vie économique et sociale. L'île s'est concentrée sur la construction d'infrastructures de transport de marchandises et de personnes comme des clés de désenclavement (1) et a fait des équipements de santé, de formation et de recherche un secteur prioritaire, emblématique de la modernité et de l'économie de la connaissance réunionnaise (2).

1. DES INFRASTRUCTURES CLES DE DESENCLAVEMENT

L'île peut capitaliser sur plusieurs infrastructures clés qui lui permettent de faciliter le transport de marchandises et de personnes, intra-Réunion ou externe. Les infrastructures de La Réunion permettent par ailleurs de **positionner La Réunion dans une situation qui est comparable à celle des autres régions françaises** (en matière d'infrastructures, à l'exception des transports en commun).

La Réunion dispose **d'infrastructures routières performantes, avec un réseau routier** faisant le tour de l'île permettant le transport de voyageurs et de marchandises. **La Route des Tamarins** en est un exemple clé. Ouverte en 2009 et longue de 34kms, elle a permis de faciliter la jonction entre le nord et le sud de l'île. Elle constitue désormais une artère de la mobilité économique et sociale de La Réunion. Elle est aussi représentative de ce que La Réunion sait créer en termes d'innovation, avec de nombreux ouvrages d'art dont certains ont nécessité des travaux de R&D importants pour combiner techniques de construction, topographie et climatologie locales.

En parallèle, **plusieurs infrastructures ont été créées afin de faciliter les flux sociaux et économiques** entre La Réunion et les autres territoires :

- **Deux aéroports internationaux** : au nord, l'aéroport Roland Garros augmente sa croissance en fixant comme objectif stratégique de pouvoir accueillir 3 millions de passagers à horizon 2025 grâce à un programme d'investissement de 180 M€ sur la période 2017-2022. Par ailleurs, une zone d'activité économique aéroportuaire (Pierre Lagourgue) est actuellement en cours de commercialisation afin d'augmenter l'envergure de cet aéroport tout en valorisant le foncier disponible. Au sud, l'aéroport de Pierrefonds a également une stratégie de développement en matière de fret et de trafic passagers sur le plan régional.
- **Le Grand Port Maritime**, au cœur du carrefour des routes maritimes reliant plusieurs continents (Asie, Afrique, Europe, Amérique du sud). Avec des ambitions de devenir un port « rayonnant » et « responsable », le port affiche déjà une évolution de +8% du trafic global entre 2017 et 2021. Des projets sont en cours afin d'assurer la fluidité du trafic, dont un projet de Zone Arrière Portuaire. A ce stade, une étude sur le schéma d'aménagement de la ZAP est lancée pour affiner les besoins économiques. Le port reste toutefois fortement concurrencé par le port de l'île Maurice et doit gérer en parallèle les différentes stratégies de desserte des grandes compagnies maritimes.

Par ailleurs, plusieurs projets stratégiques sont menés actuellement en matière d'aménagement et inscrits dans le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) :

- **La Nouvelle Route du Littoral (NRL)**, partiellement ouverte à la circulation depuis août 2022, qui relie Saint-Denis à La Possession et permettra de sécuriser le trafic routier par rapport à la route actuelle et de résister à la houle et aux cyclones. Avec un coût de 2 milliards d'euros, cette route est encore en cours de construction.
- La révision prochaine du tracé du **e-Réseau Régional de Transport Guidé** permettra de relancer un projet de transport ferroviaire à l'échelle de l'île, complémentaire aux réseaux de transport collectif en site propre à haut niveau de service (BHNS).

D'autres projets structurants ont été menés sur le territoire afin de contribuer à son aménagement. La Réunion dispose à ce titre d'une galerie de 30 km, creusée sur l'île, pour permettre le **basculement des eaux de l'Est à l'Ouest de l'île** en captant l'eau de quatre rivières. Cette galerie souterraine, qui traverse les cirques de Mafate et de Salazie, a été achevée en 2014 après 25 ans de travaux, et permet de favoriser le développement agricole sur l'ensemble de l'île.

L'échelle intercommunale contribue également à l'aménagement du territoire avec la mise en œuvre de projets clés, tels que le téléphérique CINOR (téléphérique urbain pour desservir 5 gares), l'Ecocité du Territoire de la Côte Ouest (aménagement du territoire avec un modèle de ville tropicale et durable), le projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) de la CIREST pour faciliter les déplacements sur le territoire, ou encore les projets de ports secs de Pierrefonds (avec un lancement des travaux prévu en 2023).

En matière de santé, le **Centre Hospitalier Universitaire (CHU)** est une infrastructure majeure pour l'île, alors qu'il permet à La Réunion d'être un **hub sanitaire** pour les territoires de l'Océan Indien. Avec plus de 8 000 professionnels et 150 métiers autour des services de la santé, le CHU a été remis en lumière lors de la crise sanitaire alors que le centre a été utilisé pour évacuer des patients d'autres régions limitrophes. Lors de la crise du COVID-19, il a été démontré **l'importance stratégique du CHU** qui a fait bénéficier, à un niveau local, de suffisamment de lits pour répondre aux besoins d'évacuation des patients vers l'Europe. Implanté sur 2 sites, le CHU se compose d'une filière de formation médicale et d'une infrastructure de recherche et d'analyse de niveau P3 (CYROI - Cyclotron Réunion Océan Indien).

Ces différentes infrastructures constituent ainsi des accélérateurs de développement pour La Réunion de demain.

2. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION : DE NOMBREUX ATOUTS A DEVELOPPER POUR ASSURER LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE DE LA CONNAISSANCE

a) Un territoire disposant de nombreux atouts et favorisant un système régional d'innovation jeune et dynamique

La Réunion est un territoire bien doté en termes d'offre d'enseignement supérieur et de recherche publique, avec une forte concentration autour de l'Université.

Le système régional d'innovation s'est historiquement construit à la Réunion autour de **l'enseignement supérieur**, en particulier l'Université. Seule université de l'Indianocéanie implantée au cœur de l'axe Afrique-Asie, l'Université de La Réunion joue un rôle majeur

d'ambassadrice de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation française dans la zone.

En termes de nombre d'étudiants inscrits, elle est **surreprésentée dans l'écosystème local** par rapport à ce qui est observable en France hexagonale (70% des étudiants du territoire sont inscrits à l'Université contre 57,6% en France hexagonale en 2017, soit près de 19 000 étudiants par an). L'offre de formation universitaire réunionnaise se distingue également par une **représentation élevée des inscrits en licence** (58,6% des effectifs universitaires contre 41,4% dans l'Hexagone) alors que, à l'inverse, **les effectifs de master, d'ingénieurs et de doctorats s'avèrent structurellement plus faibles**.

S'agissant du système de recherche, **l'Université de La Réunion se positionne également comme « la première force de recherche du territoire »**, avec ses 22 laboratoires de recherche, ses 3 fédérations de recherche et ses 2 écoles doctorales. On peut souligner à ce titre que :

- Au niveau territorial, l'Université **concentre à elle seule près de 60% des effectifs** de chercheurs actifs (87% des effectifs si on y inclut également le CIRAD et l'IRD).
- Au niveau des départements d'Outre-Mer, elle représente près de 42% des effectifs d'enseignants-chercheurs et 40% des étudiants, ce qui démontre son **rôle majeur dans les capacités de recherche ultramarines**.

L'Université représente ainsi **l'essentiel de l'effort de recherche** sur le territoire avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) et les représentations nationales de 6 organismes de recherche nationaux (CIRAD, IRD, BRGM, IFREMER, Météo France)². Plusieurs autres organismes nationaux opèrent également sur le territoire à travers leur implication dans des unités mixtes de recherche (CNRS, INSERM, IPGP et INRA notamment)³.

En termes d'activité, l'Université structure sa recherche autour de l'Observatoire des sociétés de l'océan Indien, l'Observatoire des milieux naturels et des changements globaux mais aussi autour de la thématique clé qui est la « biosécurité en milieu tropical ». Elle dispose également de **6 plateaux techniques de recherche et de développement de pointe** en santé (le CYROI, seul cyclotron ultramarin), en physique de l'atmosphère (avec l'observatoire atmosphérique du Maïdo), en télédétection avec la station d'observation "surveillance environnementale assistée par satellite dans l'océan Indien (plateforme SEAS-OI), en protection des plantes (Pôle de Protection des Plantes) ou encore des sciences de la terre (Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise). Le centre de calcul de l'Université, les stations permanentes sur les écosystèmes, les Presses Universitaires Indianocéaniques nées en 2017 complètent ces plateformes, **et deviennent ainsi des outils privilégiés du rayonnement et de l'internationalisation de la recherche de La Réunion**.

En complément, la recherche réunionnaise peut s'appuyer un réseau **dynamique d'organismes de soutien à l'innovation et au transfert de technologies**. Ces organismes de transfert et d'innovation visent trois fonctions principales, à savoir le renforcement de la culture et des compétences à **l'innovation** à travers des actions de sensibilisation et de formation ; **l'augmentation des liens entre les acteurs du territoire** par l'animation de réseaux

² Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), Bureau de Recherche Géologiques et Minières (BRGM), Institut Français de Recherches pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER)

³ Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP), Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)

professionnels ou thématiques et le **développement de projets collaboratifs** ; la **fourniture de services d'appui** pour favoriser l'émergence et la conduite de projets innovants.

Ce réseau s'appuie sur une multitude d'acteurs, de nature différente et assurant des fonctions complémentaires :

- **L'incubateur régional de la recherche publique** porté par le Technopole. Il a permis d'accompagner environ 120 projets innovants depuis sa création en 2003. Une soixantaine d'entreprises innovantes ont ainsi été créées. A noter que le Technopole assure la gestion de parcs technologiques, dont Technor et TechSud.
- **Le pôle de compétitivité labellisé par l'Etat Qualitropic**, dont l'objectif principal est le développement de la compétitivité des entreprises du secteur de la bioéconomie tropicale par des projets de R&D innovants.
- Des **centres techniques** assurant une fonction d'interface et de transfert de technologies vers les acteurs privés et qui conduisent des activités de recherche appliquée. Il y en a 3 sur le territoire : le CRITT, le CRIBAT et le CITEB⁴.
- Des **associations** encourageant et facilitant le développement de projets (AD2R, REUSIT, MESS, etc.) et d'autres spécialisées dans la promotion de la culture scientifique et technique et la médiation scientifique (les Petits Débrouillards, Sciences Réunion, ISOLIFE, etc.).
- Une chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (**CRESS**).
- Une pépinière dédiée aux biotechnologies au sein du CYROI, la **CB-TECH**.
- Plusieurs **réseaux professionnels** rassemblant les acteurs économiques locaux. Ils œuvrent pour soutenir les dynamiques d'innovation et la compétitivité de leur domaine d'expertise et de leurs adhérents.

Ce réseau d'acteurs est **très dynamique** et a enregistré depuis plusieurs années une **croissance notable**. Le nombre d'organisations impliquées a fortement cru, en particulier avec l'émergence d'espaces d'innovations collaboratives ou tiers-lieux portés par des communautés ou des acteurs privés (fablabs, espaces de coworking...).

En parallèle, la place de l'innovation privée connaît une progression notable mais qui reste encore modeste. On note ainsi sur ces dernières années une progression des **initiatives entrepreneuriales**, avec une augmentation des soutiens apportés entre 2015 et 2019 (passage de 1,6 M€ à 3,5M€ par an) et la présence de 102 établissements publics et privés impliqués dans la RDI. Ces initiatives sont rendues possibles par des **leviers fiscaux** (CIR, CII, JEI) ainsi que de nombreux dispositifs de financement destinés à accompagner les entreprises et les porteurs de projets innovants dans les différentes étapes de développement d'un projet (FEDER Recherche-Innovation, PIA régionalisé, PIOM, aides de Bpifrance, prêts d'honneur, renforcement des fonds propres, aides de l'ADEME, Incubateur de la Technopole...).

b) La transition vers une économie de la connaissance reste à réaliser

⁴ Le Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologies (CRITT) est spécialisé dans l'agroalimentaire et l'efficacité énergétique. Le Centre d'Innovation et de Recherche du Bâti Tropical (CRIBAT) portés respectivement par la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers de La Réunion et le Centre Technique, de recherche et de valorisation des milieux aquatiques (CITEB).

Cependant, si le territoire dispose d'un système de recherche et d'innovation dynamique, soutenu par des politiques volontaristes, **son inscription sur la voie de l'économie de la connaissance, dont la prospérité repose sur l'innovation, reste à ce stade embryonnaire⁵**. L'évaluation de la stratégie de spécialisation intelligente (S3) pointe ainsi six facteurs spécifiques au territoire qui sont autant de **freins à lever** pour opérer la transition vers cette nouvelle économie.

- **L'importance du facteur humain**

La présence de l'Université ainsi qu'un nombre croissant d'établissements supérieurs, formant chaque année près de 20 000 étudiants, masque des faiblesses structurelles en termes de qualification pour le territoire. Ainsi, la Réunion se classe encore parmi les 20% des régions européennes les moins performantes en termes d'enseignement supérieur, avec un taux de réussite dans l'enseignement supérieur inférieur à la moyenne nationale.

Ainsi, si le niveau de qualification général de la population a eu tendance à progresser entre 2006 et 2016 d'après l'INSEE, avec également un recul de l'illettrisme qui reste tout de même un enjeu fort, **la faible proportion de diplômés du supérieur impacte encore négativement les ressources humaines mobilisables pour la RDI**. La part des ingénieurs et des scientifiques sur le territoire au sein de la population active reste notamment plus faible que dans la plupart des régions européennes.

- **Un niveau de dépenses de recherche et d'innovation privées relativement limité**

La Réunion se distingue aussi par le poids relativement réduit du secteur privé dans les dépenses de RDI (20% de l'effort territorial contre près de 50% en moyenne dans le reste de l'UE d'après IEDOM). L'innovation reste donc de facto assez marginale au sein des entreprises du territoire, **l'essentiel des efforts de RDI relevant encore du secteur public**.

L'IEDOM explique ce phénomène par trois caractéristiques structurelles de l'économie régionale : son **niveau de développement** général, la nature de son **modèle de développement** organisé autour de la dépense publique et de la demande intérieure, et la composition du **tissu productif local**, où les entreprises de moins de 10 salariés représentent 95% du total. La Réunion manque donc dans son tissu d'entreprises de structures de plus grandes tailles pouvant mobiliser des **financements privés**, ce qui bride leurs efforts RDI.

Le faible niveau des ressources privées investies dans la RDI constitue un frein pour la croissance des entreprises. A ce titre, on observe que parmi les entreprises de plus de 10 salariés qui parviennent à croître, et qui disposent de moyens d'investir, l'essentiel des domaines en forte croissance concernent le commerce d'une part, l'hébergement et la restauration d'autre part. **Ainsi, les activités scientifiques et techniques, ainsi que les TIC, essentiellement concernées par la RDI technologique, connaissent une progression plus faible**. A noter que la croissance observable entre 2014 et 2017 au sein des entreprises de plus de 10 salariés intervient dans une économie caractérisée par des difficultés de création et de survie des entreprises.

A ce titre, l'évaluation de la S3 montre que les dispositifs d'appui existant pour soutenir ces entreprises ne parviennent pas à totalement compenser le faible niveau des financements privés,

⁵ Source : De la S3 vers la « S5 », Stratégie de spécialisation intelligente pour un développement social & soutenable, Plan d'action pour la recherche et l'innovation 2022-2027

et ce pour toute une série de raisons⁶. Ces difficultés concourent ainsi à la **délocalisation** de certaines entreprises innovantes prometteuses ou à succès vers des écosystèmes plus favorables qui proposent des solutions de financement et d'accompagnement et des perspectives de marché à même d'accélérer leur croissance. Cette délocalisation limite ainsi l'effet d'entraînement de ces entreprises sur l'économie et les retombées territoriales de projets largement soutenus par les fonds publics.

- **Un poids réduit des activités de RDI**

La conséquence logique des phénomènes décrits précédemment explique la place encore réduite qu'occupe l'économie de la connaissance sur le territoire. Ainsi, les secteurs d'intensité technologique (secteur manufacturier de haute technologie et secteur des services à haute technologie et à haut niveau de savoir) sont **peu représentés** sur le territoire en termes de nombre d'emplois.

Depuis les années 2000, les demandes de brevets s'avèrent plutôt stables, soulignant **une difficulté territoriale à transformer l'effort de RDI en actifs valorisables**. Sur la période de 2010 à 2020, on note que près la moitié des dépôts concernent 3 domaines suivants : les sciences médicales et vétérinaires, l'agriculture sylviculture élevage pêche, et le bâtiment (dont chauffage)⁷. Au niveau ultramarin, le nombre de brevets délivrés est toutefois fortement concentré à la Réunion (46,6 % entre 2005 et 2015), mais la proportion est largement inférieure à la moyenne observable dans l'Hexagone.

- **Une fragmentation thématique importante et une dispersion de l'effort de compétitivité et d'innovation entre acteurs**

On constate une forte **fragmentation thématique** de l'effort de RDI, qu'on retrouvait dans la S3 à travers 3 grands axes et 21 priorités peu connectées et au potentiel de développement très inégal. Cela s'est traduit par un **éparpillement des ressources**, empêchant la constitution d'une masse critique favorisant les effets d'entraînement de l'ensemble de l'écosystème. Cette fragmentation se retrouve d'ailleurs dans l'organisation de la recherche territoriale, où les 477 chercheurs permanents, répartis dans 40 unités, travaillent sur 16 thématiques hétérogènes.

Parallèlement, on peut souligner la **dispersion de l'effort de compétitivité et d'innovation** entre les acteurs, avec peu de coopérations entre acteurs académiques et privés, en dépit de l'existence de structures dédiées à ce rapprochement et au transfert de technologies. Cette difficulté n'est pas propre au territoire régional, mais reste particulièrement marquée à La Réunion. La faiblesse des relations entre les acteurs académiques et économiques s'inscrit dans un contexte territorial plus générique. En dépit de l'existence de nombreux clusters, **les coopérations entre entreprises demeurent également limitées**, inhibant la formation de masses critiques indispensables pour peser sur les marchés extérieurs et soutenir la croissance des entreprises⁸.

- **Un système RDI faiblement internationalisé**

⁶ Cf. Consultation publique en ligne organisée par Nexa entre juin et août 2020, dans le cadre de l'évaluation de la S3.

⁷ Source : dataINPI.

⁸ Cf. Consultation publique en ligne organisée par Nexa entre juin et août 2020, dans le cadre de l'évaluation de la S3.

Pour accélérer la transition vers l'économie de la connaissance, l'ouverture et les coopérations internationales revêtent une importance déterminante puisqu'elles permettent d'accéder et d'utiliser un panel plus large de connaissances, tout en évitant de supporter le coût financier de la duplication des investissements et des programmes de RDI. L'inscription dans les réseaux joue également un rôle majeur dans la construction des capacités d'innovation, dans l'émergence de masses critiques en renforçant l'attractivité du territoire et les collaborations fructueuses. Elle offre enfin l'opportunité d'élargir le cercle des usagers et des clients des innovations locales, compensant ainsi la petite taille du marché local, souvent évoqué comme un frein de développement de nouvelles activités. Or, si La Réunion aspire à devenir un hub de la résilience insulaire et tropicale, proposant une expertise singulière, reconnue et exportée dans d'autres territoires, **elle tire encore peu partie des opportunités offertes par l'ouverture internationale**. La performance du territoire sur ce domaine est d'ailleurs perçue comme particulièrement faible par les répondants à l'enquête S3⁹.

c) La nécessité de nouveaux outils pour favoriser la transition vers une économie de la connaissance

Pour répondre aux enjeux territoriaux précités en de RDI, **la stratégie de spécialisation intelligente (S3) a été renouvelée pour devenir une stratégie dénommée « S5 » (Stratégie de Spécialisation Intelligente pour un développement Social et Sustainable)**. Elle définit un plan d'actions concrètes pour accompagner et renforcer l'innovation réunionnaise autour de 3 domaines d'intérêt majeurs et 9 thématiques prioritaires, synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Domaines d'intérêt majeurs	Thématiques prioritaires (développées dans les feuilles de route)	Sous-titres synthétiques
Adaptation des îles face aux changements globaux	Dynamiques socio-écologiques en milieu insulaire tropical : connaissance et restauration des systèmes	Ecosystèmes terrestres
	Économie bleue et gestion soutenable des socio-écosystèmes littoraux et marins tropicaux	Économie bleue
	Résilience face aux risques climatiques, géologiques et anthropiques.	Risques naturels
Transformations écologiques des systèmes insulaires	Agro-produits, extraits naturels tropicaux et alimentation durable	Économie verte
	Aménagement durable et bâti tropical pour la ville bioclimatique et résiliente en zone intertropicale	Aménagement et bâti tropical
	Déploiement des systèmes énergétiques décentralisés et décarbonés en territoires isolés	Systèmes énergétiques en ZNI
	Transition numérique et prévention des risques liées à la généralisation du digital	Numérique / digital
	Santé durable des populations vulnérables	Santé

⁹ Ibid

Empouvoirement des populations india-océaniques	Pour des sociétés créoles inclusives, en contexte multiculturel, insulaire et post-colonial	Sociétés inclusives
---	---	---------------------

La S5 définie pour la période 2022-2027 disposera d'une comitologie propre, et sera fortement articulée avec la stratégie régionale (dont le présent SRDEII), nationale et européenne (fonds structurels européens et programmes sectoriels de la Commission européenne).

La nouvelle stratégie régionale, orientée vers la nouvelle économie, devra contribuer à cette transition, pour faire du territoire réunionnais, qui dispose déjà d'un système de recherche et d'innovation dynamique, un véritable territoire apprenant plaçant la connaissance au cœur des réalités économiques et sociales

C. UN MODELE ECONOMIQUE REUNIONNAIS CONSTRUIT AUTOUR DE SECTEURS ECONOMIQUES FONDAMENTAUX ET STRATEGIQUES POUR L'ILE

Le développement économique de La Réunion s'est aussi façonné grâce à l'émergence de plusieurs secteurs économiques fondamentaux et stratégiques. Cinq secteurs économiques socles (construction, agriculture, agroalimentaire, tourisme et économie bleue) ont permis de poser les fondations de l'économie et de la société réunionnaise (1). A partir de ces socles, les secteurs du commerce et des services ont réussi à se créer et à se développer. Ils sont désormais prédominants dans l'économie de l'île (2). Depuis les années 1990, les secteurs économiques autour de l'économie verte et de l'économie du numérique (3) émergent, devenant pour l'île de nouveaux secteurs stratégiques. Enfin, trois autres secteurs font leur apparition dans le paysage territorial et constituent de nouvelles briques stratégiques sur lesquels investir pour répondre aux enjeux de demain : il s'agit de la silver économie, de la santé et de l'industrie de l'audiovisuel.

Avec la **réalisation des grands équipements et l'accélération du développement des activités de services**, l'île a pu compléter ce modèle d'import/substitution en misant sur des secteurs comme le tourisme, pourvoyeur d'emplois et favorisant le positionnement économique du territoire.

Depuis les années 1990-2000, le territoire peut désormais **capitaliser sur de nouveaux secteurs** particulièrement porteurs, répondant à la fois aux enjeux du territoire, s'inscrivant davantage dans une économie globalisée et reposant sur la **connaissance**.

1. LA CONSTRUCTION, L'AGRICULTURE, L'AGROALIMENTAIRE, LE TOURISME ET L'ECONOMIE BLEUE : DES SECTEURS FONDAMENTAUX POUR L'ECONOMIE REUNIONNAISE

Les politiques de développement mises en œuvre par l'État, puis par les collectivités territoriales, combinées à l'esprit entrepreneurial et pionnier des Réunionnais, ont permis le développement,

dès les années 1960, de **secteurs fondamentaux pour l'économie réunionnaise** tels que la construction (a), l'agriculture (b), l'agroalimentaire (c), le tourisme (d) et l'économie bleue (e).

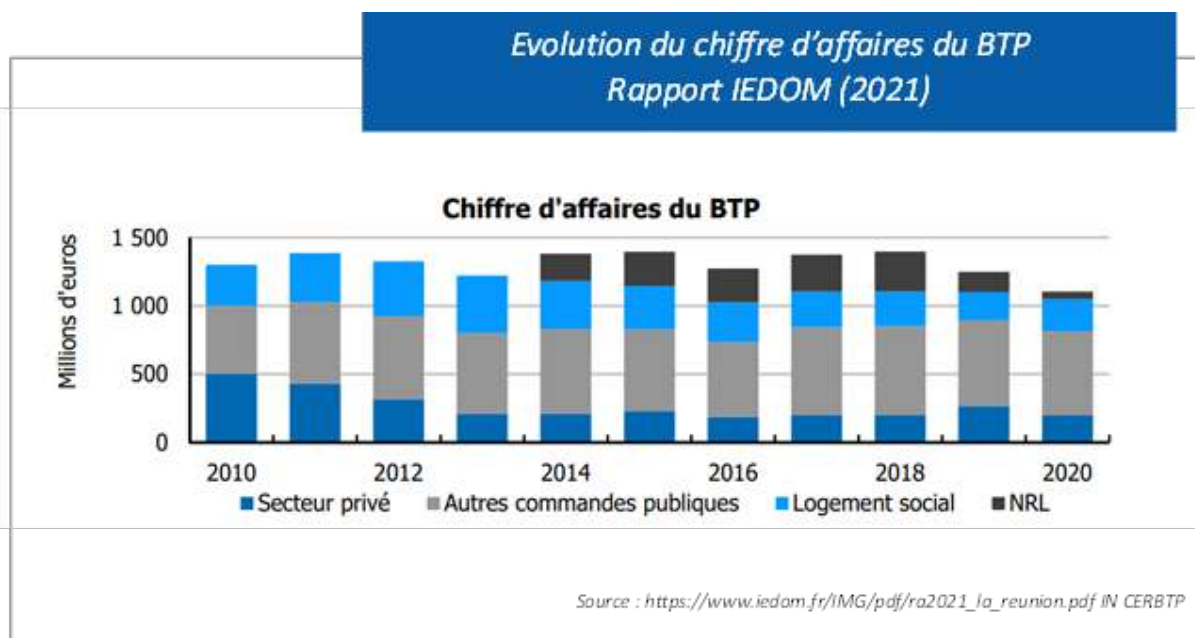
d) La construction : un secteur fondateur qui a permis le développement de l'île et reste clé dans les stratégies économiques du territoire

Le secteur de la construction (bâtiment et travaux publics) a été fortement soutenu en raison de la construction de grandes infrastructures telles que la **Route des Tamarins** et du développement du **logement social**.

Avec plus de 8 000 entreprises employant 16 000 salariés en 2021, le secteur du BTP retrouve une tendance à la hausse du nombre de créations d'entreprises entre 2016 et 2022 après le « trou d'air » des années 2008-2012.

Si le secteur n'a pas échappé à plusieurs crises (réforme du financement du logement, crise d'activité accentuée par la crise des subprimes en 2008, crise sanitaire provoquant l'arrêt des chantiers en 2020), il a réussi à **connaître des relances de croissance**, comme en 2015 ou en 2021. Sur cette dernière année, les chefs d'entreprise du secteur indiquent ainsi une hausse de leur chiffre d'affaires de +16,5 % sur l'année, tout en restant prudents sur leur situation à venir. Pour autant, les derniers chiffres témoignent d'une activité dynamique, les entreprises de construction enregistrant une hausse de chiffre d'affaires au 2^e trimestre 2022, après deux trimestres de recul (+6 % par rapport au 2^e trimestre 2021).

De plus, l'activité a progressé de 4,2 % en valeur sur les trois dernières années, ce qui équivaut à un taux de croissance annuel moyen de 1,4 %.



Ce secteur est primordial pour l'île du fait de son lien étroit avec les enjeux d'aménagement et la demande accrue de logements. Le BTP est dès lors fortement dépendant de l'action publique. Par exemple, Les dépenses d'investissement public des principaux maîtres d'ouvrages locaux progressent de 17,4 % entre 2020 et 2021. De plus, malgré les plans logements successifs, la construction de 2 496 logements neufs et la réhabilitation de 1 788 logements sociaux et 248

logements de propriétaires privés constituent des résultats encore lointains des besoins exprimés par les bailleurs sociaux.

Le secteur reste aussi sous tension du fait d'une dépendance forte à la hausse actuelle de prix sur les matériaux de construction, conséquence de la crise d'approvisionnement au niveau mondial. Les professionnels s'inquiètent du caractère structurel de tels phénomènes « haussiers » qui pourraient impacter durablement leurs activités.

Zoom sur la filière « bâti tropical »

Au cœur du secteur de la construction, la **filière « bâti tropical » a été identifiée comme clé pour le développement économique réunionnais**. Grâce à l'expertise développée par le territoire en matière d'aménagement, de construction et de travaux publics, elle a pu intégrer les innovations et spécificités liées au climat tropical.

Respectueux de l'identité régionale, des habitants et de l'environnement, le bâti tropical s'appuie sur des matières, des matériaux, des compétences et des procédés locaux propres à La Réunion, par exemple avec les **techniques de ventilation naturelle** qui s'inspirent des techniques de **l'architecture créole naturelle**, mais aussi avec des **techniques de végétalisation et de toiture**. Cette filière s'appuie également sur un ensemble d'acteurs de la construction, de la programmation et de l'exploitation, ainsi qu'un **écosystème de recherche en lien avec la qualité du bâti** et les problématiques de zone tropicale (18 lauréats réunionnais sur 28 appels à projet lancés dans le cadre du PACTE DOM TOM).

Cette filière a été intégrée à la stratégie développée dans le premier SRDEII, avec comme objectif de contribuer à la « Ville Durable de Demain ».

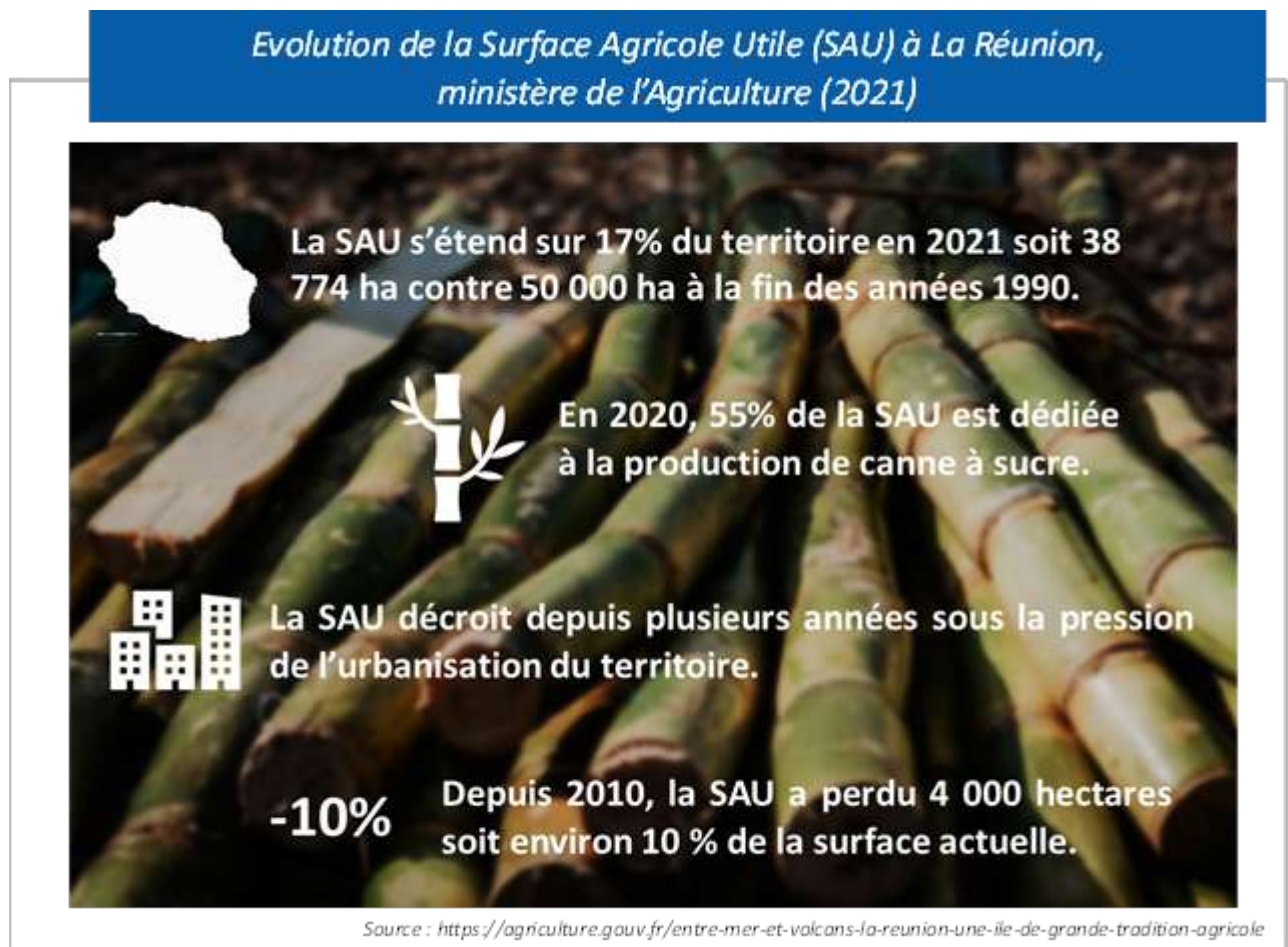
e) La filière canne, pilier du développement agricole et agroalimentaire

Pourvoyeur d'emplois sur le territoire, l'agriculture/agroalimentaire constitue un secteur stratégique pour répondre à l'enjeu de souveraineté alimentaire de l'île. Le secteur contribue pour 1,9 % à la création de richesse (2017) et emploie 3 260 salariés directs, soit 1,2 % des emplois en 2021, mais la filière canne représente à elle seule 37% des exploitations agricoles. Il a aussi été démontré qu'un emploi direct dans la production animale structurée génère 7 emplois indirects dans les filières (de l'approvisionnement des intrants jusqu'à la distribution au consommateur).

Le secteur reste majoritairement composé d'exploitations agricoles familiales, avec 6 282 exploitations agricoles en 2020 d'une taille moyenne de 6,2 ha. Ces exploitations comptent 11 557 actifs permanents et 6 127 actifs occasionnels.

Si les cultures développées sur le territoire sont particulièrement variées, la filière de la canne demeure un pilier de l'économie agricole de l'île : La Réunion est la première région européenne productrice de sucre de canne, et peut bénéficier à ce titre de subventions directes importantes (avec un régime d'aide français fixé à 114 M€ pour soutenir la production de canne à sucre dans les régions ultrapériphériques françaises). La filière représente près d'un tiers de la production agricole totale en 2021 ; elle constitue le socle de la diversification, notamment dans les filières du maraîchage et des élevages hors sol (porcs, volailles). Toutefois, le tonnage de canne à sucre récolté en 2021 reste faible pour la troisième fois en quatre ans. Les volumes de cannes broyées s'établissent à 1,5 million de tonnes (-3% sur un an) et demeurent très en deçà de la moyenne décennale.

Avec l'urbanisation, la sole cannière est sous pression et les espaces agricoles ne cessent de rétrécir.



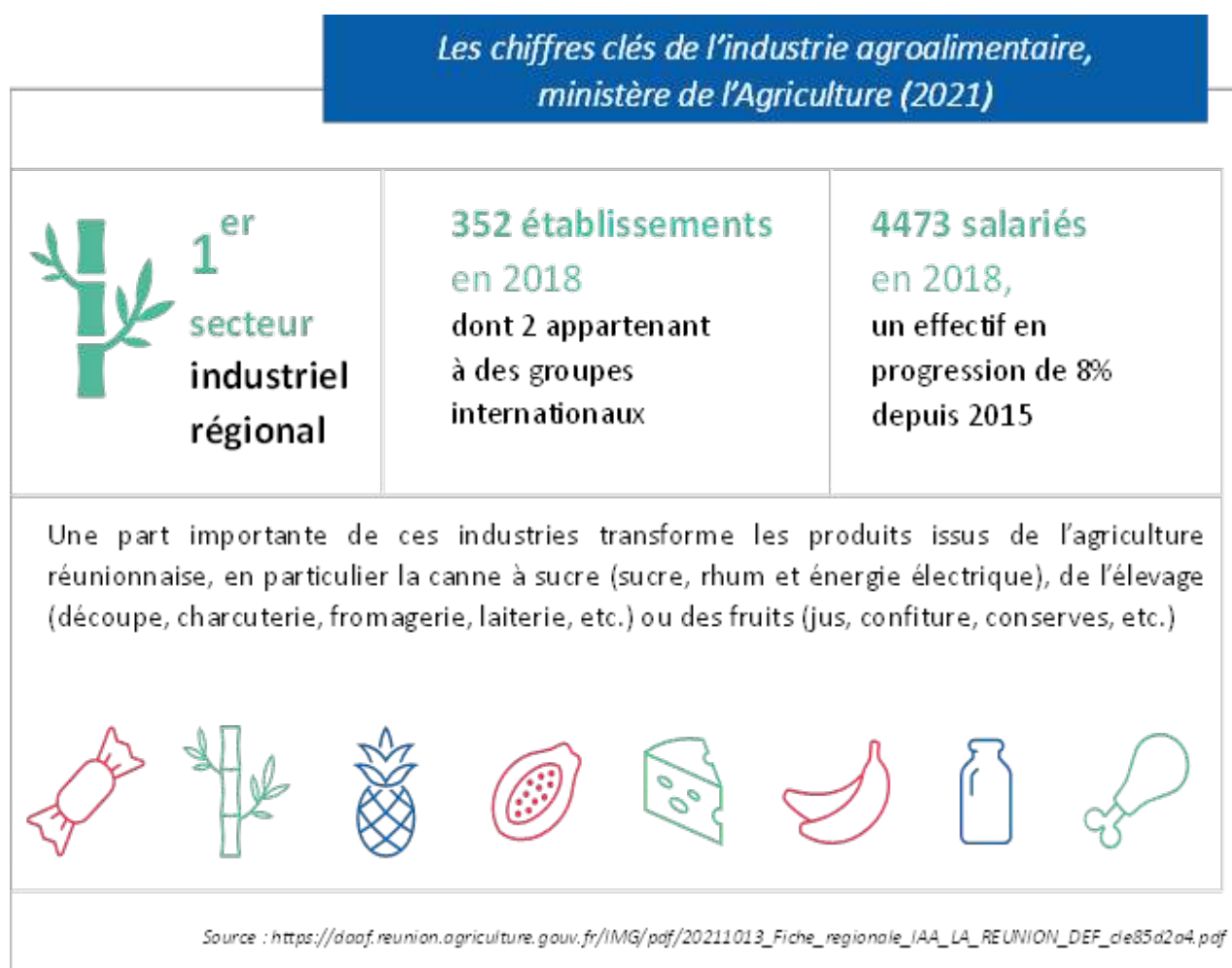
Il importe donc d'optimiser les surfaces existantes, en améliorant la performance aux champs, et de reconquérir un grand nombre de friches agricoles sur lesquelles des activités de diversification seraient possibles. Par ailleurs, la filière est **particulièrement sensible à l'égard des mécanismes d'aide** avec des négociations sur la convention canne qui s'avèrent complexes : en juillet 2022, on décompte 16 jours de conflit autour de la convention et de multiples mobilisations des planteurs.

Le **secteur de l'agriculture doit par ailleurs faire face à des aléas climatiques réguliers** : les conditions climatiques liées aux cyclones (Batsirai, Emnati) ont provoqué des dégâts majeurs impactant les récoltes agricoles, tandis que, en saison sèche, les périodes de grande sécheresse s'intensifient au fil des années, phénomènes jusqu'alors pratiquement inconnus à La Réunion.

La Réunion peut néanmoins continuer à **capitaliser sur une forte diversification des cultures grâce à ses nombreux microclimats, permettant le développement de nouvelles cultures ou la réintroduction de « légumes lontan »** comme par exemples : carambole, cacao, vanille, canne à sucre, ananas, tubercules. **De plus, l'activité du secteur agricole permet de répondre aux besoins locaux** avec une production régionale qui couvre à hauteur de 70% le marché intérieur en 2021 en produits frais locaux.

f) L'agroindustrie : un secteur avec une place prépondérante dans l'industrie locale et identifié comme filière clé pour le développement réunionnais

L'agroindustrie occupe une place prépondérante dans l'économie réunionnaise et notamment dans l'industrie manufacturière : **il s'agit du 1er secteur manufacturier de la région qui représente plus de 42% du chiffre d'affaires et plus d'un tiers de l'emploi de ce secteur d'activité.** Cette industrie représente ainsi 6% de la production de valeur ajoutée du territoire, contre 4% en métropole.



Outre l'activité industrielle sucrière, **l'industrie de transformation des produits courants alimentaires a atteint un niveau de performance unique en Outre-mer**, reposant à la fois sur la contractualisation avec des producteurs locaux et la capacité d'approvisionnement en intrants venus d'Europe ou de pays tiers. L'industrie agro-alimentaire locale est ainsi, tout comme le BTP et l'ensemble des filières productives, également dépendante des approvisionnements extérieurs, notamment en intrants non agricoles (engrais, emballages, verre...). Elle **s'interroge donc aussi sur sa compétitivité à moyen terme** au regard de **l'évolution des coûts**, des **conditions d'approvisionnement** de La Réunion et de **l'accroissement démographique** de l'île de La Réunion.

L'agroalimentaire a été défini comme l'une des filières prioritaires dans le premier SRDEII, ce qui a permis d'établir une cartographie complète de la filière intégrant l'ensemble des acteurs de la

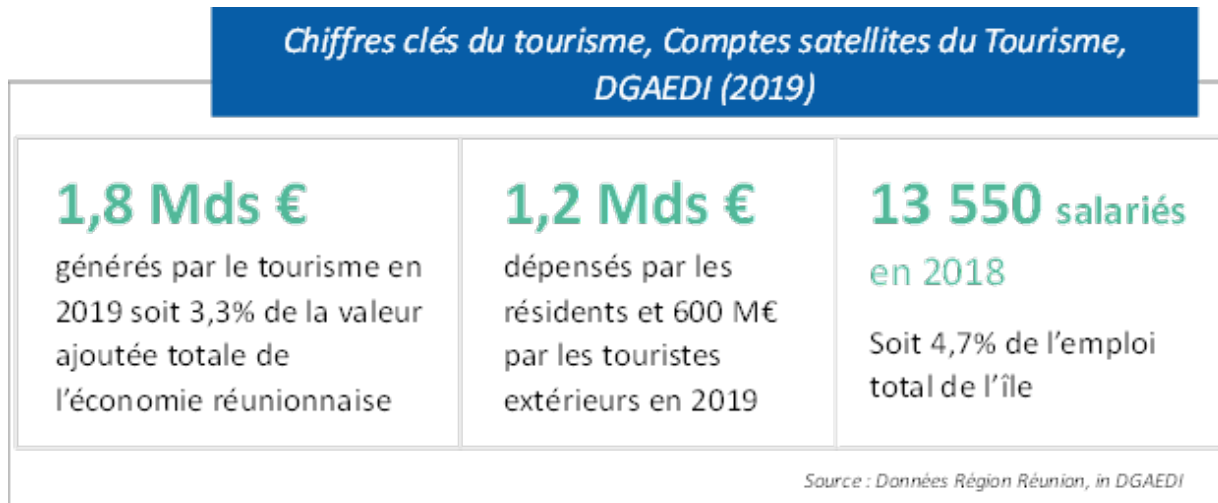
chaîne de valeur de cette industrie. 4 axes de travail ont par ailleurs été retenus pour orienter les travaux sur cette filière : les approvisionnements et outils de production des industries, la visibilité de la qualité et de l'origine des produits, la recherche et l'innovation et l'économie d'énergie, la gestion des déchets, l'économie circulaire et l'économie de la fonctionnalité.

g) Le tourisme : un secteur qui capitalise sur les atouts culturels et géographiques de La Réunion

Le tourisme constitue l'un **des secteurs économiques clés de La Réunion**, disposant, au vu du caractère polymorphe de l'île, de marges de progression considérables pour devenir une composante majeure de la croissance de l'économie réunionnaise. L'île a ainsi la capacité de répondre aux attentes de la clientèle à la fois résidentielle, nationale et internationale, en valorisant une offre particulièrement attractive et diversifiée, capitalisant sur une combinaison d'atouts constituant de véritables facteurs différenciants, et au caractère souvent exceptionnel.

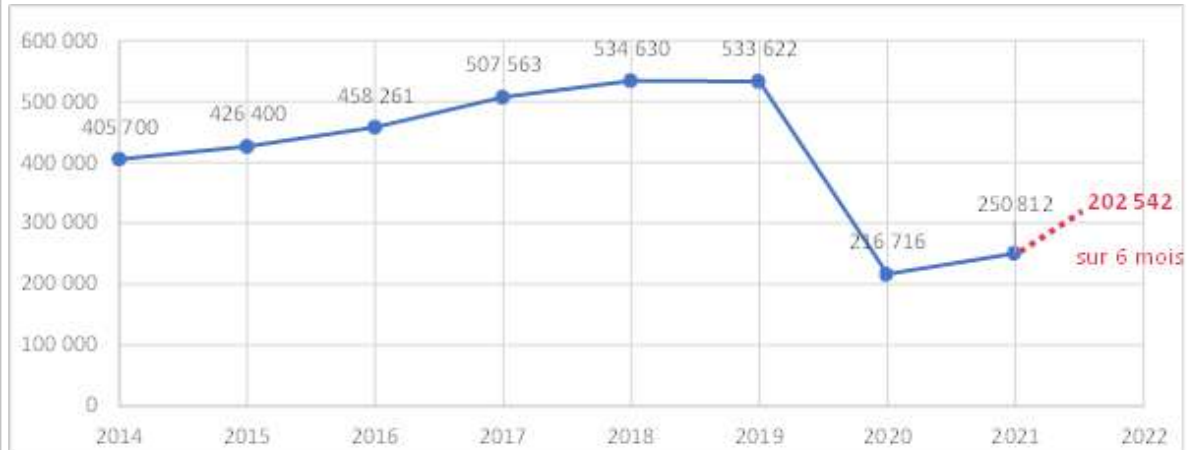
La Réunion recèle un **patrimoine naturel et culturel exceptionnel**, extrêmement **diversifié**, constituant un atout touristique fort et faisant de l'île une destination singulière avec un potentiel reconnu à l'échelle internationale. Il s'agit d'ailleurs de la région française qui possède la plus grande part de son territoire faisant l'objet d'une protection forte. Ce patrimoine contribue fortement à l'accroissement du tourisme que l'île connaît depuis les années 1990, faisant de cette filière une activité clé pour le développement économique du territoire.

Au total, les recettes touristiques (dépenses touristiques avant ou durant le séjour) sont **estimées à 192 millions d'euros en 2021** (contre 158 millions d'euros en 2020 et 410 millions d'euros en 2019).



Ces recettes générées par le tourisme proviennent principalement de l'hébergement, de la restauration et de la location de voitures : l'hébergement reste le premier poste de dépenses (51 %), puis viennent la location de voitures (23 %) et la restauration (10 %). En 2021, **17 241 hébergements touristiques ont été recensés à La Réunion**. Il s'agit principalement d'hôtels classés (2 578 chambres) et d'hébergements non classés (1 922 chambres, avec une capacité de 6 279 lits). En 10 ans, l'offre d'hébergement total a augmenté de 26 %.

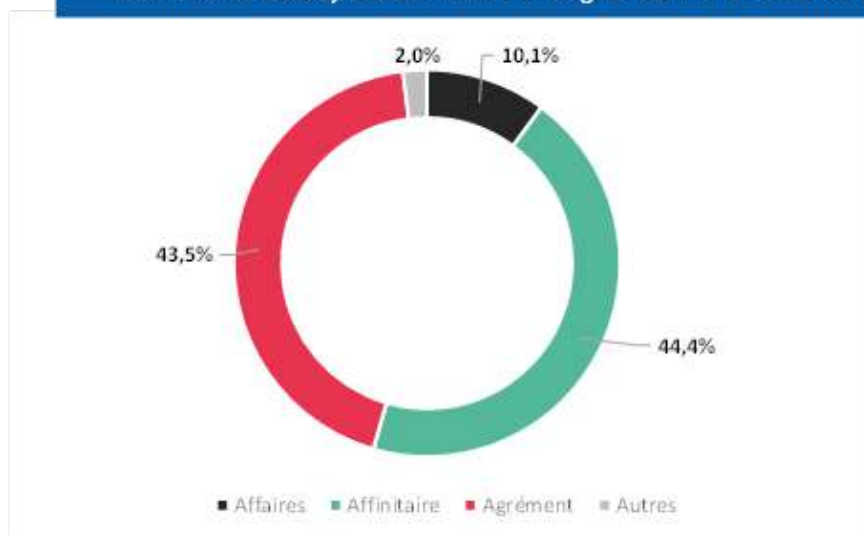
Nombre de touristes à La Réunion par année, Observatoire Régional du Tourisme (2022)



Source : Observatoire régional du tourisme, Fréquentation touristique 1^{er} semestre 2022

Le tourisme à La Réunion est porté à la fois par le **tourisme affinitaire** et le **tourisme d'agrément** sur les dernières années (2019 à 2022), tout en considérant le poids non négligeable de la clientèle résidentielle par les recettes qu'elle génère dans l'économie locale.

Objet du voyage à La Réunion, Fréquentation touristique 1^{er} semestre 2022, Observatoire Régional du Tourisme (2022)



Source : Observatoire régional du tourisme, Fréquentation touristique 1^{er} semestre 2022

Les dépenses touristiques liées au **tourisme d'agrément** représentent une véritable opportunité pour l'île (2 369€ de dépenses globales touristiques moyennes par ménage pour les touristes d'agrément selon l'enquête de fréquentation touristique IRT/MTA menée en 2021).

En parallèle, le tourisme constitue un **vivier d'emplois pour La Réunion**. Entre 2011 et 2018, les emplois touristiques augmentent fortement à La Réunion (+ 37 %, soit + 3 700 emplois). La dynamique est 2,3 fois supérieure à celle de l'emploi total (+ 16 %). De fait, la part des emplois touristiques dans l'emploi régional progresse sensiblement depuis 2010 (3,9 % contre 4,6 % en 2018).¹⁰ Cette dynamique d'emploi est en partie appuyée par la présence du lycée hôtelier La Renaissance de Saint-Paul, seul lycée de l'île à former les élèves et étudiants aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration du certificat d'aptitude professionnelle au brevet de technicien supérieur, qui scolarise près de 700 élèves en 2019 (encadrés par 86 enseignants).

Les emplois liés au tourisme sont pourtant inégalement répartis sur l'île avec une forte concentration sur le Territoire de la Côte Ouest et la Cavis et risquent d'accentuer le déséquilibre déjà constaté en faveur de l'ouest de l'île.

Toutefois, comparées à d'autres petites économies insulaires, les activités touristiques sont nettement moins développées à La Réunion. Les secteurs du commerce, de la restauration-hébergement et du transport représentent 17 % de la valeur ajoutée de l'île, contre 25 % à Maurice, aux Seychelles et aux Açores, 35 % à Madère et aux Canaries, et jusqu'à 50 % aux Maldives. La Réunion est notamment fortement concurrencée par les destinations voisines « haut de gamme » que sont Maurice, les Seychelles et les Maldives.¹¹

De plus, du fait de la crise sanitaire, le tourisme a connu de fortes baisses qui continuent à être constatées, dans une moindre mesure, pour l'année 2021. Cette même année, l'île a ainsi accueilli 250 800 touristes extérieurs, soit une hausse de +16% par rapport à 2020, mais qui reste faible au regard des années précédentes. Cette baisse est principalement liée aux conséquences de la crise sanitaire (couvre-feux, fermeture des établissements, restrictions sur les voyages). Néanmoins, le tourisme local est resté stable et a permis une reprise de l'activité, avec un rebond de +15,7% (soit 202 542 touristes extérieurs) sur les 6 premiers mois 2022. La Réunion peut désormais capitaliser sur le contexte post-crise en affichant l'image d'une destination sécurisée pour les touristes de l'Hexagone, bénéficiant d'infrastructures hospitalières semblables aux territoires de l'Hexagone.

Ainsi, si le secteur du tourisme constitue un secteur clé pour l'île, les incertitudes liées au contexte d'instabilité internationale, de même que l'évolution des modes de « consommation touristique », risquent de continuer d'impacter ce secteur et doivent dès lors être repris en compte dans sa stratégie de développement (par exemple : impacts du prix de l'énergie et du pouvoir d'achat, attention des touristes sur leur empreinte carbone...). La Réunion doit ainsi investir dans une stratégie touristique compatible avec ses atouts naturels, en complémentarité avec des destinations voisines telle que l'île Maurice, et s'inscrire dans la stratégie marketing des îles Vanille.¹² Aussi, le **Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion** (SDATR) approuvé en 2018 par la Région, pose une stratégie pour le développement de ce secteur économique clé pour l'île, et définit des **objectifs de croissance** reposant prioritairement sur une hausse du chiffre d'affaires généré par le Tourisme, devant le seul critère

¹⁰ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4990266>

INSEE ANALYSES RÉUNION, No 52, Paru le : 08/12/2020

¹¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3553188>

INSEE ANALYSES RÉUNION No 32 Paru le : 05/06/2018

¹² https://www.reunion.gouv.fr/IMG/pdf/plan_de_convergence_de_la_reunion_v_approuvee_08072019-1.pdf

d'accroissement de la fréquentation, accompagné d'une progression des emplois et du nombre de lits marchands.

La Réunion doit en parallèle se forger une **capacité de résilience** afin de faire face en permanence, dans le cadre d'une « intelligence collective », aux différents évènements qui fragilisent son secteur touristique, mais aussi aux défis issus des nouveaux comportements des clientèles et des impératifs réglementaires, s'imposant de plus en plus aux politiques publiques.

Par ailleurs, les prérogatives en matière de lutte contre le réchauffement climatique et l'ancrage de la destination « La Réunion » dans un **tourisme durable et responsable** devient de plus en plus incontournable et conduisent le territoire à questionner son modèle de développement touristique. En effet, le tourisme pourrait contribuer de manière directe à répondre à plusieurs des objectifs de développement durable fixés par l'ONU (par exemple : « Villes et communautés durables », « Exploiter de manière durable les océans et les mers », « Bâtir une infrastructure résiliente »). Or, le modèle actuel se heurte notamment à la nécessité de réduire l'empreinte carbone, alors même que l'île est une destination touristique qui est très fortement dépendante de la connectivité aérienne, ce qui lui permet actuellement de capter des marchés à bon/fort pouvoir d'achat, situés principalement en Europe.

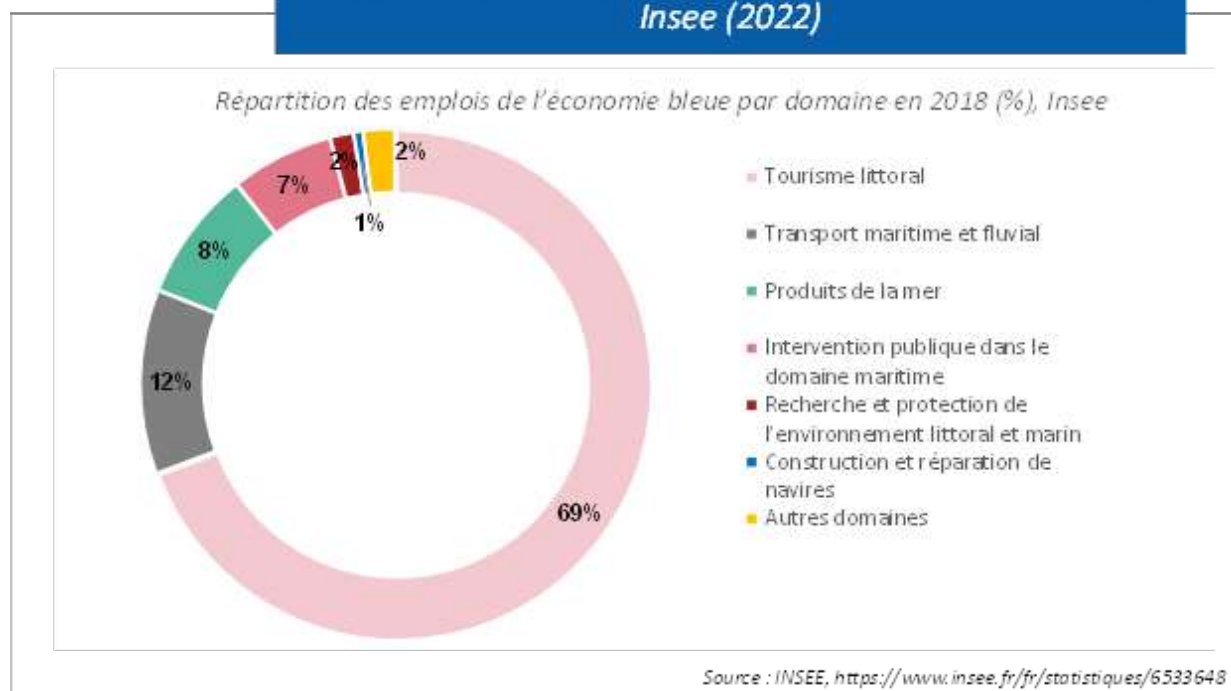
Enfin, **l'ancrage du tourisme comme domaine économique majeur** et son **interaction avec les autres secteurs** restent deux enjeux de taille auxquels La Réunion reste confrontée.

h) L'économie bleue : un secteur à la fois traditionnel et émergent qui reste déterminant pour développer une économie plus durable

L'économie bleue est depuis toujours un secteur structurant pour La Réunion. Historiquement, ce secteur s'est développé autour de **l'activité navale** (desserte maritime du territoire) et de **la pêche et des produits de la mer** avec trois grandes catégories : la pêche artisanale, la pêche palangrière hauturière et la grande pêche industrielle dans les Terres australes et antarctiques françaises.

L'économie bleue **représente 3,4% de l'emploi et 2,6% du PIB de La Réunion** (485 M€ en valeur ajoutée en 2018). Ce secteur représente ainsi 10 000 emplois, **principalement sur l'activité du tourisme littoral** (7 emplois sur 10 relèvent du tourisme littoral, et sont dès lors comptabilisés à la fois sur le secteur du tourisme et sur le secteur « économie bleue »).

Répartition des emplois dans l'économie bleue en 2018, Insee (2022)



Après une année 2020 marquée par les perturbations de transport et une baisse sensible de la demande, la balance commerciale des produits de la pêche redevient excédentaire en 2021 (+12 millions d'euros) avec des volumes exportés en progression de +17%, pour une valeur en hausse de 29 %. Les importations reculent quant à elles de 4,1 % en volume et de 6,4 % en valeur.

Au cœur des stratégies maritimes française, européenne et de la Commission de l'océan Indien, **l'économie bleue est identifiée comme un moteur de l'économie durable, qui offre un potentiel en matière d'innovation et de croissance avec de nouvelles filières qui se développent : bioéconomie, énergie marine.** Par ailleurs, l'économie bleue présente un fort potentiel de développement grâce à la présence d'une Zone économique exclusive importante et du premier port de l'Outre-mer à La Réunion (Grand Port Maritime de La Réunion). Pourtant, ce secteur reste moins valorisé à La Réunion que dans les autres territoires de l'Outre-Mer.

**Poids de l'économie bleue dans l'Outre-Mer en 2015/2016,
IEDOM (2018)**

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française
Entreprises des activités maritimes	1 176	848	193	321	279	1 752	4 240
Entreprises du secteur marchand	47 910	37 201	14 806	52 887	11 575	35 844	52 516
Part dans le tissu d'entreprises marchand	2,50%	2,30%	1,30%	0,60%	2,40%	4,90%	8,10%
Emploi salarié privé des activités maritimes	867	747	316	1 632	nd	1 429	3 403
Emploi salarié privé du secteur marchand	60 363	65 345	26 897	125 702	nd	56 970	40 062
Part dans l'emploi salarié privé du secteur marchand	1,40%	1,10%	1,20%	1,30%	nd	2,50%	8,50%
Encours bancaires des activités maritimes (à fin 2016 en M€)	71	31	27	151	15	42	172
Encours bancaires des entreprises (à fin 2016 en M€)	5 596	5 372	2 269	11 801	656	4 073	2 196
Part dans l'encours bancaire accordé aux entreprises	1,30%	0,60%	1,20%	1,30%	2,30%	1,00%	7,80%

Source : IEDOM, L'économie bleue dans l'Outre-Mer <https://www.iedom.fr/IMG/pdf/iedom_economie_de_la_mer_2018.pdf>

L'économie bleue rencontre par ailleurs des difficultés, notamment dans le secteur de la pêche et du transport maritime. En effet, il est exposé à différents risques : surpêche et pêche illégale, concurrence maritime des pays voisins, fluctuations des prix du pétrole et des cours monétaires.



« Nous devons développer une économie bleue durable dans laquelle la protection de l'environnement et l'activité économique vont de pair. La santé de la mer est un préalable au développement de la filière Économie bleue. Il s'agira donc d'investir dans des technologies innovantes. L'économie bleue est un levier de création d'emplois » (Maya CESARI)

2. LE COMMERCE ET LES SERVICES, PILIERS DE L'ECONOMIE MODERNE

Les secteurs du commerce (a) et des services (b) se sont développés en même temps que les secteurs essentiels de l'économie (construction, agriculture, agroalimentaire, tourisme, économie bleue). Ils sont aujourd'hui les marqueurs de la modernité de l'économie réunionnaise.

a) Le commerce : un secteur essentiel à la dynamisation de l'économie devant intégrer les enjeux de la digitalisation et du local

Le secteur du commerce représente en 2021 **1/5^{ème} des créations d'entreprises et 12,7% des emplois à La Réunion** (avec 35 500 salariés à fin 2021). Particulièrement varié, ce secteur du commerce englobe notamment le **marché de l'automobile**, de la **grande distribution** et des



commerces de proximité.

L'évolution du paysage des enseignes de commercialisation (alimentaire, automobile, bricolage...) atteste d'un **marché très ouvert et attractif pour des opérateurs extérieurs**. Cette ouverture peut cependant être perçue comme un risque pour le « patrimoine économique local ». Cette question, qui n'est pas que liée au commerce mais également au tourisme ou à l'industrie, illustre un enjeu particulier lié à **l'équilibre de l'attractivité des capitaux et investisseurs, locaux et extérieurs**, pour poursuivre la dynamisation de l'économie et favoriser la réinjection à La Réunion de la valeur ajoutée générée par La Réunion.

Par ailleurs, **ce secteur doit faire face à plusieurs enjeux, tels que la redynamisation des centres urbains, la reprise post-crise sanitaire et le changement des modes de consommation** et la concentration du marché autour de quelques enseignes/franchises.

L'activité des entreprises du commerce a été affectée au cours de l'année 2021 par certaines restrictions liées à la crise sanitaire : fermeture des centres commerciaux de plus de 20 000 m² en février, couvre-feu, confinement partiel en août. Toutefois, **la consommation des ménages a été plutôt dynamique sur la même année** et a permis de maintenir ce secteur. Les chefs d'entreprise du secteur interrogés estiment que leur chiffre d'affaires a augmenté de 6 %, après +5% en 2020.

En parallèle, le **développement des circuits courts** a donné un nouveau souffle au commerce de proximité. Il connaît cependant une difficulté à **intégrer la digitalisation des services** (e-commerce, livraison, Click & Collect...), les nouveaux acteurs ou les nouvelles plateformes se

développant plus vite que les commerces traditionnels n'évoluent. Aussi, la **revitalisation des centres urbains** figure au cœur des stratégies communales et intercommunales ; outre la digitalisation des commerces, elle nécessite également de **surmonter une forme de spéculation foncière** pour favoriser la rénovation des quartiers commerçants et renforcer leur attractivité.

b) Les services, un secteur varié qui reste au cœur de l'économie réunionnaise

Le secteur global des services a également profité de la trajectoire économique de La Réunion, au point d'en **devenir le cœur de l'économie**. L'ensemble des services représentait ainsi 86% de la valeur ajoutée de l'île en 2017.

Ce secteur est marqué par la **présence des services non marchands (administration publique, éducation, santé et action sociale)**, qui emploient 116 888 salariés à fin 2021, soit 41,8 % de l'emploi salarié total. Les **services marchands restent toutefois les plus créateurs d'emplois avec environ 2 000 nouveaux emplois par an**. Il s'agit notamment de services administratifs et de soutien, de services de nettoyage et de gardiennage.

La Réunion compte également un **réseau bancaire fortement concentré**, avec 21 établissements financiers installés localement :



En 2021, les établissements bancaires locaux enregistrent une **amélioration de leurs performances et de leur rentabilité** après la baisse observée en 2020, liée à la crise sanitaire. Les cinq principales banques enregistrent notamment une progression de 4,9 % de leur produit net bancaire (PNB).

3. L'ÉCONOMIE VERTE ET L'ÉCONOMIE DU NUMÉRIQUE : DES SECTEURS EN DÉVELOPPEMENT DEPUIS LES ANNÉES 1990

Depuis les années 1990, les secteurs économiques autour de l'économie verte (a) et de l'économie du numérique (b) émergent, devenant pour l'île de nouveaux secteurs stratégiques.

a) L'économie verte : une réponse aux nouveaux enjeux environnementaux et énergétiques

Les métiers de l'économie verte émergent progressivement depuis les années 1990 et continuent encore aujourd'hui à se structurer sur le territoire. Ils regroupent les activités dont la production a pour finalité la protection de l'environnement ou la gestion des ressources.



En 2016, l'économie verte représente près de 1 685 entreprises et 6 345 emplois. Toutefois, le poids économique de l'économie verte à La Réunion reste encore peu connu (dernières données économiques disponibles en date de 2016).



La Réunion s'est érigée en territoire précurseur en matière de développement des capacités de maîtrise de la consommation énergétique, en développant une importante **filière de solaire thermique**. Ensuite, soutenu par des dispositifs réglementaires et fiscaux dès les années 2000 (dont les lois Grenelle 1 et 2 en date de 2009), l'économie verte a tiré les avantages des dispositifs réglementaires et fiscaux pour se développer. **Le solaire photovoltaïque** a pu capitaliser sur le thermique, accélérant son développement à son tour. Les deux dimensions de l'énergie solaire présentent encore d'importants potentiels de développement.

La **filiale énergies renouvelables (ENR)** a par ailleurs été identifiée comme **filiale prioritaire dans la déclinaison des travaux du SRDEII** adopté en 2016. 4 objectifs ont été identifiés pour mener les travaux de structuration de cette filière :

- Rassembler les professionnels et les partenaires institutionnels autour d'une stratégie partagée de développement de la filière ENR, en cohérence avec les autres filières du SRDEII et la programmation pluriannuelle de l'énergie.
- Soutenir la dynamique d'innovation et de R&D sur les technologies matures et à fort potentiel.
- Identifier les métiers à fort potentiel d'export et de rayonnement international en valorisation le savoir-faire, les domaines de spécialisation et les compétences réunionnaises.
- Ancrer la filière sur son territoire en adoptant une approche inclusive et socialement responsable.

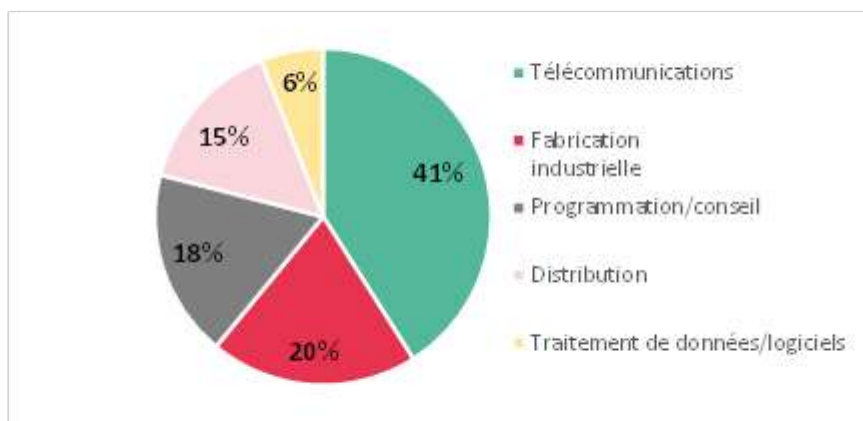
Il s'agit dès lors **d'accompagner l'économie verte pour répondre aux grands enjeux actuels en matière d'énergie**. Pour cela, les deux postes de consommation d'énergie les plus importants sont à prendre en compte dans les réflexions : les transports (62,5% de la consommation) et le bâtiment (23,8%). Le travail sur les énergies renouvelables doit aussi intégrer les impacts sur la transformation des modes de fonctionnement des acteurs socioprofessionnels et des citoyens, et définir comment intégrer la sobriété énergétique non comme un frein mais comme un élément constitutif de la structuration des travaux.

b) L'économie du numérique : un secteur encore jeune qui bénéficie d'opportunités pour se structurer

L'économie numérique réunionnaise reste encore jeune et **principalement composée de petites entreprises**.



Répartition des emplois salariés de l'économie numérique en 2020, IEDOM (2021)



Source : https://www.iedom.fr/IMG/pdf/ra2021_la_reunion.pdf

Sur la dernière décennie, le **secteur de la programmation et du conseil devient plus dynamique** en termes d'emploi tandis que le **secteur des télécommunications, premier employeur de la filière, a plutôt tendance à perdre en effectifs.**

Le territoire bénéficie d'atouts en matière d'économie numérique : La Réunion a misé sur le **développement massif du réseau 4G ainsi que de la fibre optique** et devance de loin les autres régions ultramarines en la matière. En effet, la majorité des habitations réunionnaises est connecté à la fibre, avec un objectif d'un territoire 100% connecté en 2022 (contre près de 90% pour les habitations de l'Île-de-France, et 60% pour les Hauts-de-France qui est la 3^{ème} région en termes de couverture). Le déploiement de la fibre reste toutefois progressif et se heurte à l'accessibilité restreinte de certaines zones du territoire, avec des travaux intensifs depuis juillet 2021 pour connecter certaines zones comme Cilaos, qui nécessitent des investissements coûteux. Ces difficultés risquent d'impacter le déploiement de la 5G, qui commence à être présent sur l'île (à Saint-Denis).

Ce domaine continue d'évoluer sur le territoire grâce à de multiples démarches qui ont été engagées :

- Deux études sont menées par la Région à l'aide de son partenaire Réunion THD sur les questions d'aménagement numérique. Ces études permettent d'intégrer les opportunités liées à l'arrivée de la 5G et à réfléchir **aux sujets de l'interconnexion du territoire par câbles sous-marins.**
- Un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé en 2022 pour identifier les projets **d'extension de couverture auprès des opérateurs bas-débit** déjà présents sur l'île.
- Une **stratégie régionale numérique à horizon 2030** est en préparation et permettra de cadrer le développement de ce secteur.
- Le **numérique fait l'objet d'un contrat de filière**, signé en 2020, et défini dans le cadre des travaux du premier SRDEII.

Avec l'émergence des entreprises de la Tech, de l'image ou même du gaming, combinée aux dynamiques de Smart City portées par plusieurs collectivités, l'économie numérique peut aussi se structurer autour de la Data. La Région Réunion porte ainsi le **premier portail Open Data du territoire, fédérant les autres collectivités**. Elle promeut l'usage de la Data dans le développement des activités économiques, mais également dans la conception et le pilotage des politiques publiques (de déplacement, de gestion des déchets, de tourisme...).

4. LA SILVER ECONOMIE, LA SANTE, L'INDUSTRIE DE L'AUDIOVISUEL ET LE SPORT : DES SECTEURS EMERGENTS POUR REpondre AUX ENJEUX DE DEMAIN

En parallèle des secteurs déjà présents sur le territoire, d'autres représentent de véritables opportunités et commencent à se structurer sur l'île. Ces secteurs sont d'autant plus intéressants qu'ils permettent de répondre à certains enjeux clés du territoire (enjeux liés à la transition démographique, au développement du digital...). Parmi ces secteurs, on identifie la silver économie (a), la santé (b), l'industrie de l'audiovisuel (c) et le sport (d).

a) La silver économie: des activités économiques pour accompagner la transition démographique réunionnaise

Le secteur de la silver économie est pour l'instant peu structuré sur le territoire. Toutefois, afin de prendre en compte les **enjeux du vieillissement progressif de la population réunionnaise**, ce secteur sera clé pour le développement économique de l'île et devra être intégré à la stratégie du territoire.

264 000 personnes, soit plus d'1/4 de la population, seront âgées de 60 ans ou plus en 2050¹³

L'intégration de ces enjeux démographiques devra permettre d'anticiper la constitution de nouvelles activités clés (pensions, santé, hébergements...) et de répondre à différents risques :

- **Précarité importante** (38% contre 15% en métropole)
- **Développement de pathologies** (maladies cardiovasculaires, diabète etc.)
- **Conditions de vie difficiles** (logements insalubres, pensions marron)

Ces risques sont particulièrement prégnants sur l'île, avec une dépendance des seniors qui apparaît plus tôt pour les Réunionnais par rapport à la moyenne française, du fait d'un état de santé plus dégradé. De plus, le taux de dépendance des seniors est élevé : en fin 2018, 13% des personnes âgées de 60 ans ou plus sont dépendantes (bénéficient de l'allocation personnalisée d'autonomie, d'une aide ménagère, d'une aide sociale en établissement ou d'un accueil). Ce taux est établi à 8% pour les seniors de l'Hexagone.

Pour développer les activités de la silver économie, l'île devra faire progresser le secteur « santé » en faisant continuant d'améliorer l'offre de soins et les capacités d'accueil. Actuellement, les

¹³ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6664672#onglet-1>

capacités d'accueil des personnes en situation de handicap et pour les seniors sont moindres à La Réunion que dans l'Hexagone, avec des taux d'équipement en structures d'hébergement pour adultes handicapés établi à 2,4 pour 1000 adultes, contre 4,6 dans l'Hexagone, et des taux d'équipement en lits médicalisés (EHPAD) de 35,4 pour 1000 habitants, contre un niveau national de 102,3 (données en date de 2021).

La Région Réunion a dès lors élaboré une feuille de route stratégique pour la période 2021-2028 intégrant comme priorité la politique publique « Grand-Âge ». « *L'économie du care* » figure aussi parmi les priorités de la Conférence régionale de l'ESS qui s'est tenue en 2022.

b) La santé : un secteur en évolution pour intégrer les enjeux du numérique

La logique de rattrapage dans laquelle le territoire continue de s'ancrer a permis à La Réunion de créer un secteur de santé mature, doté **de filières et d'infrastructures de santé de qualité** dans les secteurs privé et public, et d'un écosystème de professionnels des métiers de la santé et du médico-social.

L'île compte ainsi 26 établissements de santé, est doté d'un Centre Hospitalier Universitaire depuis 2012 et mobilise des professionnels pour répondre aux besoins de la demande en ambulatoire, en médical et en paramédical.

La Réunion doit désormais trouver comment développer le secteur de la santé afin d'y intégrer les enjeux du numérique. A ce titre, La Réunion a commencé à se positionner comme une « **île laboratoire** » en matière de **santé numérique et innovante**. Grâce à sa masse critique, elle réalise ainsi des expérimentations « grandeur nature » en matière de santé.

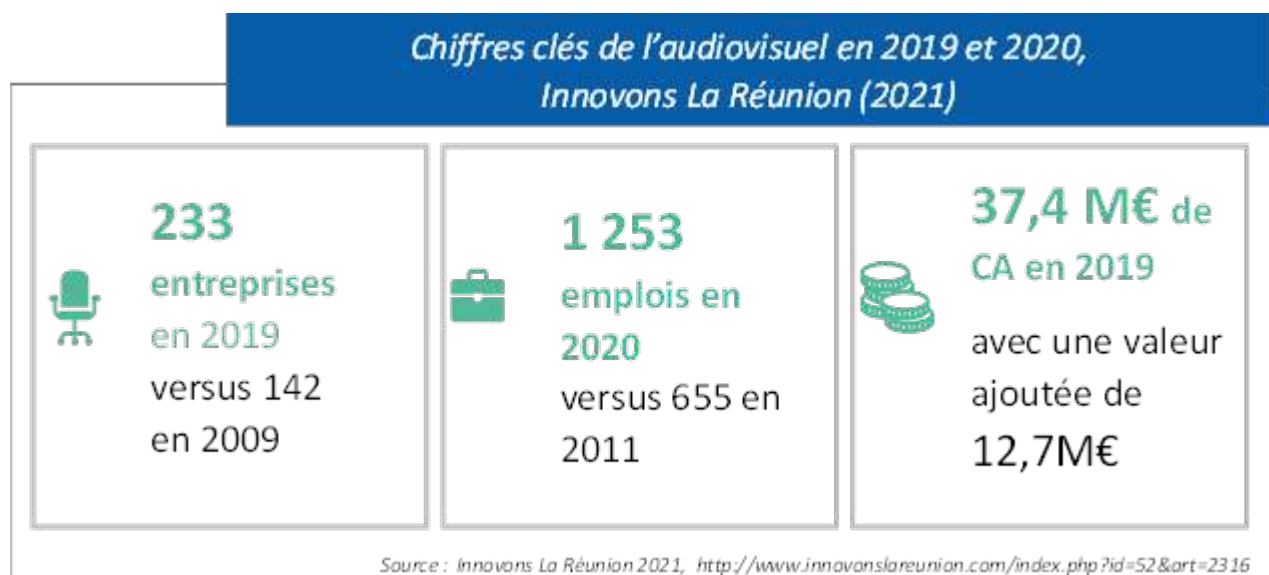
Plusieurs engagements et programmes ont ainsi été initiés pour permettre l'intégration de l'innovation et du numérique dans la santé. Par exemple, le Programme Investissements d'Avenir a été adopté pour répondre aux enjeux de santé de demain. De plus, l'île peut déjà mettre en avant ses initiatives en French Tech, avec des axes stratégiques définis pour faire du territoire « une Réunion à la pointe de l'innovation »¹⁴ ainsi que son positionnement en tant que **pilote sur l'expérimentation SAS**. Annoncé dans le cadre du Pacte de refondation des urgences, le Service d'Accès aux Soins est un service d'orientation de la population dans leurs parcours de soins. Ce Service a été mis en place le 1^{er} juin 2021 à La Réunion, qui fait partie des 22 territoires pilotes.

Outre la modernisation des services publics de la santé et du médico-social, il s'agit aussi de **soutenir les initiatives privées qui concourent à la modernisation du secteur** et peuvent faire l'objet d'expérimentations à La Réunion en capitalisant sur cet écosystème (exemples : application test de diabète, *serious game* de prévention des MST...).

c) L'industrie de l'audiovisuel : une opportunité pour positionner l'île de La Réunion comme « terre d'inspiration et de création » à l'échelle internationale

¹⁴ Axes stratégiques French Tech de La Réunion : favoriser l'accès aux financements grâce à l'accompagnement des startups sur l'ingénierie de financement de projet et la création d'un réseau de Business Angels, favoriser l'accès aux marchés par l'open Innovation, favoriser l'accès aux compétences en définissant les métiers et besoins du territoire et en développant des prestations spécifiques pour répondre aux besoins des marchés (<https://digitalreunion.com/french-tech-reunion/>)

L'industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel est particulièrement intéressante pour La Réunion. Ce secteur lui permet de consolider sa place comme **une terre d'inspiration et de création**, et ce à l'échelle mondiale. Ce secteur contribue par ailleurs au développement direct de l'économie, avec des chiffres en croissance sur les 10 dernières années :



Avec un secteur **dynamique** et **particulièrement soutenu par les acteurs publics** depuis plusieurs années, l'industrie de l'audiovisuel constitue un secteur à fort potentiel pour accroître l'attractivité et le rayonnement du territoire. Les actions engagées dans le cadre de certains événements ont permis de **positionner La Réunion comme une destination de tournage** :

- **L'Eductour « La Réunion des cinémas »** a eu 8 éditions et a vocation à favoriser le choix de La Réunion comme une terre de tournage.
- La Réunion se situe sur le podium des **aides régionales attribuées aux projets cinématographiques**.

De plus, l'île a aussi été **un territoire précurseur en matière d'animation**. Des studios comme Pigangaï, pionnier du secteur, ont permis le développement de nouveaux opérateurs privés, dont certains sont de renommée internationale et distribuent leurs productions sur des plateformes mondiales, contribuant ainsi, quoique discrètement, à la valorisation du territoire.



« Notre secteur connaît un moment tournant, avec d'énormes enjeux. Il s'agit d'un secteur formateur, vecteur d'emploi, et de moyens d'expression. Nous portons aussi un enjeu de souveraineté. Nous défendons notre identité culturelle. La Réunion est très dynamique et les acteurs sont présents sur tous les fronts. Nous devons maintenant passer un nouveau palier. » (Daphnée BRUNEAU, DGA du Centre national du cinéma et de l'image)

- d) Le sport : un secteur économique porteur et en adéquation avec les nouvelles attentes sociétales**

Le sport est un secteur économique **créateur direct de valeur et de richesses**, que ce soit en termes de production industrielle, de pratiques et d'enseignement et de « sport-business », qui permet en même temps d'atteindre des objectifs de développement socioéconomiques et humains.

La pratique sportive n'a cessé de progresser ces dernières années en France, avec 61 % des Français qui déclaraient en 2017 avoir une activité physique régulière (7 points de plus qu'en 2012 selon le baromètre Sport et Santé).

La Réunion peut s'appuyer sur ses atouts majeurs qui prédisposent fortement au maintien et au développement d'une économie sportive, en faveur de tout public. Les pitons, criques, remparts et la renommée des épreuves de la diagonale des fous sont des exemples de ces atouts qui ont fait de l'île une « terre d'entraînement » et une « terre des champions ».

Les secteurs de la compétition sportive, du sport santé bien-être et de la coopération sont par ailleurs particulièrement stratégiques dans l'océan Indien.

Encourager la compétition sportive implique de **soutenir les initiatives en matière de création de services publics** (CREPS de la Réunion) ou de **structures privées d'aide à la performance sportive**, de valoriser la proximité mer et montagne pour encourager la mise en place de programme de performance efficaces ou encore d'accompagner la réalisation de manifestations sportives d'envergure.

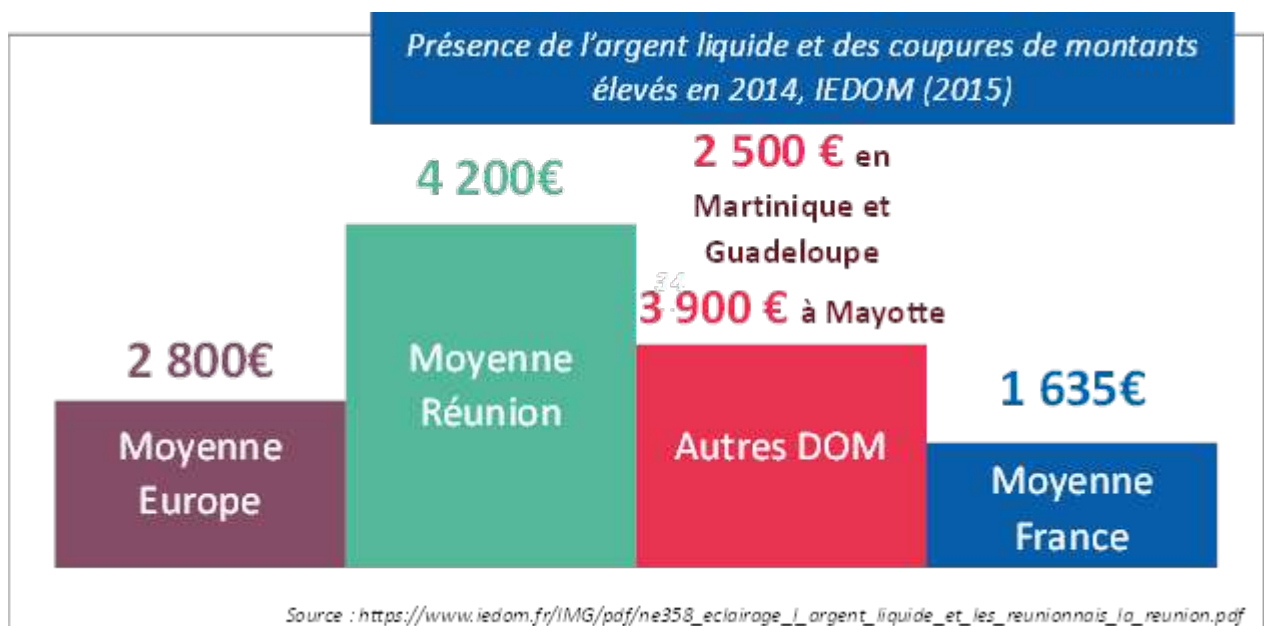
Par ailleurs, le secteur du sport santé bien-être entretient des liens étroits avec la silver économie. La Réunion possède des atouts intéressants à valoriser en termes de circuits de découverte des sports de nature notamment, avec ou sans hébergement, proposant des activités adaptées. **Il convient de s'inscrire dans une démarche prospective, visant à recenser la possibilité de mettre en lien ces structures d'hébergement avec celles** (existantes ou à créer) **proposant des circuits types, adaptées, avec différentes formules et prestations proposées.** Enfin, les échanges sportifs, l'accueil de délégations sportives nationales, ou internationales pourraient, en structurant le CREPS de La Réunion, mais également en conventionnant avec des structures d'hébergement et sportives privées, permettre de renforcer les liens avec les autres îles de l'océan Indien.

D. UN MODELE REUNIONNAIS MARQUE PAR LA PRESENCE D'UNE ECONOMIE INFORMELLE QUI PERDURE TOUT EN ETANT UN LEVIER DE COHESION SOCIALE

Si la trajectoire de développement économique de La Réunion s'est façonnée par l'action publique et par l'esprit d'entreprendre, le **modèle réunionnais est aussi marqué par une économie informelle**. L'économie informelle se définit comme le travail informel avec une grande partie de travailleurs non déclarés. Cette économie informelle prend en compte plusieurs types d'activités non déclarées, tels que les services rendus aux particuliers, le commerce, la construction.

La part de l'économie informelle dans le PIB en Outre-Mer est beaucoup plus importante que dans l'Hexagone. A La Réunion, le **secteur informel représentait entre 12,5 à 16,5 % des emplois en 2015**, même si, par nature, ces données sont des estimations, difficilement actualisables.¹⁵

L'émission nette cumulée d'argent liquide et de coupures de montants élevés par habitant s'établit à plus de 4 200 euros à La Réunion en 2014, soit bien au-dessus de la moyenne européenne (2 800 €) et de celle de la moyenne française (1 635 €). Elle est également supérieure à tous les autres DOM (2 500 euros en Martinique et en Guadeloupe, 3 900 € à Mayotte), à l'exception de la Guyane (plus de 12 500 €).



Le poids de l'économie informelle doit être appréhendé dans ses deux dimensions : d'une part, en ne respectant pas les cadres réglementaires, sociaux et fiscaux, elle génère un **risque d'instabilité chez des professionnels qui considèrent que l'activité formelle est plus contraignante**, voire moins rémunératrice. D'autre part, elle concourt à la **stabilité socioéconomique du territoire**, notamment par la combinaison des revenus tirés des activités

¹⁵ IEDOM, 2015

https://www.iedom.fr/IMG/pdf/ne358_eclairage_l_argent_liquide_et_les_reunionnais_la_reunion.pdf
Sénat, <http://www.senat.fr/rap/r21-177/r21-1774.html>

informelles avec les minimas sociaux, tandis que la formalisation de l'activité est perçue comme un risque de perte de revenu.

Enfin, ces activités, plus importantes dans les milieux ruraux ou en milieux urbains défavorisés, sont aussi considérées comme contribuant à l'équilibre territorial de l'île et peuvent **représenter un intérêt dans le développement des circuits courts de production/distribution de biens et services.**

Un enjeu fort se pose alors : accompagner les activités informelles vers la professionnalisation, en préservant l'équilibre social/économique fortement lié à ces activités, ou encore créer un modèle hybride formel/informel en complément des modèles classiques de structuration et de formalisation des activités économiques. Par ailleurs, l'accompagnement de l'économie informelle vers une formalisation pourrait permettre de favoriser des modèles alternatifs, déjà présents sur le territoire, tels que l'Economie Sociale et Solidaire.

L'économie réunionnaise a ainsi connu une trajectoire de développement marquée par une forte croissance économique, qui s'est inscrite dans une logique de rattrapage. Cette économie s'est construite autour de deux piliers majeurs : l'action publique et l'esprit d'entreprendre.

Grâce au secteur public et aux dispositifs publics (nationaux et européens), La Réunion a pu construire des infrastructures structurantes pour le territoire (réseaux routiers, maritimes, aériens) et a développé des équipements et organismes clés pour le développement de la santé, de la recherche, de l'innovation et de la formation sur le territoire. Elle met ainsi en avant une économie de la connaissance au fort potentiel.

Le modèle économique réunionnais s'est également façonné autour de plusieurs secteurs économiques fondamentaux et stratégiques pour l'île :

- Cinq secteurs socles (construction, agriculture, agroalimentaire, tourisme et économie bleue) pour poser les fondations de l'économie et de la société réunionnaise.
- Deux secteurs caractéristiques d'une économie moderne : le commerce et les services.
- Deux secteurs pour répondre à des nouveaux besoins de la société : l'économie verte et de l'économie du numérique.
- Trois secteurs pour répondre aux enjeux de demain : la silver économie, la santé et l'industrie de l'audiovisuel.

L'économie de La Réunion se caractérise également par la présence d'une économie informelle, vecteur de cohésion sociale et de nouvelles opportunités pour La Réunion de demain.

Si le modèle économique réunionnais présente plusieurs atouts et potentiels, il doit pour autant intégrer plusieurs grands défis structurels, amenant à La Réunion à questionner son modèle.

II. Des défis structurels, vecteurs d'opportunités pour toute La Réunion

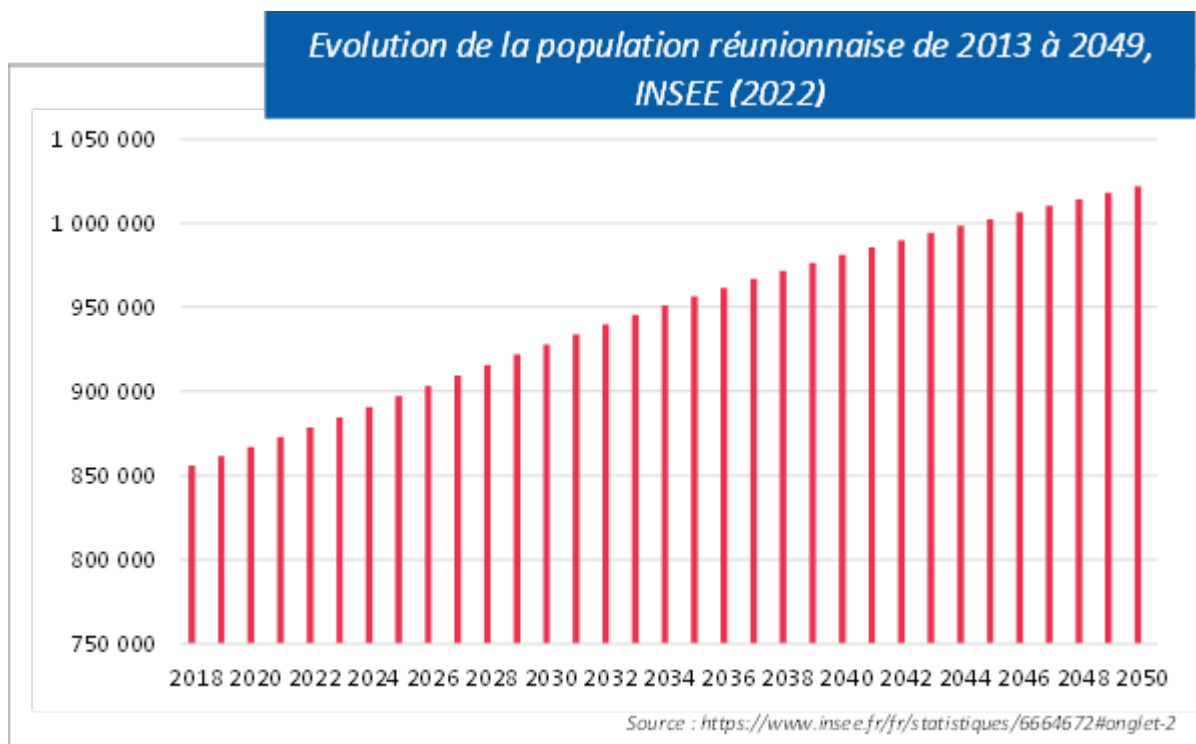
La Réunion doit faire face à plusieurs défis intrinsèques, accentués par les récentes crises sociales et sanitaires : des défis démographiques (A), des défis liés à la formation et à l'insertion professionnelle des Réunionnais (B) des défis sociaux et territoriaux (C), de connectivité du territoire (D) et des défis environnementaux pour assurer sa préservation (E).

A. UNE INTEGRATION DES GRANDS DEFIS DEMOGRAPHIQUES REUNIONNAIS

L'île doit faire face à plusieurs grands défis démographiques tels que l'augmentation de la population sur le territoire à horizon 2030 (1) et des enjeux socioéconomiques liés à une population jeune qui devra faire face à un vieillissement progressif (2).

1. L'AUGMENTATION DE LA POPULATION SUR LE TERRITOIRE A HORIZON 2030

A date du 1^{er} janvier 2019, La Réunion comptait **861 395 habitants** (estimation à 878 431 en 2022), dont 390 830 actifs. **A horizon 2030, la population de l'île est estimée à 927 888 habitants.** Les projections démographiques de La Réunion démontrent d'une croissance de la population plus élevée que dans l'Hexagone (+0,1% en moyenne par an contre une hausse de 0,6% à La Réunion).



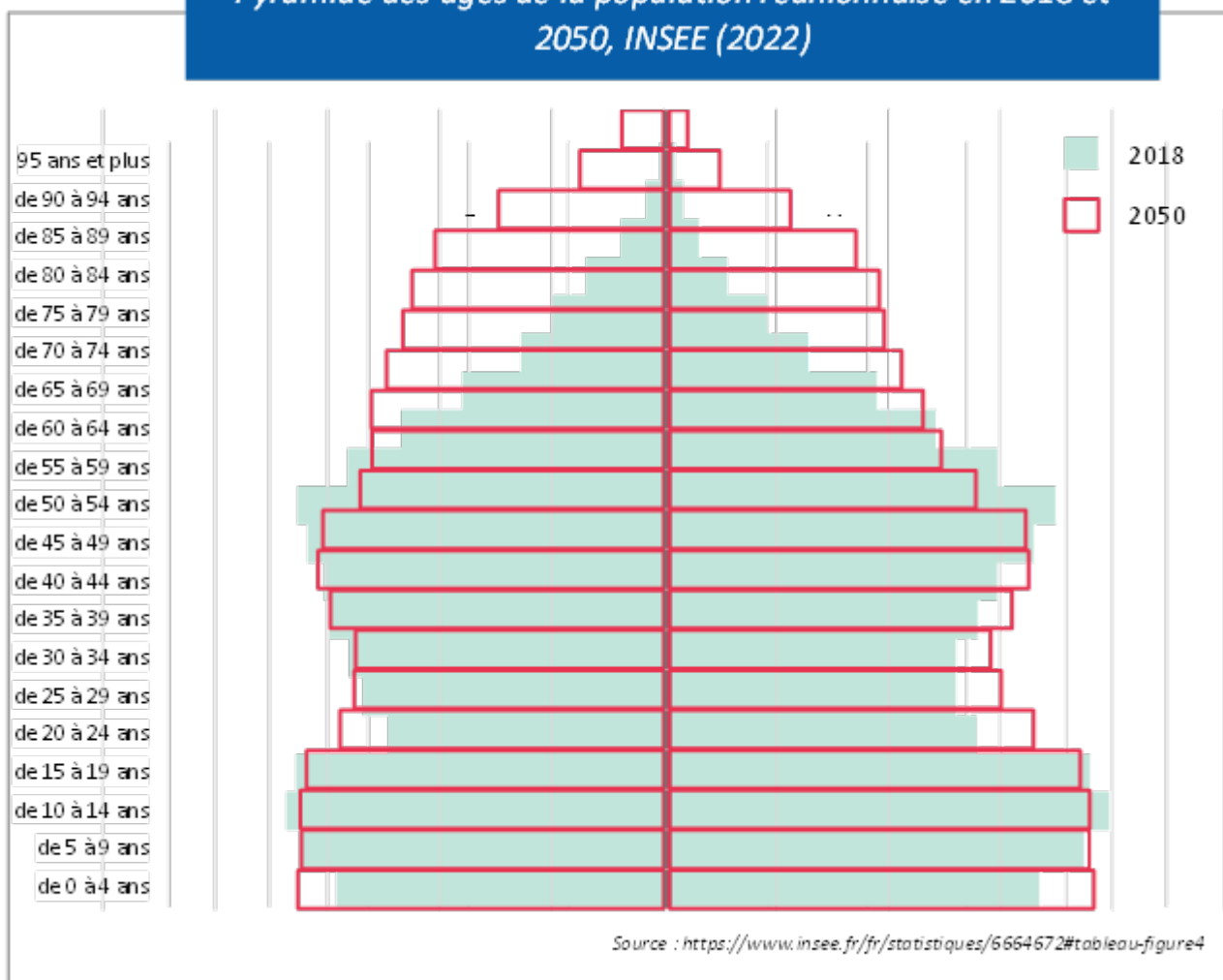
L'augmentation de la population implique plusieurs enjeux clés à prendre en compte dès à présent dans les stratégies du territoire. **En effet, cette augmentation pose des risques en matière d'accroissement des inégalités sociales et territoriales alors que les écarts conduisent déjà à de fortes tensions sur l'île. De surcroît, cette augmentation implique un besoin en logement important dans un contexte de foncier restreint.**

2. UNE POPULATION ENCORE JEUNE QUI DEVRA ETRE EN CAPACITE D'INTEGRER LES ENJEUX SOCIOECONOMIQUES DU VIEILLISSEMENT PROGRESSIF

En parallèle de ces enjeux liés à l'augmentation du nombre d'habitants, La Réunion continue d'être marquée par la présence d'une population jeune. **Elle demeure l'une des régions les plus jeunes de France** (avec Mayotte et la Guyane). Cette caractéristique nécessite d'intégrer les enjeux liés à l'insertion professionnelle et à la formation sur le territoire, alors que les jeunes ont besoin de s'intégrer à la vie économique réunionnaise et d'avoir des perspectives socioprofessionnelles.

Tout en tenant compte des enjeux de l'intégration des jeunes réunionnais à la vie économique, l'île doit faire face à **l'accélération du vieillissement de la population**, alors que la population âgée devrait passer de **132 000 personnes en 2016 à 225 000 en 2030**.

Pyramide des âges de la population réunionnaise en 2018 et 2050, INSEE (2022)

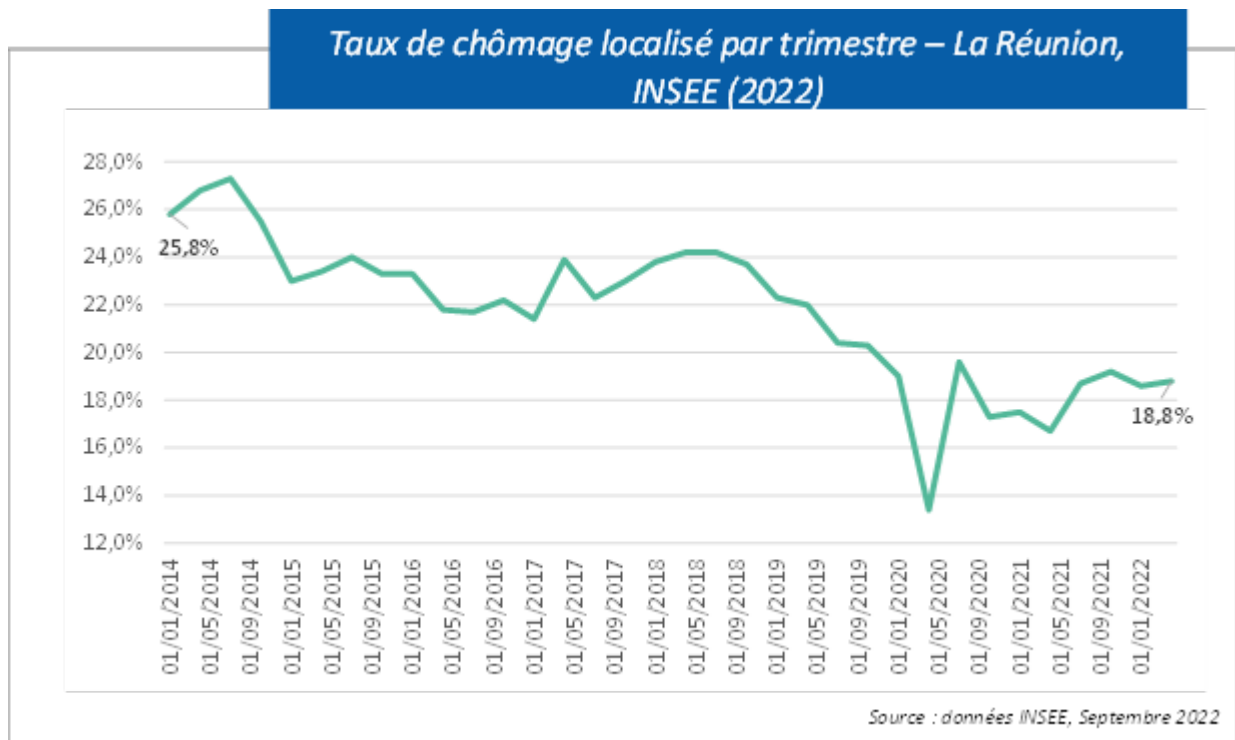


Si le vieillissement a des impacts directs sur la structuration économique de l’île avec des risques de précarité, de développement de pathologies mais aussi de conditions de vie difficiles, des opportunités économiques de développement seront également à lier à cette transition démographique, en ciblant les activités qui seront clés pour le territoire de demain, telle que l’économie du « care ».

Pour définir un cap stratégique à horizon 2030, La Réunion doit dès à présent intégrer les caractéristiques clés de sa démographie, à savoir l’augmentation progressive de la population qui atteindra plus de 927 800 habitants en 2030, puis plus de 1 million en 2045, ainsi que le vieillissement progressif de la population. Ces enjeux démographiques sont à mettre en perspective avec les défis d’insertion professionnelle sur le territoire, qui continue d’être marqué par un taux de chômage élevé.

B. UN DEFI AUTOUR DE L'INSERTION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

En complément des enjeux liés à la transition démographique, La Réunion est marquée par un **taux de chômage élevé (18,8% de la population au 2^e trimestre 2022, contre une moyenne nationale -hors Mayotte- de 7,2%)**, bien qu'il décroisse entre 2014 et 2022.



Ce **taux de chômage touche notamment les jeunes Réunionnais, qui s'élève à 34% en 2018**, soit une augmentation de 5 points entre 2016 et 2018. Les **jeunes sans emploi qui souhaitent travailler** (53 000) sont plus nombreux que ceux déjà en emploi (43 000). Ce chômage touche surtout les hommes (19% contre 17% pour les femmes). Ce taux de chômage doit également prendre en compte le halo de chômage (inactifs au sens du Bureau International du Travail), qui est estimé à 11% en 2021.

En 2021, 41 000 jeunes ne sont en effet ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEETS) : soit 26% de cette classe d'âge et un taux deux fois plus élevée qu'au niveau national. Leur part a diminué en 2021, grâce au dynamisme récent de l'emploi des jeunes lié au développement du recours à l'apprentissage, après cinq années de quasi-stabilité. Cette problématique est **étroitement liée au décrochage scolaire** (plus de 2 000 élèves quittent le système scolaire sans aucune qualification par an) **et au retard de niveau de qualification**. Malgré un contexte éducatif qui s'améliore progressivement, avec un taux de réussite aux diplômes du second degré qui progresse et un nombre d'étudiants qui augmente dans l'enseignement supérieur, le décrochage et le retard restent plus marqués à La Réunion que sur les autres territoires de l'Hexagone. Or, le diplôme reste un accélérateur clé de l'insertion professionnelle. La Réunion doit dès lors anticiper et adapter les formations par rapport aux besoins du territoire et aux besoins des NEETS, que ce soit en formation initiale comme en formation professionnelle.

À La Réunion, un quart des jeunes ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation en 2021 (INSEE, 2022)

Deux fois plus de NEET* à La Réunion que dans l'Hexagone...

26 % des jeunes de 15 à 29 ans sont des NEET à La Réunion



41 000
jeunes NEET

Part de jeunes de 15 à 29 ans ni en emploi, ni en études, ni en formation en 2021

À La Réunion, la part des NEET culmine entre 25 et 29 ans (44 %)

* NEET : neither in employment nor in education or training

Source : INSEE août 2022 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6483933>

Toutefois, le chômage est également une problématique qui touche d'autres pans de la population réunionnaise et non uniquement les jeunes. En effet, plus de la moitié des demandeurs d'emploi ont un niveau de qualification infra bac. Ainsi, **les seniors de 50 ans sont également touchés par le chômage car ils demeurent les moins qualifiés.**

Répartition des demandeurs d'emploi, données Pole Emploi (2022)

Sur les **177 140** demandeurs d'emploi

CHIFFRES

62 950

diplômés niveau
BEP et CAP

12 400

diplômés niveau
CEP BEPC

34 100

niveau inférieur
au CEP et BEPC

ÂGES

Dont 37 680
âgés de
25 à 49 ans

Dont 6 940
âgés de
25 à 49 ans

Dont 21 700 de
50 ans ou +

Source : Pôle Emploi, 2022

Les données sur le chômage sont à mettre en perspective avec le dynamisme autour de l'emploi sur le territoire, qui reste un **territoire composé de 390 830 actifs en 2019, soit 45% de la population.**

La tendance autour de l'insertion professionnelle continue de marquer l'île au fil des années. Pour garantir la croissance de la nouvelle économie, La Réunion a dès lors l'enjeu crucial d'associer les jeunes aux réflexions et d'identifier des actions à fort impact pour assurer leur intégration durable sur le marché du travail, et ce dans un contexte rendu encore plus complexe du fait des effets des crises. Il s'agit également de répondre à l'enjeu d'accompagnement des seniors, qui sont particulièrement représentés dans les populations en recherche d'emploi.

C. UNE INTEGRATION DES INEGALITES SOCIALES, ECONOMIQUES ET TERRITORIALES DANS LES REFLEXIONS DE L'ILE

En complément des enjeux liés à la transition démographique et à l'insertion professionnelle, l'île doit intégrer dans ses réflexions les inégalités sociales (1), territoriales (2) et femmes-hommes (3).

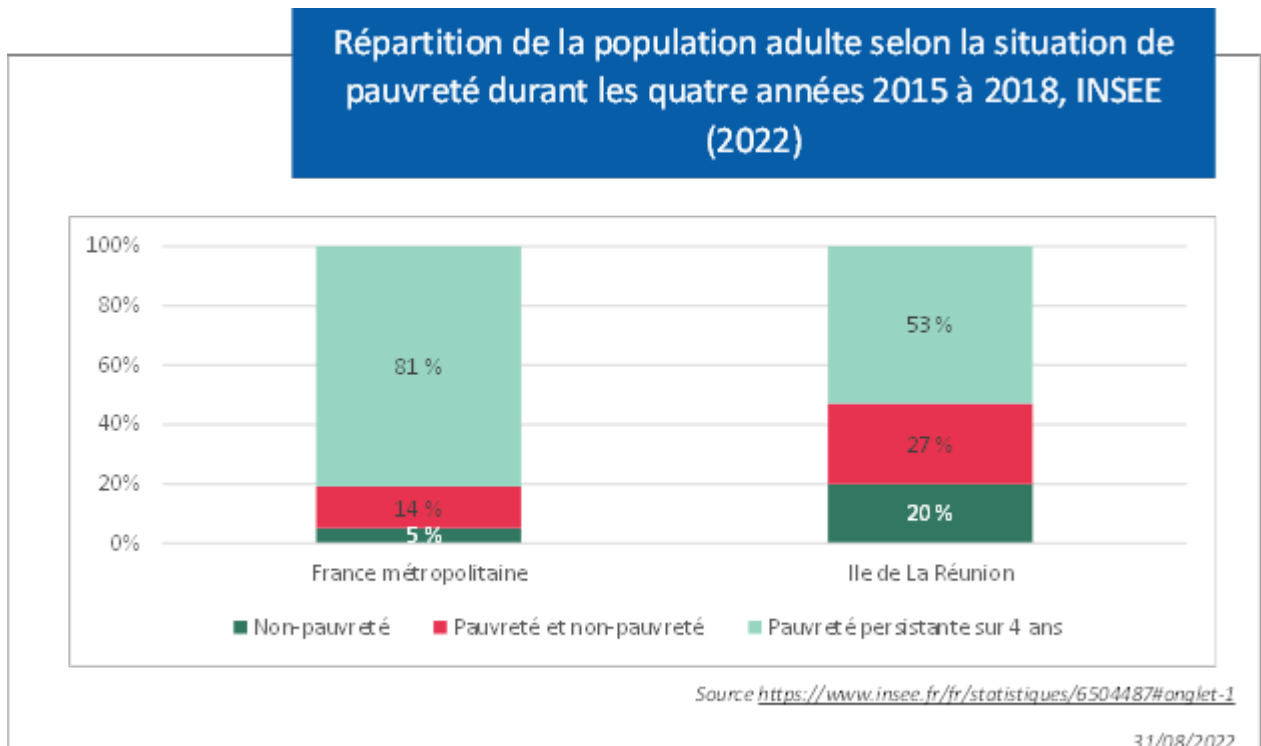
1. DES INEGALITES SOCIALES A PRENDRE EN COMPTE AVEC UN TAUX DE PAUVRETE ET DE VIOLENCE ENVERS LES FEMMES IMPORTANT

La Réunion doit faire face à un niveau de pauvreté important. **En 2019, 37% de la population vit sous le seuil de pauvreté métropolitain, avec une forte exposition des enfants mineurs à la pauvreté** (46% des enfants vivent dans un ménage pauvre).

Le taux de pauvreté est par ailleurs associé à des privations. Ainsi, en 2018, 40 % de la population réunionnaise était en situation de privation matérielle et sociale contre 13% dans l'Hexagone.¹⁶

¹⁶ Source : Insee, enquête SRCV 2018.

Cette pauvreté semble installée dans le temps avec 20% des adultes qui souffrent de pauvreté persistante sur 4 ans (soit 4 fois plus de personnes que dans l'Hexagone).¹⁷ En outre, les Réunionnais sont près de deux fois plus nombreux à être dans une zone d'instabilité, qui peuvent les amener à quitter seulement de manière temporaire un état de pauvreté (27% contre 14%).



Les personnes célibataires et sans emploi sont particulièrement touchées par la pauvreté, ainsi que les jeunes. En effet, les ménages de 60 à 74 ans souffrent moins de la pauvreté (30% des ménages) que les ménages plus jeunes (53% des ménages de moins de 30 ans). Au-delà de 74 ans, 37% des personnes sont concernées par la pauvreté.

Les seniors disposent plus souvent d'un patrimoine immobilier ou financier, qui peut constituer une source de revenus. Le montant du patrimoine détenu croît en effet avec l'âge : en 2015, il s'élève à 303 000 euros en moyenne pour les ménages de seniors de 60 à 69 ans, soit deux fois plus que pour les 30 à 39 ans. Le revenu disponible des seniors comporte donc une part plus importante de revenus du patrimoine, et à l'inverse, une part plus faible de prestations sociales (prestations familiales et de logement notamment) que pour les ménages de moins de 40 ans.

Il est à noter toutefois que la population réunionnaise travaille jusqu'à des âges plus avancés que dans l'Hexagone. Cela s'observe par le taux de personnes partant à la retraite à 65 ans qui atteint 22% sur l'île alors que ce pourcentage n'est que de 15% en Métropole. Cette différence s'explique notamment par le fait que les carrières complètes sont moins nombreuses (41% en 2016 contre 62% dans l'Hexagone).¹⁸

En parallèle des distinctions en fonction de l'âge, le taux de pauvreté s'explique **le plus souvent par la perte d'un emploi** (12% des personnes vivant dans un ménage dont l'un des membres devient chômeur basculent dans la pauvreté).

¹⁷ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6504487#onglet-1>
31/08/2022

¹⁸ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6444517>

Dans le même temps, 11% des personnes vivant dans un ménage où se produit une **naissance deviennent pauvres**, et ce sur une île où les mères célibataires sont nombreuses (1 femme sur 5 vit seule avec des enfants, 61% d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté). Respectivement 13% et 12% des séparations et des veuvages entraînent la bascule dans la pauvreté.

Les inégalités sociales se traduisent également dans les minimas sociaux. En fin 2019, **25 % des personnes de 15 à 64 ans sont allocataires d'un minima social à La Réunion contre 8 % dans l'Hexagone**. Sans mécanisme de redistribution, le taux de pauvreté s'élèverait à 50% en 2019 : le poids des prestations sociales dans le revenu disponible est trois fois plus important à La Réunion que dans l'Hexagone.

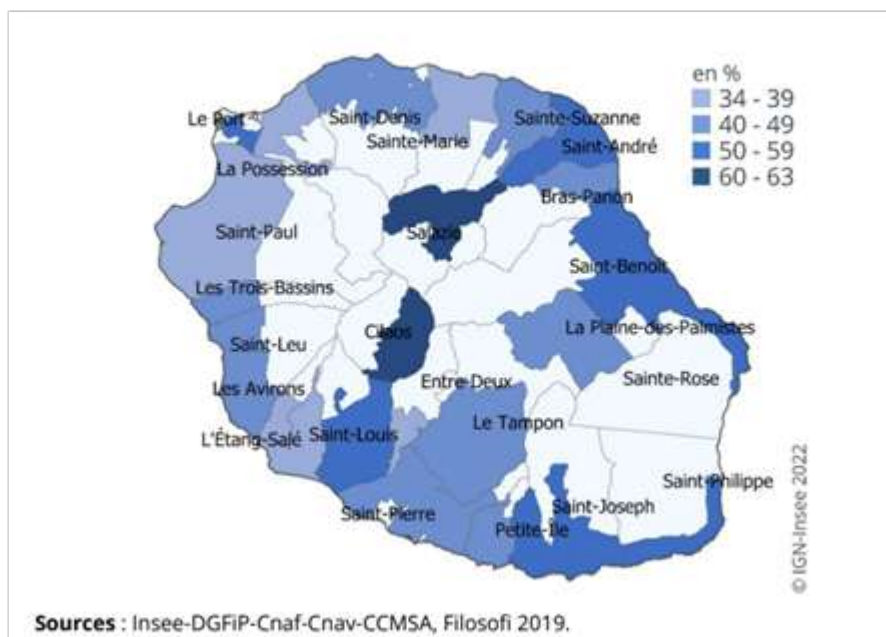
Le taux de pauvreté sur le territoire cache ainsi une autre réalité, à savoir de fortes disparités de niveaux de vie entre les Réunionnais. En effet, si les revenus et niveaux de vie restent plus faibles à La Réunion qu'en métropole (le niveau de vie médian mensuel à La Réunion est de 1 250€ en 2019, contre 1 735€ en métropole), La Réunion fait surtout partie des territoires français les plus inégalitaires (avec la Martinique). L'analyse de ces données souligne ainsi l'importance de poursuivre les évolutions visant à assurer un travail aux moins de 30 ans. Il s'agit également de soutenir les filières créatrices d'emploi, permettant à un pan de la population réunionnaise de quitter un état de pauvreté.

Par ailleurs, **l'indice global de violences conjugales s'élève à 15%** contre 9% en métropole. **Ces violences envers les femmes s'expriment également dans la sphère professionnelle**, où plus d'une femme sur quatre a connu au moins une forme de violence au travail contre une femme sur cinq en métropole. Ces violences, qui peuvent se superposer et se cumulent entre elles, sont des facteurs de vulnérabilité aggravants.

2. DES INEGALITES TERRITORIALES AVEC UNE ATTRACTIVITE VARIABLE ENTRE LES ZONES

Les **inégalités sociales apparaissent également entre les différents territoires réunionnais** : le taux de pauvreté atteint jusqu'à 53% dans les quartiers prioritaires. S'agissant des enfants mineurs, certaines communes sont particulièrement touchées (notamment Salazie, Cilaos...).

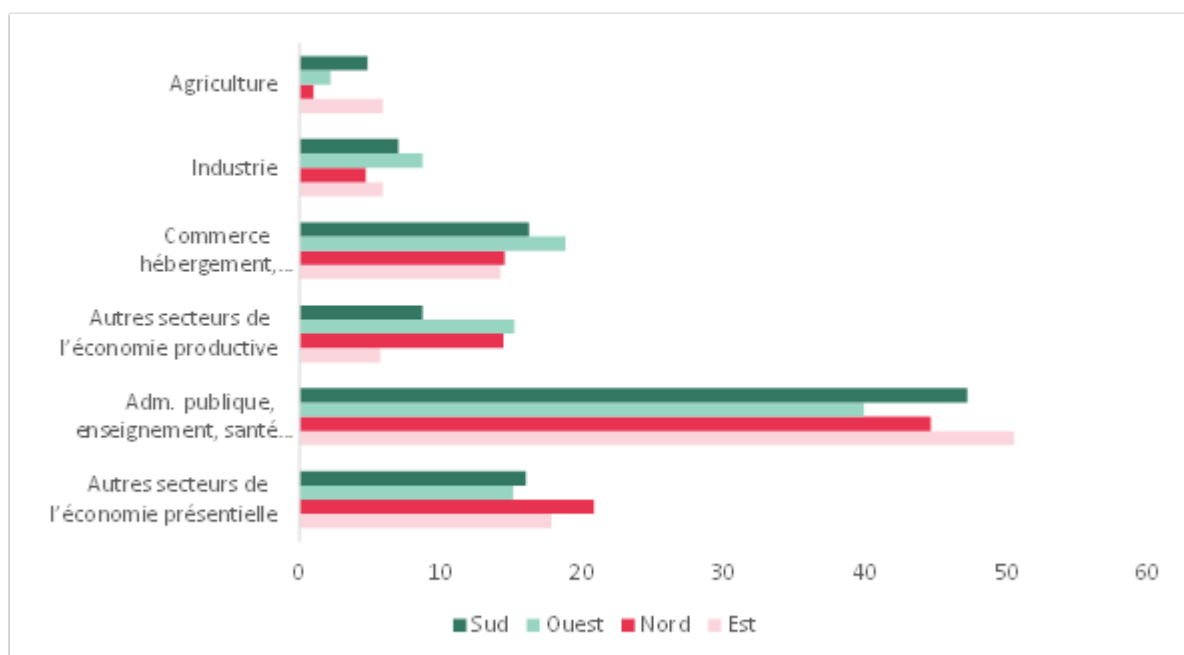
Taux de pauvreté des enfants mineurs par commune à La Réunion en 2019, INSEE (2022)



Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6037665>

Ces inégalités impactent également le marché du travail. La Réunion dispose de **4 zones d'emploi** (Est, Nord, Ouest, Sud), qui présentent des niveaux d'attractivité variables pour les actifs sur le territoire : 90% des personnes en emploi dans le Nord et dans le Sud y vivent également, contrairement à la zone Est.

Répartition sectorielle de l'emploi par zone d'emploi (données 2017), INSEE (2020)



Source : INSEE, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4654361>

L'éloignement du lieu de travail à La Réunion a un fort impact en **matière de mobilité interurbaine**, avec un réseau routier performant mais qui est souvent saturé. Les problématiques de mobilité viennent ainsi particulièrement toucher les populations vivant à l'Ouest et à l'Est de l'île et renforcent les inégalités sociogéographiques sur le territoire. Le rééquilibrage du territoire interrogé par ailleurs certains besoins en services (transports, aides à domicile, services de proximité) qui pourront être réorientés.

Outre les orientations qui peuvent être prises en matière d'aménagement dans le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), les questions de proximité, d'une part, et de l'accessibilité des territoires (notamment à l'Est de La Réunion), d'autre part, doivent être intégrées à la réflexion stratégique du territoire.

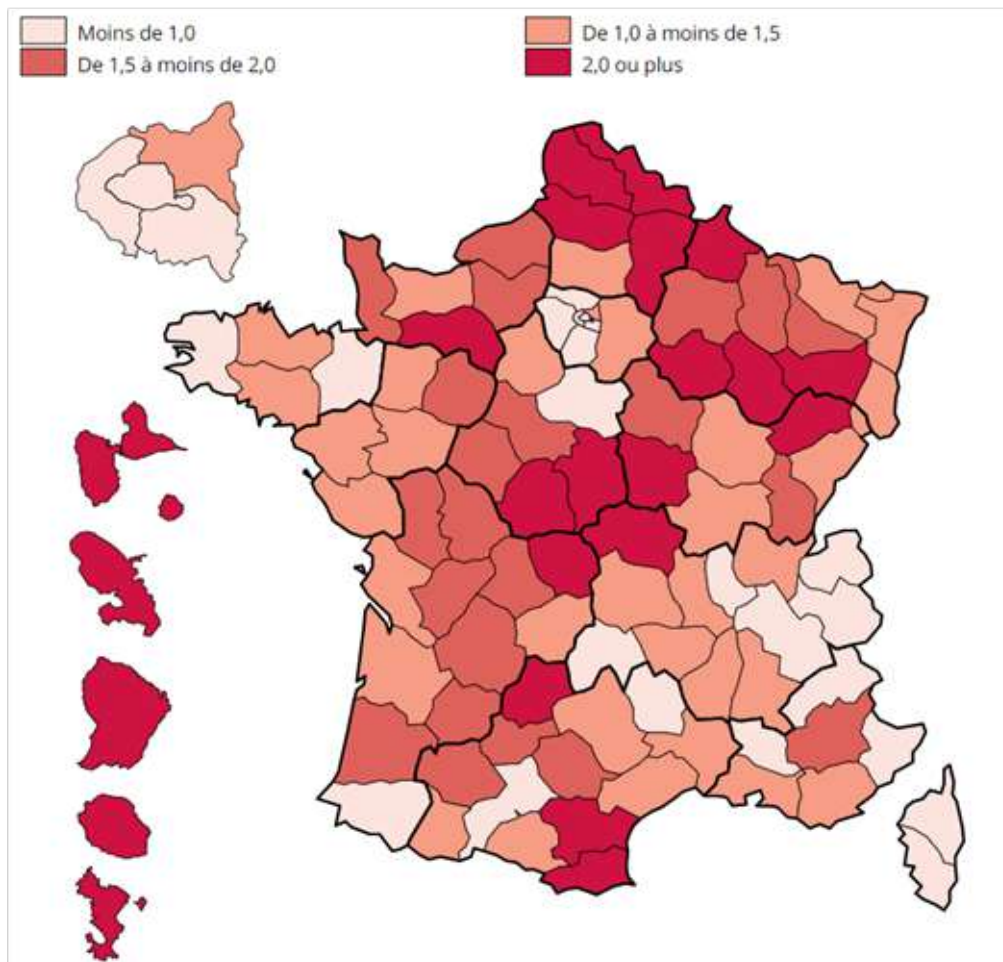
Ainsi, la question du rééquilibrage du territoire doit intégrer cette dimension sociale, à laquelle s'ajoute l'évolution des modes de travail et l'enjeu de combiner bassins de vie et bassins d'emplois.

3. DES INEGALITES PROFESSIONNELLES FEMMES-HOMMES QUI PERSISTENT

L'égalité professionnelle est régie par la réglementation, qui impose des accords d'égalité professionnelle au sein des entreprises (pour les entreprises de plus de 50 salariés) et permet de soutenir l'émergence de quotas, notamment dans les instances décisionnelles des entreprises. Malgré l'apparition de nouvelles obligations réglementaires, plusieurs inégalités femmes-hommes persistent :

- Sur la **rémunération** : le salaire horaire net des femmes reste plus faible. A la Réunion, les femmes touchent en moyenne 12,5€ de l'heure contre 13,4€ pour les hommes (écart de 7 points, contre 16 dans l'Hexagone).
- Sur le **taux d'emploi** : les femmes restent moins insérées dans le monde du travail : 42% des femmes occupent un emploi contre 50% des hommes (données 2018).
- Sur la **précarité** : les Réunionnaises ont une parentalité plus précoce (mère de moins de 20 ans) et plus fréquente que dans l'Hexagone (5,68% contre une moyenne de 1,45% en métropole). Cela augmente la difficulté d'insertion des Réunionnaises sur le marché du travail et les situations de grande précarité (tel qu'indiqué ci-dessus : 1/5 des femmes vit seule avec des enfants contre moins d'une dans l'Hexagone) ; 61% d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté). Les femmes sont par ailleurs les principales victimes des carrières incomplètes ce qui se traduit par une différence de pension de retraite de 18%

Part des naissances précoces par département français en 2018, INSEE (2019)



Source : Insee 2019, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4211194#graphique-figure3_r0a1>

avec les hommes en 2016.

- Sur le **type d'emplois**: les femmes travaillent davantage à temps partiel: 28% des Réunionnaises sont à temps partiel, contre 13% des hommes. De plus, 50% d'entre elles ont un temps partiel subi et souhaiteraient travailler davantage.

Compte tenu de la structure du tissu économique de l'île, un nombre limité d'entreprises ont l'obligation de mettre en place des plans d'actions en matière d'égalité professionnelle. Si de nombreuses entreprises se sont déjà engagées volontairement en ce sens, il demeure un enjeu à accompagner, par des mesures d'incitation à destination des entreprises de tout secteur et de toute taille, afin que celles-ci intègrent dans leur modèle organisationnel et fonctionnel les principes d'égalité professionnelle femmes-hommes.

D. DES GRANDS DEFIS LIES A L'INSULARITE ET A L'ENCLAVEMENT DE LA REUNION

Du fait de son insularité, La Réunion est confrontée à des enjeux stratégiques de connectivité (1), de mobilité et d'attractivité des jeunes (2).

1. UNE ILE ENCLAVEE AVEC DE FORTS ENJEUX DE CONNECTIVITE

En tant que territoire ultrapériphérique, La Réunion est confrontée à un enjeu de connectivités maritime, aérienne et digitale. La connectivité du territoire se trouve de facto contrainte par les équipements disponibles, les flux et les prix pratiqués. L'enjeu de la connectivité a des impacts en matière :

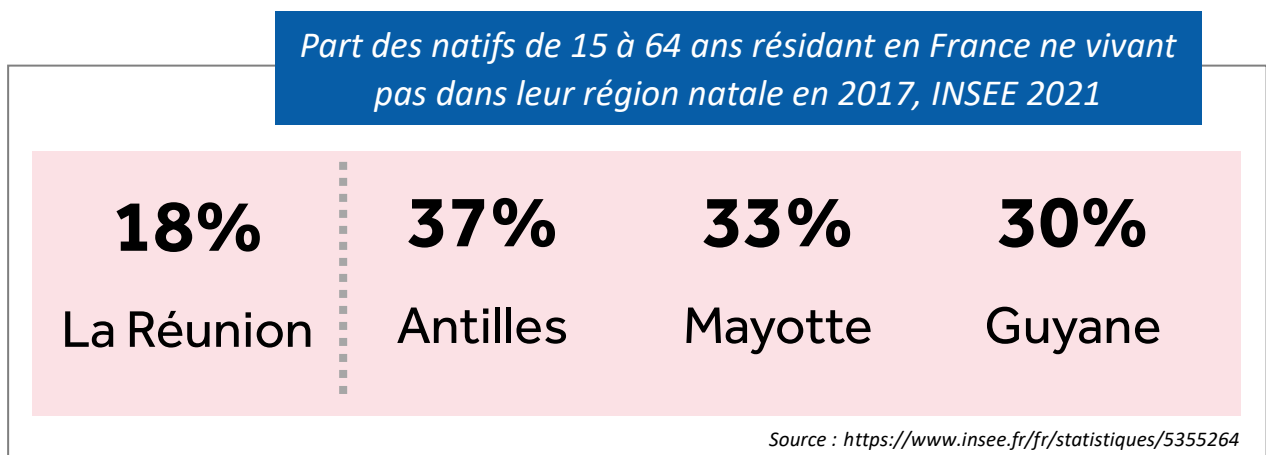
- **D'approvisionnement sur le territoire**, avec une dépendance sur les biens de consommation alors que l'île est éloignée des centres d'approvisionnement. Par ailleurs, les lignes maritimes actuelles sont essentiellement sur des trafics spécifiques (Nord/Sud, Est/Ouest) qui interrogent sur la pérennité de la desserte maritime, avec l'ouverture progressive des routes maritimes du nord, le dimensionnement des navires et la concurrence des autres grands ports (Afrique du Sud, Yémen, Maurice identifiés comme les hubs régionaux de l'Océan Indien). Les réflexions du Grand Port Maritime de La Réunion, associé aux compagnies maritimes, aux collectivités et aux acteurs économiques locaux, visent à combiner ces enjeux avec la nécessaire compétitivité de l'outil portuaire et la qualité et régularité du service au territoire.
- **D'accessibilité au territoire**, avec un trafic aérien dépendant d'un petit nombre de compagnies aériennes et des prix sans cesse croissants de la liaison Réunion-Paris. Dans ce contexte, les deux aéroports de La Réunion se doivent d'accorder leur stratégie de développement à l'aune du potentiel d'attractivité du territoire, notamment d'un point de vue touristique, mais aussi logistique et technique (maintenance aéroportuaire), tout en améliorant la capacité du trafic de passagers et du fret aérien, impératif pour le développement des capacités d'exportation des produits agroalimentaires locaux.

- **De prise de décision**, avec un éloignement de 9 300 km de Paris, centre de décision politique et économique pour un nombre important d'institutions et de groupes privés.
- **De développement des activités numériques** : la récente connexion du câble Metiss a renforcé l'accessibilité des Réunionnais au réseau Internet et aux données. Elle reste toutefois en-deçà des besoins estimés pour développer des infrastructures d'hébergement sécurisé de données, de même que des capacités locales de production digitale, qui puissent être valorisables à l'international. Ces équipements sous-marins permettent ainsi à La Réunion d'importer la donnée dont elle a besoin mais posent des enjeux en matière de sécurisation des accès, accentués par la fin de vie du câble SAFE et l'augmentation des volumes de données qui créent une forte dépendance au câble Metiss.

La Réunion doit désormais trouver comment construire une économie régionalisée, afin de diversifier ses flux d'approvisionnement et renforcer sa capacité d'accès aux marchés.

2. LES ENJEUX LIES A LA MOBILITE DES JEUNES ET AU RETOUR DES TALENTS A LA REUNION

En 2017, **18% des Réunionnais de 15 à 64 ans vivent dans une autre région**. A noter que **ce taux reste toutefois modeste par rapport aux taux de mobilité constatés sur les autres régions d'Outre-Mer, mais également au niveau de l'Hexagone (27%)**.



Les jeunes natifs réunionnais se caractérisent par ailleurs par une moins forte mobilité lors de leurs études universitaires que dans les autres régions, du fait d'une offre de formations universitaires plus étoffée et attractive que sur d'autres territoires. Ainsi, **25% des jeunes Réunionnais partent en mobilité pour suivre des études ou trouver un emploi** (contre 55% à Mayotte, 37% en Guyane ou encore 26% dans l'Hexagone). Selon l'enquête menée par l'Insee, le diplôme reste l'élément le plus décisif, plus que la mobilité, pour trouver un emploi et ainsi inciter les jeunes à rester dans leur région natale.

Toutefois, **l'hypothèse de départs vers l'Hexagone est revue à la hausse par l'INSEE**, qui estime un solde migratoire de La Réunion est l'Hexagone de -1 800 personnes entre 2015 et 2019 (contre -1 200 entre 2010 et 2014).

Afin d'assurer l'attractivité des talents sur le territoire, sécuriser l'avenir des jeunes et éviter la fuite des cerveaux, **il s'agit dès lors de répondre aux enjeux de diplômés sur le territoire et de continuer à construire des offres de formation qualitatives et visibles.**

Ces données sont à mettre en perspective avec un **nombre important de jeunes sans diplômes et sans formation qui n'ont pas de possibilité de mobilité et ne sortent pas du territoire**, pour lesquels il faudra créer des opportunités.

Il faudra également **conserver une politique attractive pour faire revenir les jeunes sur le territoire.**

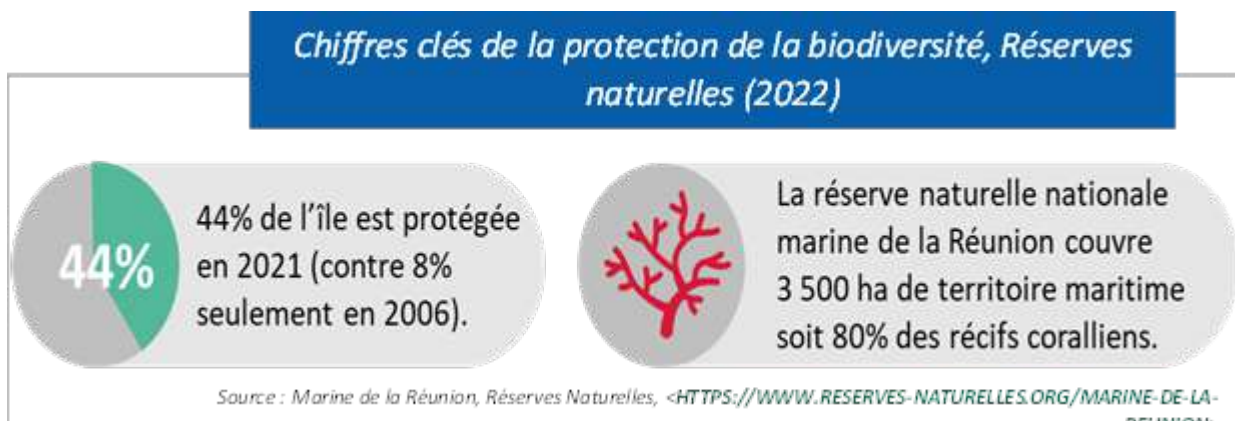
E. DES DEFIS ENVIRONNEMENTAUX POUR PRESERVER LA BIODIVERSITE DE L'ILE ET ASSURER SA SOUTENABILITE

En plus des défis liés à son insularité, La Réunion doit intégrer les défis environnementaux propres à son territoire, à savoir la préservation de sa biodiversité (1) et la gestion de ses déchets (2).

1. UNE ILE RICHE EN BIODIVERSITE AVEC DES ENJEUX DE PRESERVATION DU PATRIMOINE REUNIONNAIS

La biodiversité est particulièrement riche à La Réunion, alors que l'île fait partie des 36 *hotspots* de la biodiversité reconnus mondialement. La Réunion est dès lors considérée comme un « laboratoire vivant de l'évolution » de la végétation et des espèces, avec des espèces indigènes uniques sur le territoire et 238 espèces végétales protégées.

Pour protéger les espaces à forte valeur de la nature réunionnaise, le parc national (intégrant les pitons, les cirques et les remparts) a été **classé au patrimoine mondial de l'UNESCO**.



Toutefois, le patrimoine naturel de l'île se fragilise et se dégrade : **70% de la végétation indigène antérieure à l'arrivée de l'homme est déjà perdue**. Des efforts ont été réalisés afin de protéger des lieux clés pour le territoire, notamment en créant des réserves biologiques (deux réserves

ont été créées à ce titre en 2020) et en créant le parc national en 2007 afin de protéger les quelques 105 000 hectares du territoire terrien.

Afin de répondre à ces enjeux et de construire une économie durable, soucieuse de l'environnement et du patrimoine naturel et culturel de La Réunion, il s'agira de renforcer ces efforts en assurant une connaissance fine de la situation (observations des espèces végétales et animales, du corail et du récif...) et en respectant les équilibres environnementaux présents. Cette réponse devra s'intégrer aux réflexions et plans menés à un niveau national, alors que des plans nationaux en faveur des espèces menacées sont en cours de définition pour organiser la connaissance et de suivi de ces espèces.

2. DES ENGAGEMENTS EN MATIERE DE GESTION DES DECHETS



« La problématique des déchets est majeure aussi bien pour le développement de notre île, pour l'aménagement de notre territoire et enfin pour le bien vivre de nos populations. Parler des déchets, c'est parler des stations d'épuration comme des poubelles à la maison, des déchets industriels comme des mégots, que certains jettent par les vitres des voitures... Ne pas placer cette problématique comme un élément majeur de la politique publique, c'est abandonner notre population, c'est négliger notre cadre de vie, c'est sacrifier notre biodiversité et son écosystème. Notre volonté est de faire de cet outil un plan au service du développement de La Réunion, au service de l'économie circulaire. C'est un formidable tremplin pour l'emploi, porteur de richesse. » (Fabrice HOARAU, Conseiller Régional délégué à l'environnement et à la problématique des déchets)

Depuis 2018, à l'instar des autres régions françaises, La Réunion s'est engagée dans un plan régional de prévention et de gestion des déchets pour les réduire (par rapport à 2015, il a été établi un objectif de réduction des déchets de 72% d'ici 2024, et de 88% d'ici 2030).



La gestion des déchets reste particulièrement essentielle sur l'île, du fait des difficultés liées à son insularité.

L'île doit ainsi faire face à une forte **densité de sa population ainsi qu'un flux touristique important**, ayant des impacts en matière de production, de traitement des déchets mais aussi de tri et de recyclage. Des dynamiques de collecte, de tri et de valorisation se sont développées, informelles (récupération des bouteilles de bière...) ou plus structurées (recyclage de palettes...), voire industrialisées (recyclage de pneumatiques...). Le potentiel de développement, combinant modèle traditionnel et modèle d'économie sociale et solidaire, est encore important et mérite d'être accompagné au niveau territorial et régional.

De plus, **la superficie de l'île est limitée et ne permet pas toujours de disposer d'un gisement de déchets valorisables au plan industriel**. Quelques projets commencent toutefois à émerger sur le territoire (exemples : recyclage des plastiques avec des projets « *bottle to bottle* »...), tandis que d'autres types de déchets doivent impérativement trouver des exutoires à l'extérieur (déchets spécifiques et dangereux). Leur exportation se heurte néanmoins aux politiques prudentielles des compagnies maritimes, aux coûts d'exportation, aux difficultés de mutualisation avec les pays voisins et aux interdictions d'exportation vers des pays non OCDE.

A l'intérieur de l'île, certaines zones, du fait du fort relief, restent difficiles d'accès pour la collecte des déchets, alors que les phénomènes naturels (pluies et vents cycloniques) génèrent des amoncellements de déchets et accentuent les effets des comportements inciviques (pollution des lagons et des ravines).

Trois niveaux d'intervention ont déjà été identifiés par la Région : produire sobrement (via l'écoconception) optimiser et allonger l'usage (via l'économie du partage) et préserver la matière grâce au compostage et au recyclage. Pour atteindre les engagements de La Réunion et continuer cette démarche volontariste « Zéro Déchets », il s'agit dès lors d'intégrer ces contraintes inhérentes au territoire dans une stratégie globale de réduction des déchets mais également d'assurer une bonne planification dans la gestion des déchets. Cette démarche fait partie intégrante du plan régional de prévention et de gestion des déchets.

La Réunion fait face depuis plusieurs décennies à de forts enjeux sociaux structurels qui sont désormais accentués par les différentes crises économiques, sociales, sanitaires et géopolitiques. Ces enjeux sociaux continuent dès lors d'impacter l'économie de l'île. Avec un taux de chômage élevé, des enjeux de formation et d'insertion des populations (que ce soit pour les populations jeunes et les seniors), il s'agit désormais de trouver comment répondre à ces défis sociaux et ce dans un contexte économique mondial difficile, avec des taux d'inflation qui continuent d'augmenter, un pouvoir d'achat des ménages qui diminue et des inégalités sociales qui risquent de se creuser.

Dans le même temps, de nouveaux défis écologiques sont à prendre en compte afin de pouvoir préserver la richesse de la biodiversité de l'île et sécuriser l'attractivité du territoire, que ce soit pour continuer d'attirer les touristes mais aussi pour les Réunionnais du monde et de l'île.

La Réunion devra inscrire ses réflexions en matière de développement économique dans un cadre spécifique, à savoir les 17 objectifs de développement durable fixés par l'ONU, qui mettent ces défis sociaux et environnementaux au cœur de la démarche à suivre pour parvenir à un avenir « meilleur et plus durable pour tous » (par exemples : pas de pauvreté, éducation de qualité, égalité entre les sexes, inégalités réduites, consommation et production durables...).

III. Des phénomènes exogènes révélateurs de l'agilité du territoire

La Réunion est une terre d'adaptation. Dès le peuplement de l'île, les Réunionnais ont dû faire preuve d'une capacité d'adaptation importante face aux contraintes géographiques. L'île doit continuer de faire preuve d'agilité face aux phénomènes exogènes actuels : les changements sociaux, économiques et géopolitiques liés aux différentes crises (A), les enjeux climatiques mondiaux (B). Face à ces phénomènes, la Région Réunion se positionne comme un accompagnant majeur auprès des acteurs socioéconomiques du territoire dans leurs transitions (environnementale et numérique) (C).

A. UNE ÎLE AGILE FACE AUX CHANGEMENTS SOCIAUX, ÉCONOMIQUES ET GÉOPOLITIQUES LIÉS AUX DIFFÉRENTES CRISES

Plusieurs phénomènes externes sont venus impacter brutalement la croissance de l'île à partir de 2008, avec les deux dernières décennies marquées par des crises successives (1) et des effets inflationnistes liés à ces crises (2). Ces phénomènes démontrent dès lors la nécessité pour l'île d'être particulièrement agile et réactive.

1. DEUX DÉCENNIES MARQUÉES PAR DES CRISES SUCCESSIVES QUI ONT DOUBLEMENT IMPACTÉ L'ÎLE

Plusieurs facteurs ont contribué à cette chute de croissance : la **fin et la déprogrammation de grands chantiers d'infrastructures** sur l'île (fin de la Route des Tamarins, suspension de grands travaux tels que le contournement du Tampon) ; la **réforme de la défiscalisation** sur les investissements productifs et sur le logement social en 2009 ; le **mouvement social** du COSPAR (Collectif des organisations syndicales et politiques) ; l'**impact de la crise de sub-primes** de 2008, avec des établissements bancaires qui restreignent leurs conditions d'accès au crédit à des entreprises réunionnaises déjà marquées par la baisse de leur activité.

À la suite de cette crise, les mouvements sociaux alertaient alors sur un écart social qui se creuse à La Réunion, donnant le sentiment d'une société à 2 vitesses, entre d'un côté, une classe privilégiée, accédant aux biens et services de haute valeur ajoutée, et de l'autre, une classe sociale en paupérisation croissante, considérant être « devant la vitrine d'un grand magasin dans lequel on n'a pas le droit de rentrer »¹⁹.

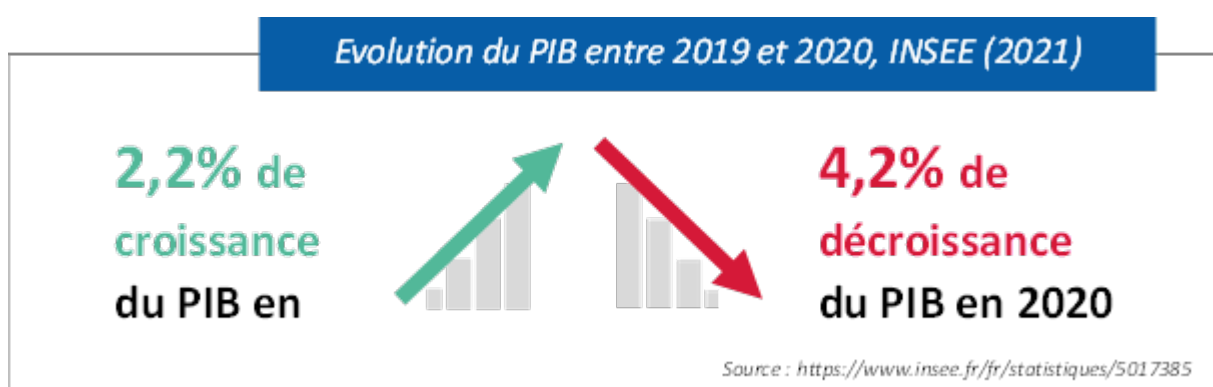
À partir de 2013, l'activité reprend toutefois avec une période de stabilité relative, du point de vue social, politique et économique.

En 2018, la **crise des Gilets Jaunes conduit au blocage de l'île** et impacte fortement l'activité et la croissance de tout le territoire. Avec les blocages routiers du mouvement, l'activité économique a été totalement arrêtée pendant environ 2 semaines. Cette crise sociale a été

¹⁹ Témoignage d'un acteur du Cospar - 2009

particulièrement impactante pour l'île, avec un mouvement qui a pesé sur l'économie et a laissé planer des incertitudes : 85% des TPE et PME indiquent avoir subi une perte de chiffre d'affaires. Bien que différente de la crise de 2008 (mouvement COSPAR), du fait de sa dimension politique contestataire, cette crise rappelle combien une part importante de la population vit dans la précarité et combien la question du pouvoir d'achat reste au centre des préoccupations des Réunionnais. **Malgré le fort impact de cette crise sociale profonde, la conjoncture réunionnaise a su se montrer agile et favorable** : les enquêtes réalisées à cette période indiquent que 8 entreprises sur 10 estiment que leur activité de 2019 ne sera que faiblement, voire pas, impactée par la crise.

En 2020, alors que l'économie réunionnaise se relève des conséquences de la crise des Gilets jaunes, elle est à nouveau touchée par une crise, liée à l'épidémie de COVID-19. La crise sanitaire marque **nouveau coup d'arrêt à la croissance économique du territoire, avec une chute du PIB de 4,2% en 2020**.



L'activité économique s'est ainsi fortement contractée entre mars et mai 2020, lors du premier confinement (à partir du 17 mars 2020) avec une chute immédiate de 28 % du PIB sur cette période. Les secteurs piliers de l'économie réunionnaise ont été particulièrement touchés (construction, hôtellerie-restauration et commerce), et plus particulièrement le tourisme avec une baisse de 61% des dépenses en provenance des touristes extérieurs. Le repli de l'activité est d'une ampleur comparable à la récession que l'île a connue en 2009, suite à la crise économique et financière mondiale de 2008.

Bien que sévère, la baisse du PIB (-4,2%) est deux fois moins forte qu'au niveau national (-7,9%). En effet, si certains secteurs clés de l'économie réunionnaise comme le tourisme et l'agriculture ont subi des **conséquences importantes des différentes crises et des conditions climatiques** (Gilets jaunes, crise sanitaire, conflit en Ukraine) et peinent à retrouver leur niveau d'activité de pré-2019, le **tissu économique réunionnais a somme toute fait preuve d'une résilience importante** face aux différentes crises. On note **une reprise vigoureuse de l'activité suite à ces bouleversements avec une nouvelle dynamique en termes d'emploi** (progression de 5,7% des emplois salariés du secteur privé sur l'année 2021), qui est liée à la consommation des ménages réunionnais durant les crises. L'activité économique s'est alors maintenue avec un repli de la demande sur les biens et services locaux, qui se traduit particulièrement dans les chiffres récents du tourisme avec une augmentation de la clientèle locale.

Ces crises entraînent des conséquences majeures pour l'île, par exemple, lors de conflits sociaux ou d'événements climatiques, **La Réunion doit faire face à des blocages routiers** qui complexifient le maintien de la continuité territoriale. Par ailleurs, **la rareté des ressources naturelles** ne permet pas d'assurer l'autonomie de La Réunion en cas de crise, et la concurrence

mondiale pour accéder à ces ressources (céréales, oléagineux, pétrole...) impacte davantage La Réunion dans ces périodes d'instabilité, générant une hyperinflation sur des produits réputés de base. A titre illustratif, le riz (principale céréale) ne fait l'objet d'échanges internationaux qu'à hauteur de 10% des volumes produits. En conséquence, un conflit ou un événement sanitaire qui impacterait la Chine et l'Inde pourrait priver La Réunion d'accès à cette ressource élémentaire du quotidien des Réunionnais.

Les impacts des dernières crises sur la disponibilité et les prix des denrées alimentaires ou des matériaux de construction sont ainsi révélateurs des effets immédiats qu'ils ont sur l'économie, avant même que les approvisionnements soient effectivement suspendus.

La réactivité des consommateurs, anticipant des hausses de prix ou des ruptures d'approvisionnements de certains produits de base (exemples : huile, papier hygiénique...) **témoigne de la fébrilité et de la fragilité d'une part importante de la population**. Celle-ci craint ce type de conjoncture et appréhende avec une certaine angoisse l'évolution du territoire et de son pouvoir d'achat, l'incertitude générée par ces phénomènes extérieurs n'étant pas compensée par la visibilité et la sécurité apportées par le territoire.

Il importe donc de renforcer la capacité du territoire à anticiper, gérer et surmonter ces phénomènes de crise, dont il est aujourd'hui probable qu'ils se reproduisent dans les années à venir.

2. DES EFFETS INFLATIONNISTES LIES AUX DIFFERENTES CRISES

Le contexte actuel de crise géopolitique induit des effets inflationnistes qu'il faut dès à présent prendre en compte pour assurer l'économie de demain, avec une inflation actuelle en hausse de 9,9% pour la zone euro (octobre 2022). Les effets inflationnistes sont particulièrement significatifs pour l'île de La Réunion : entre juillet 2021 et août 2022, les prix ont augmenté de 4,6%.

Si l'on constate un écart avec la métropole, celui-ci doit être observé au regard du décalage temporel des effets des impacts macro-économiques entre les territoires (Europe, Réunion), alors que ces impacts sont retardés mais décuplés lorsqu'ils arrivent à La Réunion (effet « houle »). Ainsi, l'augmentation des coûts de l'énergie (+22,5 % en un an) pourrait produire ultérieurement des effets sur les prix à la consommation du fait des répercussions sur la chaîne de valeur (les stocks permettant de limiter les vagues inflationnistes immédiates).

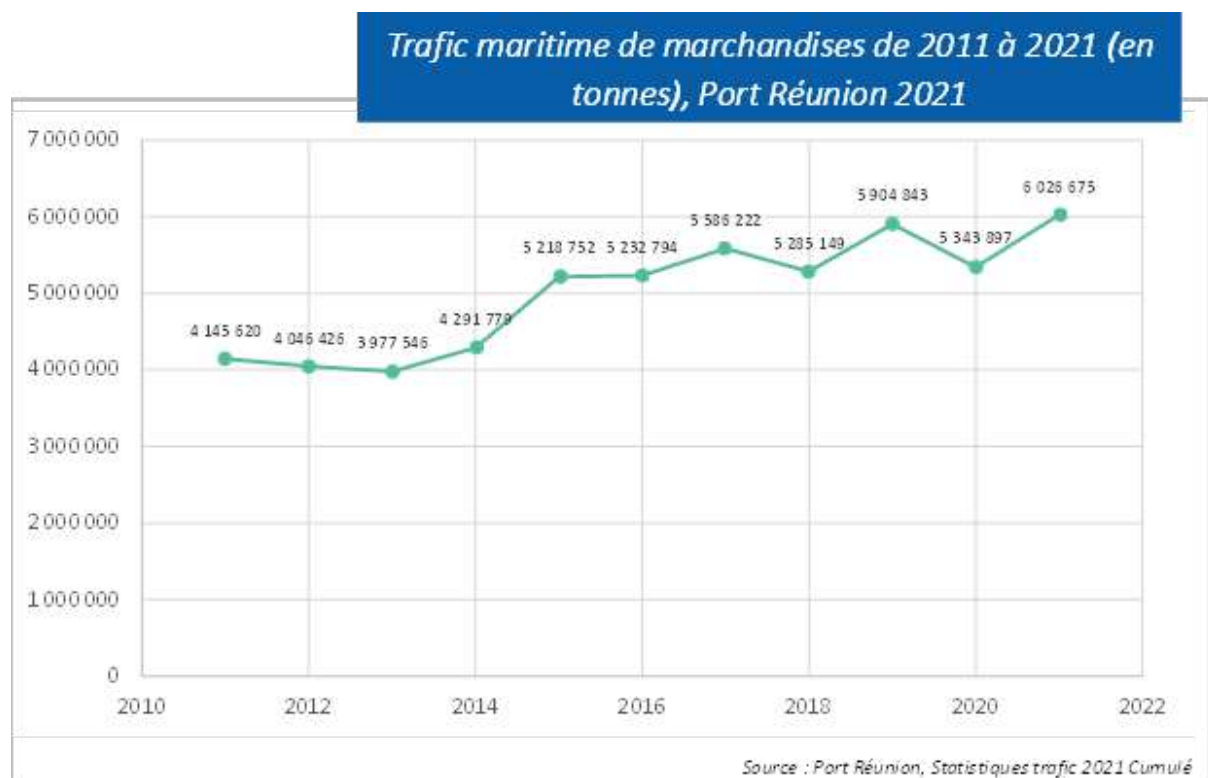
Pour accompagner les acteurs de l'économie réunionnaise et renforcer leur agilité, des premiers dispositifs publics ont déjà été mis en place. Toutefois, le contexte actuel et les crises à rebours nécessitent une anticipation de ces événements externes sur l'inflation à La Réunion et le schéma actuel d'importations nécessite d'être révisé pour permettre une dépendance moins forte aux chocs mondiaux.

B. UNE ILE QUI DOIT S'ADAPTER AUX ENJEUX CLIMATIQUES

En parallèle des crises sociales, politiques et économiques, La Réunion doit également intégrer à sa stratégie économique les **enjeux liés au réchauffement climatique**.

Le réchauffement climatique entraîne une hausse des températures, à l'origine de la **dégradation de l'environnement**, de **conditions météorologiques extrêmes**, **d'insécurité alimentaire et hydrique** et de **catastrophes naturelles** (tempêtes, cyclones...). Sur l'île de La Réunion, les données 2015 (GIEC) indiquent également un **risque d'élévation du niveau des mers** avec une hausse allant de 30 centimètres à 1 mètre du niveau de la mer d'ici 2100, ainsi qu'un risque de baisse des précipitations pendant l'hiver austral.

La crise environnementale actuelle vient ainsi remettre en cause les **modes de fonctionnement actuels de l'île** (façons de consommer, d'habiter et de produire), avec des impacts financiers du réchauffement climatique qui sont désormais à intégrer aux stratégies économiques. En effet, le réchauffement climatique vient impacter des secteurs économiques clés comme le secteur marchand, l'agriculture, l'agroalimentaire et le tourisme par exemples, qui sont des secteurs fondamentaux pour La Réunion et qui **restent très dépendants des approvisionnements**. Comme évoqué précédemment, La Réunion fait face à des enjeux de connectivité importants et la question de l'approvisionnement du territoire est clé pour elle. Actuellement, La Réunion reste très dépendante des approvisionnements importés par le biais du trafic maritime, qui connaît globalement une hausse dans le trafic de marchandises au fil des années.



Les enjeux du réchauffement climatique sont désormais à intégrer dans le modèle économique et viennent interroger la gestion des approvisionnements sur le territoire, avec une évolution qui sera à prendre en compte en matière de rythme et de modes d'approvisionnement de l'île.

C. L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS ECONOMIQUES DANS CES TRANSITIONS ET CHOCS EXTERNES

L'accompagnement des acteurs économiques dans la préparation et l'anticipation des chocs externes a été identifié comme l'un des sujets prioritaires par les participants au questionnaire, lancé dans le cadre de la concertation du SRDEII.

D'après le questionnaire envoyé dans le cadre de la concertation du SRDEII (2022)



Préparer l'économie réunionnaise à affronter des chocs externes et à s'adapter devrait être une priorité Sur 445 répondants, moyenne de 8.7/10

Source : questionnaire en ligne

Pour accompagner les acteurs économiques et les rendre plus agiles face à un contexte mouvant, plusieurs enjeux et risques clés ont été identifiés :



Faire face aux enjeux du coût de l'immobilier, à fort impact sur la population et les entreprises avec un risque de créer de nouveaux déséquilibres sociaux



Faire face à la hausse des prix, qui crée de nouvelles insécurités et impacte une vision stratégique sur l'économie de demain



Accompagner les acteurs dans les changements de leur mode de fonctionnement avec des nouveaux espaces de travail, modes de travail



Accompagner les entreprises dans la connaissance de leur impact environnemental sur l'île et les intégrer dans les travaux sur la protection de la biodiversité

Pour anticiper les effets des différentes crises, plusieurs dispositifs publics ont été déjà mis en place pour accompagner les acteurs économiques réunionnais dans leurs grandes transitions (numérique, environnementale et énergétique).

C'est notamment le cas pour accompagner les foyers et les entreprises de La Réunion dans leur transition énergétique, par exemple :

- **Le chèque photovoltaïque** : porté par la Région Réunion et la SPL Horizon Réunion, le chèque correspond à une aide financière attribuée aux particuliers et aux agriculteurs souhaitant s'équiper de panneaux photovoltaïques ou de batteries de stockage.
- **Le chèque énergie** : attribué par l'Etat aux foyers français (en fonction de leurs revenus), le chèque énergie permet de payer les factures d'énergie ou encore des travaux de rénovations énergétiques au sein des foyers.
- **Le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE)** : le SARE est un programme de certificats d'économies d'énergie, mis en place pour 3 ans (2021-2023) et porté par l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME). Il permet la mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements sur l'ensemble du territoire national.

D'autres dispositifs ont été mis en place **pour accompagner les entreprises en matière de numérique**, afin de les rendre plus agiles face aux crises :

- Le **Kap numérik** (2021-2023), anciennement chèque numérique, pour soutenir les projets digitaux des petites structures (TPE) tels que les projets de marketing digital, de sécurisation des systèmes d'information, de visibilité numérique.
- Le **financement du FEDER** pour accompagner les investissements des PME du secteur du numérique, financer des prestations de conseil, financer la transformation digitale des PME ou encore des actions collectives.

La Réunion a déjà intégré les impacts des chocs externes sur son économie et est déjà active pour anticiper et répondre à ces chocs. Il s'agira de continuer à anticiper ces chocs en assurant la bonne connaissance et l'impact des risques qui y sont liés avec une capacité de réactivité pour les minimiser.

En raison de ses caractéristiques géographiques et sociales, La Réunion doit être particulièrement agile face aux différentes crises externes qui la secouent (crise économique de 2008, crise des gilets jaunes, crise sanitaire de 2020, crise géopolitique liées à la situation en Ukraine en 2022, crise climatique et rareté des ressources, crise de l'inflation et du pouvoir d'achat, crise de l'immobilier...).

De plus, avec la tendance inflationniste actuelle, générée par les conflits internationaux qui se répètent, les questions de vie chère ont pris une dimension déterminante dans la cohésion du territoire. Cette tendance haussière de ces 10 dernières années continue d'impacter l'économie réunionnaise.

Face à ce contexte, et pour sécuriser la transition de l'île vers un modèle plus durable et plus solide face aux crises, La Réunion soutient les acteurs économiques et met en place des dispositifs d'accompagnement (par exemple en matière énergétique, numérique, impact environnemental et nouveaux modes de travail). La Réunion est toutefois aujourd'hui face à la nécessité de s'interroger sur les moyens de concilier développement économique, cohésion sociale et adaptabilité face aux chocs externes.

IV. La nécessité d'une nouvelle économie

L'île de La Réunion a désormais la nécessité de lancer une nouvelle économie, agile et tournée vers l'avenir, pour accompagner le tissu économique réunionnais dans une nouvelle dynamique de croissance (A) qui lui permettra de renforcer son positionnement en local et à l'international (B). La Réunion doit également trouver comment adapter son modèle économique pour intégrer les enjeux liés aux transitions écologique, énergétique, alimentaire (C) et numérique (D). En parallèle, la nouvelle économie doit intégrer une réflexion sur le foncier économique, la préservation des espaces naturels et les nouveaux modes de travail (E).

A. UN ACCOMPAGNEMENT DU TISSU ECONOMIQUE REUNIONNAIS À RENOUELER

La Réunion est composée d'un tissu économique réunionnais dynamique avec un nombre d'entreprises en hausse (1) qui doit toutefois faire face à des difficultés de financement et de transmission lié à la taille des entreprises (2). Le tissu économique réunionnais se renouvelle toutefois avec l'émergence des investissements extérieurs et d'une nouvelle génération de chefs d'entreprise (3).

1. UN TISSU ECONOMIQUE REUNIONNAIS DYNAMIQUE AVEC UN NOMBRE D'ENTREPRISES EN HAUSSE

Le tissu économique réunionnais fait preuve de dynamisme avec **45 600 entreprises recensées sur le territoire qui créent 7,8 Md € de valeur ajoutée en 2019**, pour un chiffre d'affaires de 26,8 milliards d'euros. Le tissu est également marqué par une **hausse dans la création d'établissements** (+12% sur un an, entre 2020 et 2021 et +44% entre 2005 et 2018) et **dans la création d'emplois** (+5% sur un an entre 2020 et 2021).

Nombre d'entreprises créées en 2021 à La Réunion, BPI France (2022)

8 271

Cumul de janvier
à septembre
2021

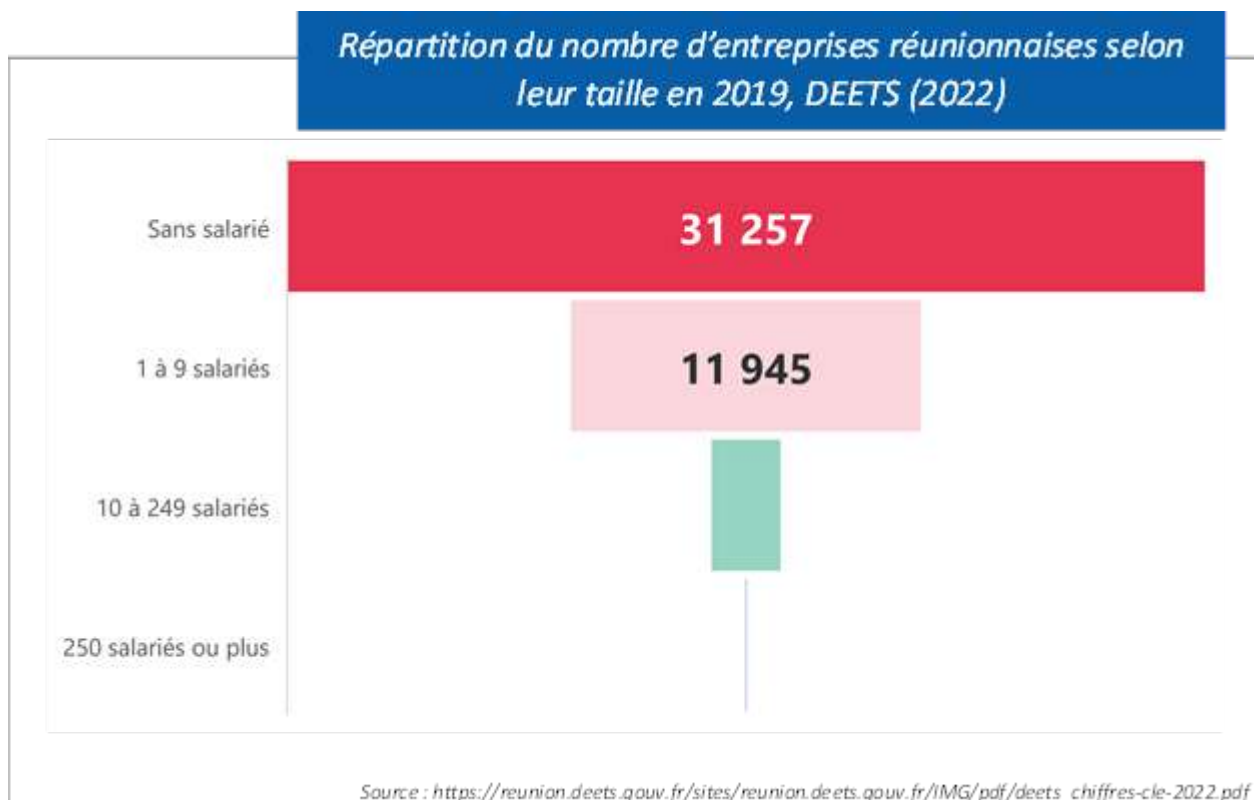
Entre janvier et septembre 2021, 8 271 entreprises ont été créées à la Réunion, soit **+ 40,1 %** par rapport aux 5 905 de janvier à septembre 2020. Pour le seul mois de septembre 2021, on compte 971 créations d'entreprises, soit **12% de plus** que le même mois de l'année précédente.

Source : BPI France, Chiffres août 2022

Le tissu économique réunionnais présente ainsi les caractéristiques d'une économie moderne, marquée par la présence des services et avec une forte dynamique en matière de création d'entreprises sur le territoire.

2. UN TISSU MARQUE PAR LA PRESENCE DE TPE, IMPACTANT LA CAPACITE D'INVESTISSEMENT

Les entreprises **sont principalement de petite taille, avec une majorité de microentreprises**. Sur les 45 600 entreprises recensées en 2019, **95% sont des TPE** (ont moins de 10 salariés), dont 31 257 entreprises (69% du tissu global) qui n'ont aucun salarié. Plus des deux tiers des entreprises réunionnaises n'emploient donc aucun salarié.



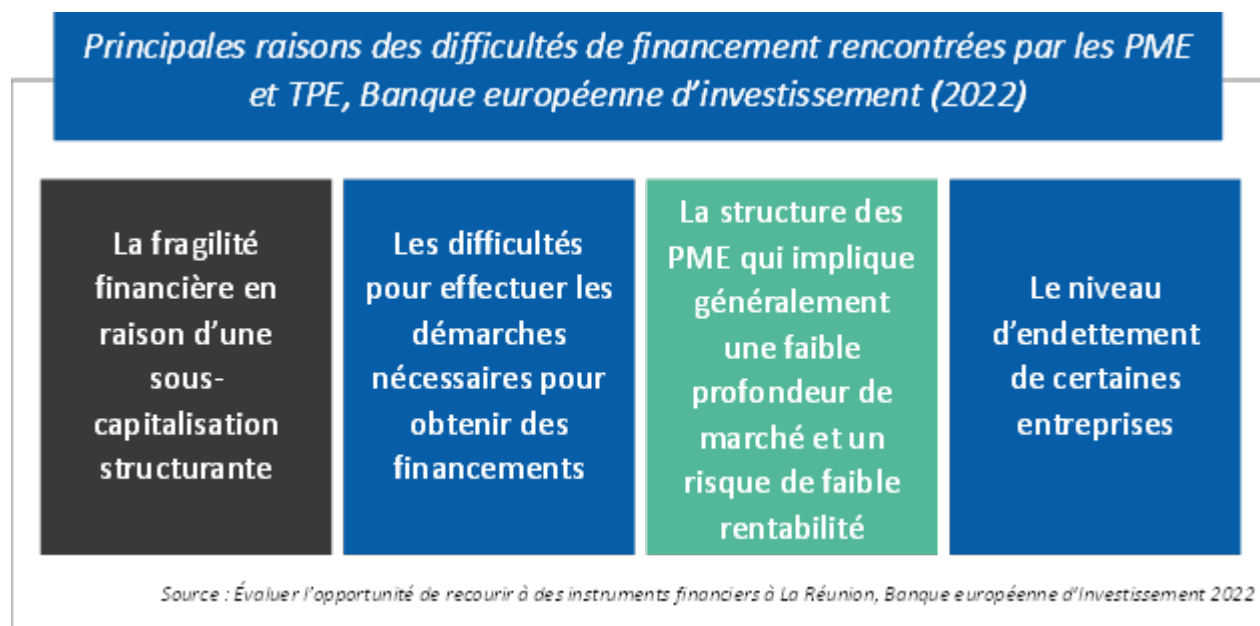
Cette prédominance des TPE sur le territoire a un effet direct sur le **taux de survie des entreprises**, qui reste faible par rapport au niveau national : **32 % des entreprises réunionnaises créées en 2014 ne poursuivraient pas leur activité trois ans après leur création**. Cette fragilité est directement liée à la taille des entreprises, qui n'ont pas la capacité structurelle de survivre. L'apparition du statut d'auto-entrepreneur en 2009 est venu accroître cet effet, en incitant des personnes insuffisamment préparées à s'engager sur la voie de l'entrepreneuriat qui présente des risques d'investissement.

De plus, les TPE du territoire ont **une capacité d'investir limitée. Seules 5% des entreprises réalisent 93% de l'investissement**. On note alors un **écart de financement** entre le besoin de financement et le financement réel des entreprises, **situé entre 62,5 M€ et 69,1M€ pour les TPE** ayant entre 1 et 9 salariés, soit pour une part importante du tissu économique réunionnais (11 940 entreprises comptent entre 1 et 9 salariés).

En effet, les **investissements s'élèvent en 2019 à 2,1 milliards d'euros (230 milliards d'euros en France hors Mayotte)**, concentrés sur quelques entreprises. 61% des entreprises réunionnaises n'ont réalisé aucun investissement en 2019. À elles seules, les **activités immobilières représentent 45% de l'investissement total**. Les subventions d'investissement financent très largement l'investissement de ce secteur : en 2019, 1,2 milliards d'euros de subventions au titre des investissements réalisés en 2018 ont été versées.²⁰ Cette focalisation des investissements sur les activités immobilières est en lien avec les enjeux d'aménagement et de foncier du territoire : La Réunion consacre près de 70% de son territoire aux espaces naturels. Ainsi, ce sont sur les 30% restants que l'offre immobilière se concentre, entraînant une dynamique importante.

²⁰ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5759650>
INSEE FLASH RÉUNION, No 214, Paru le : 28/10/2021

Enfin, les différentes lois de défiscalisation contribuent à rendre les investissements immobiliers plus attractifs.



En effet, **selon la taille des entreprises, le recours aux types de financement varie**. Les TPE ont majoritairement recours au crédit bancaire de court ou moyen/long-terme, à l'autofinancement et aux subventions. Cela induit pour certains secteurs une forte dépendance aux subventions publiques, mais cela a également un impact direct sur leur capacité de financement. Dans le secteur de l'ESS, cette difficulté est encore plus prégnante, les outils d'ingénierie financière (publics ou privés) n'étant pas adaptés à ces modèles alternatifs.

Cette difficulté est par ailleurs accrue par le positionnement des établissements bancaires locaux. Désormais tous filiales de groupes nationaux, l'estimation du risque Outre-mer est pondérée à la hausse, générant des taux d'intérêt supérieur à ceux pratiqués en général dans l'Hexagone, grevant la capacité d'emprunt des particuliers comme des entreprises.

Le tissu économique réunionnais, composé de TPE, éprouve ainsi des difficultés à investir et affiche des taux de survie encore bas. La Réunion voit toutefois émerger une nouvelle génération d'entrepreneurs sur son territoire.

3. UN TISSU ECONOMIQUE QUI SE RENOUVELLE, MARQUE PAR LES INVESTISSEMENTS EXTERIEURS ET UNE NOUVELLE GENERATION DE CHEFS D'ENTREPRISE

L'économie réunionnaise s'est principalement structurée à partir de petits entrepreneurs et de groupes familiaux locaux, développant des enseignes et marques locales ou représentant des franchises internationales, notamment dans la distribution (GMS, concessions automobiles). Avec le développement des grandes infrastructures et l'émergence des activités de travaux publics, les grands groupes de construction se sont établis sur le territoire, soit directement soit en partenariat avec les groupes locaux.

L'activité économique, tirée par la demande (développement de la consommation et commande publique) était ainsi principalement tournée vers le marché local et peu orientée vers l'export, excepté certains groupes familiaux historiquement implantés dans l'océan Indien.

Depuis les années 1990, la solvabilité et la croissance du marché local de la grande consommation et de la commande publique ont suscité l'intérêt de **nouveaux investisseurs extérieurs**. Ceux-ci ont progressivement pris des positions dans la distribution, l'industrie et les services, interrogeant sur l'ancrage territorial d'entreprises dont les centres de décision sont extérieurs au territoire.

Cette interrogation prend une acuité croissante depuis les années 2010-2020, avec un investissement local en recul et au profit des investissements extérieurs, portés par de entreprises du secteur (par exemple du secteur de l'industrie) mais aussi par des fonds d'investissement (par exemple du secteur de l'énergie).

En parallèle de cette évolution, le **développement des grandes marques internationales sur le territoire implique un niveau d'exigence de volume d'affaires et de rentabilité** qui amène les opérateurs économiques à se regrouper. Dans des secteurs comme la grande distribution ou les banques, la constitution d'oligopoles préoccupe les associations de consommateurs et attirent l'attention des autorités compétences en matière de concurrence.

Cette question des investissements extérieurs est naturellement liée à la problématique de la transmission et de la cession des entreprises. Certains dirigeants rencontrent des **difficultés à trouver des repreneurs** notamment du fait des enjeux sociodémographiques de l'île (taux de jeunes sans diplômes d'études supérieures, diaspora...) et de transmission intergénérationnelle, avec des expertises qui se perdent du fait du manque d'attractivité de certains métiers pour les jeunes générations ainsi que des contraintes réglementaires qui freinent la reprise (exemples : métiers de l'artisanat, du BTP, de la pêche...).

Pour autant, une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs réunionnais émerge. Ces nouveaux entrepreneurs développent de nouveaux projets dans les secteurs de la Tech (gaming, applications digitales), de la petite industrie et des circuits courts (agroalimentaire).

Ceux-ci transposent et adaptent certaines innovations sur le territoire et **incarnent la nouvelle génération qui caractérise la Réunion, Terre d'Innovation**. En outre, ils intègrent la dimension internationale dès la conception de leurs projets, conscients des limites du marché local, qui n'est pas toujours suffisant pour représenter un développement à la hauteur des investissements nécessaires.

S'agissant des services et du digital, la capacité d'internationalisation est d'autant plus naturelle et procède davantage d'une logique mondialisée que d'une approche régionale océan Indien ou de la relation avec l'Europe continentale.

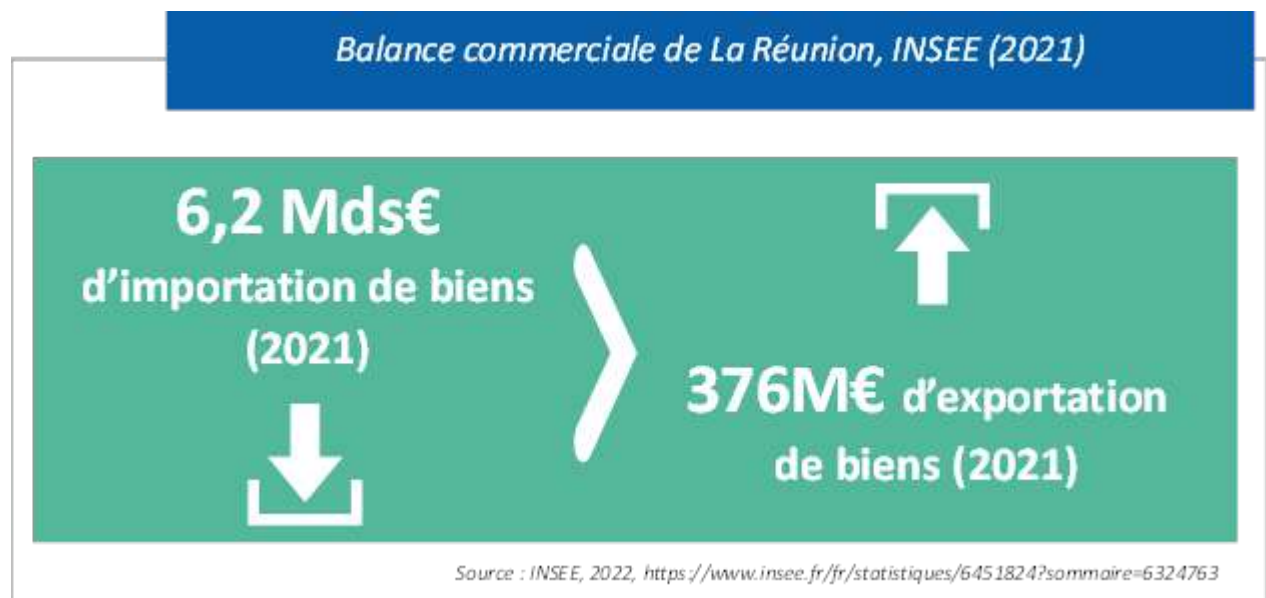
Ces entreprises restent cependant très fragiles et nécessitent d'être accompagnées sur la durée, bien au-delà des phases d'incubation ou de preuve de concept (au-delà de 5 ans). Elles sont aussi encore peu nombreuses et relèvent de secteurs au potentiel d'emplois encore limité.

B. UN RENFORCEMENT DU POSITIONNEMENT DES ENTREPRISES EN LOCAL ET A L'INTERNATIONAL

La compétitivité des entreprises réunionnaises passe également par un renforcement du positionnement à la fois sur le marché local (1) et sur le marché international (2).

1. UNE DIFFICULTE A EXISTER SUR LE MARCHE LOCAL

Caractéristique des micro-économies insulaires, **La Réunion reste encore largement dépendante des approvisionnements extérieurs**, notamment en provenance de l'Hexagone (74% des marchandises sont importées par voie maritime). L'enjeu est naturellement de rééquilibrer la balance commerciale de La Réunion mais aussi de préserver et de conforter le tissu entrepreneurial réunionnais. En 2020, La Réunion importe 5,3 Mds € de biens et en exporte 293 M€. Ces chiffres sont en hausse sur l'année 2021.



Cette **dépendance des approvisionnements est caractéristique d'une micro-économie insulaire**. L'étroitesse du marché, tant en superficie (taille du territoire) qu'en démographie (population restreinte) et en volume d'affaire (pouvoir d'achat), ne permet de générer que de très faibles économies d'échelles pour les entreprises productives. Les investissements productifs sont d'ailleurs généralement surdimensionnés par rapport au marché, impactant la durée et le coût des amortissements. A ces caractéristiques s'ajoutent l'éloignement des principaux centres d'approvisionnement, la tropicalité du territoire et son statut de région française et communautaire (région ultrapériphérique de l'UE), qui impliquent des contraintes normatives fortes sur les plans sociaux et environnementaux.

Ces éléments affectent substantiellement le compte d'exploitation des entreprises locales, dont les postes de coûts d'approvisionnement, de stockage, de maintenance des équipements ou d'encadrement, pèsent de manière disproportionnée par rapport aux entreprises du continent

européen. Les dispositifs de soutien économique (allègements fiscaux et sociaux, aides à l'investissement ou au fret...) ne compensent que partiellement ces handicaps structurels.

A l'inverse, **les groupes internationaux ont la capacité de réaliser des économies d'échelle d'envergure et de produire des biens de consommation à des prix de revient attractifs par rapport aux produits réunionnais.** Cette logique d'écart de compétitivité ne saurait se réduire à moyen-long terme. Indépendamment des crises et des phénomènes conjoncturels qui impactent les coûts voire les capacités d'approvisionnement de l'île, le différentiel de compétitivité entre produits et services locaux et produits et services importés ne devrait que s'accroître dans les années à venir.

La production locale est pourtant déterminante dans la vie des Réunionnais. Outre les emplois qu'elle génère et la diversité de l'offre qu'elle permet, elle participe aussi à **la lutte contre la vie chère, en ayant un effet régulateur sur les prix à l'importation.**

Des réflexions seraient ainsi à mener sur les moyens d'orienter davantage les transferts publics vers la consommation de produits et services locaux, contribuant à la dynamisation socio-économique de La Réunion.

2. UNE INTERNATIONALISATION ENCORE MODESTE DES ENTREPRISES

L'internationalisation des entreprises réunionnaises semble encore modeste et concerne seulement une faible partie du tissu économique.



Il reste toutefois difficile de mesurer avec certitude le niveau d'internationalisation de l'économie réunionnaise du fait du manque de données disponibles et fiables relatives aux exportations, aux réexportations et aux importations de biens comme des services, mais également relatives aux investissements extérieurs.

Au regard de sa position géographique, La Réunion pourrait constituer **un partenaire privilégié des pays d'Asie et des pays de l'Union européenne**. La notion de « tête de pont », de « poste avancée » de l'Union européenne a ainsi souvent figuré au cœur des ambitions de coopération économique régionale. Elle n'a cependant pas trouvé de concrétisation ou de possibilité de valoriser ses avantages comparatifs dans le cadre des accords commerciaux (tels que les Accords de Partenariat Economique). Aujourd'hui, les flux commerciaux avec les voisins de l'océan Indien ne représentent qu'environ 4% des échanges.

L'internationalisation des entreprises reste néanmoins un enjeu crucial du développement économique du territoire et de la région : elle nécessite de surmonter plusieurs leviers, tels que **la connaissance des marchés régionaux** et de leurs **opportunités et modalités d'accès ou la connectivité régionale** (aérienne et maritime), encore très orientée sur des flux sud/nord. En termes de compétitivité, compte tenu de la solvabilité des marchés de la zone et des barrières (tarifaires et non-tarifaires) à l'entrée, la question de l'internationalisation pourrait davantage se poser en termes d'investissements dans les pays voisins ou d'exportation de savoir-faire.

La digitalisation de l'économie permet à ce titre à davantage d'entrepreneurs réunionnais de projeter à l'international, notamment dans le secteur du digital et des professions intellectuelles.

Le positionnement sur le marché local et à l'international sont ainsi des enjeux cruciaux pour l'économie réunionnaise, qui doit trouver sa place parmi des entreprises internationales à forte présence sur le territoire et dans les pays voisins. L'économie devra ainsi réussir à surmonter plusieurs leviers afin de créer des opportunités d'accès au local et à l'international.

C. UNE ADAPTATION DU MODELE ENTREPRENEURIAL AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE ET ALIMENTAIRE

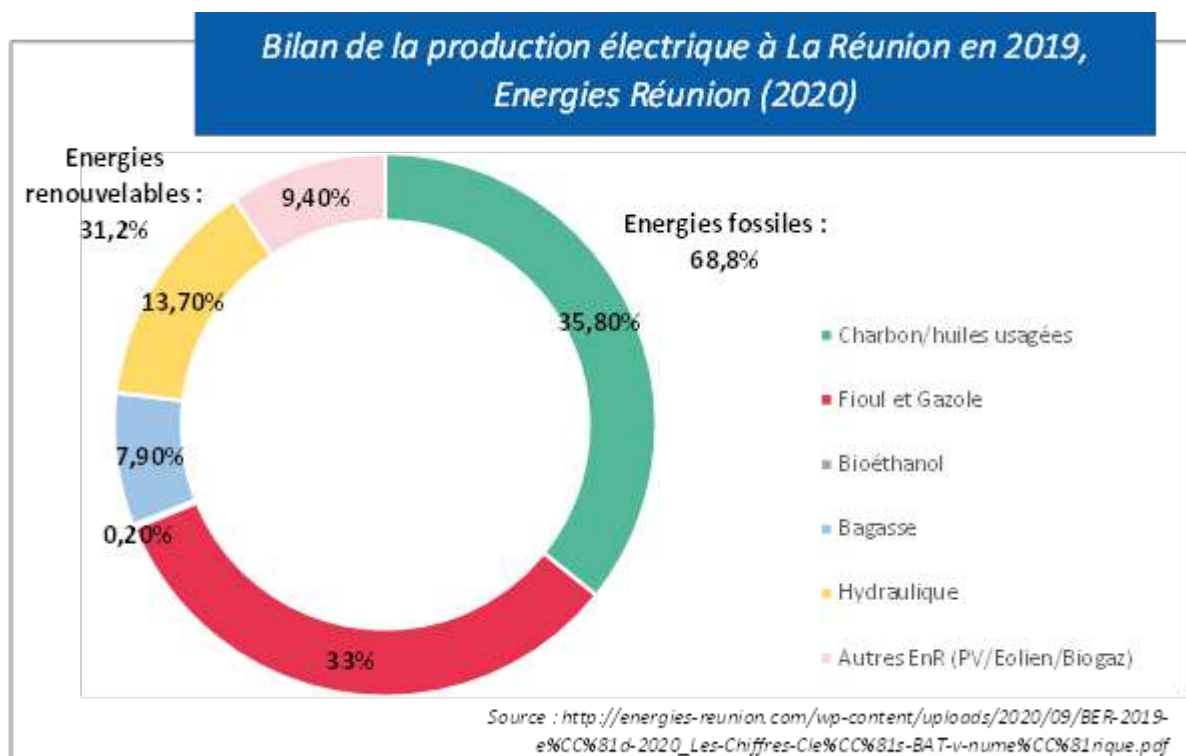
Le modèle entrepreneurial réunionnais doit également s'adapter aux enjeux de la consommation énergétique et de décarbonation (1), de l'économie sociale et solidaire (2) et de la souveraineté alimentaire (3).

1. LES ENJEUX LIES A LA CONSOMMATION ENERGETIQUE ET LA DECARBONATION SUR LE TERRITOIRE

La **stratégie nationale bas-carbone**, feuille de route de la France pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, **cible l'ensemble des secteurs d'activités ainsi que l'ensemble de la population française pour atteindre une neutralité carbone d'ici 50 ans**. Pour atteindre la neutralité carbone, 4 grands objectifs stratégiques sont définis : décarboner l'énergie à horizon 2050, réduire de moitié les consommations d'énergie, réduire les émissions non énergétiques de l'agriculture et des procédés industriels, et augmenter et sécuriser les puits de carbone. D'autres lois ont été adoptées afin de transformer les politiques des mobilités, dont la **loi d'Orientation des Mobilités (LOM)** de 2019, complétée par la **loi Climat et Résilience (2021)**. Ces lois fixent comme objectif la neutralité carbone des transports terrestres à compter de 2050 avec un ciblage des acteurs du privé et du public pour faire évoluer les flottes de véhicules.

Actuellement, l'île de La Réunion est « pétrodépendante », avec des **produits pétroliers qui représentent 69% des produits fossiles importés** et des **émissions de gaz à effet de serre qui sont en grande partie liées à cette consommation d'énergies fossiles**, avec une hausse de consommation de +60% entre 2000 et 2019 pour l'île.

La décarbonation constitue dès lors un enjeu clé et à fort impact financier pour la nouvelle économie réunionnaise, qui doit composer avec la contrainte d'indépendance du système



électrique en milieu insulaire et s'articuler avec la réglementation nationale entrée en vigueur. La décarbonation vient remettre en cause certaines façons de produire et de consommer. Par exemple, le secteur du transport est le premier émetteur de gaz à effet de serre et a un bilan carbone particulièrement élevé. A La Réunion, la **voiture reste le mode de transport privilégié : avec 395km de routes nationales, l'île a un trafic routier important et 78% des trajets domicile-travail seraient réalisés en voiture individuelle**²¹. Pour accompagner la décarbonation sur le territoire et apporter des premières réponses au réchauffement climatique, il s'agit ainsi de réduire la consommation énergétique, notamment des ménages et du secteur tertiaire ; il s'agit d'élever les capacités de production renouvelable afin d'augmenter le mix énergétique (développement du solaire, de l'hydraulique ; exploration de la géothermie, des énergies marines...). Il s'agit enfin de **transformer les modes de transport actuels et d'accélérer la mise en œuvre d'actions permettant de décarboner le secteur des transports** (réduction de la consommation, développement d'une offre alternative et performante pour limiter l'utilisation de la voiture individuelle, tels que le transport collectif ou le covoiturage, ainsi que les modes de transport doux).

Par ailleurs, la **réduction des émissions de gaz à effet de serre vient impacter les façons de se loger**. Avec un objectif national de décarbonation complète des bâtiments à horizon 2050, La Réunion devra intégrer le recours aux énergies décarbonées, l'amélioration de l'efficacité énergétique et les produits de construction à faible empreinte carbone et ce dans un contexte de foncier limité et coûteux.

La Réunion a toutefois été précurseur en matière **d'autonomie énergétique**. Elle s'est lancée **dans la** transformation de son mix énergétique avec comme objectif à court terme d'utiliser des énergies renouvelables **et ainsi de diminuer les émissions GES**. Cette transformation est appuyée par les retours au questionnaire envoyé dans le cadre de la concertation du SRDEII, alors que **transition énergétique et écologique est identifiée comme l'une des priorités pour La Réunion**.

D'après le questionnaire envoyé dans le cadre de la concertation du SRDEII



**La transition environnementale et
énergétique devrait être une priorité**
Sur 443 répondants, moyenne de 8.7/10

Source : questionnaire

De plus, avec le mix charbon-bagasse et l'hydroélectricité, La Réunion a atteint un **niveau d'autonomie énergétique de 25% (en période de récolte de canne)** 10 ans avant le protocole de Kyoto. Dès la fin des années 1990, le Président de Région Paul Vergès portait l'ambition d'une autonomie énergétique dès 2030, qui est restée un marqueur des stratégies politiques du territoire et a permis l'investissement fort de la Région Réunion dans la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables, avec le déploiement des chauffe-eau solaires (individuels et collectifs) puis du photovoltaïque (en toiture et au sol).

²¹ <https://habiter-la-reunion.re/transport-a-la-reunion/>

En matière de transports, l'une des actions proposées dans le cadre **du projet de révision de la PPE 2019-2028** (Programmation Pluriannuelle de l'Energie) est de doubler le recours aux transports en commun. Par ailleurs, plusieurs grands projets sont également identifiés à ce stade : la modernisation et l'extension du parc éolien ; la production photovoltaïque avec un système de stockage ; l'adaptation des moyens de production aux combustibles renouvelables ; la conversion des deux centrales thermiques du Gol et de Bois Rouge.

Des enjeux liés à la rénovation énergétique ont également déjà été identifiés :

- **Sur les logements sociaux** : soutenir la réhabilitation énergétique et thermique du parc social, en complément des financements existants.
- **Sur la réhabilitation des lycées** : remettre à niveau la rénovation thermique et énergétique des lycées (environ 12 chantiers de réhabilitation sont prévus en 2023 sur 38 chantiers initiés).
- **Sur les centrales thermiques** : le PPE prévoit en 2023 la conversion à la biomasse des centrales thermiques et une augmentation significative des puissances photovoltaïques.
- **Sur le plan solaire régional thermique et photovoltaïque** : avec des actions clés telles qu'un « toit solaire pour chaque Réunionnais » qui se poursuit en 2023.

Les enjeux écologiques et énergétiques sont ainsi progressivement intégrés dans les réflexions et projets autour des besoins du territoire, notamment en matière de rénovation énergétique. Cette démarche vers davantage d'amélioration de la consommation électrique lancée par les acteurs publics risque toutefois de se heurter à l'amélioration du confort d'usage (climatiseurs, brasseurs d'air) qui augmentent in fine les besoins en énergie. L'augmentation des besoins en énergie, et la hausse des prix de l'énergie, devront également être intégrés dans les réflexions pour aller vers une sobriété énergétique raisonnée et intégrant les réalités du territoire.

2. LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN REPONSE AU BESOIN D'ADAPTATION DU MODELE ECONOMIQUE

L'économie sociale et solidaire (ESS) s'est progressivement développée comme un secteur à part entière à La Réunion, et celui-ci figure parmi les premiers acteurs de la transition écologique de l'île. On dénombre ainsi **plus de 800 entreprises sociales à La Réunion**, représentant 21 343 emplois (données du rapport de l'AFD de janvier 2018)²².

L'ESS a d'abord été marquée par l'adoption d'un cadre légal au niveau national, qui a impacté sa mise en œuvre sur le territoire. En 2014 la loi-cadre de l'Economie Sociale et Solidaire prévoit la signature d'une convention d'agrément entre l'Etat, la Région et la CRESS. Cette convention, signée en 2015, définit les missions et actions fondamentales en matière d'ESS à La Réunion. La CRESS a dès lors pour mission de créer les conditions favorables à l'émergence, la création, le maintien et le développement d'entreprises de l'ESS à La Réunion.

Depuis, plusieurs actions ont eu lieu afin de développer l'ESS sur le territoire : par exemple, le « **Startupweekend ESS** » a permis l'accompagnement de plusieurs projets (Le Garage Solidaire, REUTILIZ...). Un **partenariat entre la CRESS et l'Université de la Réunion** (Institut d'Administration des Entreprises) a par ailleurs été signé en 2018 pour développer des actions de

²² <https://www.afd.fr/fr/ressources/panorama-de-l'entrepreneuriat-social-la-reunion>

formation et de recherche autour de la connaissance et des pratiques sur l'Economie Sociale et Solidaire.

Les acteurs de financement de la CRESS commencent ainsi à se structurer à La Réunion mais **manquent encore de visibilité** pour accompagner les entreprises du territoire.

Au regard des enjeux environnementaux actuels mais aussi des enjeux sociodémographiques avec le vieillissement de la population, l'ESS commence à devenir un modèle organisationnel, fonctionnel et économique capable de s'adresser à l'ensemble des acteurs socioéconomiques du territoire et de répondre aux transformations des formes de travail et d'organisation.

3. UNE TRANSITION DU MODELE AGRICOLE POUR PORTER LES ENJEUX DE SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Le modèle agricole réunionnais repose sur un **équilibre entre la filière canne, les filières de diversification** (élevage et maraîchage) et **une logique d'aménagement du territoire**. En permettant aux petits exploitants de disposer d'un revenu régulier et durable, la canne permet en effet la diversification de cultures hors sol (porc, volaille, cultures sous serres), tandis que les Hauts de l'île accueillent les élevages bovins (viande et lait), qui requièrent de plus grands espaces (alpages).

Grâce au modèle interprofessionnel initié dans les années 1970 et adossé à la stratégie d'import/de substitution, les filières agroalimentaires réunionnaises ont connu un développement important (plus marqué que pour les autres territoires des Outre-mer), allant jusqu'à être quasi-autonomes (85% en fruits et légumes frais) voire autonomes sur certains segments de marché (porcs frais).

La **mondialisation des échanges et la modernisation des moyens logistiques ont cependant progressivement généré des flux d'approvisionnement** de La Réunion en produits transformés importés de pays tiers ou d'Europe, plus compétitifs que les produits locaux.

L'augmentation de la consommation au niveau mondial a entraîné une forte inflation des coûts d'approche des intrants nécessaires au développement agricoles du territoire (notamment sur les engrais, les céréales destinées à l'alimentation animale, les emballages). Enfin, les crises sanitaires ont rappelé la **fragilité du territoire en cas d'introduction d'une maladie, tant pour la santé animale que la santé humaine mais également pour les végétaux**. La zone océan Indien est ainsi particulièrement surveillée par le CIRAD, au titre du projet One Health et au regard du risque de pandémie telle que la fièvre aphteuse ou le H1N1.

Dans ce contexte, de nombreuses réflexions sont menées depuis environ 10 ans sur les questions de nutrition et de santé, plaçant la **souveraineté alimentaire du territoire au centre des interrogations**. Cette question de la souveraineté alimentaire ouvre les débats sur les risques de rupture d'approvisionnement, les risques sanitaires, ainsi que le lien à renforcer entre producteur et consommateur pour développer les circuits courts (marchés forains de producteurs, AMAP, etc.).

La question de la souveraineté alimentaire à La Réunion revêt ainsi une quadruple dimension :

- Le renforcement des capacités locales de production et de transformation (de produits animaux et végétaux répondant aux besoins du marché).
- La sécurisation des approvisionnements extérieurs (intrants) pour soutenir ou compléter la production locale.
- Le renforcement de la proximité producteur/consommateur.

- La qualité sanitaire des produits et de l'évolution des habitudes de consommations pour réduire le risque des maladies cardio-vasculaires.

D. UN ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS SOCIOECONOMIQUES DANS LEUR TRANSFORMATION NUMERIQUE

La transition numérique et la digitalisation du tissu économique sont clés pour l'économie réunionnaise afin d'améliorer la compétitivité des entreprises (1), tout en protégeant le patrimoine économique face aux nouvelles menaces du numérique (2).

1. UNE TRANSITION NUMERIQUE PROGRESSIVE POUR AMELIORER LA COMPETIVITE DES ENTREPRISES

La nature du tissu économique complexifie l'intégration de pans innovants et digitaux dans l'économie réunionnaise du fait des coûts d'investissement importants pour innover. Ainsi, les entreprises de l'île sont actuellement limitées dans leur transition digitale par leur capacité de financement.

Tout comme la population locale, la majorité des entreprises limitent leur présence et activité digitales par des pages « Facebook » et ne disposent pas de sites Web dédiés ou marchands. La Réunion reste encore marquée par une fracture numérique avec une utilisation des équipements numériques moindre que dans l'Hexagone.

Fracture numérique à La Réunion : l'écart d'utilisation des équipements numériques par rapport à l'Hexagone, INSEE (2019)

En 2017, 35% des Réunionnais ont fait un achat sur internet sur les 12 derniers mois, contre 61% en métropole

Source : Insee, Une fracture générationnelle plus précoce et plus prononcée à La Réunion, <
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4173254>>

Afin d'intégrer les enjeux liés à la digitalisation du tissu économique, plusieurs types de digitalisation sont à prendre en compte :

- **Les outils d'optimisation du pilotage**, de l'activité, de la production de l'entreprise, avec la mise en place d'outils et logiciels numériques au sein des entreprises.
- **Les outils et plateformes de e-commerce**, visant aussi bien les besoins en approvisionnement et la commercialisation.

Pour accompagner les entreprises pendant la crise sanitaire, des **dispositifs publics ont été mis en place permettant d'aider les acteurs à développer des solutions de commercialisation à distance** (aides à la mise en place de marketplace, chèque numérique). Ces dispositifs ont notamment permis d'atténuer la dépendance à un marché de commerce à distance métropolitain. Ces aides visent les acteurs locaux répondant au marché domestique. Le développement des activités de e-commerce requiert aussi une meilleure intégration de la dimension logistique, afin de développer les activités de livraison B2B et B2C de manière structurée et encadrée, en évitant le développement de modèles d'ubérisation de l'activité.

Il s'agit dès lors d'assurer le développement du digital sur le territoire pour assurer la compétitivité économique des entreprises, notamment pour assurer leur positionnement sur un marché mondialisé, mais également de prendre en compte les différents risques liés à l'émergence des solutions digitales sur le territoire. L'accroissement du digital et des métiers du digital aura un effet sur les besoins en formation sur le territoire, pour accompagner les acteurs dans la prise en main de nouveaux outils. Il s'agit également d'identifier les impacts sur le tissu économique actuel, du fait du phénomène de destruction créatrice induit par la digitalisation. En effet, le digital risque d'amener à la disparition de certaines activités économiques, remplacées progressivement par de nouvelles.

2. UNE NECESSITE DE PROTEGER LE PATRIMOINE ECONOMIQUE FACE AUX NOUVELLES MENACES DU NUMERIQUE

La transition vers davantage de digital implique une prise en compte des nouveaux risques qui émergent pour les entreprises en matière de cybercriminalité, d'actes de malveillance et d'atteintes à l'image des entreprises.

Le **coût mondial de la cybercriminalité est évalué à 6 000 milliards de dollars** pour l'année 2021, avec un risque qui continue de s'accroître avec la numérisation globale de l'économie (télétravail, e-commerce, fibre), la professionnalisation de la cybercriminalité et la difficulté de prévention et de répression à un niveau international.

Cette menace pose des risques particuliers pour les TPE et les PME. Ces entreprises, du fait de leur taille modeste, se sentent moins concernées par ces risques et investissent de fait moins dans les actions préventives et correctives.

Pour accompagner les entreprises de toutes tailles dans la prise en compte de ces nouvelles menaces, un rapport d'information relatif à la cybersécurité des entreprises a été publié par le Sénat en juin 2021.²³

Avec un tissu économique réunionnais composé en majorité de PME et de TPE, la cyber résilience devient un sujet majeur à prendre en compte dans la transition numérique.

E. UNE PRISE EN COMPTE DES BESOINS EN FONCIER ECONOMIQUE FACE A UNE OFFRE LIMITEE

²³ Rapport d'information de MM Sébastien MEURANT et Rémi CARDON, fait au nom de la délégation des entreprises, <http://www.senat.fr/notice-rapport/2020/r20-678-notice.html>

La nécessité d'engager une nouvelle économie devra également intégrer des réflexions autour des besoins en foncier économique (1) tout en prenant en compte la conciliation entre une offre limitée, une préservation des espaces naturels et de nouveaux modes de travail (2).

1. LE BESOIN D'ACCES A UN FONCIER ECONOMIQUE ADAPTE

La question de l'accès au foncier et des conflits d'usage est structurelle dans un territoire comme La Réunion.

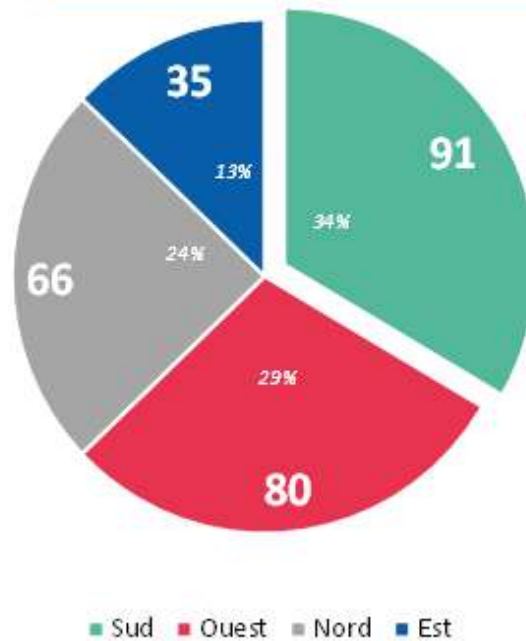
À l'horizon 2035, 168 900 logements seraient à construire à la Réunion. Selon les différentes hypothèses d'évolution de la population, le nombre de logements à construire peut varier entre 124 800 et 187 800. Les besoins seraient plus élevés à la Cinor, à la Civis et au TCO (environ 40 000 pour chacune sur la période 2013-2035) qu'à la Cirest et à la CASud (environ 23 000).²⁴ Cela place La Réunion dans une situation de fort dynamisme avec des objectifs de construction de logement près de 2 fois plus importants à population constante que dans l'Hexagone.

Principalement concentré sur le pourtour littoral, le foncier aménageable à des fins d'activité économique fait l'objet de grandes pressions, parfois spéculatives, qui limitent la disponibilité de foncier accessible. Par ailleurs, le foncier est financièrement difficile d'accès pour la plupart des entreprises locales, qui sont majoritairement des TPE.

Pris entre foncier agricole, foncier urbain destiné aux logements ou aux équipements tertiaires et foncier protégé pour des raisons environnementales, le « foncier économique » se caractérise aujourd'hui par de **grands pôles situés près des équipements portuaires et aéroportuaires** (ouest, nord) et de **nombreuses zones d'activités de taille petite et intermédiaire développées près des centres urbains et des grands axes de communication depuis les années 1970**. Par exemple, la majorité des équipements commerciaux sont particulièrement concentrés dans la zone Sud/Ouest de l'île.

²⁴ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3626148?sommaire=3627628>

Répartition des équipements commerciaux (GMS) par bassin de vie à La Réunion, Agorah, 2021



Source : Synthèse des observatoires 2021, Agorah

Enjeu crucial pour le territoire, la Région doit dès lors relever **le défi de concilier développement économique et foncier limité**.

En 2018, La Réunion rassemble 1 544 hectares de zones économiques, regroupées en 118 espaces économiques qui réunissent 3 054 établissements. Selon une étude d'*Inovista*²⁵, l'immobilier d'entreprise réunionnais affiche des **prix de location nettement supérieurs à ceux de l'Hexagone**, dû à une **offre insuffisante** : le prix moyen de location de bureau est de 19 € HT par m² hors charges, loin devant Bordeaux ou Lille (12 €) par exemple. En parallèle, la demande de bureaux a progressé de 10% en 2020, contre un taux faible de vacance des bureaux (3,6% en 2020, 1% en 2021). Un taux de vacance d'au moins 7% serait nécessaire pour fluidifier le marché. **En 2022, il manquerait 55 000 m² de locaux, qui permettraient de créer environ 3 700 emplois dans le tertiaire.**

Pourtant, les capacités d'aménagement de nouvelles zones d'activités sont limitées, particulièrement dans certaines microrégions. Celles-ci sont à la fois confrontées aux difficultés de rénover des zones d'activité existantes, de valoriser certaines friches (industrielles ou logistiques), et anticipent en même temps une période transitoire de 5 à 7 ans avant de pouvoir proposer de nouvelles offres de foncier économique aux entreprises (compte tenu des délais de décision, d'aménagement et de réalisation).

La question du « parcours résidentiel » de l'entreprise est régulièrement abordée (depuis des locaux mutualisés en début d'activité vers des locaux dédiés résidents ou propriétaires en phase de développement), mais doit surmonter un effet de concurrence territoriale entre zones

²⁵ <https://www.inovista.re/wp-content/uploads/2022/07/LE--co-austral-n370-072022.pdf>

d'activité ou micro-régions. De même, certains types d'entreprises peinent davantage que d'autres à accéder à du foncier correspondant à la réalité de leurs activités et de leur modèle économique (exemples : entreprises de l'ESS, entreprises d'insertion...), interrogeant ainsi sur la capacité d'intégrer une dimension « mutualisante » dans la gestion du foncier économique.

Enfin, la question de la spéculation foncière et des rentes de situation, conduisent à maintenir certaines parcelles à l'état de friches, non entretenues et non exploitées, et à générer une pénurie artificielle de foncier propice à l'inflation des coûts de loyer ou de cession.

La Réunion a actuellement pour enjeu de définir la manière d'allouer ces ressources rares aux besoins prioritaires du territoire afin de permettre un développement économique réfléchi, profitant à la baisse des coûts de revient des acteurs économiques locaux mais aussi de réfléchir à l'adaptation des espaces pour valoriser le foncier disponible.

2. LA CONCILIATION ENTRE BESOINS FONCIERS, PRESERVATION DES ESPACES NATURELS ET NOUVEAUX MODES DE TRAVAIL

Les réflexions sur le foncier économique à horizon 2030 devront également intégrer le cadre **réglementaire instauré par la loi sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**, qui vise une diminution de moitié de l'artificialisation des sols d'ici à 2032, pour finalement atteindre une artificialisation à zéro en 2050. Ce cadre réglementaire permet de prendre en compte les enjeux autour de la préservation de la biodiversité, particulièrement prégnants pour La Réunion, mais nécessite une **conciliation rapide entre besoins en foncier et sobriété foncière**.

Pour cela, des démarches sont déjà engagées sur l'île pour développer de nouvelles formes urbaines et des zones d'activités industrielles et commerciales. Par ailleurs, une démarche a été engagée pour développer les tiers-lieux sur l'île et **ainsi permettre une adéquation entre enjeux fonciers et nouveaux modes de travail**.

En effet, les **nouveaux modes de travail et rapports au travail** pourraient constituer une opportunité pour créer des lieux de travail mutualisés. Actuellement, **45 tiers-lieux seraient ouverts et 18 en projet** et permettent d'engager les réflexions sur les nouveaux usages du travail selon une organisation collective. Par ailleurs, **le télétravail a connu un coup d'accélération lors de la crise sanitaire et peut devenir un facteur clé dans la défense de l'emploi dans les zones rurales**.

Plusieurs risques dans les nouveaux modes de travail seront toutefois à appréhender, par exemple l'importance d'accompagner les acteurs économiques dans l'évolution des organisations et des modes de management pour permettre les nouveaux modes de travail, mais aussi préserver les conditions de vie des salariés à distance.

Partie II. Orientations et Plan d'action

I. Des enjeux majeurs pour La Réunion à l'horizon 2030

L'économie de La Réunion peut compter sur plusieurs atouts clés qui lui ont permis de se développer au fil des décennies : des infrastructures clés pour le fonctionnement du territoire, qui ont permis de développer la circulation des biens et des personnes ; des infrastructures sanitaires ; l'enseignement supérieur et la recherche, développés autour de thématiques clés et avec une offre de formation riche pour rendre le territoire attractif.

En parallèle, l'économie s'est construite autour de secteurs économiques qui définissent encore aujourd'hui le modèle réunionnais. En effet, 5 secteurs piliers se retrouvent aux fondements du modèle réunionnais (agriculture, agroalimentaire, BTP, tourisme et économie bleue) et ont permis de répondre aux besoins économiques et sociaux primaires du territoire. Ces secteurs fondamentaux continuent d'être créateurs d'emplois et de dynamiser le tissu économique de l'île. Autour de ces piliers, d'autres secteurs se sont ensuite développés et caractérisent désormais fortement l'économie, qui est désormais dominée par les services. À partir des années 1990 ont émergé de nouveaux piliers : le numérique, l'économie verte. Ces secteurs, déjà structurés, continuent de se développer aujourd'hui et ont notamment été identifiés comme stratégiques pour le développement du territoire dans le premier SRDEII. De nouveaux secteurs sont désormais à intégrer dans la stratégie économique du territoire du fait des opportunités qu'ils présentent pour La Réunion. Il s'agit notamment de la silver économie, de la e-santé et de l'audiovisuel, clés pour le rayonnement et l'attractivité économique de La Réunion de demain.

Si l'économie réunionnaise peut compter sur ces principaux atouts, elle doit également faire face à plusieurs grands défis, internes comme externes.

Depuis de nombreuses années, les grands documents stratégiques rappellent ces défis : le PR2D²⁶, le PADD²⁷, les Etats généraux puis les Assises des Outre-Mer ou encore les Stratégies de programmation des fonds européens ou les Contrats de Plan Etat/Région puis de Convergence. Tous évoquent systématiquement les grands enjeux du territoire : La Réunion doit ainsi réduire sa dépendance d'approvisionnement, énergétique et alimentaire ; elle doit renforcer ses capacités d'adaptation au changement climatique, intensifier ses actions de protection et de valorisation de la biodiversité terrestre et marine ; elle doit préserver ses ressources, notamment l'eau, bien public mondial au cœur des enjeux de demain. L'île doit encore appréhender sa transition démographique et continuer à œuvrer en faveur de l'inclusion sociale et du pouvoir d'achat des Réunionnais. Enfin, La Réunion doit renforcer l'équilibre de son territoire tout en s'insérant davantage dans son environnement régional et dans l'économie mondiale, en développant la connectivité maritime, aérienne et numérique.

Mais l'accélération des phénomènes de crise mondiale, sanitaire ou géopolitique, la répétition et l'intensification des aléas climatiques, la permanence de ces défis, supposent de les aborder différemment pour se projeter à l'horizon 2030.

Il importe en effet désormais de tenir davantage compte de l'évolution géopolitique et de la modification des pôles d'influence mondiaux. Il importe aussi d'appréhender les grandes

²⁶ PR2D : Plan Régional de Développement Durable, porté par la Région Réunion en 2005

²⁷ PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable, porté par le Conseil départemental en 2008

orientations prises par les autorités françaises ou européennes en réaction à ces évolutions (plan de réindustrialisation, stratégie indopacifique...) et leurs impacts potentiels sur la situation et la stratégie de développement de La Réunion.

La nécessité d'intégrer les enjeux géopolitiques et sociétaux dans le modèle économique

Outre les impacts conjoncturels et haussiers des périodes de crise, les grands enjeux mondiaux s'imposent désormais dans l'exercice de projection stratégique de La Réunion.

En premier lieu, l'adaptation au changement climatique devient non seulement une priorité, mais une condition de la pérennité et de la compétitivité économique du territoire. L'alerte climatique posée par les fondateurs du GIEC sera en 2030 une donnée, un paramètre du modèle économique : le coût de l'énergie, l'accès à la ressource en eau, la résistance aux phénomènes météorologiques dangereux, devront avoir été intégrés dans les modèles de développement économique comme dans les modes de conception de l'habitat, le cycle production et les modes de consommation.

Il y a donc un enjeu fort à préparer le tissu économique à la sobriété en ressources, en fixant des objectifs de réduction de leur emploi et en valorisant leur impact sur le compte d'exploitation des entreprises. La réduction de la facture énergétique et d'eau, les moindres émissions de gaz à effet de serre, d'eau polluée ou de tout autre résidu, pourraient constituer en 2030 des conditions d'accès aux marchés ou aux aides. La Réunion s'est déjà engagée sur cette voie en misant sur ses filières du bâti tropical, des énergies renouvelables (avec le plan solaire notamment) ou d'écologie industrielle et d'économie circulaire. La sobriété des entreprises implique aussi qu'elles revoient leur mode d'organisation, de fonctionnement, en s'inspirant davantage des logiques proposées par l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), qui place la responsabilité sociétale de l'entreprise au cœur de son modèle.

Il y a également un enjeu fort à réduire les impacts liés à la volatilité des échanges internationaux, suscités par les crises sanitaires ou géopolitiques ou par l'accélération des mouvements d'entreprises au plan mondial. L'autonomie énergétique, la souveraineté alimentaire, sont autant d'objectifs à atteindre pour limiter ces impacts. Rompre l'isolement en développant une meilleure connectivité du territoire, interne et externe, sécuriser les approvisionnements dans la durée (par la constitution de stocks stratégiques ou la diversification des ressources) sont également des moyens de moins subir les événements et de soutenir la compétitivité des entreprises locales.

La nécessité de concilier développement économique et cohésion sociale

Avec une population qui approchera le million d'habitants en 2030, mais qui sera marquée par un vieillissement relatif des Réunionnais comme des entreprises, il importe que la stratégie de développement du territoire vise à assurer un équilibre entre économie et société. C'est la logique qui a prévalu depuis les années 60 : recourir aux soutiens publics pour favoriser la création de richesses et d'emplois tout en soutenant le pouvoir d'achat à travers les transferts sociaux. Avec la mondialisation, la digitalisation et désormais avec les nouvelles exigences des consommateurs en matière de diversité des produits et d'exigences qualitatives (environnementales, nutritionnelles, sociales...), l'équation prix/pouvoir d'achat/emploi/qualité/diversité des produits et services réunionnais sera de plus en plus complexe à résoudre. Elle sera encore accentuée en 2030 par l'évolution des modes de consommation, mais également par l'évolution des modes de travail. Elle imposera des choix, qui

devront être assumés par l'ensemble des parties prenantes, économiques et politiques, y compris portant sur le nombre ou la taille des entreprises, le type d'emplois ou les niveaux de salaires ; ce choix devra aussi être assumé au regard de la place et du statut de La Réunion dans l'ensemble national.

L'équilibre entre la cohésion sociale et le développement économique implique également qu'à horizon 2030, de réussir à atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes dans leur vie professionnelle, et que les questions d'insertion des jeunes, et demain des moins jeunes, soit améliorée. Cet équilibre sera également atteint par une meilleure capacité à structurer le territoire et à proposer aux Réunionnais des bassins de vie compatibles et/ou accessibles avec les bassins d'emplois.

La nécessité d'adapter le modèle économique à la transition sociodémographique du territoire

La transition démographique qui s'amorce et prendra davantage d'ampleur à horizon 2040, implique également de préparer le territoire à être, peu à peu, en capacité d'apporter des réponses aux nouveaux besoins qui s'exprimeront alors : infrastructures, services et loisirs destinés aux Seniors et proposés par les acteurs de la Silver Économie (ou Économie du « Care ») ; outils d'ingénierie financière et expertise (juridique, organisationnelle ...) aux chefs d'entreprises en transition, en cession ou transmission, de même qu'aux jeunes entrepreneurs, issus non seulement des secteurs de la Tech, mais également des modèles associatifs ou de l'informel.

La nécessité d'accélérer la création de nouvelles chaînes de valeur

Une caractéristique du modèle historique de développement économique de La Réunion est que son tissu économique s'est développé autour de grandes filières. Cette approche reste pleinement d'actualité et le sera certainement en 2030, car elle repose sur l'interdépendance des acteurs sur un territoire insulaire. Elle pourra en revanche s'étendre et évoluer davantage vers la notion de chaînes de valeur, intégrant d'autres acteurs périphériques des filières (afin d'en renforcer la performance et la durabilité. Outre les filières prioritaires actuelles, d'autres sont déjà identifiées pour les 10 années à venir (économie bleue, industries culturelles et créatives, silver économie...) et il importera de créer les conditions et l'environnement économique favorable à l'émergence de nouvelles chaînes de valeur, soit structurées à l'échelle de l'ensemble du territoire, soit plus localisée ou de dimension plus réduite, pour apporter des réponses à des besoins ou opportunités plus spécifiques.

En anticipant une raréfaction des moyens publics, le développement de filières structurées, mais également leurs interactions, sera encore plus nécessaire en 2030. Les logiques de partenariats, de mutualisation et de diversification des ressources (notamment financières, logistiques, etc.) seront à encourager pour leur permettre de s'émanciper.

Ces grands enjeux, tous les défis du territoire ici énoncés, devront trouver des réponses dans le nouveau Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. D'autres documents stratégiques, en particulier le Schéma d'Aménagement régional, contribueront également à l'émergence de la Nouvelle Économie que souhaite soutenir la région Réunion.

La nouvelle économie, élaborée dans le SRDEII, érige ainsi une nouvelle vision avec un cap stratégique à horizon 2030 pour accompagner dans la durée les acteurs économiques du

territoire. Cette nouvelle économie vise à définir un cadre d'actions adapté, clair et lisible, qui intègre les mutations capitales et les défis structurels de l'île. Ce SRDEII devra également permettre à La Réunion d'accroître son rayonnement, au niveau national comme international.



« La nouvelle économie » est le nom que nous avons souhaité donner à cette démarche. C'est un engagement symbolique et fort qui illustre notre conception de l'économie, c'est-à-dire une économie compétitive, ouverte, innovante, ancrée dans le territoire, répondant aux enjeux d'aujourd'hui pour mieux préparer demain.» (Pascal PLANTE, Conseiller régional délégué à l'internationalisation des entreprises)

II. La Nouvelle Économie en action

La Nouvelle Économie procède d'une volonté forte de la Région Réunion : celle de considérer que le développement économique constitue un déterminant de la cohésion sociale et de l'équilibre territorial de La Réunion.

La Collectivité régionale exprime au travers de ce schéma de développement économique renouvelé, sa volonté de faire évoluer le modèle et la trajectoire de développement de La Réunion.

Afin de relever les enjeux précédemment décrits, l'action publique en matière de développement économique ne peut se limiter aux seules créations de richesses et d'emplois ; dans un monde marqué par les impacts déjà perceptibles du changement climatique, les aléas géopolitiques et les revendications légitimes des sociétés, notamment la société réunionnaise, le seul critère de croissance économique, incarnée par le PIB, n'est plus suffisant pour illustrer les progrès ou les difficultés d'un territoire.

D'autres paramètres doivent conduire l'action publique, y compris dans ses interventions en matière de développement économique. Les considérations liées à l'environnement et à la biodiversité, à la sécurité des personnes et des biens, au bien-être et à la qualité de vie, à la cohésion des communautés culturelles, et bien d'autres encore, doivent être prises en compte au moment de définir une politique de développement territorial et particulièrement de développement économique.

De même, la responsabilité des entreprises a évolué depuis 50 ans, en intégrant des problématiques environnementales, de sécurité au travail, plus récemment d'égalité professionnelle et maintenant, de plus en plus, de qualité de vie. Ces évolutions témoignent que les politiques publiques considèrent désormais l'entreprise comme l'un des acteurs pivots de l'équilibre socio-territorial et du développement soutenable d'un territoire.

Cette évolution profonde de la conception du rôle de l'entreprise dans le territoire prend, dans un territoire comme La Réunion et dans le contexte très aléatoire de ces dix dernières années, une dimension particulière : il ne s'agit pas de bouleverser une économie déjà fragilisée par les handicaps de compétitivité auxquels elle est confrontée au quotidien.

Au contraire, il importe d'impulser, de soutenir, et d'accompagner, la capacité des entreprises réunionnaises à assumer et assurer le rôle particulier qu'elles jouent dans le territoire réunionnais et dans la zone océan Indien.

Institutions, administrations, collectivités, acteurs économiques, consommateurs, usagers, citoyens, tous nous avons à gagner de cette transition, pour que la trajectoire de développement de La Réunion soit à la fois équitable, soutenable et inclusive.

C'est l'esprit de la Nouvelle économie, qui guide le présent Schéma de Développement économique, d'Innovation et d'Internationalisation.

Extraits des résultats de la consultation citoyenne (via un questionnaire en ligne) réalisée en septembre 2022 auprès d'un panel de près de 500 citoyens réunionnais

Transition environnementale et énergétique

Selon vous, notre région est-elle bien préparée pour la transition environnementale et énergétique (décarbonation des activités économiques et des transports, développement des énergies renouvelables, arbitrages sur l'utilisation des espaces à des fins de conservation / d'activité économique / d'habitat..., sobriété / lutte contre les gâchis...)?

87 % ont répondu que la région était pour le moment mal préparée

Selon vous, la transition environnementale et énergétique de La Réunion devrait-elle être une priorité ?

83 % ont répondu que c'était une priorité majeure

Transition sociale

Selon vous, notre région est-elle bien préparée pour la transition sociale (réduction du niveau de pauvreté, développement de l'emploi durable, renforcement de l'économie sociale et solidaire, réduction des inégalités sociales et des revenus...)?

86 % ont répondu que la région était pour le moment mal préparée

Selon vous, la transition sociale de La Réunion devrait-elle être une priorité ?

73 % ont répondu que c'était une priorité majeure

Passage au numérique

Selon vous, comment se positionne notre région en termes de passage au numérique (accès aux moyens de communication performants, à la fibre optique, développement des usages numériques dans les activités professionnelles/d'enseignement/loisirs..., lutte contre l'illectronisme, formation, développement des activités et de l'emploi dans le domaine du numérique, ...)?

pour près de 80%, la région se positionne plutôt bien ou très bien

Selon vous, le passage au numérique devrait-il être une priorité pour notre région ?

pour plus de 86%, il doit s'agir d'une priorité – pour près de 20%, il s'agit même d'une priorité absolue

Résilience de l'économie réunionnaise

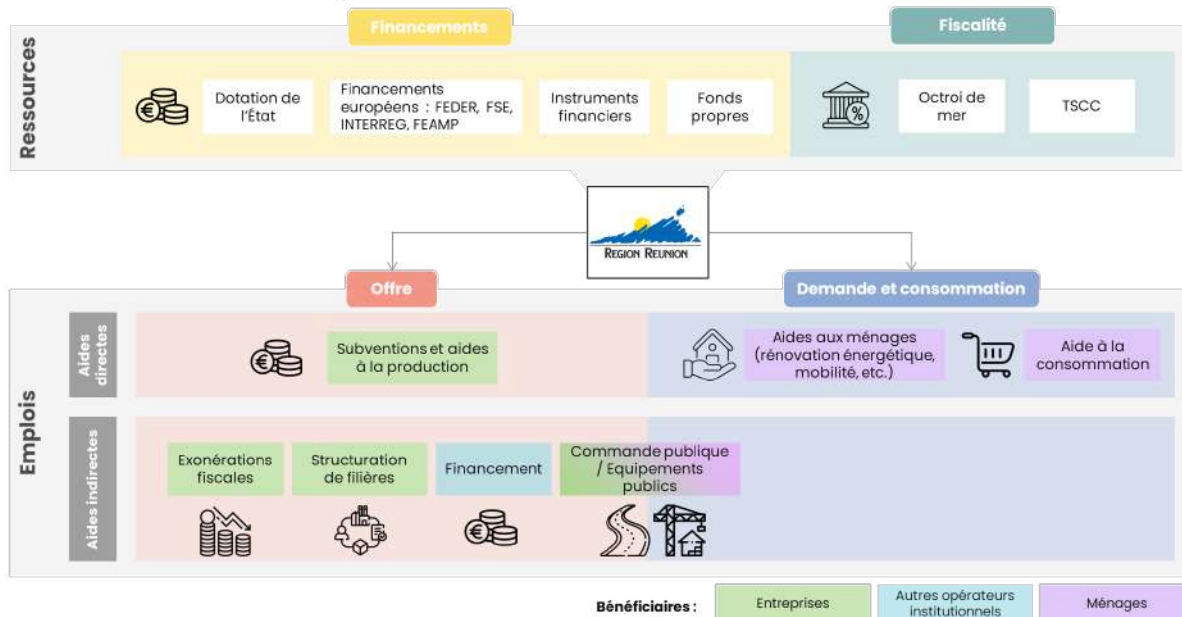
Selon vous, l'économie de notre région est-elle en mesure de répondre aux besoins essentiels de la population ? Peut-elle s'appuyer sur des débouchés locaux suffisants ? Est-elle en capacité d'affronter les grands chocs mondiaux en cours et à venir (ex : Covid-19, désorganisation des chaînes d'approvisionnement mondiales, guerre en Ukraine, fortes variations des taux de change...)?

87 % ont répondu que la région était pour le moment mal ou peu préparée aux chocs mondiaux

Selon vous, est-ce que mieux préparer l'économie réunionnaise à affronter des chocs externes et à s'adapter devrait être une priorité ?

pour plus de 96%, il s'agit d'une priorité majeure pour la région

LES LEVIERS D'ACTION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION



6 PRIORITÉS POUR BATIR LA NOUVELLE ÉCONOMIE 2030

- 1. Transformer** le tissu économique de La Réunion : pour une économie réunionnaise **dynamique**
- Vers une économie réunionnaise **plus coopérative, inclusive et équitable**
- Soutenir **les filières** répondant aux ambitions du territoire
- Pour une économie réunionnaise plus **compétitive** : rapprocher les mondes de la recherche et de l'entreprise, faciliter les innovations
- Ouvrir l'économie réunionnaise** vers de nouveaux horizons : pour une insertion internationale réussie
- Coordonner l'action publique économique : pour une **croissance économique équilibrée** au plus près de nos territoires

III. Les 6 priorités de la Nouvelle Économie

PRIORITE 1. TRANSFORMER LE TISSU ECONOMIQUE DE LA REUNION : POUR UNE ECONOMIE REUNIONNAISE DYNAMIQUE

L'économie réunionnaise fait à la fois preuve de robustesse, en surmontant les différentes crises auxquelles elle a dû faire face, particulièrement ces dernières années, mais également de fragilité : il lui est de plus en plus difficile d'assurer sa compétitivité et la création de nouvelles activités, génératrices d'emplois durables reste complexe malgré les outils mis à sa disposition. Le monde économique s'interroge sur son modèle à venir, aussi bien dans sa structuration capitaliste (avec la croissance des investissements extérieurs sur le territoire) que dans son fonctionnement. Les entreprises s'engagent toutefois majoritairement pour leur territoire, engagement qui mérite de trouver un écho dans l'accompagnement public.

Pour répondre à ces enjeux, La Nouvelle Économie ambitionne d'être aux côtés des entreprises tout au long du « cycle de vie entrepreneurial ». Aussi, dans le but de consolider le tissu économique réunionnais et de soutenir son dynamisme, il convient d'abord de faciliter le financement et de renforcer l'accompagnement technique de l'activité des entreprises, à toutes les étapes de leur développement, y compris lors de leur transmission.

Ensuite, au-delà de l'environnement des affaires qu'elles contribuent à créer, les politiques publiques, à travers la commande publique et la fiscalité locale, constitueront toujours des leviers incontournables de l'activité économique à La Réunion ; celles-ci doivent donc bien être conçues et mises en œuvre en conciliant les besoins du territoire et des collectivités et le potentiel des entreprises locales.

La Nouvelle Économie agira également sur les dimensions suivantes :

- afin de permettre aux entrepreneurs de disposer d'une meilleure lisibilité des politiques et soutiens publics en matière de développement économique, elle visera à mieux structurer le parcours d'aide pour les entreprises, en collaboration avec les EPCI notamment dans le cadre de l'animation territoriale (cf. Priorité 6) ;
- afin d'optimiser l'activité des entreprises, elle visera à continuer à doter La Réunion d'infrastructures performantes, adaptées, attractives et sécurisantes (notamment en matière de foncier économique) (cf. Priorité 5) ;
- enfin, elle agira aussi sur les déplacements en favorisant les nouvelles formes de mobilité (cf. Priorités 2).

Afin de consolider et dynamiser le tissu économique réunionnais, la Nouvelle Économie a la volonté de :

- **Soutenir l'entrepreneuriat local**
- **Accompagner les dynamiques de création et de développement des entreprises**

Indicateur : Nombre d'entreprises bénéficiaires du soutien

Compte tenu de la nouvelle trajectoire économique à prendre de la part des entreprises dans un contexte de crise, le soutien à l'entrepreneuriat local doit répondre en particulier aux enjeux de résilience et aux enjeux sociétaux.

Cela se traduira notamment par des aides aux entreprises dédiées aux transitions écologique et numérique, par l'extension des aides financières à d'autres formes d'aides comme l'appel à des prestataires externes ou le financement d'études et de services.

1.1 Actions

- Anticiper à court et moyen termes les besoins des entreprises en matière d'emplois pour pouvoir répondre aux attentes des entreprises dans le cadre de leur développement
- Cartographier finement les entreprises du territoire pour appréhender toutes les potentialités du territoire (reconversion/développement), en s'inspirant de la méthode européenne de taxonomie (classification des activités économiques ayant un impact favorable sur le territoire) mais en l'adaptant aux spécificités du territoire et de son tissu économique
- Identifier les besoins d'accompagnement et de subventions en tenant compte des typologies de secteurs et de maturité des entreprises
- Identifier plus clairement les opérateurs d'accompagnement : interface entre l'administration et l'entreprise pour expliciter clairement les critères d'éligibilité et les calendriers, afin de faciliter l'accès aux aides grâce à leur accompagnement
- Intégrer des critères d'éco-conditionnalité dans les subventions pour intégrer davantage l'économie circulaire dans les projets des entreprises
- Participer au financement des emplois de la filière numérique pour les TPE/PME
- Accompagner la digitalisation des entreprises avec le dispositif Kap Numerik qui soutient les projets liés à leur stratégie digitale (Visibilité numérique, marketing digital sécurisation des systèmes, etc.)
- Contribuer à la baisse des coûts de production, en ciblant notamment le coût des intrants pour dynamiser l'exportation des produits finis
- Mutualiser les infrastructures existantes sur des ZAE de proximité et pour le compte notamment des TPE et des filières prioritaires

Projets structurants :

1. **Créer un fonds réunionnais de soutien à la résilience en faveur des entreprises**: un fonds de retournement, un prêt à taux zéro pour TPE de 10 salariés maximum servi par des intermédiaires financiers et un fonds d'investissement pour soutenir l'attractivité locale des capitaux locaux
2. **Structurer le parcours du bénéficiaire d'aide**
3. **Mettre en œuvre un programme d'appui opérationnel en matière d'information stratégique**, à l'intelligence économique et à la sécurité économique au bénéfice des entreprises et des filières réunionnaises.

Ces trois projets feront au préalable l'objet d'études de faisabilité et de montage financier. Ils associeront les acteurs institutionnels et les acteurs privés concernés.

Leur potentiel contenu et leurs objectifs plus détaillés sont présentés ci-après :

Projet structurant :

Créer (après avoir étudié leur faisabilité) des fonds réunionnais de soutien à la résilience en faveur des entreprises :

- un fonds de retournement :
 - process : 1/diagnostic de situation de l'entreprise (situation comptable, perspectives de développement, intérêt stratégique pour le territoire, impacts emploi/relocalisation d'activités) 2/intervention haut de bilan-prêt d'honneur 3/accompagnement au retournement (en lien avec l'Etat sur la question des dettes fiscales-sociales)
 - critères d'éligibilité : être à jour du paiement de ses charges fiscales/sociales (ou faire l'objet d'un moratoire de paiement des échéances fiscales/sociales), métiers en tension, enjeux stratégiques pour le territoire, impacté par les crises actuelles, problématique de trésorerie, restructuration de la dette, un salarié *a minima*, entreprise de plus de 3 ans, secteur recherche/innovation
- un prêt à taux zéro pour TPE de 10 salariés maximum servi par des intermédiaires financier
- un fonds d'investissement pour soutenir l'attractivité locale des capitaux locaux

Projet structurant :

Structurer le parcours du bénéficiaire d'aide

- Élaboration d'un guide du bénéficiaire qui explicite les différentes étapes depuis le dépôt numérique des dossiers sur la plate-forme et leur suivi en temps réel par le bénéficiaire
- Renforcer et fluidifier la communication au niveau régional sur l'ensemble des aides et dispositifs à destination des entreprises, notamment à travers des temps d'échanges dédiés

Projet structurant :

Mettre en œuvre un programme d'appui opérationnel en matière d'intelligence stratégique, à l'intelligence économique et à la sécurité économique au bénéfice des entreprises et des filières réunionnaises

- Diagnostics individuels sur les pratiques des entreprises en matière d'intelligence économique et de sécurité économique
- Accompagnement des entreprises à la diffusion de la culture d'intelligence économique et de sécurité économique : séances de sensibilisation et de formation du personnel
- Mise en œuvre de missions d'appui de proximité des entreprises (TPE, PME, ETI) et des acteurs clefs du territoire (clusters, centres de valorisation, CRT...) : réalisation de missions opérationnelles d'intelligence économique et de sécurité économique pour répondre à diverses attentes des entreprises : recherche de partenaires fiables et compétents, attaques de nouveaux marchés (y compris à l'export), sécurisation des approvisionnements, diversification d'activité ou de marchés...

Indicateurs : Montant des financements privés dans les projets d'entreprises - Montants annuels de la commande publique

Au-delà d'un soutien à l'entrepreneuriat local, il est primordial d'accompagner les dynamiques de création et de développement des entreprises. Cela pourra se traduire par la mise en œuvre de mesures de soutien aux investissements des entreprises, mais aussi par des leviers d'actions tels que la commande publique et la fiscalité.

Le programme d'actions économique pour l'accompagnement des dynamiques de création et de développement des entreprises propose **4 mesures prioritaires** à mettre en œuvre :

- Soutenir les investissements des entreprises réunionnaises, à travers les dispositifs FEDER :
 - Soutien à l'investissement matériel des entreprises du secteur productif avec une bonification pour les TPE- ME ;
 - Subvention à l'investissement immatériel pour permettre aux PME du secteur productif de recourir à des services de conseils permettant leur développement (études de marché, export, et .) ;
 - Subventions pour compenser les surcoûts d'approvisionnement des intrants et d'exportation des produits de La Réunion selon les dispositions communautaires.
 - Déploiement de nouveaux outils d'instrument financier à destination des TPE-PME.
- Contribuer à la compétitivité des produits locaux par la pérennisation des mécanismes d'exonération et de différenciation de taux d'octroi de mer en faveur de la production locale ;
- Faciliter l'accès des PME à la commande publique et l'ancrage territorial des politiques publiques, en particulier :
 - Par la mise en exergue des leviers de la commande publique (PPI ou Plan Pluriannuel d'Investissement qui dresse l'ensemble des projets programmés par la collectivité régionale, dispositifs de soutien au logement social type FRAFU -Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain- ou dispositifs de soutien à la rénovation énergétique...)
 - par une politique d'allotissements donnant l'accès à de plus petites entreprises à certains lots
 - en ciblant la nature et le type de projet à privilégier ;
 - en incitant à la sobriété par les clauses techniques des cahiers des charges ;
 - par la SBA : il s'agit en particulier de revitaliser la contractualisation de la stratégie du bon d'achat (SBA) en réaffirmant des ambitions de clause sociale, environnementale et d'ancrage territorial de la valeur ajoutée (alimentaire, services, etc.) afin de favoriser la création d'emplois et donc le pouvoir d'achat.

En complément de ces mesures, **2 projets structurants** viendront optimiser l'accompagnement des dynamiques de développement des entreprises :

1. la création d'un fonds réunionnais d'investissement stratégique public/privé pour **l'amorçage de projets**
2. la structuration d'un **fonds de Business Angels**

Ces deux projets feront au préalable l'objet d'études de faisabilité et de montage financier. Ils associeront les acteurs institutionnels et les acteurs privés concernés.

Leur potentiel contenu et leurs objectifs plus détaillés sont présentés ci-après :

Projet structurant

Créer un fonds réunionnais d'investissement stratégique public/privé pour l'amorçage de projets

Une entreprise qui démarre son activité ne dispose pas toujours de ressources financières suffisantes pour se développer. Elle doit alors faire une levée de fonds pour consolider sa base financière. En faisant appel à des investisseurs, **l'entreprise augmente son capital** d'amorçage et renforce ainsi sa capacité financière.

- identifier des financeurs privés locaux potentiels
- motiver les financeurs potentiels à soutenir des projets d'entreprise, en créant par exemple, un réseau de financeurs et en présentant, côté des financeurs institutionnels des garanties en matière de notoriété et compétences des porteurs de projets (vérification par des Due Diligence)
- accompagner les entreprises dans le montage de leurs projets et plus particulièrement sur les aspects financiers, marchés potentiels, positionnement concurrentiel

Projet structurant :

Structurer un fonds de Business Angels

Les business angels sont des particuliers qui investissent dans des projets d'entreprises dans lesquels ils ont confiance. Ces personnes sont généralement, ou ont été, des chefs d'entreprise. Ceci permet à l'entreprise naissante de **profiter des compétences d'une personne ayant l'expérience de la gestion d'entreprise**. De plus, les business angels disposent généralement d'un réseau qu'ils mettent à contribution afin de développer l'activité de l'entreprise dans laquelle ils ont investi.

- identifier des financeurs (Business Angels) potentiellement intéressés par la zone Océan Indien : en cartographiant notamment les Business Angels déjà présents dans les pays de la zone
- vérifier les intentions et l'éthique de ces Business Angels par la réalisation de Due Diligence (étude de vérification de la notoriété, de la moralité et de la solvabilité d'une entreprise et de ses principaux dirigeants)
- créer et animer un club de Business Angels
- organiser des *ateliers de travail* ou des *speed dating (rencontres rapides)* permettant aux porteurs de projet de présenter leurs projets et d'intéresser les Business Angels

PRIORITE 2. VERS UNE ECONOMIE REUNIONNAISE PLUS COOPERATIVE, PLUS INCLUSIVE ET EQUITABLE

La combinaison des enjeux écologiques, sociaux, démographiques et économiques du territoire implique de rechercher des solutions et modèles « hors des sentiers battus ». De même, si des progrès sont indéniables en matière d'inclusion et d'égalité professionnelle homme/femme, dans le monde de l'entreprise comme dans les collectivités, les écarts restent persistants et nécessitent de déployer des solutions innovantes en la matière.

Le modèle de l'Économie sociale et solidaire apporte des réponses à ces différents enjeux : il propose le **modèle d'une économie plus responsable, plus éthique, moins centrée sur la création de richesses et le profit, mais organisée davantage sur le partage et la valorisation des ressources et des compétences et intégrant dans son essence même la notion de sobriété.**

L'ESS peut ainsi jouer pour les acteurs économiques « traditionnels » un rôle de pilote ou d'éclaireur sur les nouvelles manières de fonctionner et de définir ses objectifs de développement. Elle reste néanmoins constituée d'entités (Associations, SCIC, SCOOP...) encore fragiles, qui nécessitent d'être soutenues au plan administratif, financier et même au niveau du foncier. La Conférence régionale de l'ESS organisée en 2022 appelle ainsi à la création d'une véritable politique régionale de l'ESS, pour diffuser et valoriser son potentiel.

De même, en matière d'égalité professionnelle, la concertation locale visant à faire émerger ce nouveau SRDEII a mis en exergue les différentes actions et bonnes pratiques mises en œuvre par certaines parties prenantes (comme l'Université de La Réunion) ainsi que de nombreuses propositions incitatives, pour que cette question puisse enfin être résolue dans les prochaines années. Aussi, il importe de définir comment favoriser davantage l'égalité entre les femmes et les hommes dans la sphère professionnelle, en agissant avant, pendant et après le travail au quotidien.

Mais ces ambitions pour 2030 ne sauraient être tenables si certaines questions d'urgence sociale ne trouvent pas de réponse. Paradoxalement, malgré tous les progrès accomplis par le territoire en matière de développement, le pouvoir d'achat, l'accès aux biens et services de première nécessité, sont des sujets qui prennent une dimension telle qu'elle représente un risque réel de fracture sociale à court terme.

La région Réunion n'est naturellement pas seule compétente pour identifier et apporter des réponses aux questions de pouvoir d'achat. Elle agit déjà en faveur du pouvoir d'achat en intervenant dans le domaine de la mobilité et de la continuité territoriale ou dans les domaines de la formation et du digital, par le financement des matériels informatiques. Elle peut aussi mettre en œuvre, dans les différents domaines dont elle assure la responsabilité, des outils et dispositifs qui permettent d'aider les ménages les plus modestes de l'île, notamment dans les domaines de la transition écologique et énergétique. Il importe toutefois d'être en capacité de mieux décrypter les mécanismes de fonctionnement de l'économie réunionnaise et de formation des prix, pour identifier les leviers que les différents acteurs, publics et privés, peuvent faire évoluer pour contribuer au pouvoir d'achat et à la qualité de vie des Réunionnais (cf. Priorité 6).

Les entreprises locales, au-delà des emplois qu'elles génèrent, jouent également un rôle important en matière de pouvoir d'achat et d'équilibre durable du territoire, au travers de leurs méthodes de sourcing, de production, ou de commercialisation. Aussi, il est important d'encourager les projets et initiatives portées par les entreprises en matière de responsabilité

sociétale et environnementale de même que les démarches concourant à l'amélioration de l'environnement (gestion des déchets, économie circulaire, écologie industrielle)..

Aussi, pour maintenir et renforcer la cohésion économique et sociale du territoire à horizon 2030, la Nouvelle économie a la volonté de :

- **Favoriser l'accompagnement des ménages réunionnais les plus modestes**
- **Encourager l'ESS** pour répondre aux défis de la Réunion de 2030
- **Favoriser l'égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes
- **Renforcer la solidarité** du tissu économique
- **Aider les entreprises à œuvrer pour le territoire**

1. Favoriser l'accompagnement des ménages réunionnais les plus modestes

Indicateur : Nombre de ménages bénéficiaires

1.1. Actions :

- Maintenir l'approche réunionnaise spécifique de l'octroi de mer en appliquant un taux de de 0% ou réduit sur les produits les plus sensibles, sur les produits écologiquement vertueux et sur ceux contribuant à la culture des réunionnais
- Soutenir la rénovation énergétique et thermique de l'habitat réunionnais et l'acquisition d'équipements plus sobres par les foyers, notamment dans les logements sociaux ou dans le cadre de la rénovation des logements individuels et du petit tertiaire, en recourant particulièrement au Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARé) pour les plus modestes (cf. Plan Énergie solaire, Priorité 3)
- Accompagner les ménages dans leur démarche de rénovation énergétique dans le cadre du programme SARé (voir ci-avant)
- Faciliter l'accès à l'emploi, notamment des plus fragiles et des seniors, en consolidant les outils de formation professionnelle, notamment vers les métiers en tension et via les formations de préemploi permettant d'accroître les chances d'insertion sur un marché du travail.
- Favoriser la mobilité des Réunionnais, dans le cadre de leurs déplacements professionnels et pour faciliter l'insertion des jeunes et les déplacements des seniors :
 - o Gratuité des transports en commun inter-urbains ;
 - o Soutiens à la continuité territoriale ;
 - o Mise en place des Préparations Opérationnelles à l'Emploi Collectives (POEC) ;
 - o Mise en œuvre de la politique régionale de mobilité durable ;
 - o Mobilité éducative au travers :
 - des Aides Régionales à la mobilité artistique (AREMA) et Aides Régionales d'Etudes d'Architectes (ARMEA) ;
 - de l'Aide Régionale à l'Entrée aux Grandes Écoles (AREGE) ;
 - de l'aide à la mobilité des apprentis ;
 - de stages en Entreprise Hors Académie (SEHA) ;
 - de la bourse régionale des études secondaires en mobilité (BRESM) ;
 - des aides à la mobilité vers les pays étrangers (AMPE) ;
- Allocation de Stage Pratique en Mobilité (ASPM).

Indicateur : Nombre de structures d'ESS créées

2.1. Actions

- Définir une politique dédiée à l'ESS, plus claire et plus visible, avec ses propres ressources et incarnant les valeurs de l'ESS : multiplication des espaces de rencontres et des événements, diffusion et partage d'informations, formations ; rencontres avec les acteurs de la zone Océan Indien...
- Sensibiliser et promouvoir l'ESS (création de lieux de partage ouverts online ; campagne de communication locale ; salon de l'ESS ; définition d'un système de labélisation)
- Structurer des cursus de formation professionnelle des acteurs de l'ESS notamment dans le domaine de la gestion financière (y compris les bénévoles), afin de viabiliser les structures et favoriser le développement d'emplois pérennes
- Soutenir les projets partenariaux et inclusifs, pour construire des synergies territoriales à impact environnemental et social,
- Intégrer les différents modèles statutaires, fonctionnels et organisationnels des opérateurs économiques dans les modalités d'accès à l'immobilier d'entreprise, en proposant notamment des espaces mutualisés et/ou plurifonctionnels, dès la conception des zones d'activité, afin de limiter l'impact économique du foncier sur le business model des structures de l'ESS ou des TPE

À travers le soutien apporté aux structures de l'ESS, notamment dans le domaine écologique, les actions suivantes pourront être promues :

- Aménagement : Création de poumons verts, revégétalisation, protection d'espaces naturels sensibles, sensibilisation à la gestion de l'eau, développement touristique
- Mobilité : développement des déplacements à vélo, aires de co-voiturage,
- Déchets : établissement de plans localisés de réduction et de valorisation des déchets
- Production : valorisation de la permaculture, agriculture, et du système coopératif.

2.2. Projets structurants :

Créer une « Banque de l'ESS », permettant le financement des structures de l'ESS dans leur parcours de création et développement, avec un focus sur le préfinancement des aides publiques

Indicateur : Nombre de femmes entrepreneurs

3.1. Actions

- Soutenir l'engagement des collectivités en faveur de la discrimination positive au genre, en intégrant des clauses et indicateurs de bonification dans les aides et marchés publics qui contribuent à l'égalité femme/homme.
- Favoriser la condition féminine sur le lieu de travail en soutenant les aides et marchés publics qui prévoient des clauses et critères de bonification contribuant à la condition féminine

- Soutenir l'entrepreneuriat féminin (identifier les freins et leviers à l'entrepreneuriat féminin à la Réunion ; structurer les acteurs de l'accompagnement de l'entrepreneuriat féminin).

Renforcer le PAREF (Plan d'Action Régional en faveur de l'Entrepreneuriat Féminin - cosigné par l'État, La Région, le Conseil départemental, Bpifrance, la Caisse d'Épargne et la BNP Paribas)

Ce plan a pour ambition de développer une offre d'accompagnement favorable à la création/reprise et à la croissance des entreprises dirigées par des femmes, de favoriser l'accroissement des financements accordés aux femmes créatrices et repreneuses d'entreprises, de contrer les stéréotypes de genre qui peuvent affecter les acteurs de l'écosystème entrepreneurial, et enfin de mobiliser l'ensemble des acteurs de l'écosystème de la création d'entreprise et contribuer ainsi à la coordination et à la promotion des actions en faveur de l'entrepreneuriat des femmes.

Il s'agira de soutenir des actions de promotion de l'entrepreneuriat féminin, telles que le « Start Up Weekend au féminin » organisé par l'association Webcup ou encore de contribuer au financement des actions spécifiques en faveur de l'entrepreneuriat féminin menées au sein de l'« accélérateur/émergence » porté par Initiative Réunion.

4. Renforcer la solidarité du tissu économique

La solidarité économique du territoire peut prendre différentes formes ; si la notion de « solidarité » revêt généralement une dimension sociale voire humanitaire, elle peut trouver différentes déclinaisons dans le cadre du présent SRDEII, en misant à la fois sur l'engagement et l'ancrage territorial des entreprises mais également sur les acteurs publics qui peuvent mettre en place des mesures facilitant à la fois l'activité, le bien-être et la solidarité des salariés et entrepreneurs réunionnais.

Indicateur : Nombre de structures organisées en circuit court

4.1. Actions :

- Favoriser le développement des circuits courts à l'échelle des microrégions et jusqu'aux quartiers (extension des systèmes de livraison et de paniers B2B et B2C, clic & collect, ...)
- Étendre la politique des 1000 premiers jours, dans le cadre d'un partenariat ARS/Région, visant la diffusion d'appels à projets. Ces appels à projet pourront par exemple porter sur la sensibilisation et la formation des professionnels qui interviennent / accompagnent / accueillent les femmes enceintes, les parents et enfants tout au long du parcours de la période prénatale jusqu'aux 3 ans de l'enfant, aux enjeux de santé liés aux facteurs de l'environnement ; ils pourront également porter sur le développement de démarches innovantes ayant pour but la réduction des inégalités sociales de santé.
- Favoriser la création de crèches d'entreprises aux horaires élargis, afin de donner davantage de souplesse aux parents qui travaillent
- Contribuer à l'amélioration de l'organisation des rythmes scolaires, afin de faciliter le désengorgement des voies de circulation, en agissant notamment sur les horaires d'ouverture des écoles/collèges du même quartier, entre classes d'un même établissement ; par le développement des bus scolaires ; par le développement des trajets « sécurisés » pour les enfants (trottoirs, pistes cyclables)

Indicateur : Nombre de projets partenariaux en économie circulaire

5.1. Actions :

- Poursuivre la démarche de cartographie des acteurs de l'économie circulaire réalisée par l'Agence Régionale de Développement, afin de référencer les réussites, mais également les échecs, et renforcer la visibilité des projets en cours de déploiement
- Soutenir les actions expérimentales qui pourraient contribuer à réduire les déchets ménagers et assimilés (cas des emballages et des consignes de tri ...) ou à améliorer la collecte et la gestion des déchets des entreprises
- Créer une filière de valorisation des déchets de biomasse agricole et industrielle : proposer des solutions adaptées en fonction des types de producteurs (administrés, Collectivités, entreprises...) et en favorisant les échanges d'expériences entre les différents acteurs ;
- Renforcer l'intégration de critères d'éco-conditionnalité dans la commande publique et dans les grilles d'analyse des projets faisant l'objet d'attribution de subvention (ex : bonification des projets bas carbone ou limitant l'usage de l'eau)
- Soutenir les projets de sensibilisation à la transition écologique à destination de la population et des entreprises (projets à impact, diffusions médias, formation des cadres à la RSE...)
- Soutenir les projets partenariaux ou mutualisés, d'écologie industrielle, notamment dans les zones d'activité industrielle, combinant acteurs industriels, acteurs de l'insertion, acteurs de l'énergie et de l'environnement et collectivité (ex. unités de lavage des emballages en verre ou encore appel à projet sur l'économie circulaire et AAP ADEME également)

Projets structurants :

Création d'une structure dédiée à l'économie circulaire et la gestion des déchets, dont les fonctions seront :

- L'animation de la filière de valorisation des déchets agricoles et industriels
- L'animation d'une plateforme dédiée où les entreprises proposent leurs co-produits, leurs sous-produits et leurs déchets
- L'organisation et l'animation d'ateliers et groupes de travail thématiques et techniques
- La mobilisation des porteurs de projet

PRIORITE 3. SOUTENIR LES FILIERES REpondant AUX AMBITIONS DU TERRITOIRE

La Réunion a su ces dernières années impulser une nouvelle dynamique de développement, y compris à des filières réputées traditionnelles telles que l'agriculture, le BTP. En intégrant à ces filières les enjeux et potentiels d'innovation et de formation, les chaînes de valeur du bâti tropical et de l'agro-industrie prennent de nouvelles dimensions et se projettent avec ambition sur le territoire et au-delà. Des « contrats de filières » sont signés ou en cours de construction avec 6 filières d'excellence, qui témoignent une fois encore de la capacité des forces vives de La Réunion à se réunir pour identifier collectivement des solutions aux enjeux du territoire ou appréhender de nouveaux défis technologiques. Ces contrats ont aussi pour objectif de soutenir la transition de ces filières vers des modèles à la fois plus performants, plus soutenables et plus inclusifs.

Les premiers contrats de filière visent ainsi les filières d'excellence suivantes :

- **Numérique ;**
- **Agroalimentaire ;**
- **bâti tropical ;**
- **énergie renouvelable ;**
- **économie bleue ;**
- **tourisme ;**

Les contrats de filières ne sont pas un aboutissement, mais le point de départ d'une nouvelle étape du développement des filières concernées. Dans les années à venir, il s'agira de poursuivre leur structuration (notamment celles du digital qui pourra intégrer davantage les défis de la cybersécurité), mais aussi de soutenir celle des filières émergentes : des secteurs aussi variés que l'**aéronautique**, l'**économie du « care »**, les **industries culturelles et créatives**, seront mobilisés pour s'engager dans des démarches équivalentes. D'autres filières pourront être identifiées au fil du temps et de l'évolution du territoire et de son tissu économique et d'innovation, en mobilisant notamment les capacités d'intelligence économique et de prospective dont la Région pourra se doter (ex. hydrogène, énergies marines, géothermie...) (cf. priorité 6)

Pour toutes ces filières, il s'agit de renforcer leurs capacités à appréhender les grandes transitions sociétales, environnementales, économiques et technologiques, de construire une offre exportable et de notoriété, de nature à attirer les investisseurs, de renforcer les outils de formation leur permettant de disposer des compétences dont elles ont besoin pour se développer ; enfin, il s'agit de les aider à appréhender les défis et capter les opportunités générées par le changement climatique.

En rassemblant tous les acteurs autour d'ambitions et stratégies partagées, ces filières stratégiques pourront davantage faire corps avec le territoire, valorisant ainsi leur ancrage territorial et renforçant les effets de leurs actions par leur rapprochement et le partage de leurs projets.

L'accompagnement des filières stratégiques n'est pas exclusif des autres secteurs économiques du territoire, notamment les secteurs productifs, qui concourent à la création de valeur ajoutée et d'emplois pérennes sur le territoire. Les entreprises de ces secteurs pourront ainsi bénéficier des soutiens de la Région Réunion et des collectivités réunionnaises tout au long de leur cycle de vie, depuis leur création jusqu'à leur transmission, avec un accent particulier mis sur leurs phases de développement et d'innovation. Ces accompagnements sont décrits au titre des Priorités 1 et

4 du présent Schéma de Développement, mais également de la priorité 2, par exemple au titre de l'écologie industrielle.

La Nouvelle économie a la volonté de :

- **Approfondir la structuration des filières d'excellence**
- **Soutenir les filières émergentes**

1. Poursuivre la structuration des chaînes de valeur de ses filières stratégiques et de filières émergentes

Indicateur : Nombre d'actions déployées dans le cadre des contrats de filières signés

1.1. Actions génériques (concernant plusieurs -ou tous les- secteurs clés) :

- Bonifier les aides pour les filières d'excellence lorsque les projets sont éligibles aux dispositifs
- Aider les filières d'excellence, jugées matures et porteuses (notamment les EnR, agroalimentaires, économie bleue, bâti tropical, numérique, tourisme) à se développer à l'international
- Favoriser les partenariats avec des acteurs internationaux
- Disposer d'une offre exportable reposant sur une connaissance approfondie de cette offre et sur l'analyse des risques
- Former les demandeurs d'emploi pour contribuer à l'internationalisation des filières : développer notamment les formations :
 - aux langues étrangères (anglais, portugais, chinois...);
 - au transit international ;
 - au marketing stratégique ;
 - à la cybersécurité ;
- Élaborer des stratégies sectorielles pour attirer des fonds privés :
 - à l'intérieur d'une filière, déterminer dans l'ensemble de la chaîne de valeurs, ce qui peut être manquant ou un besoin, pour le territoire sur le principe de la complémentarité plutôt que de la substitution ;
 - En s'appuyant sur les orientations stratégiques de chaque filière, avoir une analyse de la couverture des besoins endogènes et exogènes pour établir une déclinaison sectorielle (par fiche) ;
 - Déterminer dans les filières stratégiques au territoire, ce qui est attractif, au regard d'investissements extérieurs ;
 - Compléter les filières stratégiques au besoin, au regard des points forts de l'attractivité actuelle (exemple : Industries culturelles et créatives ; sport ; économie circulaire...)

1.2. Actions spécifiques à chaque filière clé

a. Filière agro-alimentaire

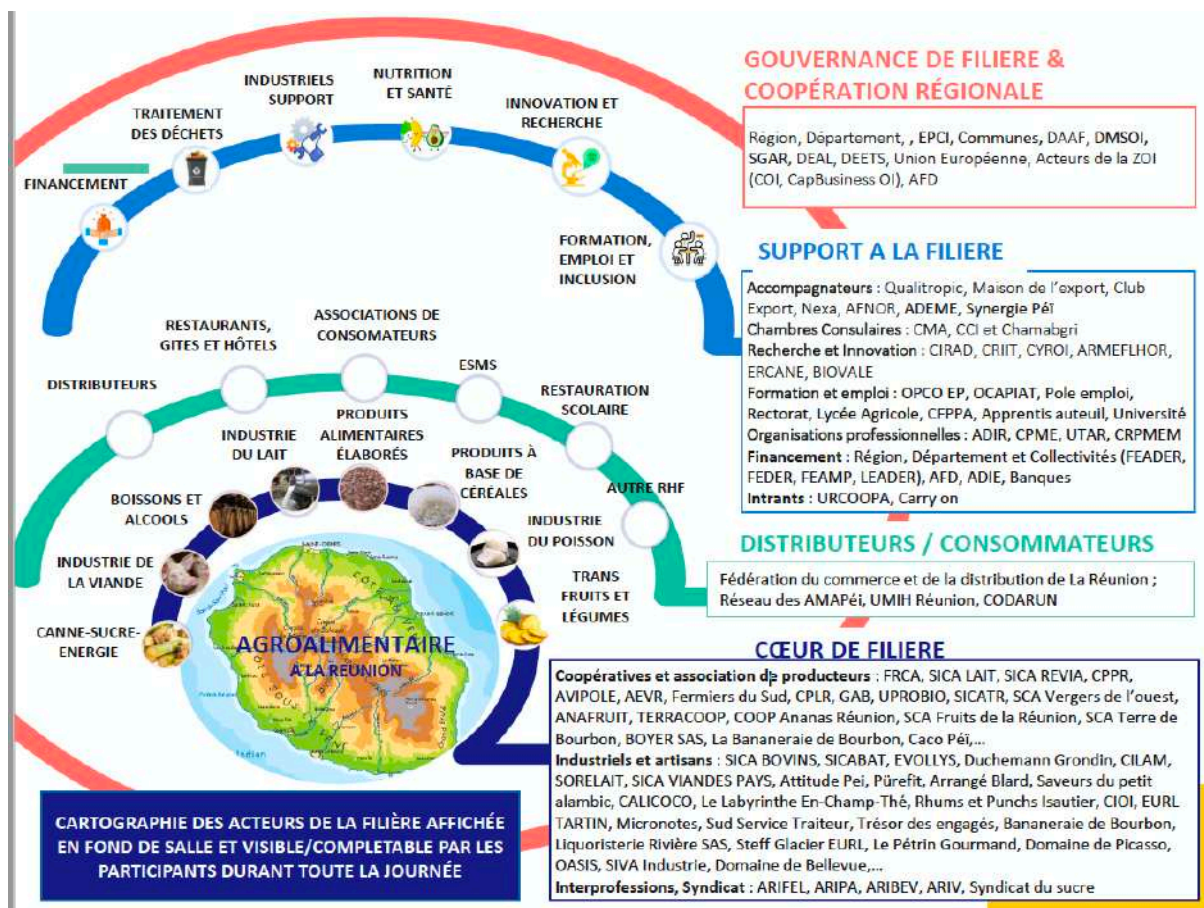
Enjeux

- Insuffisance de la production agricole locale et hormis le secteur de la viande, il n'existe pas de production agricole dédiée aux industries de transformation
- Des ruptures d'approvisionnement, des coûts de matière première élevée, des problèmes de qualité de produits non conformes aux attentes des industriels
- Des systèmes de culture essentiellement tournés vers l'export et donc peu vers l'alimentation locale
- De problématiques importantes de disponibilité de l'eau agricole
- Faire face à un pouvoir d'achat local faible d'une part, et d'un surcoût engendré par le choix de transformer des produits locaux plutôt que des matières premières agricoles importées, d'autre part
- Développer des capacités de stockage pour lisser les marchés des cultures de saison tels que la pomme de terre, l'ail et l'oignon et augmenter ainsi les capacités de production de l'île
- Rendre plus lisibles les différents labels et signes de reconnaissance de la qualité
- la fabrication d'autres produits alimentaires

Chaîne de valeur

L'agroalimentaire est le premier secteur industriel de La Réunion. Les deux premiers secteurs à l'export de l'île sont le sucre et les produits de la pêche.

- La filière agroalimentaire réunionnaise couvre 8 secteurs principaux, outre l'agriculture et la pêche issus des TAAF :
- la canne, le sucre, le rhum et l'énergie
- l'industrie de la viande
- la fabrication de boissons et d'alcools
- la fabrication de produits à base de céréales
- l'industrie laitière
- l'industrie du poisson
- la transformation des fruits et légumes



4 axes de travail qui débouchent sur des propositions d'actions :

1. Diversification et circuit-court

Diversifier et augmenter la part de produits agricoles locaux et régionaux dans l'assiette des Réunionnais en s'appuyant sur la diversification, le co-développement dans la zone Océan Indien et la maîtrise des flux d'import/export.

2. Agriculture

Permettre aux consommateurs de choisir des produits agroalimentaires sains et plus respectueux de l'environnement.

3. Emploi

Faire de l'agroalimentaire un secteur vecteur d'emploi

4. Accessibilité

Proposer des produits agroalimentaires accessibles et diversifiés aux consommateurs

Plan de soutien du secteur agricole

Le Département a engagé une démarche en faveur de la filière agricole baptisée AgriPei 2030 et qui comprend les orientations suivantes :

- soutenir les 3 chantiers adoptés dans la « Convention canne » : 1/ structuration d'une filière biologique – 2/ croissance de la part des sucres spéciaux – 3/ définition du modèle industriel souhaité pour la Réunion

- faire de la souveraineté alimentaire un objectif prioritaire pour créer de la richesse et des emplois, mais aussi diminuer la dépendance aux importations ; cela suppose :
 - un soutien à la diversification agricole
 - développer l'agriculture en milieu urbain avec notamment des techniques d'aquaponie, la mise en œuvre de jardins urbains, la sensibilisation environnementale en pied d'immeuble et dans les quartiers, la protection des sols...
 - créer et soutenir des outils de transformation et (si possible) de mutualisations agricoles
- mettre en œuvre un outil de veille préconisé dans le cadre du plan export des produits agricoles pour anticiper et accompagner les prochaines tendances de consommations
- poursuivre et soutenir la recherche de labels et de signes de qualité des produits agricoles réunionnais

b. Filière Bâti Tropical

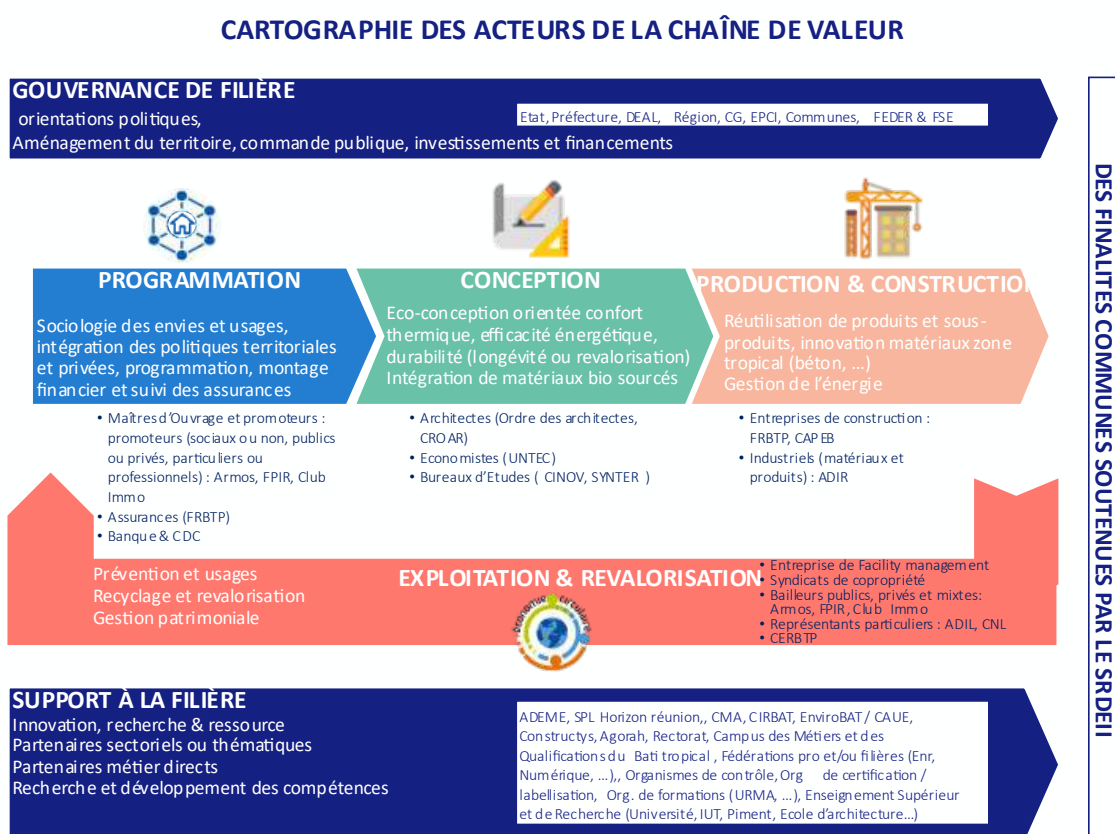
Enjeux :

La Réunion et ses acteurs de la filière « Bâti tropical » ambitionne de produire la ville durable de demain : une smart city réunionnaise

Pour y parvenir, plusieurs enjeux en lien avec le SRDEII ont été considérés :

- Disposer de logements et bâtis adaptés, conçus et construits par une main d'Ouvre locale compétente
- Pouvoir offrir une propriété individuelle d'un bon rapport qualité / prix / durabilité
- Développer des innovations métiers exportables

Chaîne de valeur



Un plan d’actions en 7 axes :

- 1. Adéquation offre et demande réunionnaise**
Développer un savoir-faire en étude de la demande (attentes et besoins) en se basant sur une concertation et une intégration des occupants en vue d’un usage durable et écologique.
- 2. Visibilité et cohérence de l’ensemble des initiatives d’innovation à vocation économique**
Enrichir l’offre de service du CIRBAT pour un accompagnement complet (de la technique à la commercialisation) d’une filière locale (géo-sourcée, biosourcée, réemploi).
- 3. Apport d’expertise locale à l’élaboration du futur outil DPE-DOM**

Prendre en compte les éléments indispensables à l'évaluation des besoins et des performances énergétiques des bâtiments, puis réaliser un guide technique opérationnels de travaux.

4. Mutualisation des moyens entre TPE/PME

Inciter à la mutualisation des moyens entre TPE/PME, en particulier en matière d'achats, d'ingénierie technique et financière, de chantier, et de conseil technico-financier aux particuliers.

5. Concertation

Instaurer une dynamique de concertation entre tous les maillons de la chaîne pour partager le diagnostic et l'ingénierie de réponses en vue d'une montée en compétence effective sur les sujets prioritaires (sinistralités, transitions numérique, énergétique, écologique...).

6. Création d'un centre « chef de file »

Créer un centre « chef de file » pour favoriser la qualité des opérations de construction et rénovation, notamment en termes énergétiques et environnementaux, ciblant prioritairement les TPE/PME et Maîtres d'Ouvrage et apportant des services opérationnels et de veille.

7. Connaissance et étude du territoire

Initier et actualiser une plateforme de compilation de données, à partir de l'étude des données et formats existants manquants et souhaitables du territoire.

En outre, il sera construit un nouveau lycée professionnel forestier dans l'Est de l'île.

Plus largement, il s'agit de soutenir la filière BTP dans sa globalité par les mesures suivantes :

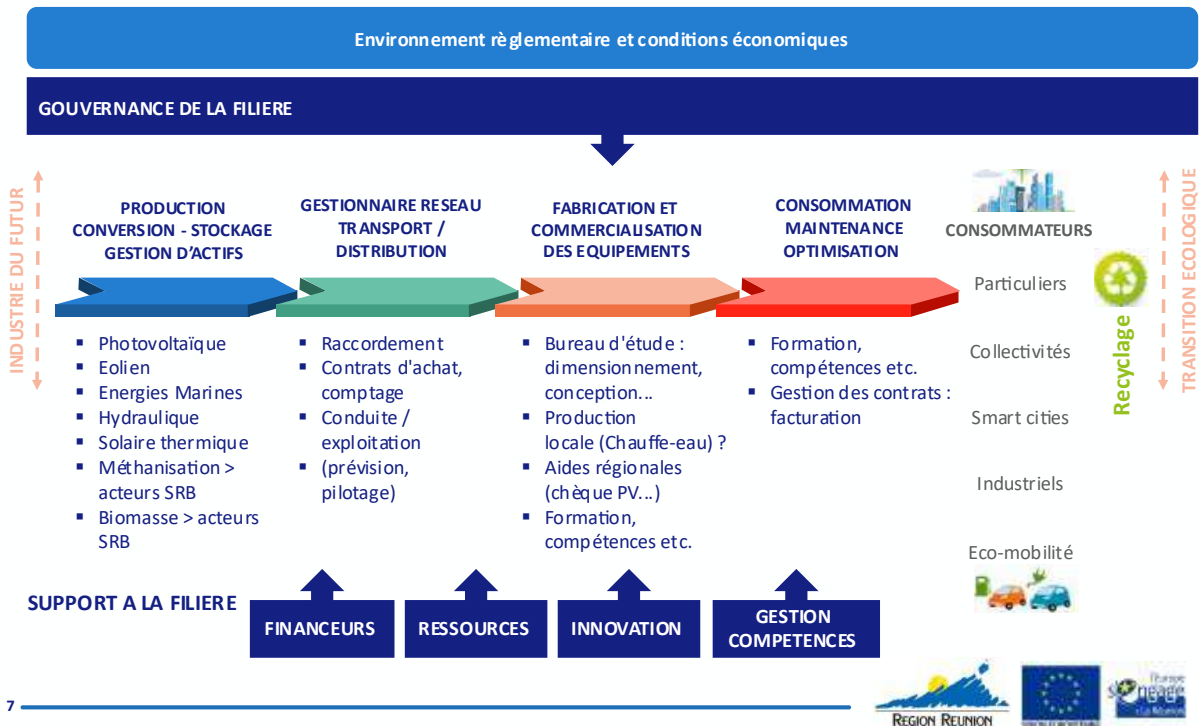
- plaider pour le renforcement des mesures nationales de soutien, notamment en matière de défiscalisation afin de relancer les programmes de construction de logements et rattraper les retards conséquents dans ce domaine
- permettre la rénovation des bâtiments publics et des parcs de logement par les artisans réunionnais, en favorisant des travaux de maîtrise de l'énergie (réduire les dépenses de consommation d'énergie et favoriser le confort thermique)
- encourager l'utilisation de matériaux biosourcés (tels que le bambou), matériaux produits localement, à faible impact environnemental)
- travailler à la révision des normes pour les adapter aux contraintes locales et ainsi permettre l'importation de matériaux depuis la zone océan Indien à des prix beaucoup plus compétitifs
- mieux structurer la filière bois et organiser une production locale pour atteindre une certaine indépendance vis-à-vis du bois extérieur

c. Filière Energies Renouvelables

Enjeux



Chaîne de valeur :



5 Orientations stratégiques et des propositions d'actions

1. Accompagner la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs de la PPE (programmation pluriannuelle de l'énergie)
2. Accompagner financièrement le développement de la filière
3. Favoriser le développement économique local
4. Accompagner l'ouverture de nouveaux marchés à l'export
5. Anticiper les besoins en termes de collecte et de valorisation des déchets et externalités de la filière

Vision synthétique du plan d'actions envisagé pour le contrat 2022-2028 de la filière Énergies renouvelables

A l'issue du comité du 02/06/22



Dans le cadre des travaux du comité de filière Energies Renouvelables, la collectivité régionale a souhaité décliner un contrat spécifique en soutien au plan solaire régional : le plan solaire de La Réunion



« Développer la filière photovoltaïque pour tendre à terme à l'autonomie énergétique dans notre île [...] »

Avec la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, nous avons la volonté de développer la filière photovoltaïque à La Réunion et passer de 200 mégawatts produits à 500 mégawatts en 2028. C'est un véritable défi, qui se gagnera avec la population réunionnaise. Le Plan Solaire Régional sera décliné en « un toit solaire pour chaque Réunionnais »
Jean-Pierre CHABRIAT, délégué à l'Enseignement Supérieur, la recherche et la transition énergétique

Focus : Le Plan Solaire de La Réunion:

4 axes stratégiques et un plan en 12 actions :

1. **La formation :**
 - Améliorer l'attractivité de la filière photovoltaïque
 - Développer l'offre de formation initiale
 - Développer l'offre de formation professionnelle et continue
2. **Les équipements :**
 - Soutenir la trésorerie des entreprises pour constituer un stock de matériel
 - Garantir le fonctionnement des centrales « orphelines »
 - Proposer une démarche de dimensionnement uniformisée et adaptée aux besoins des réunionnais
3. **Le marché :**
 - Simplifier les démarches administratives
 - Travailler le raccordement et l'extension du réseau
 - Faciliter l'accès des particuliers au photovoltaïque
 - Structurer les activités de maintenance et SAV
4. **Le cycle de vie des équipements :**
 - Accompagner les entreprises dans la prise en charge des équipements en fin de vie
 - Accompagner les particuliers dans l'entretien et le remplacement des équipements

Focus : Le Concours Solar Decathlon

La région Réunion soutient en outre la participation de La Réunion au concours international Solar Decathlon, concours mondial étudiant et monde économique pluridisciplinaire, sur le logement durable. Les projets Solar sont toujours des catalyseurs très efficaces impliquant institutions, établissements scolaires et secteur privé autour d'un projet concret d'habitat innovant et durable. La visibilité internationale du Solar permet de promouvoir les spécificités locales des équipes auprès d'un large public (visiteurs, articles presse généraliste et spécialisé, etc.).

d. Filière Tourisme

Enjeux :

Comme affirmé par le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR) approuvé par la Région, le tourisme constitue un secteur-clé pour La Réunion. Les incertitudes liées au contexte d'instabilité internationale, de même que l'évolution des modes de « consommation touristique », risquent toutefois de continuer d'impacter ce secteur et doivent dès lors être prises en compte dans sa stratégie de développement (par exemple : impacts du prix de l'énergie et du pouvoir d'achat, attention des touristes sur leur empreinte carbone...).

Sur ces dernières années (2019 à 2022) le tourisme à La Réunion est porté à la fois par la clientèle locale et extérieure, qui se caractérise par une part quasi égale des touristes « affinitaires » et « d'agrément », ces derniers étant les plus pourvoyeurs de recettes. Aussi, le SDATR, eu égard à l'objectif stratégique fixé de dynamiser le chiffre d'affaires généré par le Tourisme dans l'économie Réunionnaise, vise globalement :

- Le renforcement du marché principal historique Métropolitain, tout en assurant la diversification des marchés à bon/fort pouvoir d'achat (Belgique, Suisse, Allemagne, Afrique du Sud ...),
- L'internationalisation globale de la destination en extension de l'île Maurice, dans le cadre de combinés « îles Vanille »,
- La croissance en priorité de la clientèle « d'agrément », principal levier stratégique de croissance,
- L'augmentation de la contribution de la clientèle « affinitaire », dont les dépenses restent significatives,
- Le renforcement du marché résidentiel, comme relais de croissance.

Ce dernier a ainsi permis au tourisme réunionnais de se maintenir à un niveau honorable durant les différentes périodes de crise (sociale, sanitaire ...). Il convient de poursuivre les efforts pour qu'il soit conforté et se développe encore davantage.

La Réunion recèle un patrimoine naturel exceptionnel (inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO), mais aussi culturel, extrêmement diversifié, constituant un atout touristique fort et faisant de l'île une destination singulière avec un potentiel à valoriser à l'international.

Les grands enjeux touristiques de La Réunion sont notamment :

- des enjeux de positionnement ;
- des enjeux d'aménagement, d'accessibilité et de mobilité ;
- des enjeux de l'offre ;
- des enjeux marketing ;
- des enjeux de qualification et de professionnalisation ;
- des enjeux organisationnels.

Le tourisme fait partie des services marchands qui créent 39% de la richesse du territoire réunionnais. Il s'appuie sur près de 1 600 entreprises touristiques. En termes d'emplois, l'industrie touristique de La Réunion a fortement progressé jusqu'en 2019 mais a été freiné par la crise sanitaire récente.

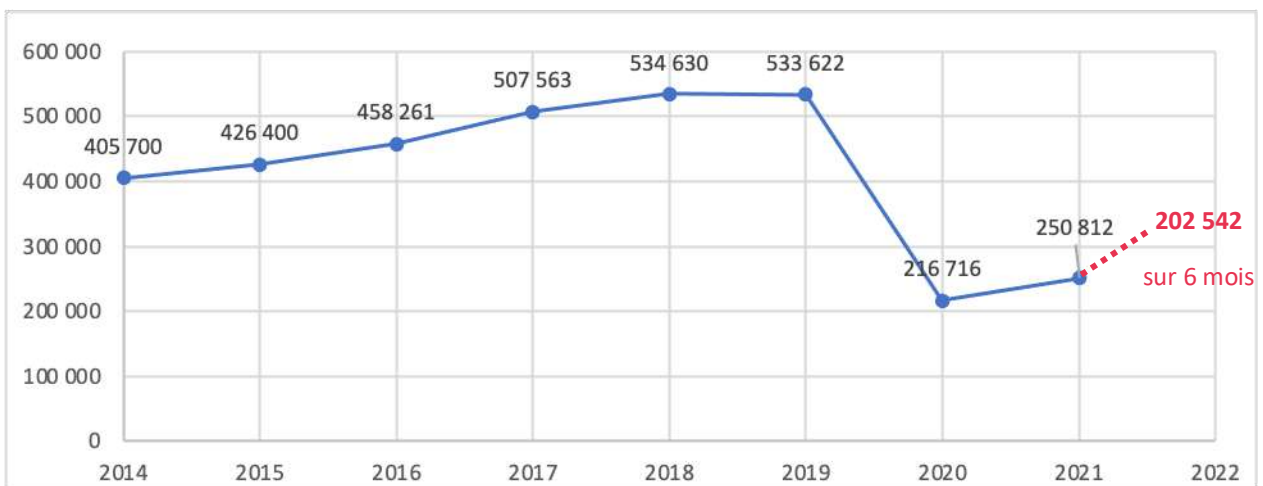
Le SRDEII tiendra compte des nouvelles priorités que le prochain SDATR (Schéma de développement et d'aménagement touristique de la Réunion) va mettre en exergue.

Dans ce cadre, 4 chantiers seront mis en œuvre sur les thématiques suivantes :

- Chantier A : "Développer l'attractivité et le rayonnement touristique de l'île"
- Chantier B : " Renforcer la performance et la compétitivité de l'offre touristique Réunionnaise"
- Chantier C : "Agir sur la montée en compétences de l'écosystème touristique de l'île et sur l'innovation"
- Chantier D : "Travailler ensemble"

Par ailleurs, il sera construit un nouveau lycée professionnel des métiers du tourisme, localisé dans le sud de l'île.

**Nombre de touristes à La Réunion par année,
Observatoire Régional du Tourisme (2022)**



Source : Observatoire régional du tourisme, Fréquentation touristique 1^{er} semestre 2022

e. Filière Economie bleue

Enjeux

L'économie bleue **représente 3% de l'emploi et de la valeur ajoutée** de La Réunion (485 M€ de valeur ajoutée en 2018), avec 100 000 emplois (3,4% de l'emploi total) et est **portée principalement par le tourisme littoral**.

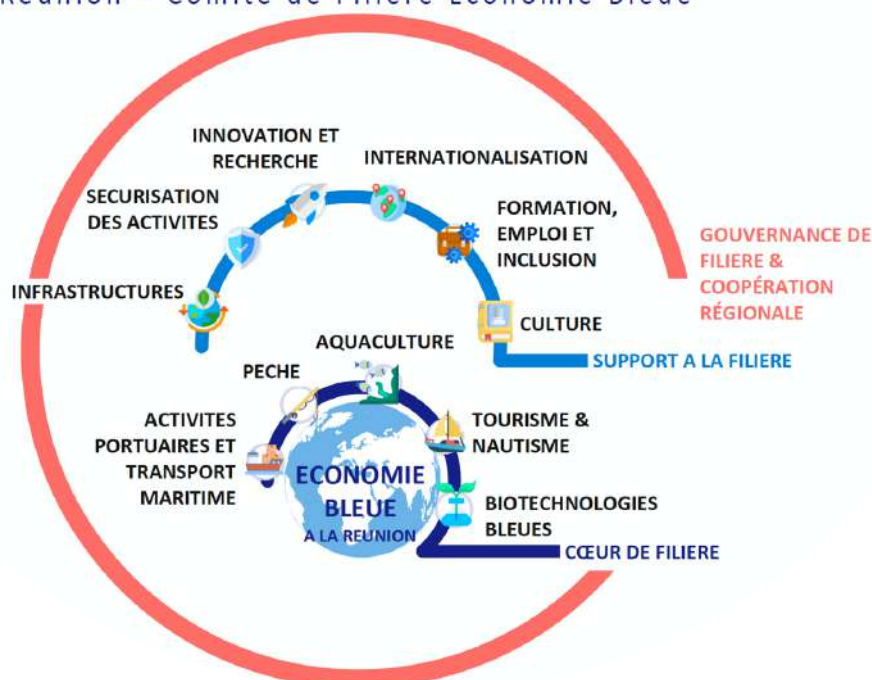
- Un manque d'attractivité malgré des métiers très attractifs en lien avec la mer
- Une mauvaise adéquation entre les besoins des acteurs et l'offre en formation
- Une forte dépendance des infrastructures voisines (Maurice, Madagascar)
- L'importance du développement, de la structuration et de la pérennisation d'une filière de construction et de réparation navale en support à l'économie bleue
- Une nécessaire surveillance des activités et du milieu marins

Chaîne de valeur :

Selon la Commission européenne, l'économie bleue englobe toutes les activités économiques liées aux océans, mers et côtes, ainsi que les efforts stratégiques visant à « rendre l'économie bleue plus verte ».

Cartographie de la filière

Région Réunion – Comité de Filière Economie Bleue



Pistes d'actions

4 AXES DE TRAVAIL QUI DÉBOUCHENT SUR DES PROPOSITIONS D' ACTIONS :

- 1.** Infrastructures – moyens techniques à déployer
 - a. Renforcer la connectivité maritime de la Réunion dans la zone Océan Indien pour développer et maintenir son attractivité (offre de service, fluidité) ;
 - b. Développer une offre en matière portuaire et de construction et réparation navale, développer une offre de services complète pour les armateurs ;
 - c. Veiller à la prise en compte du changement climatique dans la programmation des aménagements portuaires ;
 - d. Mettre en place les outils et infrastructures nécessaires au développement de la filière ;
- 2.** Attractivité de la filière, formation & emploi (métiers en tension) :
 - a. Harmoniser les GPEC ;
 - b. Déployer une publication régionale sur l'économie bleue en co-portage avec les acteurs de la filière ;
 - c. Construire un bateau école et organiser des visites en entreprise pour les jeunes ;
 - d. Développer des modules de formation initiale ;
 - e. Créer des partenariats avec d'autres régions de France et ultra-marines ;
 - f. Développer les BIMER (brevet d'initiation à la mer) ;
 - g. Développer le projet de Lycée de la Mer et lui conférer une dimension Océan Indien ;
 - h. Soutenir et promouvoir les plateformes de contenus en ligne (type OMEGA) et y proposer des modules de formation multithématiques ;
- 3.** Internationalisation – valorisation de la production locale et coopération ;
- 4.** Innovation et recherche – approfondissement des connaissances ;

f. Filière Numérique

Enjeux

Quatre enjeux fondamentaux sont à prendre en compte :

- La formation, l'inclusion et l'accessibilité via l'outil numérique
- Le développement des professionnels de la filière et la transformation numérique des TPE/PME
- La résilience via les infrastructures, la sobriété numérique et la cybersécurité
- La maîtrise des enjeux de la data et de l'IA

Chaine de valeur :

La filière numérique réunionnaise compte près de 500 entreprises employant environ 4 600 salariés pour un chiffre d'affaires proche de 1,4 milliard d'euros, principalement porté par les opérateurs de communication. La Réunion est particulièrement dynamique dans les secteurs de l'e-santé, du e-tourisme et de la cybersécurité.

Pistes d'actions

4 AXES DE TRAVAIL QUI DÉBOUCHENT SUR DES PROPOSITIONS D' ACTIONS :

- 1. Le numérique au service de la formation et de l'inclusion**
 - a. Accompagner 10 000 usagers dans l'appropriation de l'outil numérique, en partenariat avec les structures de médiation labellisées sur le territoire
 - b. Rendre 100% accessibles les services publics locaux
 - c. Doubler le nombre de réunionnais diplômés dans le numérique
- 2. Le numérique au service du développement économique**
 - a. Utiliser le dispositif « Kap Numérik » pour accompagner les projets numériques de 8 000 TPE
 - b. Mettre en place un salon régional du numérique de renommée internationale
 - c. Créer une agence du numérique
- 3. Le numérique au service de la résilience**
 - a. Structurer l'écosystème local de cybersécurité autour d'un centre de ressources dédié
 - b. Assurer la sécurisation des infrastructures numériques et favoriser la mise en œuvre d'un nouveau câble sous-marin
 - c. Mettre en place une filière d'économie circulaire autour des terminaux informatiques
- 4. Maîtriser les enjeux de la data et de l'IA**
 - a. Instaurer une gouvernance territoriale de la donnée au service de la Réunion
 - b. Organiser annuellement un hackathon régional
 - c. Structurer une démarche de partage et d'accès aux données en appui au développement de 4 filières stratégiques : tourisme, énergie, mobilité et déchets
 - d. Atteindre 80% de collectivités dotées d'un portail de données publiques
 - e. Adopter une charte éthique de la donnée et de l'intelligence artificielle

Ces axes de travail s'articulent avec la Stratégie Régionale Numérique en cours d'élaboration.

Indicateur : Nombre d'actions déployées dans le cadre des contrats de filières signés

f. Filière de l'Economie du « Care »

Enjeux :

Le vieillissement de la population, les souffrances au travail, les difficultés sociales, l'aide au handicap, les besoins en matière d'aide et de soins sont autant de nouveaux champs économiques à l'économie du « care », à l'économie sociale et solidaire et aux services à la personne.

L'enjeu majeur pour La Réunion est de pouvoir développer une véritable et efficiente filière du « care », ceci dans un contexte inévitable de tarissement des sources publiques de financement tant au niveau de l'Union européenne, de la solidarité nationale, qu'au niveau des financements bancaires privés, engendré notamment par la remontée des taux d'intérêt fixés par les banques centrales pour casser la dynamique d'inflation.

Face aux effets dévastateurs d'une mondialisation prédatrice en termes sociaux, humains et écologiques, une nouvelle économie s'impose porteuse de nouveaux rapports sociaux et d'une relation privilégiée avec la planète.

Premier état des lieux :

L'économie du care concerne toutes les activités, services et produits de prises en charge des soins aux personnes. Cette prise en charge est envisagée sous l'angle d'un soutien multidimensionnel - matériel, physique, moral et psychique- d'individus dépendants et de tout individu, en tant que sujet en risque de perte d'autonomie, y compris social.

L'économie cible de nombreux segments de marchés, en particulier les personnes ayant un handicap, les personnes âgées, les personnes malades, les personnes souffrantes et les personnes en difficultés sociales.

g. Filière Aéronautique & Drones

Enjeux :

Les évolutions du trafic aérien vont engendrer des besoins en matière de compétences. Un millier de postes supplémentaires seront à pourvoir dans les prochaines années.

Pour rendre visibles les métiers de l'aérien et le savoir-faire local auprès d'un large public, l'ensemble des acteurs de la filière, des actions d'attractivité et de promotion doivent pouvoir se déployer de manière mutualisée, d'où la nécessité de mieux structurer cette filière émergente.

Premier état des lieux :

A La Réunion, la filière repose sur 56 acteurs porteurs d'emplois directs correspondant à 2300 emplois privés et 380 emplois publics.

Ces acteurs sont principalement :

- Des professionnels de la filière drones ;
- Des PNC (Personnel Navigant Commercial) ;
- Des compagnies aériennes ou d'hélicoptères ;
- Des organismes de formation ;
- Des entreprises de maintenance aéronautique ;
- L'Aviation Civile ;
- L'Aéroport Roland Garros de La Réunion.

h. Filière des Industries Culturelles et Créatives (ICC)

Enjeux :

Avec un secteur dynamique et particulièrement soutenu par les acteurs publics depuis plusieurs années, l'industrie de l'audiovisuel constitue un secteur à fort potentiel pour accroître l'attractivité et le rayonnement du territoire. Les actions engagées dans le cadre de certains événements ont permis de positionner La Réunion comme une destination de tournage :

- L'Eductour « La Réunion des cinémas » a eu 8 éditions et a vocation à favoriser le choix de La Réunion comme une terre de tournage.
- La Réunion se situe sur le podium des aides régionales attribuées aux projets cinématographiques.

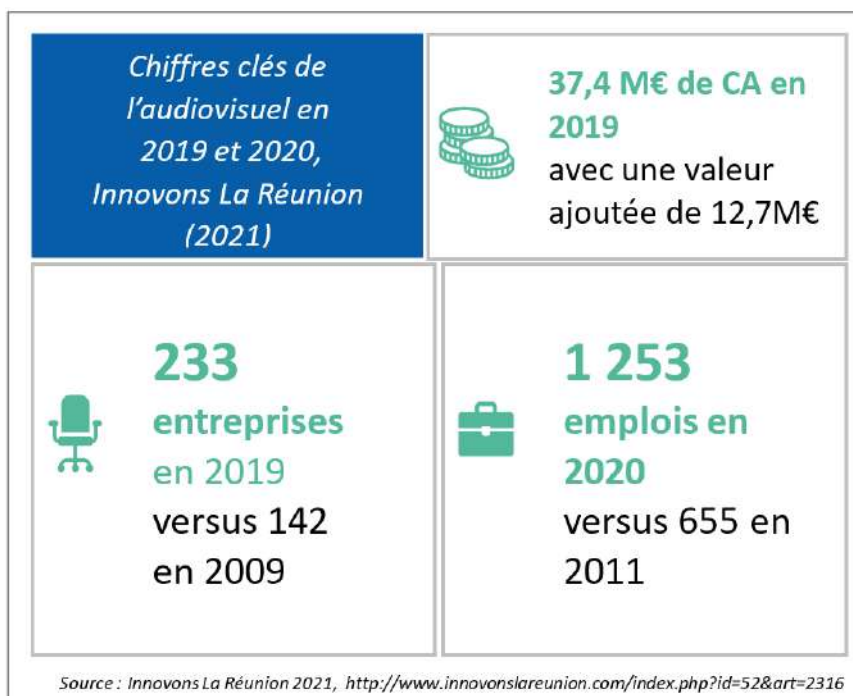
De plus, l'île a aussi été un territoire précurseur en matière d'animation. Des studios comme Pigangai, pionnier du secteur, ont permis le développement de nouveaux opérateurs privés, dont certains sont de renommée internationale et distribuent leurs productions sur des plateformes mondiales, contribuant ainsi, quoique discrètement, à la valorisation du territoire.

Les grands enjeux de cette filière émergente sont notamment :

- Fédérer un écosystème ;
- Disposer d'infrastructures de qualité ;
- Agir sur l'attractivité de La Réunion ;
- Développer la notoriété internationale et capter des clients internationaux.

Premier état des lieux :

L'industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel est particulièrement intéressante pour La Réunion. Ce secteur lui permet de consolider sa place comme **une terre d'inspiration et de création**, et ce à l'échelle mondiale. Ce secteur contribue par ailleurs au développement direct de l'économie, avec des chiffres en croissance sur les 10 dernières années.



PRIORITE 4. RAPPROCHER LES MONDES DE LA RECHERCHE ET DE L'ENTREPRISE, FACILITER LES INNOVATIONS : POUR UNE ECONOMIE REUNIONNAISE PLUS COMPETITIVE

Bien que la structure du tissu économique limite les capacités des entreprises à s'engager dans des projets de recherche, l'entrepreneuriat réunionnais a toujours été fortement caractérisé par un esprit d'innovation et d'adaptation, notamment à son environnement. La création des équipements de recherche et d'innovation publics et privés (CYROI, P3E, eRcane, Piment, Lacy, Cirbat...) ont fortement contribué à la modernisation et à la compétitivité des grandes filières agro-industrielles ou du bâti tropical, au-delà d'apporter des réponses à des enjeux publics et sociétaux (notamment dans le domaine de la santé, avec la recherche sur les maladies émergentes).

Le potentiel d'innovation réunionnais reste très important et sans doute sous-exploité. Il représente pourtant des opportunités de valorisation des ressources naturelles locales, de diversification des activités, d'amélioration qualitative des biens et services locaux et même de simplification et d'amélioration des conditions de travail. La Réunion constitue un territoire d'expérimentation grandeur nature et dispose de toutes les ressources et moyens pour y réaliser des projets innovants, d'adaptation ou de rupture, d'intérêt pour le territoire comme pour toute la planète.

Grâce à son positionnement géographique, à sa taille, son statut, ses équipements et aux compétences qu'elle réunit sur son territoire, La Réunion peut légitimement avoir l'ambition, non seulement de jouer un rôle, mais de prendre la responsabilité d'apporter des réponses aux grandes transitions écologiques et sociales. La Réunion peut ainsi agir au bénéfice des autres micro-économies insulaires, des pays de la bande intertropicale et de plus en plus des pays de l'hémisphère nord, confrontés aux mêmes enjeux d'adaptation au changement climatique que les pays du sud.

Afin d'exploiter pleinement ces atouts et prendre la place, il importe de renforcer davantage les synergies entre les acteurs de la recherche et le monde économique, en structurant de véritables pôles technologiques et d'innovation thématiques à rayonnement international. Pour ce faire, la clarification et l'animation de l'écosystème de l'innovation constituent un préalable indispensable, que la nouvelle Stratégie Régionale d'Innovation S5 a érigé en priorité. Cependant, compte tenu de la structure du tissu économique, et afin d'élargir les champs de la recherche et de l'innovation à de nouveaux secteurs et à de nouveaux acteurs, il importe d'encourager la culture de l'innovation et de faciliter l'émergence des projets innovants, particulièrement dans les thématiques porteuses pour le territoire et qui peuvent contribuer à améliorer le cadre de vie des Réunionnais.

Aussi, la Nouvelle Économie a la volonté de :

- **Renforcer les liens entre le monde de la recherche et des entreprises**
- **Clarifier l'écosystème de l'innovation pour déployer la S3-S5 (gouvernance et pilotage**
- **Encourager la culture de l'innovation et l'émergence de projets innovants**

1. Renforcer les liens entre le monde de la recherche et les entreprises

Indicateur : nombre de projets innovants impliquant des entreprises réunionnaises

1.1. Actions

- Renforcer les pôles technologiques qui facilitent les interactions,
- Intensifier le recrutement de postdoc en entreprise
- Développer les aides à l'innovation :
 - o Aides à la mise en œuvre d'infrastructures de recherche qui concourent à développer les capacités du territoire au service de l'économie de la connaissance ;
 - o Aides aux projets recherche ;
 - o Allocation de recherche aux étudiants ;
- Renforcer le soutien aux projets de recherche avec les entreprises en mettant en place de nouveaux critères d'évaluation des projets des enseignants-chercheurs (Ex. : nombre de contrats, nombre de prototypes...);
- Soutenir les initiatives des cellules de valorisations universitaires (Ex. : Flécher un budget propre des cellules de valorisations) ;
- Développer l'apprentissage vers des champs professionnels innovants (silver économie, photovoltaïque, numérique, recyclage et valorisation...).

2. Clarifier l'écosystème de l'innovation permettant de déployer la S3-S5 et renforcement des outils structurants de l'innovation

Indicateur : Nombre de projets innovants accompagnés

Pour répondre aux enjeux territoriaux précités en de RDI, **la stratégie de spécialisation intelligente (S3) a été renouvelée pour devenir une stratégie « S5 » (Stratégie de spécialisation intelligente pour un développement social et soutenable)**. Elle définit un plan d'actions concrètes pour accompagner et renforcer l'innovation réunionnaise autour de 3 domaines d'intérêt majeurs et 9 thématiques prioritaires synthétisées.

Domaines d'intérêt majeurs	Thématiques prioritaires (développées dans les feuilles de route)	Sous-titres synthétiques
Adaptation des îles face aux changements globaux	Dynamiques socioécologiques en milieu insulaire tropical : connaissance et restauration des systèmes	Écosystèmes terrestres
	Économie bleue et gestion soutenable des socioécosystèmes littoraux et marins tropicaux	Économie bleue
	Résilience face aux risques climatiques, géologiques et anthropiques.	Risques naturels
	Agroproduits, extraits naturels tropicaux et alimentation durable	Économie verte

Transformations écologiques des systèmes insulaires	Aménagement durable et bâti tropical pour la ville bioclimatique et résiliente en zone intertropicale	Aménagement et bâti tropical
	Déploiement des systèmes énergétiques décentralisés et décarbonés en territoires isolés	Systèmes énergétiques en ZNI
	Transition numérique et prévention des risques liées à la généralisation du digital	Numérique / digital
Empouvoirement des populations indiano-céaniques	Santé durable des populations vulnérables	Santé
	Pour des sociétés créoles inclusives, en contexte multiculturel, insulaire et postcolonial	Sociétés inclusives

Dans le cadre du SRDEII, il s'agira de décliner et d'articuler la S5 définie pour la période 2022-2027 avec la stratégie régionale (dont le présent SRDEII), nationale et européenne (fonds structurels européens et programmes sectoriels de la Commission européenne).

Ainsi le PO FEDER 2021-2027 permettra de soutenir d'une part les projets de recherche-innovation s'inscrivant dans les feuilles de routes thématiques de chaque domaine d'intérêt majeur et d'autre part des contrats cadres pluriannuels.

Ils permettront d'investiguer la recherche de solution pour répondre aux défis que rencontrent le territoire.

La Nouvelle Économie se doit en effet de contribuer à transformer le territoire réunionnais, en optimisant son système de recherche et d'innovation.

Pour disposer de tous les atouts pour réussir à conforter sa position et permettre à la recherche et à l'innovation de prendre pleinement sa place dans le développement local, deux nouveaux moyens sera mise à l'œuvre :

- la création d'une **Agence régionale de l'innovation** avec des missions différenciées de l'Agence de Développement économique, encadrées par une Convention pluriannuelle d'Objectifs, de Moyens et de Performance. Cette agence sera notamment chargée du :
 - suivi de la mise en œuvre de la S5,
 - du soutien aux groupes de travail S5 et aux réseaux régionaux de recherche et d'innovation (RRI) liés aux feuilles de route thématiques de la S5
 - de la promotion de la S5 et du système régional de RDI, y compris la gestion du portail et de la marque « Innovons La Réunion »
 - du renforcement de l'inscription du système régional de recherche et d'innovation dans l'Espace européen de la Recherche et de la participation au programme-cadre Horizon Europe, avec notamment l'accompagnement au montage de projets dans le cadre d'appels à projets nationaux ou européens.

3. Encourager la culture de l'innovation, la montée en compétences en R&D dans les entreprises et de l'émergence de projets innovants

Indicateur : Nombre d'actions de sensibilisation et de formation à l'innovation

3.1. Actions :

- Développer la culture de l'innovation et de l'initiative entrepreneuriale, via les actions de sensibilisation et de formation, afin notamment de mieux faire connaître les bénéfices de l'innovation et des transitions (écologique, numérique, énergétique) et de mieux connaître les besoins des entreprises pour tirer parti de ces évolutions (besoins de compétence, de formation, d'accompagnement, etc.).
- Mettre en œuvre des aides aux projets d'entreprises innovantes en développant un nouveau dispositif régional en fonds propres pour accompagner les entreprises
- Accompagner le développement des tiers lieux sur tout le territoire de La Réunion, en gérant l'appel à projets national DEFFINOV relatif aux tiers lieux de formation et en développant un dispositif d'aide à la création et au développement de tiers lieux
- Identifier les besoins de compétences et de formation des entreprises et renforcer le dialogue entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises
- Renforcer l'attractivité des postes de R&D via des actions de communication sur les métiers et de promotion des dispositifs de soutien
- Valoriser les expertises réunionnaises en lien avec les impacts du changement climatique et les filières stratégiques et émergentes, dont :
 - o Les expertises dans les domaines de la prévention des risques (naturels (climatiques, géophysiques, gravitaires...); sanitaires; alimentaires; cyber)
 - o Les expertises dans le domaine de la santé (maladies tropicales, virus...)
 - o Les expertises dans les domaines du Bâti tropical et des aménagements bioclimatiques
- Soutenir l'innovation en entreprises via les dispositifs de soutien grâce notamment aux subventions allouées pour le recrutement d'un jeune diplômé de l'enseignement supérieur titulaire d'un doctorat n'ayant encore jamais signé de CDI (post-doctorat) et aux subventions pour les projets d'innovation des entreprises.

PRIORITE 5. OUVRIR L'ECONOMIE REUNIONNAISE VERS DE NOUVEAUX HORIZONS : POUR UNE INSERTION INTERNATIONALE REUSSIE

L'éloignement et l'isolement par rapport à ses principaux marchés et aux grands centres de décision économique conduisent à un certain enclavement de l'île, renforcé par les caractéristiques socio-économiques et l'instabilité politique de certains pays de la zone océan Indien. Si cette région présente des potentiels de développement à long terme sur lesquels La Réunion doit pouvoir se positionner et capitaliser, ses échanges commerciaux restent majoritairement des échanges sud-nord, zone Océan Indien et insuffisamment sud/sud.

L'ambition de placer La Réunion comme moteur du développement de la zone océan Indien et comme poste avancé de l'Union européenne, de même que la volonté exprimée de soutenir le rayonnement des entreprises réunionnaises à l'international repose sur plusieurs dimensions, logistiques, technologiques, financières ou organisationnelles.

Il importe ainsi prioritairement de créer les conditions de désenclavement de La Réunion (maritime, aérien, numérique, mais également interne), d'optimiser l'attractivité du territoire et de renforcer les outils structurants du développement économique à l'international, afin de soutenir l'activité export des entreprises.

Ainsi, il s'agira d'abord de faciliter l'accessibilité des acteurs du territoire à leur environnement géographique et aux marchés internationaux, tout en facilitant l'accès à La Réunion des biens et des personnes qui contribuent à son dynamisme économique.

Les ports et aéroports jouent naturellement un rôle capital dans la stratégie de développement du territoire et constituent des conditions sine qua non de l'intérêt des compagnies maritimes et aériennes à inscrire La Réunion parmi les étapes prioritaires de leurs parcours. Cependant, les aléas rencontrés ces dernières années en matière de desserte du territoire (suspension des lignes, augmentation des tarifs de fret) obligent aussi à réfléchir aux moyens de réduire au maximum la dépendance aux grandes compagnies internationales, afin que La Réunion ne soit pas seulement isolée, mais tributaire de certaines lignes ou de certains opérateurs maritimes ou aériens.

Dans ce cadre, plusieurs projets sont d'ores et déjà inscrits au titre des axes prioritaires de la Région Réunion d'ici à 2030, au titre de la programmation pluriannuelle des investissements.

La dimension internationale du désenclavement passe aussi par la résolution de problématiques internes au territoire. Ainsi, outre la fluidification de l'activité économique qui passe par le développement du foncier économique, le développement de l'intermodalité, la connectivité des bassins de vie et d'emploi (cf. Priorité 6), il conviendra de soutenir la vocation internationale des principales zones d'activité économique, avec une attention particulière aux activités productives génératrices d'emplois durables et non délocalisables.

La projection de La Réunion à l'international procède également de son attractivité, qui revêt elle-même plusieurs dimensions. Il s'agit de l'image que l'île renvoie aux personnes, entreprises ou institutions qui sont à l'extérieur de La Réunion. Compte tenu de la perception des outre-mer qu'ont les Français de l'hexagone ou les autres élus nationaux, La Réunion mérite d'être valorisée et singularisée pour qu'on en saisisse davantage les potentiels. Il s'agit ensuite de renforcer, à travers le marketing territorial par la création d'une marque Réunion, la capacité de valoriser l'attractivité de l'île, notamment touristique et patrimoniale, mais également les produits

réunionnais exportés et exportables à l'extérieur (ceux-ci contribuant eux-mêmes à valoriser le territoire). Enfin, l'attractivité de La Réunion doit être pensée dans le but d'attirer des compétences et les investissements nécessaires au développement du territoire, mais également dans le but d'inciter les talents réunionnais qui ont développé des compétences et expertises à l'extérieur à revenir à La Réunion

Pour soutenir cet élan, de nombreux outils et dispositifs sont déjà proposés aux entreprises, mais qui souffrent parfois d'un manque de lisibilité, d'adéquation avec la structure du tissu économique ou avec les territoires et marchés cibles. Dès lors, il importe de définir les moyens de renforcer l'ensemble de ces outils, tant dans leur portée que dans leur pilotage et leur processus de mise en œuvre, afin de concrétiser la volonté exprimée par la région Réunion d'accompagner les entreprises exportatrices, en tant que leviers du développement socioéconomique du territoire.

Aussi, la Nouvelle Économie a la volonté de :

- Créer les conditions du désenclavement
- Renforcer l'attractivité de la Réunion
- Développer et consolider les outils structurants du développement économique à l'international

1. Créer les conditions du désenclavement

Indicateur : Montant des investissements ciblant le désenclavement

1.1. Actions

- Moderniser les infrastructures aéroportuaires pour soutenir la connectivité aérienne

Focus : L'aéroport Réunion Roland Garros a élaboré en 2016 un projet stratégique qui a guidé ses investissements pour la période de programmation 2014 / 2020, avec plus de 146 M€ d'investissements engagés (dont 78,8M€ de FEDER), qui se poursuivront jusqu'à 2027. L'aéroport de Saint-Pierre Pierrefonds, le second aéroport de La Réunion, a engagé en 2021 une étude stratégique de positionnement de la plateforme aéroportuaire de Pierrefonds, dont les conclusions définitives seront connues en 2023. L'aéroport devrait pouvoir consolider son rôle et son articulation avec le hub de Roland Garros, en ouvrant notamment de nouvelles liaisons aériennes régionales pour les passagers et pour le fret.

- Accompagner la diversité de l'offre de liaisons aériennes par le soutien à la compagnie réunionnaise Air Austral
- Développer les infrastructures portuaires pour soutenir la connectivité maritime
- Structurer les zones d'activité portuaires et aéroportuaires avec des activités véritablement en lien avec l'export et la création d'emplois
- Développer l'ensemble des Zones d'activités à vocation régionale (PAVR) inscrites au SAR (y compris Beauvallon dans l'est de l'île et Pierrefonds au sud), en intégrant les dimensions internationales dès la conception des projets, en encourageant notamment auprès des administrations compétentes (Douanes) la constitution de « ports secs » ou de « plateformes de développement économique » portées par les opérateurs gestionnaires de ces équipements.

- Accompagner le projet de desserte maritime, afin de réduire la vulnérabilité de La Réunion, mais également des autres îles de l'océan Indien
- Poursuivre le désenclavement numérique en continuant à améliorer la connectivité et la fiabilité des câbles sous-marins et des infrastructures d'hébergement à terre.

Focus : Le Grand port maritime de La Réunion, poumon économique de notre île et principale porte d'entrée et de sortie des marchandises, doit faire face à la forte croissance du trafic attendu pour occuper une place significative dans le commerce maritime régional, conforter son positionnement de hub de transbordement régional et sécuriser les approvisionnements de l'île. Un plan de modernisation a été engagé à hauteur de 35 M€ visant notamment à réorganiser et sécuriser le port Est et soutenir l'installation d'un dock flottant (poste 9), il sera nécessaire de poursuivre cette dynamique de modernisation, condition sine qua non de la compétitivité de l'outil portuaire, en mobilisant les soutiens de la Région et du FEDER pendant la période 2022-2027.

Projets structurants : Développer les capacités logistiques de perfectionnement actif

La Zone arrière portuaire (ZAP) constitue le Pôle d'activités à vocation régionale du bassin de vie Ouest identifié au SAR, qui s'inscrit par ailleurs dans le projet cœur d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest (TCO), comprenant les espaces urbains du Port, de La Possession et de Saint-Paul / Cambaie, et labellise Ecocité insulaire et tropicale. Cet espace stratégique a vocation à accueillir des activités industrielles, logistiques, technologiques et portuaires. Son aménagement doit ainsi pouvoir

- répondre aux besoins économiques relatifs à la stratégie régionale sur le pôle à vocation régionale et à la stratégie d'internationalisation de La Réunion autour de son Port
- répondre à l'urgence des besoins portuaires.

Pour répondre à ce défi, le « GIP Ecocité de La Réunion » établira une proposition de schéma d'aménagement de la Zone arrière portuaire.

Les professionnels concernés, sous l'impulsion de l'ADIR, ont pour leur part, répondu à l'appel à manifestation d'intérêt du Conseil départemental en proposant l'implantation dans la ZAP d'un pôle industrialo-portuaire, visant à faciliter, sous douane, le stockage, la manutention, la transformation de marchandises destinées au marché local et export. Visant une surface de 11ha, ce projet d'aménagement ambitionne ainsi de relever un triple défi :

- Soutenir les capacités productives et de développement à l'export des entreprises installées dans la zone d'activité
- Soutenir la résilience du territoire et réduire les risques de rupture d'approvisionnement en cas d'interruption de la desserte maritime, telle que cela a déjà été le cas lors de la dernière crise Covid-19, mais également lors de la première guerre du Golfe en 1991 ;
- Soutenir la performance logistique, en :
 - o réduisant la pression foncière liée à l'entreposage de containers sur les sites industriels,
 - o améliorant les flux de traitement des containers par Port Réunion et leur réexportation (le coût d'un container étant essentiellement lié au temps de sa non-utilisation)
 - o réduisant le recours à des Roll-Tainers et en optimisant les chargements/déchargements bord à quai

Ce projet est en cours d'étude dans le cadre des travaux menés respectivement par le GIP Ecocité et ses parties prenantes.

2. Optimiser l'attractivité de La Réunion

Indicateur : Nombre d'entreprises utilisatrices de la marque territoriale

2.1. Actions :

- Valoriser et promouvoir La Réunion à travers le développement d'une plateforme de marque territoriale, mixant attractivité interrégionale et intrarégionale, afin de contribuer également à l'équilibre du territoire et permettant de singulariser les spécificités propres à chaque filière valorisable à l'export (logo et charte graphique, stratégie marketing, réseau d'ambassadeurs de la marque...)
- Organiser un Forum économique annuel qui permette de renforcer la visibilité de la Réunion et d'attirer les investisseurs
- Mobiliser la diaspora réunionnaise, afin de, faire rayonner La Réunion à l'extérieur et permettre l'installation et l'investissement des Réunionnais dans une démarche de retour « au pays »
- Valoriser les expertises réunionnaises dans les programmes et projets de coopération régionale, notamment dans les domaines scientifiques, universitaires et de la formation professionnelle

2.2. Projets structurants :

Renforcer l'action de l'agence de développement régionale, à gouvernance publique/privée, qui fédère l'ensemble des acteurs, à la fois Export/Invest/intégration du marketing territorial.

Valoriser et promouvoir La Réunion à travers le développement d'une plateforme de marque territoriale, mixant attractivité interrégionale et intrarégionale, afin de contribuer également à l'équilibre du territoire et permettant de singulariser les spécificités propres à chaque filière valorisable à l'export (logo et charte graphique, stratégie marketing, réseau d'ambassadeurs de la marque...)

Il s'agira ainsi de construire une marque territoriale fédératrice, emblématique de La Réunion en tant que « carrefour du monde » et valorisant son rapport unique à la nature. Les notions de société multiculturelle, à l'histoire et à l'identité singulières, d'adaptation et de défis du développement, mais également de défis sportifs de même que les spécificités gastronomiques et touristiques, devront être particulièrement valorisées.

3. Renforcer les outils structurants du développement économique à l'international

Indicateur : Nombre d'entreprises exportatrices

3.1. Actions :

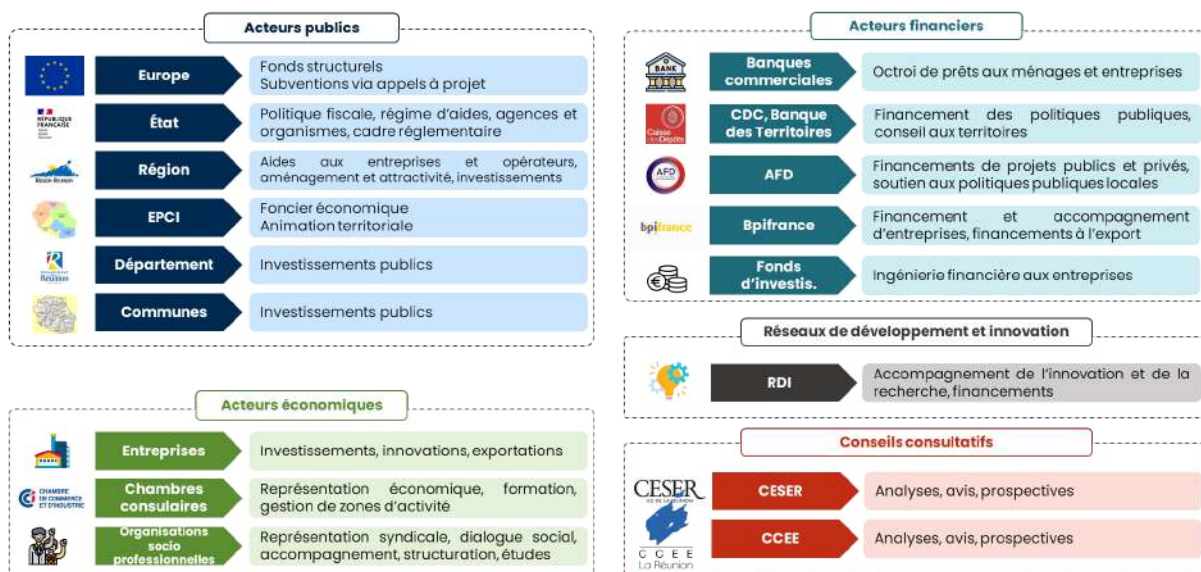
- Renforcer les capacités d'analyse des processus d'intégration régionale, notamment les accords commerciaux bilatéraux, régionaux et multilatéraux
- Réaliser une cartographie dynamique de l'offre et des besoins de la zone océan Indien ainsi que des capacités de projection à l'international des filières réunionnaises,
- Renforcer les capacités de mobilisation des outils d'ingénierie financière et d'accès aux marchés publics des bailleurs de fonds internationaux, y compris ceux relevant de l'action de l'Union européenne dans les pays voisins

- Développer les réseaux de représentation extérieure publics et privés, au niveau national et dans les pays tiers, afin de renforcer le positionnement et la visibilité des entreprises et des offres réunionnaises
- Construire une stratégie de co-développement des îles de l'océan Indien, particulièrement avec Madagascar, en s'appuyant sur les organisations de coopération comme la Commission de l'océan Indien, Cap Business OI
- Soutenir la création d'une zone franche à destination export, notamment dans les pôles d'activité à vocation régionale

PRIORITE 6. COORDONNER L'ACTION PUBLIQUE ECONOMIQUE : POUR UNE CROISSANCE ECONOMIQUE EQUILIBREE AU PLUS PRES DE NOS TERRITOIRES

Si la compétence de développement économique relève d'abord de l'échelon régional, les collectivités territoriales telles que les intercommunalités interviennent également naturellement aux côtés des acteurs économiques de leurs territoires. L'État joue également toujours un rôle de premier plan en créant et en adaptant un environnement réglementaire propice au développement et en mettant à disposition des acteurs économiques des outils d'ingénierie financière et des dispositifs fiscaux et sociaux, qui restent leviers indispensables à la vie des entreprises.

LES ACTEURS AGISSANT SUR LE TERRITOIRE RÉUNIONNAIS ET LEURS ACTIONS



Cependant, les acteurs économiques peinent parfois à identifier et comprendre les rôles et responsabilités institutionnelles et administratives ; surtout, ils portent la demande, légitime, d'une plus grande visibilité et d'une meilleure coordination de l'action et de la stratégie publique de développement économique. Elles constituent en effet des conditions sine que non de leur capacité à se projeter et s'engager en matière d'investissement et de créations d'emplois.

Il en va de même des consommateurs, des usagers des services publics et des contribuables, qui ressentent au quotidien les conséquences des conjonctures économiques, mais sans en mesurer avec précision les origines et les causes et sans en mesurer avec précision les effets.

Afin d'identifier les marges de manœuvre et les leviers à actionner, il importe de mieux comprendre les mécanismes de formation des prix et leurs aléas qui résultent des éventuelles ruptures d'approvisionnement ou des aux crises internationales. Il est également nécessaire de mieux appréhender les conséquences de la réorganisation du paysage économique (dans la grande distribution ou dans les services financiers), ou encore l'impact effectif de la fiscalité sur le coût de la vie. Ces questions, quoique légitimes, restent complexes et doivent aussi pouvoir être éclairées par les nouveaux outils d'analyse économique et de gestion des politiques publiques.

Le développement des outils numériques de gestion des aides, d'analyse économique et désormais de définition et de pilotage des politiques publiques doit permettre aux collectivités d'être plus à même de répondre aux besoins et interrogations des entreprises et des citoyens, et de renforcer la performance globale des services publics.

Enfin, afin de se doter des capacités d'anticiper, de gérer et de sortir des crises et pour permettre de mieux appréhender les impacts des grandes tendances mondiales et régionales sur La Réunion, il convient de doter le territoire d'une plus grande capacité de réflexion prospective et d'intelligence économique.

Cette coordination et le développement de ces outils devront donner aux collectivités locales la capacité d'accompagner plus durablement et de manière plus équilibrée le développement économique du territoire. Elle leur permettra aussi d'identifier et porter au niveau approprié les aménagements réglementaires ou administratifs, permettant de faciliter l'activité économique.

Dès lors, la Nouvelle Économie ambitionne de :

- **Organiser l'action publique en matière de développement économique**
- **Optimiser la performance des services publics pour le développement du territoire et renforcer les capacités d'évaluation, de prospective et d'intelligence économique territoriale**
- **Favoriser un aménagement équilibré des bassins d'emploi et de vie et réaliser des projets structurants d'envergure pour les territoires**

1. Organiser l'action publique en matière de développement économique et renforcer les capacités d'évaluation, de prospective et d'intelligence économique territoriale

Indicateur : Nombre de conventions et contrats d'objectifs signés

1.1 Actions

- Pérenniser l'instance de suivi du SRDEII via un Comité de pilotage renforcé associant les EPCI, l'État, le Département et les Chambres consulaires (voir chapitre Gouvernance infra)
- Organiser annuellement une Conférence économique régionale réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels et privés (région, département, communes, EPCI, chambres consulaires, partenaires sociaux), favorisant les analyses et débats prospectifs et la valorisation des progrès économiques accomplis auprès du grand public (ex. rapport annuel de mise en œuvre du SRDEII)
- Déployer des conventions d'application du SRDEII avec les EPCI, les chambres consulaires et des conventions d'objectifs, de moyens et de performance par ailleurs (organismes de recherche d'innovation, structures d'accompagnement des entreprises) afin de décliner sur un plan opérationnel la stratégie économique de La Nouvelle Économie
- Renforcer les espaces de dialogue de gestion avec les opérateurs économiques soutenus dans le cadre du SRDEII

Indicateur : **Nombre de services aux usagers créés grâce aux données partagées via l'open data régional**

2.1. Actions :

- Relancer le programme de formation des fonctionnaires territoriaux afin de renforcer les compétences des collectivités en matière d'accompagnement économique (capacity building) (ingénierie financière, de maîtrise des évolutions réglementaires, de gestion de projet, de fonctionnement des entreprises, d'intelligence économique, d'animation économique territoriale, de gestion des zones d'activité...) en partenariat avec le CNFPT (par exemple le club des développeurs économiques) et en développant des projets d'immersion en entreprise des fonctionnaires territoriaux en charge des aides économiques
- Introduire un module d'immersion en entreprises
- Élaborer la feuille de route d'intelligence territoriale de La Réunion, en s'appuyant notamment sur la Stratégie régionale de la Data (Outils d'analyse, de conception et de pilotage des politiques publiques et d'anticipation/gestion/réaction aux crises)
- Mettre en œuvre des démarches, moyens et outils d'intelligence économique conformément à la feuille de route d'intelligence territoriale (animation, analyses et expertises)
- Développer, en cohérence avec la Stratégie régionale de la Data et la démarche d'open data régionale, des outils performants de collectes des données et d'observation territoriale et sectorielle (foncier économique, énergies, déchets, ESS, internationalisation ...)
- Favoriser un meilleur référencement des aides disponibles en s'appuyant sur l'open data régional

2.2. Projets structurants :

- Créer un **Comité de pilotage régional des financeurs de l'économie** pour :
 - o Examiner les outils de financement et d'accompagnement des entreprises afin de permettre une forte complémentarité et une articulation avérée et ainsi garantir la simplification, la transparence et la lisibilité de l'offre
 - o Prendre connaissance des projets de développement des entreprises et identifier les sources de financement adéquates
 - o Soutenir l'innovation
- Créer une **cellule d'intelligence stratégique et d'intelligence territoriale** pour alimenter en continu le suivi du SRDEII et le rendre agile (lors de nouvelles crises)

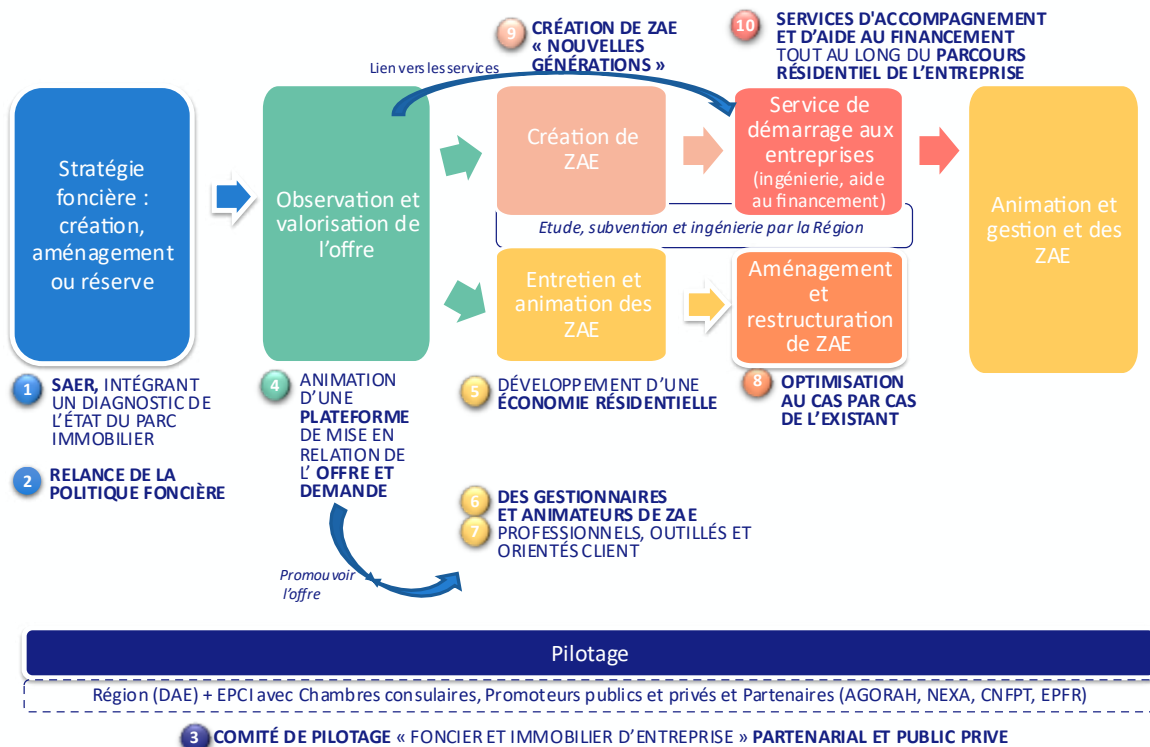
3. Favoriser un aménagement équilibré des bassins d'emploi et de vie et réaliser des projets structurants d'envergure pour les territoires

Indicateur : Surface de ZAE rénovée et créée

Actions :

- À l'occasion de la révision du SAR, décliner la dimension spatiale du SRDEII dans un Schéma d'Aménagement économique régional et relancer la politique foncière, afin de maîtriser les conditions de valorisation du foncier contraint et faciliter la création de nouveaux espaces, y compris en envisageant la création d'une société foncière régionale
- Structurer et formaliser un partenariat public/privé dans la gestion du foncier économique
- Définir une stratégie de développement d'une économie résidentielle participant à l'équilibre territorial et à la dynamisation des territoires ruraux, en intégrant notamment, outre la capacité d'accueil des entreprises, les dimensions servicielles, de proximité, d'habitat et de partenariats
- Soutenir les investissements dans les grandes infrastructures (portuaire, aéroportuaire, numérique), dans les équipements de connectivités, faciliter la rénovation des zones d'activités économiques et soutenir la création de ZAE « nouvelles générations »
- Etudier l'opportunité de création d'une foncière économique associant partenaires publics et privés

LES ÉTAPES DE GESTION DU FONCIER ÉCONOMIQUE



3 Source : travaux du groupes de travail « foncier économique »



Projets structurants :

- 1) Créer une « plateforme offre et demande » du foncier économique visant à :
 - Disposer d'une **base de données à jour** des espaces disponibles / identifier l'offre et la demande en temps réel
 - Offrir une **visibilité** des espaces à l'échelle régionale pour les acteurs publics, les entreprises, porteurs de projets
 - Faciliter l'orientation des porteurs de projets et l'accompagnement des entreprises
 - Suivre l'évolution du besoin
 - **Donner des outils** aux acteurs pour adapter les politiques publiques et adapter l'offre (superficie, prix, etc.)

La plateforme pourra s'appuyer sur les outils existants :

- Observatoires du foncier économique (Agorah, EPCI, Nexa, Chambres consulaires)
 - Plateforme open Data régionale
 - Base de données des opérateurs privés
 - Étude préliminaire à la création de ZA (annexée au dossier FEDER)
- 2) Réaliser des projets structurants d'envergure pour le territoire (contribuant à sa valorisation et à son maillage/équilibre) en soutenant les projets structurants dans et portés par les micro-régions

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

Le tableau ci-après récapitule les indicateurs retenus pour chaque Priorité de La Nouvelle Economie. Ceux-ci feront l'objet d'approfondissements dans le cadre de la mise en œuvre du SRDEII, afin notamment de définir les valeurs de départ et valeurs cibles. La Région Réunion pourra également s'appuyer sur le suivi des indicateurs de pilotage et de performance définis dans le cadre de la programmation des fonds européens.

Priorité	Objectifs spécifiques	Indicateurs
Consolider le tissu économique de La Réunion : pour une économie réunionnaise dynamique	Soutenir l'entrepreneuriat local	Nombre d'entreprises bénéficiaires du soutien
	Accompagner les dynamiques de création et de développement des entreprises	Montant des financements privés dans les projets d'entreprises - Montants annuels de la commande publique
Vers une économie réunionnaise plus coopérative, plus inclusive et équitable	Favoriser l'accompagnement des ménages réunionnais les plus modestes	Nombre de ménages bénéficiaires
	Encourager l'Économie sociale et solidaire et l'inclusivité	Nombre de structures d'ESS créées
	Soutenir les démarches d'égalité professionnelle femmes/hommes	Nombre de femmes entrepreneurs
	Renforcer la solidarité du tissu économique	Nombre de structures organisées en circuit court
	Aider les entreprises à œuvrer pour le territoire	Nombre de projets partenariaux en économie circulaire
Soutenir les filières répondant aux ambitions du territoire	Poursuivre la structuration des chaînes de valeur de ses filières stratégiques et de filières émergentes	Nombre d'actions déployées dans le cadre des contrats de filières signés
	Soutenir le développement des filières émergentes	Nombre d'actions déployées dans le cadre des contrats de filières signés
Rapprocher les mondes de la recherche et de l'entreprise, faciliter les innovations : pour une économie réunionnaise plus compétitive	Renforcer les liens entre le monde de la recherche et les entreprises	Nombre de projets innovants impliquant des entreprises réunionnaises
	Clarifier l'écosystème de l'innovation permettant de déployer la S3-S5 et renforcement des outils structurants de l'innovation	Nombre de projets innovants accompagnés

	Encourager la culture de l'innovation, la montée en compétences en R&D dans les entreprises et de l'émergence de projets innovants	Nombre d'actions de sensibilisation et de formation à l'innovation
Ouvrir l'économie réunionnaise vers de nouveaux horizons : pour une insertion internationale réussie	Créer les conditions du désenclavement	Montant des investissements ciblant le désenclavement
	Optimiser l'attractivité de La Réunion	Nombre d'entreprises utilisatrices de la marque territoriale
	Renforcer les outils structurants du développement économique à l'international pour mieux accompagner les entreprises à l'export, levier de développement	Nombre d'entreprises exportatrices
Coordonner l'action publique économique : pour une croissance économique équilibrée au plus près de nos territoires	Organiser l'action publique en matière de développement économique et renforcer les capacités d'évaluation, de prospective et d'intelligence économique territoriale	Nombre de conventions et contrats d'objectifs signés
	Optimiser la performance des services publics pour le développement du territoire	Nombre de services aux usagers créés grâce aux données partagées via l'open data régional
	Favoriser un aménagement équilibré des bassins d'emploi et de vie et réaliser des projets structurants d'envergure pour les territoires	Surface de ZAE rénovée et créée

Partie III. Gouvernance du SRDEII

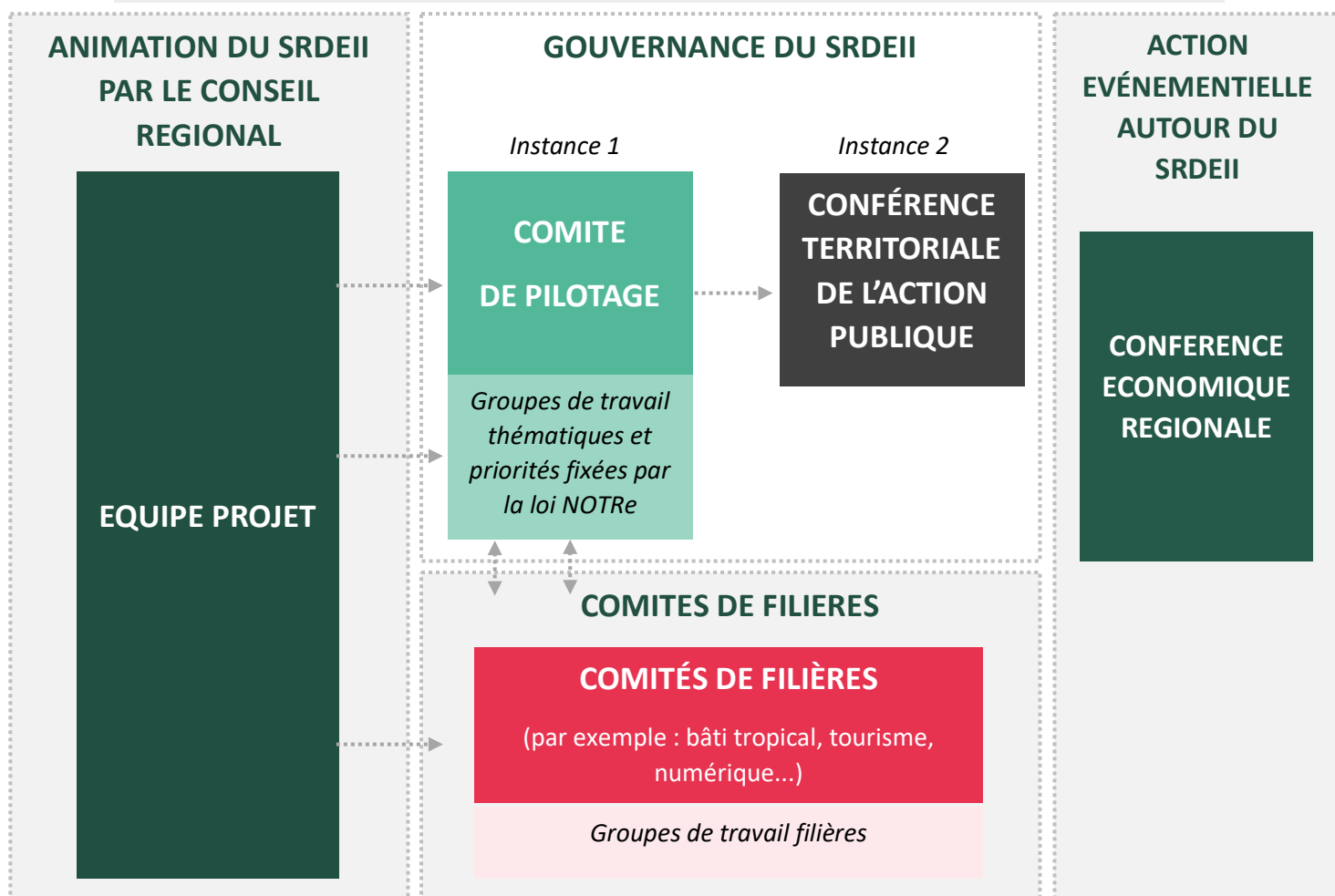
I. Les grands principes de gouvernance du SRDEII

La nouvelle gouvernance du SRDEII a été pensée autour de trois principes directeurs :

- Une gouvernance **lisible et resserrée** autour de quelques instances, qui seront soutenues par des comités spécifiques et des événements.
- Une gouvernance **réaliste et durable**, capable de mettre en œuvre le SRDEII tout au long de la période qu'il recouvre, avec une gouvernance en cohérence avec les ressources disponibles pour réaliser un suivi régulier du schéma régional.
- Une gouvernance **interactive et agile**, soutenue par une équipe projet, permettant d'animer et d'enrichir le SRDEII en continu.

II. La gouvernance : instances et suivi du SRDEII

A. SCHEMA DE REPRESENTATION DE LA GOUVERNANCE



LES INSTANCES DE GOUVERNANCE DU SRDEII

LA CONFERENCE TERRITORIALE DE L'ACTION PUBLIQUE (CTAP)

La CTAP rassemble les collectivités territoriales de La Réunion. Cette instance **veille au respect des priorités stratégiques** fixées dans le schéma.

Pour cela, elle a vocation à se réunir une fois par an.

LE COMITE DE PILOTAGE (COPIL)

Le COPIL du SRDEII est composé du Conseil Régional, de représentants de l'Etat, des EPCI, du Conseil Départemental et des Chambres consulaires. Ce COPIL partenarial a pour missions de **tenir la feuille de route du SRDEII** (en pilotant les projets stratégiques du schéma), de veiller à la **bonne articulation entre le SRDEII et les politiques régionales** et de **débattre sur des réflexions prospectives en lien avec les thématiques et orientations stratégiques du schéma**.

Le COPIL pourra ainsi se réunir deux à trois fois par an afin de pouvoir adresser annuellement l'ensemble des orientations stratégiques du SRDEII.

Afin de mettre en œuvre une gouvernance agile, le COPIL s'appuie sur des **groupes de travail thématiques et priorités fixées par la loi**. Ces groupes sont chargés de faire avancer les travaux du SRDEII et d'alimenter les réunions du COPIL. Ils pourront par ailleurs travailler sur des thématiques transversales aux différentes priorités (par exemple : thématique économie sociale et solidaire) ou encore sur des thématiques qui permettront d'anticiper et de réagir face aux nouvelles crises. Ils sont composés de membres du COPIL auxquels peuvent être adjoints des personnalités qualifiées.

B. LES COMITES DE FILIERE, EN APPUI A LA GOUVERNANCE DU SRDEII

Les **comités de filière**, rassemblant la Région, ses partenaires institutionnels et les acteurs économiques du territoire, sont un appui à la gouvernance du SRDEII. Leurs missions sont de **soutenir la gouvernance du SRDEII sur les filières stratégiques et émergentes**, pour enrichir les orientations stratégiques et apporter des éléments structurants au Comité de Pilotage, et de **réaliser les travaux conduits** autour de chaque filière.

Les comités de filière pourront se réunir une fois par semestre.

Ils seront soutenus par des **groupes de travail par filière**, chargés de faire avancer les travaux et d'alimenter les comités.

C. L'ANIMATION DU SRDEII PAR L'EQUIPE PROJET

Une **équipe projet resserrée**, composée des services de la Région, est mise en place pour piloter de façon transversale l'avancée du SRDEII en **animant les travaux** et en **coordonnant les instances et comités d'appui**.

L'équipe projet est également chargée de **reporter aux instances de la Région l'avancée des travaux**.

L'équipe projet se réunira environ une fois par mois.

D. LES ACTIONS EVENEMENTIELLES

Une action mobilisatrice autour de la dynamique du SRDEII, ouverte à tous, sera mise en œuvre. La Conférence Economique Régionale sera ainsi la « **vitrine du SRDEII** ». Elle rassemblera la Région, ses partenaires institutionnels, les collectivités territoriales, les acteurs économiques du territoire, des experts locaux identifiés et le grand public.

Cet événement aura pour objectif de **présenter les avancées du SRDEII**, en mettant en exergue des actions ou des transformations clés (mises en œuvre au travers du SRDEII) et en faisant **participer des acteurs majeurs du territoire** mobilisés sur le SRDEII (entreprises, institutionnels...). La Conférence Economique Régionale permettra également de **partager et débattre sur des éléments clés de la veille économique et sociale** du territoire réunionnais.

La Conférence Economique Régionale aura lieu une fois par an.

Annexe 1 : Méthodologie d'élaboration du SRDEII

I. Les piliers d'élaboration du schéma La nouvelle économie

Le schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation **La nouvelle économie** a été élaboré autour de plusieurs piliers :

- La vision exprimée par le **projet de mandature** de la majorité régionale
- La **démarche de consultation large** lancée auprès des acteurs du territoire
- Un **diagnostic du territoire** pour analyser les enjeux du territoire, dresser un état des lieux des besoins et atouts de l'île
- Un **travail de confirmation et de priorisation des ambitions** de La Réunion 2030, déclinées en **actions**
- Les échanges et débats conduits par les **instances de gouvernance et de validation** du SRDEII, dont 3 réunions du Comité de pilotage mobilisant la Région, les collectivités territoriales et ses partenaires institutionnels (Région, SGAR, CESER, CCEE, TCO, CINOR, CIREST, CIVIS, CASUD, STRATER)

II. Une co-construction de la vision partagée d'un territoire, engagé pour plus de valeur locale

La réalisation du schéma régional « La nouvelle économie » est **l'opportunité de définir collectivement les priorités du territoire pour faire de La Réunion une terre de progrès économique et de bien-être social**. La révision du SRDEII a ainsi eu pour ambition d'associer l'ensemble des forces du territoire.

Dans ce cadre, la Région a lancé une grande consultation régionale qui s'est tenue sur les mois de septembre et d'octobre 2022. De nombreux acteurs ont été mobilisés : entreprises, jeunes, citoyens, partenaires institutionnels, acteurs économiques... Cette consultation a ainsi permis de **créer une dynamique collaborative forte autour des enjeux économiques du territoire**.

Une co-construction de la vision

« La nouvelle économie »

La Région Réunion a mené une démarche de concertation large du 5 septembre au 30 octobre 2022 qui a mobilisé l'ensemble des acteurs du territoire pour définir les priorités du développement économique régional.

»» DES ATELIERS DE TRAVAIL THÉMATIQUES

400

Participants lors de
14 ateliers

9 Thématiques de travail

- Aide aux entreprises
- Soutien à l'internationalisation
- Economie circulaire et écologie industrielle
- Immobilier d'entreprises
- Attractivité du territoire
- Égalité des chances au travail (professionnelle femme-homme)
- Innovation
- Economie sociale et solidaire
- Politiques de filières

»» UN QUESTIONNAIRE EN LIGNE

455

répondants

Un questionnaire ouvert à tous dans une démarche de volontariat pour recueillir les perceptions des Réunionnais sur les grandes priorités de l'économie réunionnaise

»» DES ENTRETIENS BILATERAUX

15

Entretiens bilatéraux avec les partenaires institutionnels (Collectivités, Etat, Région) et économiques de la Région

»» DES CONTRIBUTIONS ECRITES

30

Contributions écrites reçues sur la boîte mail dédiée

»» DES ATELIERS AUPRES DES JEUNES REUNIONNAIS

90

Jeunes contributeurs concertés lors de 3 séances (IAE, Bellepierre, Ecole de la deuxième chance)



Afin de toucher le plus grand nombre d'acteurs et de citoyens de tout horizon et de recueillir un maximum de contributions, plusieurs temps forts ont ainsi eu lieu :

Des ateliers de travail sur les 9 thématiques clés du SRDEII : Aide aux entreprises, Soutien à l'internationalisation, Economie circulaire et écologie industrielle, Immobilier d'entreprises, Attractivité du territoire, Égalité des chances au travail (professionnelle femme-homme), Innovation, Economie sociale et solidaire, Politiques de filières. Ces ateliers de travail ont permis de rassembler plus de 400 participants, qui ont partagé sur les enjeux actuels et futur de l'économie réunionnaise et ont proposé des pistes d'actions pour le nouveau SRDEII.

Un questionnaire en ligne, ouvert à tous via le site de la Région, dans une démarche de volontariat, a permis de recueillir 455 participations des citoyens réunionnais, leur permettant de se prononcer sur leur perception des grandes priorités pour l'économie réunionnaise.

Des entretiens bilatéraux ont été conduits avec les partenaires institutionnels (Collectivités, Etat, Région) et économiques de la Région pour échanger sur leur perception du SRDEII 2017-2022, sur les enjeux identifiés pour le territoire et sur des premières pistes d'actions pour développer l'économie réunionnaise à horizon 2030. A ce titre, 15 entretiens bilatéraux ont été menés.

Des **contributions écrites** ont été reçues tout au long de la période de consultation sur une boîte mail dédiée afin d'enrichir les réflexions sur les actions à mettre en œuvre pour La Nouvelle Economie. 30 contributions écrites ont été recueillies.

Des **ateliers auprès des jeunes réunionnais** (IAE, Bellepierre, Ecole de la deuxième chance) pour associer les jeunes aux réflexions économiques et recueillir leur perception des grands enjeux du territoire et leurs attentes pour construire La Réunion de demain. 90 jeunes ont ainsi contribué à la concertation autour du SRDEII.

Le futur schéma régional réunionnais baptisé « La Nouvelle Economie » s'appuie sur les nombreuses contributions reçues tout au long de la consultation. La collaboration des acteurs économiques et citoyens du territoire constitue ainsi l'un des piliers de son élaboration.

Annexe 2 : Bilan synthétique du SRDEII 2017-2022 :

Les enseignements tirés du premier SRDEII

Le premier SRDEII de La Réunion a été adopté en décembre 2016 et s'est construit autour du prisme de l'offre et des entreprises (A). Il a été structuré autour de trois axes clés et de 8 instances de gouvernance (B) et a permis de faire avancer les travaux sur les filières stratégiques du territoire (C). Il s'agit à présent de capitaliser sur les atouts et les limites de ce premier document pour réviser ce SRDEII (D).

L'ADOPTION DU PREMIER SRDEII

Le premier schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) réunionnais a été **adopté le 19 décembre 2016** par l'Assemblée plénière de la collectivité régionale et approuvé par les services de l'Etat en mars 2017. Il couvre la période de 2017 à 2022.

Ce schéma régional a été conçu selon une démarche de co-construction bâtie autour d'une concertation entre les services de l'Etat, les collectivités locales et l'ensemble des acteurs économiques et de la recherche/innovation. Les parties prenantes du développement territorial ont alors été sollicitées pour exprimer leurs attentes vis-à-vis des politiques publiques de soutien à l'économie portées par la Région Réunion. Plusieurs constats ont été posés sur la situation économique du territoire et ont servi d'appui dans les réflexions sur ce schéma :



Une **connaissance limitée des secteurs économiques régionaux** de la part des acteurs publics



Des difficultés à construire une **stratégie partagée par l'ensemble des acteurs économiques**, tous secteurs confondus



Des difficultés à **créer de la fluidité et de la transversalité dans l'intervention publique**



Un manque de **lisibilité de l'offre publique pour les acteurs économiques**, avec un nombre important d'instruments publics

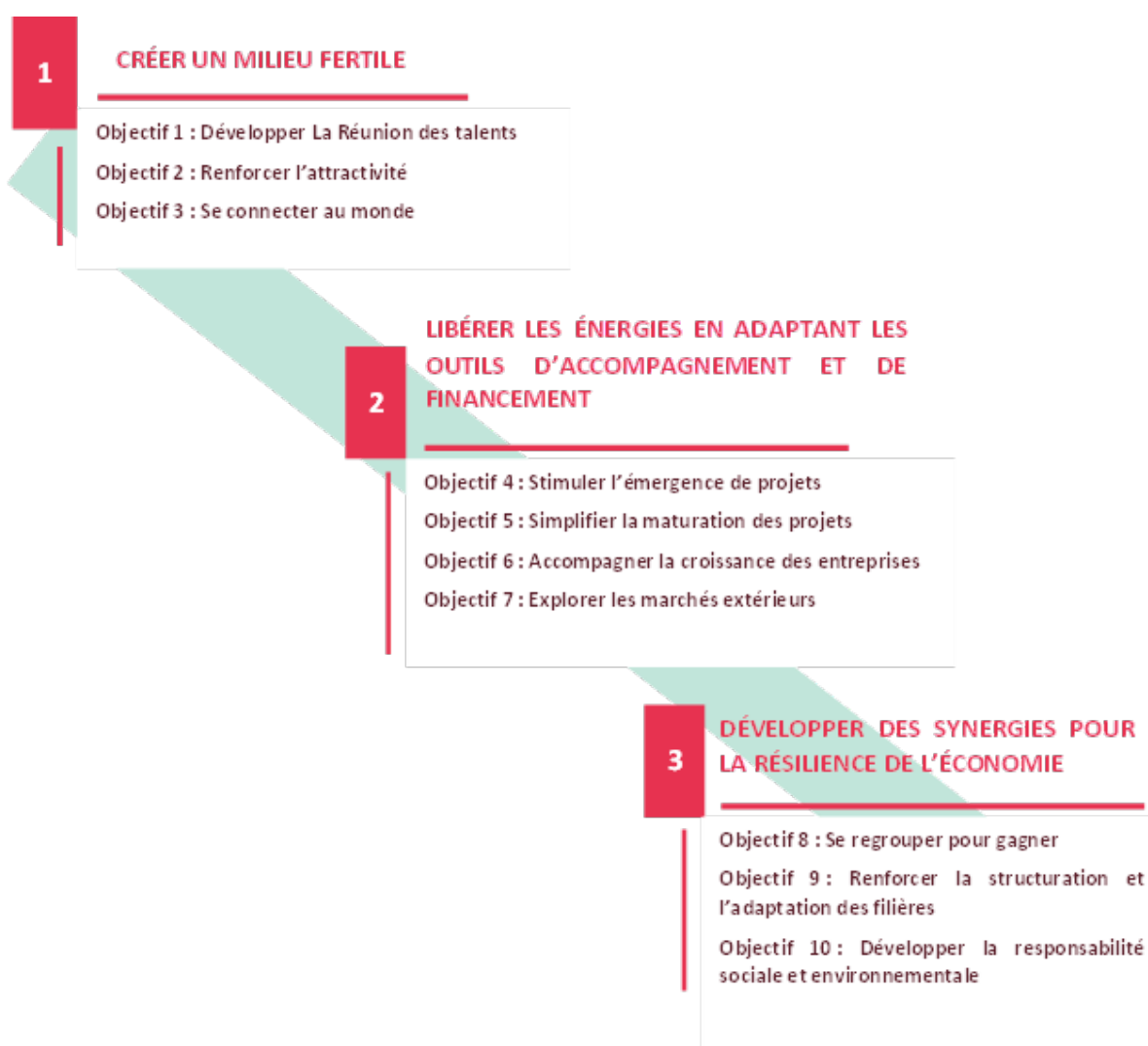
Pour répondre à ces enjeux, le premier SRDEII a ainsi été imaginé autour d'un prisme, celui de **la compétitivité des entreprises**.

LA STRUCTURATION DU PREMIER SRDEII

Le premier SRDEII de La Réunion a été structuré autour de trois axes clés et de 7 thématiques (1) et a été animé par 8 instances (2).

1) La structuration du SRDEII en thématiques

Le premier SRDEII de La Réunion a été construit autour de 3 grands principes : le SRDEII devait devenir un outil de **coordination entre l'ensemble des acteurs** (privés et publics), un outil de **simplification de l'offre publique** pour les acteurs économiques et un outil de **projection** avec la définition d'une stratégie économique commune. Pour cela, le SRDEII 2017-2022 repose sur 3 grands axes et 10 grands objectifs.



Pour répondre à ces objectifs, la Région a fait le choix de décliner ces axes autour des thématiques réglementaires définies par la loi NOTRe : accompagnement et aides aux entreprises, foncier et immobilier d'entreprises, innovation, internationalisation, économie sociale et solidaire, attractivité, égalité professionnelle femmes-hommes.

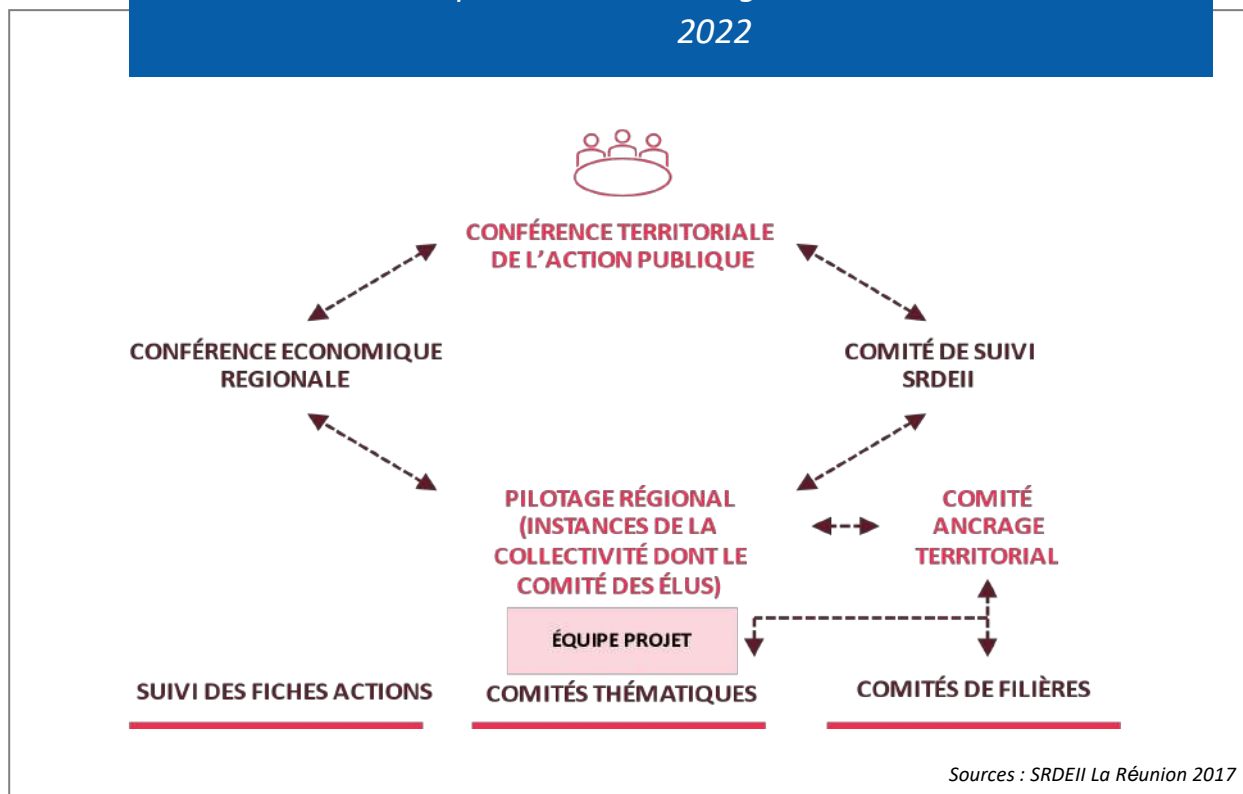
Les 10 objectifs définis par le SRDEII et les 7 thématiques correspondantes :

Objectifs	Aide aux entreprises	Attractivité	Egalité professionnelle	ESS	Internationalisation	Innovation	Immobilier
1. Renforcer La Réunion des talents							
2. Renforcer l'attractivité du territoire							
3. Se connecter au monde							
4. Stimuler l'émergence de projets							
5. Simplifier la maturation des projets							
6. Accompagner la croissance des entreprises							
7. Conquérir des marchés extérieurs							
8. Se regrouper pour gagner							
9. Renforcer et dynamiser les filières							
10. Promouvoir la responsabilité sociale et environnementale							

2) L'animation du SRDEII autour de 8 instances

Pour mener à bien les réflexions engagées dans le cadre de la concertation et de la construction du SRDEII, une gouvernance spécifique a été mise en place. Cette gouvernance, imaginée à plusieurs niveaux et autour de 8 instances, avait ainsi pour mission d'assurer la bonne mise en œuvre du SRDEII. Elle s'est notamment caractérisée par la création de deux types de comités, propre au SRDEII de La Réunion : les comités thématiques et les comités de filières.

Schéma de représentation de la gouvernance du SRDEII 2017-2022



Missions des instances du SRDEII

Conférence territoriale de l'action publique : suivi de la cohérence des schémas régionaux et des politiques publiques.

Conférence économique régionale : suivi des indicateurs et des outils d'évaluation et discussion sur les avancées et des problèmes identifiés ; définition des grandes orientations annuelles.

Comité de suivi SRDEII : suivi de la mise en œuvre de l'ensemble du SRDEII (y compris filières et thématiques).

Pilotage régional / équipe projet : mise en œuvre opérationnelle des lignes directrices du SRDEII.

Comité d'ancrage territorial : animation des engagements déclinés dans le Mémoire de l'Ancre Territoriale. Ce Mémoire a été signé le 8 décembre 2017 à l'issue d'un séminaire de travail entre des acteurs privés et publics sur la question de l'ancrage territorial des politiques publiques pour le développement des entreprises et de La Réunion.

Comités thématiques : élaboration des plans d'actions spécifiques, animation de travaux, définition d'orientations communes et accompagnements des projets des entreprises.

Comités de filières : réalisation d'un état des lieux de la filière et élaboration d'un contrat filière et élaboration d'axes stratégiques, actualisation et validation des fiches actions de la filière, mise en œuvre et suivi du contrat filière et de ses indicateurs de suivi et d'évaluation.

Au sein des instances de gouvernances issues du SRDEII adopté en 2016, les comités de filières ont été les plus dynamiques avec des réunions regroupant un nombre toujours plus grand d'acteurs au profil variés.

Ces travaux réalisés en co-construction avec les partenaires publics ou socio-économiques, ont permis des avancées notables en matière de structuration de filière

LES TRAVAUX MENES SUR LES FILIERES

Le premier SRDEII a permis d'engager les travaux autour de filières stratégiques pour La Réunion. 6 filières stratégiques ont été identifiées : l'agroalimentaire (1), le bâti tropical (2), l'économie bleue (3), les énergies renouvelables (4), le numérique (5) et le tourisme (initialement « éco-tourisme ») (6).

Pour chaque filière stratégique, plusieurs étapes clés de travail communes ont été définies :

- 1- Identification et réunion des acteurs de la filière
- 2- Alignement des acteurs sur une vision commune pour développer la filière
- 3- Définition des objectifs communs à atteindre
- 4- Identification des forces et faiblesses pour atteindre les objectifs
- 5- Définition d'actions sur 3 ans pour atteindre les objectifs cibles
- 6- Signature d'un contrat de filière pour s'engager, définir une gouvernance et allouer des moyens

Les travaux menés sur chaque filière ont toutefois amené à des avancées variables entre les filières.

1) L'agroalimentaire

Etapas clés des travaux sur la filière



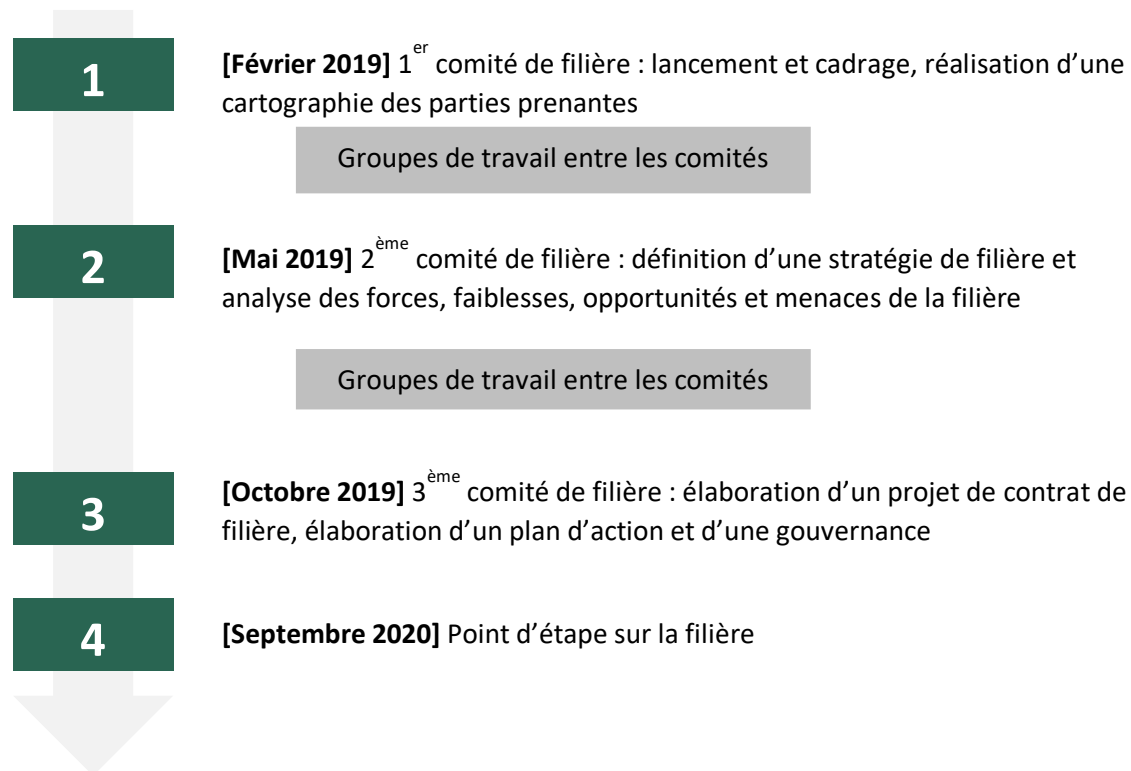
Les 4 groupes de travail ont permis de faire émerger des propositions d'actions :

- Diversifier et augmenter la part de produits agricoles locaux et régionaux dans l'assiette des Réunionnais en s'appuyant sur la diversification, le co-développement dans la zone OI et la maîtrise des flux d'import/export

- Permettre aux consommateurs de choisir des produits agroalimentaires sains et plus respectueux de l'environnement
- Faire de l'agroalimentaire, un secteur vecteur d'emploi
- Proposer des produits agroalimentaires accessibles et diversifiés aux consommateurs

2) Le bâti tropical

Etapas clés des travaux sur la filière



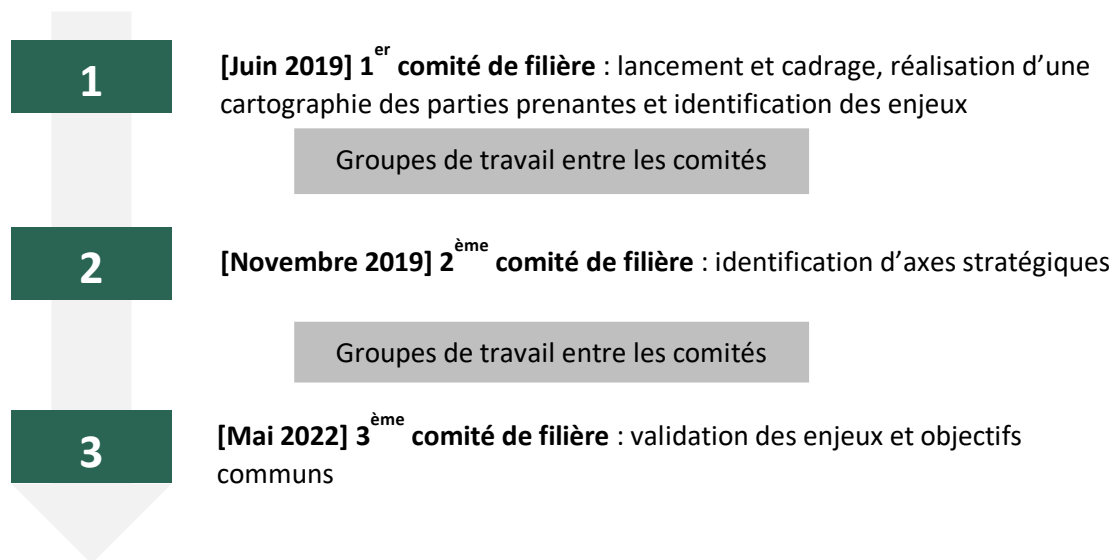
Ces travaux ont permis d'identifier un plan d'actions selon 7 axes :

- Adéquation offre et demande réunionnaise : développer un savoir-faire en étude de la demande (attentes et besoins) en se basant sur une concertation et une intégration des occupants en vue d'un usage durable et écologique.
- Donner une visibilité et une cohérence à l'ensemble des initiatives d'innovation à vocation économique – enrichir l'offre de service du CIRBAT pour un accompagnement complet (de la technique à la commercialisation) d'une filière locale (géo-sourcée, biosourcée, réemploi).
- Apporter l'expertise locale à l'élaboration du futur outil DPE-DOM afin de prendre en compte les éléments indispensables à l'évaluation des besoins et des performances énergétiques des bâtiments, puis réaliser un guide technique opérationnels de travaux.
- Inciter à la mutualisation des moyens entre TPE/PME, en particulier en matière d'achats, d'ingénierie technique et financière, de chantier, et de conseil technico-financier aux particuliers.
- Instaurer une dynamique de concertation entre tous les maillons de la chaîne pour partager le diagnostic et l'ingénierie de réponses en vue d'une montée en compétence effective sur les sujets prioritaires (sinistralités, transitions numérique, énergétique, écologique...).
- Créer un centre « chef de file » pour favoriser la qualité des opérations de construction et rénovation, notamment en termes énergétiques et environnementaux, ciblant prioritairement les TPE/PME et Maîtres d'Ouvrage et apportant des services opérationnels et de veille.

- Initier et actualiser une plateforme de compilation de données, à partir de l'étude des données et formats existants manquants et souhaitables du territoire.

3) L'économie bleue

Etapas clés des travaux sur la filière



Les travaux réalisés ont permis de réfléchir aux grands défis communs entre l'ensemble des acteurs de l'économie bleue. Des axes de travail concrets ont pu être définis :

- Infrastructures : Moyens techniques à déployer
- Attractivité de la filière, formation & emploi : Métiers en tension
- Internationalisation : Valorisation de la production locale et coopération
- Innovation et recherche : Approfondissement des connaissances

4) Les énergies renouvelables (EnR)



5 orientations stratégiques et un plan d'actions ont été définis pour la filière EnR :

- Accompagner la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs de la PPE (programmation pluriannuelle de l'énergie)
- Accompagner financièrement le développement de la filière
- Favoriser le développement économique local
- Accompagner l'ouverture de nouveaux marchés à l'export
- Anticiper les besoins en termes de collecte et de valorisation des déchets et externalités de la filière

Par ailleurs, dans le cadre des travaux sur cette filière, un plan solaire régional a été adopté avec 4 axes stratégiques (formation, équipements, marché, cycle de vie des équipements) et un plan en 12 actions.

5) Le numérique

5 comités ont été tenus pour avancer les travaux sur la filière du numérique (entre juin 2018 et juillet 2020). Les comités et groupes de travail ont permis la définition d'axes stratégiques, d'enjeux et objectifs pour la filière et l'élaboration de fiches actions.

Un contrat de filière a été signé le 6 novembre 2020.

Ce contrat pose une vision pour la filière numérique, avec 3 objectifs stratégiques : construire une **stratégie collective**, devenir une **terre d'inspiration numérique** et **rayonner dans l'océan Indien et à l'international**.

Pour atteindre ces objectifs cinq axes thématiques sont définis et bénéficient chacun d'une gouvernance opérationnelle propre à sa temporalité, ses objectifs et ses contraintes. Chaque axe thématique prend par ailleurs en compte des enjeux fondamentaux et transversaux (impact environnemental, éthique, sécurité, souveraineté numérique, place des femmes).

1

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Enjeux :

- Une connectivité exemplaire à valoriser et consolider
- Des réseaux bas-débit à maîtriser
- Des tiers-lieux à soutenir

2

COMPÉTENCES, EMPLOIS, MÉTIERS

Enjeux :

- Une offre et une demande à connecter
- Une culture numérique auprès des jeunes à ancrer

3

DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE

Enjeux :

- Une filière à structurer
- Un marketing territorial à développer
- Un marché international à investir

4

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Enjeux :

- Les enjeux du numérique à insuffler aux organisations
- Des dispositifs financiers à consolider
- Des évolutions dans les filières à anticiper

5

INCLUSION NUMÉRIQUE

Enjeux :

- Un public cible à identifier et à atteindre
- Des actions et outils à développer
- Des financements à mobiliser

Le suivi du contrat de filière est réalisé dans le cadre des comités de suivi qui ont vocation à se réunir 1 à 2 fois par an.

6) Le tourisme

Auparavant identifiée comme la filière « éco-tourisme », la filière tourisme a connu un avancement moindre par rapport aux autres filières. Les travaux ont été fortement impactés par la crise sanitaire, qui a amené à repenser le dispositif et à créer un comité de relance en lieu et place du comité de filière.

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS POUR LA REVISION DU SRDEII

Plusieurs limites du SRDEII 2017-2022 ont été identifiées, qui sont à la fois intrinsèques à l'exercice d'élaboration du premier SRDEII et liées aux impacts des chocs internes et externes de ces dernières années (1). Ces limites permettent de tirer des premiers enseignements et principes de construction pour le nouveau SRDEII de La Réunion (2).

1) Les principales limites rencontrées dans la mise en œuvre du premier SRDEII

Du fait du **contexte externe, avec l'apparition au niveau mondial de la COVID-19**, les travaux du SRDEII ont été drastiquement ralentis, voire freinés, et les relations entre la Région et ses partenaires impactées. Il a été primordial pour la Région de se focaliser sur les impacts socioéconomiques de la crise. Par exemple, les travaux de structuration de la filière « écotourisme » ont été interrompus et remplacés par un comité de relance.

Par ailleurs, plusieurs limites intrinsèques au SRDEII ont été accentuées par les différentes crises et sont sources d'enseignements pour la révision du SRDEII. Les principales limites identifiées ont trait à la **clarté de la vision stratégique** du SRDEII, à la **gouvernance** du schéma, à son **opérationnalité** et à sa **visibilité** auprès de la population réunionnaise.²⁸

En premier lieu, l'absence d'une **vision et d'objectifs partagés** entre les différents acteurs du SRDEII a été souligné, avec une difficulté d'articulation de l'ensemble des travaux. Ce manque d'une vision commune est ainsi étroitement lié à la question de la gouvernance et de la **répartition des rôles et responsabilités entre chaque instance et partie prenante**. Certains partenaires de la Région évoquent ainsi la nécessité de redéfinir le rôle de chacun et de « mieux coordonner les projets et les structures de chaque acteur ».

De plus, le SRDEII reste perçu comme un **outil peu opérationnel**, dans sa **gouvernance** et dans la **contractualisation**, avec une approche « descendante » qui ne permet pas d'intégrer l'ensemble des acteurs du territoire (partenaires institutionnels, partenaires privés) et l'ensemble des réalités sociales et territoriales de La Réunion dans les réflexions.

En outre, les priorités et l'offre des acteurs publics en matière de développement économique du territoire manquent encore de **visibilité auprès de la population et des acteurs économiques réunionnais**. Il s'agit dès lors de trouver comment rendre l'information plus accessible aux citoyens et aux entreprises de l'île.

²⁸ Issus des échanges individuels réalisés avec les partenaires de la Région, août/septembre 2022

2) Les premiers leviers d'amélioration identifiés pour la révision du SRDEII

Afin de prendre en compte les limites rencontrées dans le premier SRDEII et pour accompagner les mutations capitales de l'île, il a été décidé **d'engager La Réunion dans un exercice de redéfinition du schéma**.

Cet exercice de révision permet de tirer plusieurs grands enseignements du premier SRDEII et d'identifier des premiers objectifs clés pour l'élaboration de la stratégie de développement économique du territoire et sa gouvernance :

Passer d'une logique « d'acteur de guichet » à « **acteur de terrain** » pour La Région

Elaborer un **document stratégique et partenarial**, avec une **gouvernance** favorisant la **participation des acteurs socioéconomiques** pour créer un climat de confiance

Mettre en place une **équipe projet resserrée** en capacité de **piloter l'efficacité du SRDEII** et de **coordonner** l'ensemble des travaux

Simplifier et clarifier la gouvernance du SRDEII

Créer une **gouvernance agile, capable de réagir aux nouveaux chocs** internes et externes et **d'anticiper les impacts** sur l'île

Par ailleurs, il s'agit également de **capitaliser sur les travaux déjà menés dans le cadre du premier SRDEII**, notamment autour des filières stratégiques de La Réunion.

Le nouveau SRDEII « Nouvelle Economie » de La Réunion permet ainsi de mobiliser les acteurs du territoire autour de travaux communs avec une démarche de concertation large, et pose une vision stratégique forte à horizon 2030 avec des objectifs clairs et concrets. Le schéma se construit comme un **outil commun à tout le territoire** et autour de 3 principes fondateurs :

- **Coordonner les actions** des différents acteurs institutionnels.
- **Equilibrer le développement sur l'ensemble du territoire**, en respectant le principe d'équité.
- **Soutenir les filières stratégiques**, porteuses de retombées durables sur le territoire et ses habitants.

Annexe 3 : Bibliographie

Articles, Etudes et Rapports

- *759 000 nouveau-nés en France en 2018 : seulement 12 000 ont une mère de moins de 20 ans*, INSEE, 2019
- *Ados et frères d'être mamans*, Dossier Le Journal de l'île, 14 mars 2017
- *Aides d'État : la Commission autorise un régime français de 114 millions d'euros visant soutenir la production de canne à sucre dans les régions d'outre-mer*, Commission européenne, juillet 2022
- *À La Réunion, un quart des jeunes ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation en 2021*, INSEE Analyse Réunion, n°72, août 2022
- *A La Réunion, la galerie de basculement des eaux se dévoile après 25 ans de travaux*, BatiAcu, 18/12/2014
- *Allocation React-EU FEDER FSE FEAD par région pour 2021 – 2022.*, Europ'Act, mars 2021
- *Annuaire de la Recherche, Développement, Innovation de la Réunion*, Nexa, 2019
- *Bilan économique 2017 : La Réunion*, INSEE Conjoncture Réunion, n°4, août 2018
- *Bilan économique 2020 - La Réunion*, INSEE Conjoncture Réunion, n°17, juillet 2021
- *Bilan économique 2021 : La Réunion*, INSEE Conjoncture Réunion, n°22, juillet 2022
- *Bilan énergétique de La Réunion : Les chiffres clés 2019*, Observatoire Energie Réunion, édition 2020
- *Caractéristiques des établissements fin 2019*, INSEE Chiffres détaillés, avril 2022
- *Chiffres clés de l'ESS*, CRESS Réunion, 2016
- *Comptes économiques définitifs de La Réunion*, INSEE Flash Réunion, novembre 2014
- *Débat national sur la transition énergétique, synthèse régionale de La Réunion*, Préfecture de la région Réunion
- *Des activités maritimes en développement*, INSEE Analyses Réunion, n°43, août 2019
- *Développement du transport et de la « mobilité autrement » pour intégrer les quartiers, booster l'économie tout en faisant attention à l'impact environnemental*, Région Réunion, 2019
- *De fortes disparités de consommation selon le niveau de vie à La Réunion*, INSEE Analyses Réunion, n°44, décembre 2019
- *Des zones d'emploi moins différenciées qu'aux Antilles*, INSEE, 2020
- *Economie bleue à La Réunion : des activités en hausse et à forte valeur ajoutée*, Communiqué Insee, 2022
- *Entreprises agroalimentaires : fiche régionale, La Réunion, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2021*
- *Etat d'avancement des programmes Fonds européens structurels et d'investissement 2014 – 2020*, Europ'Act, juin 2021
- *Evaluer l'opportunité de recourir à des instruments financiers à La Réunion*, Banque européenne d'Investissement, 2022
- *Forte croissance de l'emploi public, malgré une chute des contrats aidés en fin de période*, INSEE Analyse Réunion, n°54, février 2021
- *Fréquentation touristique 1^{er} semestre 2022*, Observatoire Régional du Tourisme, août 2022
- *Gestion des déchets sur l'île de la Réunion*, ministère de la Transition Ecologique et solidaire, 2018
- *Innovation et la recherche et développement dans les outre-mer. In Etudes thématiques n°597*, IEDOM, janvier 2020

- *L'argent liquide et les Réunionnais : caractéristiques et enjeux de l'utilisation des espèces*, Note expresse IEDOM, 2015
- *La grande distribution alimentaire à La Réunion*, IEDOM, juillet 2020
- *La Réunion : les prix de l'immobilier d'entreprise toujours au sommet*, Les Echos, août 2021
- *L'économie verte à La Réunion*, Communiqué de presse, IEDOM, 2019
- *Les chiffres clés 2022*, DEETS e La Réunion, 2022
- *Les chiffres clés de La Réunion en 2021*, INSEE, 2022
- *Les défis économiques, sociaux et environnementaux du XXI^e siècle à La Réunion*, INSEE Analyses Réunion, n°66, décembre 2021
- *Les DOM, défi pour La République, chance pour la France, 100 propositions pour fonder l'avenir*, Sénat, volume 1 Rapport
- *Les entreprises réunionnaises créent 7,5 milliards d'euros de valeur ajoutée*, INSEE Flash Réunion, n°195, février 2021
- *Les entreprises réunionnaises créent 7,8 milliards d'euros de valeur ajoutée en 2019*, INSEE Flash Réunion, n°214, octobre 2021
- *Les natifs des Antilles, de Guyane et de Mayotte quittent souvent leur région natale, contrairement aux Réunionnais*, INSEE, 2021
- *Les marges de manœuvre financières des entreprises réunionnaises face à la crise sanitaire*, IEDOM, janvier 2022
- *Les Régions dans la Mondialisation*, OCDE, 2021
- *Le chômage et son halo augmentent en 2018*, INSEE Flash Réunion, n°154, avril 2019
- *Le taux de pauvreté reste stable en 2018 à La Réunion*, INSEE Flash Réunion, n°194, janvier 2021
- *L'emploi public influe sur le marché du travail*, CEROM, 2019
- *L'essentiel sur ... La Réunion*, INSEE Chiffres-clés, octobre 2022
- *Les Fonds européens en région La Réunion 2014 – 2020*, Europ'Act, novembre 2014
- *Le financement de la PAC, Fiche technique de l'Union Européenne*, 2022
- *Panorama de La Réunion in Publications économiques et financières n°726*, IEDOM, octobre 2022
- *Plan de Déplacements Urbains 2019-2029 Diagnostic*, CIREST, avril 2019
- *Plan logement Outre-Mer 2019-2022*, FEDOM, novembre 2019
- *Près d'un enfant mineur sur deux vit dans un ménage pauvre*, INSEE Flash Réunion, n°219, janvier 2022
- *Programme opérationnel FSE Réunion 2014 – 2020*, Préfecture de La Réunion, janvier 2022
- *Programme pour le FEAMPA SFC2021*, Commission européenne, juin 2022
- *Rapport annuel économique La Réunion 2021*, IEDOM, 2022
- *Rapport annuel Les Transports Réunion*, IEDOM, 2019
- *Schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion*, 2018
- *Suivi du plan de logement Outremer*, Préfecture de la région Réunion, 2021
- *Stratégie nationale bas-carbone*, Ministère de la transition écologique et solidaire, avril 2020
- *Synthèse des Observatoires 2021*, AGORAH, 2022
- *Taux de chômage localisé par département*, INSEE, 2022
- *Tourisme en 2022 : Région de la Réunion*, INSEE Chiffres détaillés, avril 2022
- *Trois fois plus de senior en perte d'autonomie en 2050*, INSEE, 2020
- *Une activité limitée pour la plupart des 1 550 entreprises exportatrices*, INSEE Analyses Réunion, n°37, février 2019
- *Une fracture générationnelle plus précoce et plus prononcée à la Réunion*, INSEE Analyses Réunion, n°41, juin 2019

- *Une population davantage diplômée, une vie associative en essor, des violences plus fréquentes qu'ailleurs mais en baisse*, INSEE Analyses Réunion, n°61, octobre 2021
- *Une population en hausse et vieillissante, malgré des naissances nombreuses : Projections de population à La Réunion à l'horizon 2050*, INSEE, 2022
- *Vague épidémique en outre-mer : territorialiser les réponses, amplifier le soutien*, ARNAUD J. M . – KAROUTCHI R., Sénat, novembre 2021

Sites internet

- *17 objectifs pour sauver le monde*, ONU, consulté en novembre 2022, <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>
- *Baromètre de la cession d'entreprises à La Réunion*, Réunionnais du Monde, consulté en septembre 2022, <https://www.reunionnaisdumonde.com/magazine/actualites/un-barometre-de-la-cession-d-entreprises-a-la-reunion/>
- *Bilan de la 8^{ème} édition de « La Réunion des Cinémas »*, consulté en novembre 2022, <https://www.innovonslareunion.com/index.php?id=52&art=2316>
- *CHU Réunion*, consulté en octobre 2022, <https://www.chu-reunion.fr/>
- *Cybersécurité des entreprises : comment mieux protéger les TPE et les PME ?*, Vie Publique, consulté en novembre 2022, <https://www.vie-publique.fr/en-bref/280574-cybersecurite-des-entreprises-mieux-protger-les-tpe-pme>
- *Economie : Près de 6 entreprises sur 10 toujours en activité à la Réunion*, IPREUNION, 14 septembre 2019, consulté en octobre 2022, <https://imazpress.com/actus-reunion/pres-de-six-entreprises-sur-dix-toujours-en-activite-a-la-reunion>
- *Energie à La Réunion*, Habiter à la Réunion, consulté en novembre 2022, <https://habiter-la-reunion.re/energie-a-la-reunion/>
- *FEAMPA Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes la Pêche et l'Aquaculture – Volet Régional Réunion – Programme 2021/2027*, Région Réunion, consulté en novembre 2022, <https://regionreunion.com/aides-services/article/feampa-le-fonds-europeen-pour-les-affaires-maritimes-la-peche-et-l-aquaculture-volet-regional-reunion-programme-2021-2027>
- *GTOI Présentation et historique*, GTOI, consulté le 9 novembre 2022, <http://www.gtoi.fr/navigation-principale/lentreprise/presentation-et-historique.html#:~:text=L'historique%20de%20l'entreprise,route%20en%20corniche%20d%C3%A8s%201954>
- *Histoire de la Réunion*, Habiter à la Réunion, consulté en octobre 2022, <https://habiter-la-reunion.re/histoire-de-la-reunion/>
- *La fibre optique c'est quoi?* Réunion THD, consulté en novembre 2022, <https://reunionthd.re/#:~:text=Nous%20d%C3%A9ployons%20la%20fibre%20optique,%2C%20Sainte%2DRose%2C%20Salazie>.
- *Le chèque énergie*, Réunion EDF, consulté en novembre 2022, <https://reunion.edf.fr/particulier/decouvrir-nos-tarifs-services/le-cheque-energie>
- *Le fonds européen agricole de garantie – FEAGA*, Toute l'Europe, consulté en novembre 2022, <https://www.touteurope.eu/l-europe-et-moi/le-fonds-europeen-agricole-de-garantie-feaga/>
- *Le Fonds social européen + en France*, Ministère du Travail, du plein emploi et de l'Insertion, consulté en novembre 2022, <https://fse.gouv.fr/le-fse-la-reunion>

- *Le pouvoir d'achat réunionnais en 2022*, IPREUNION, consulté en octobre 2022, <https://www.ipreunion.com/actualites-reunion/reportage/2021/07/07/le-pouvoir-d-achat-re-769-siste-le-pib-de-la-reunion-en-baisse-de-4-2-en-2020,137805.html>
- *Le Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique*, TCO, consulté en novembre 2022, < <https://www.tco.re/competences-et-projets/amenagement-et-habitat/le-service-daccompagnement-a-la-renovation-energetique-sare>>
- *Le tour de l'île de la Réunion*, Région Réunion, consulté en novembre 2022, <https://www.reunion.fr/organisez/vos-activites/le-tour-de-l-ile-de-la-reunion/route-des-tamarins/>
- *Marine de la Réunion*, Réserves Naturelles de France, consulté en novembre 2022, <https://www.reserves-naturelles.org/marine-de-la-reunion>
- *Nos implantations : La Réunion*, Albioma, consulté en novembre 2022, <https://www.albioma.com/implantation/la-reunion/>
- *Oceans and fisheries fundings*, Commission européenne, (FR Programme), consulté en novembre 2022, https://oceans-and-fisheries.ec.europa.eu/funding/emfaf-programmes-2021-2027_fr
- *Origine & Valeur de l'Urcoopa*, Urcoopa, consulté en novembre 2022, <https://www.urcoopa.fr/origine-valeurs-de-lurcoopa/>
- *Organismes partenaires de l'Université de La Réunion*, Université de La Réunion, consulté en novembre 2022, <https://recherche.univ-reunion.fr/doctorat-et-hdr/ecoles-doctorales/organismes-partenaires>
- *Prudence Créole, Qui sommes nous*, Prudence Créole, consulté en novembre 2022, <https://www.prudencecreole.com/qui-sommes-nous>
- *Qu'est-ce que la French Tech*, Digital Réunion, consulté en novembre 2022, <https://digitalreunion.com/french-tech-reunion/>
- *Ravate – Les grandes dynasties de La Réunion*, Réunionnais du monde, consulté en novembre 2022, <https://www.reunionnaisdumonde.com/magazine/1001-celebrites/ravate-les-grandes-dynasties-de-la-reunion-1/>
- *Pourquoi la filière Canne-Sucre est-elle si importante pour La Réunion ?* Syndicat du Sucre, consulté en novembre 2022, <https://sucre.re/pourquoi-continuer-a-faire-de-la-canne-a-la-reunion-pourquoi-la-filiere-canne-sucre-est-elle-si-importante-pour-la-reunion/>
- *Vindemia*, Réunionnais du Monde, consulté en novembre 2022, <https://www.reunionnaisdumonde.com/membre/vindemia/>
- *Vindemia Group*, Pappers, consulté le 9 novembre 2022, <https://www.pappers.fr/entreprise/vindemia-group-807609755>

Textes législatifs

- *LOI n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités*
- *LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets*

Bases de données

- *Etat d'avancement des programmes Fonds Européens Structurels et d'Investissement 2014-2020*, Région Réunion et préfecture de la région Réunion, juin 2021, https://www.europe-en-france.gouv.fr/sites/default/files/20210630_avancement_4fesi.pdf
- *Liste des opérations*, Région Réunion et Préfecture de la région Réunion, mise à jour le 30/06/2022
- *Liste des opérations soutenues par le PDR de La Réunion 2014-2022*, Région Réunion et Préfecture de la région Réunion, mise à jour le 05/05/2022
- *Liste des bénéficiaires du PO FSE Réunion 2014-2020 et du volet régional IEJ*, Europ'Act, mise à jour le 31/12/2021, http://www.reunioneurope.org/UE_beneficiaire_aides2014.asp
- *OpenData INPI*
- *OpenData MESR* : <https://mesr.opendatasoft.com/pages/home/>
- *OpenData Région* : <https://data.regionreunion.com/pages/accueil/>
- *Taux de chômage localisé par département – La Réunion*, INSEE, mises à jour septembre 2022, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010751340#Tableau>